PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE

DU GARD.

Année 1851

NIMES.

TYPOGRAPHIE BALLIVET ET FABRE,

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 11.

Séance du 4 janvier 1851.

M. le secrétaire perpétuel donne communication de la correspondance ; elle consiste dans une lettre adressée à M. le docteur Tribes, dans une dépêche de M. le ministre de l'agriculture et du commerce et dans deux lettres de MM. les secrétaires des Sociétés linnéenne et d'Histoire naturelle de Lyon.

M. le président distribue :

1° Plusieurs numéros du *Journal de la Morale chrétienne* ;

2° Un recueil de la Société linnéenne de Lyon ;

3° Une brochure sur le ricin de M. Bonafoux, de Turin ;

4° Le recueil de Seine-et-Oise ;

5° Celui de l'Académie delphinale ;

6° Et celui de l'Académie de Reims ;

7° Enfin, deux volumes envoyés par l'Académie de Lyon.

M. Dhombres Firmas lit le rapport suivant sur les géodes pleines d'eau de St-Julien-de-Valgalgues.

« Messieurs,

» J'avais parlé dans d'autres écrits (1) du fer sulfuré de St Julien-de-Valgalgues, à sept kilomètres au nord d'Alais, qui alimenta longtemps une fabrication considérable de *couperose* avant que les chimistes nous eussent appris à composer ce sel artificiellement et à de meilleures conditions pour le commerce.

» On trouve aussi à St-Julien et aux environs, vers le Nord et le Nord-Nord-Est, dans les formations infé-

(1) Recueil de mémoires, t. III, p. 3 ; t. VI, pages 113 et 293.

rieure et moyenne oolitiques du fer oligiste et encore plus abondamment du fer hydraté qu'on exploite en grand depuis quelques années pour les hauts-fourneaux d'Alais ; ces dernières sortes de minerais appartiennent aux concessionnaires de nos usines et je ne m'occuperai pas ici de leurs bonnes qualités, ni de la quantité qu'ils en tirent ; quant au fer sulfuré, j'ai ouï dire qu'une compagnie avait traité avec les propriétaires et que ses agents se livrèrent à des recherches suivies pour en obtenir un autre produit et créer à St-Julien une nouvelles industrie. Il ne m'appartient pas de la dévoiler, je veux seulement indiquer la nature des gisements dans lesquels sont les géodes que je me propose de faire connaître.

» On remarque, dans les tranchées faites en exploitant les minerais, des intervalles remplis par une terre fine, rougeâtre, ocreuse, que des courants ont charriée et qui datent peut-être de la formation des amas de Pyrites ; c'est dans cette argile, comme au milieu des masses ferrugineuses qu'on observe les géodes sous la forme de sphéroïdes ou de rognons, de 0,10 à 0,15 mètres de diamètre pour la plupart ; mais il y en a de beaucoup plus grosses : j'en ai mesuré une de 0,88 mètres de tour.

» Elles ne sont point tapissées intérieurement de brillants cristaux comme celles d'Alzon que j'ai décrites, mais quelques-unes contiennent de l'eau depuis leur formation, ce qui m'a paru remarquable, quoique ce ne soit pas sans exemple (1). On l'entend clapoter en les secouant, et on peut la recueillir en les cassant sur une jatte.

» Les géodes qui se détachent, roulent et demeurent exposées assez longtemps à l'air et au soleil, perdent l'eau qu'elles contenaient qui transude à travers leur enveloppe, ou filtre par d'imperceptibles fissures.

» Celles, au contraire, qu'on prend dans leur gisement, que l'on casse ou que l'on perce avec précaution, sont aux trois quarts pleines d'eau ; trouble d'a-

(1) Dans les mines d'asphalte du département de l'Ain, on trouve de petites géodes quartzeuses qui contiennent de l'eau.

bord, par suite de l'agitation qu'on lui a causée, elle dépose bientôt un peu de terre calcaire mêlée d'argile, d'ocre et de quelques grains de sable siliceux, elle devient très-limpide et paraît pure, mais le goût et les réactifs y décèlent du sulfate de fer.

» Ces particules terreuses qui restent dans quelques géodes n'étaient pas susceptibles de cristaliser, soit à cause de leur minime quantité, soit à cause de leur mélange ; cependant certains échantillons contiennent de petits rhombes de chaux carbonatée, d'autres des lamelles de chaux sulfatée bien transparentes; j'en ai dont l'enveloppe de fer hydraté est doublée intérieurement d'une couche épaisse de fer sulfuré et dont le centre est vide, tandis que d'autres de ces rognons, avec la même croûte noirâtre bien distincte, sont remplis entièrement de fer sulfuré, d'un aspect cristallique lorsqu'on les casse, mais qui s'effleurit lorsque l'humidité les pénètre.

» Pour expliquer l'origine des géodes, de celles en particulier qui renferment de l'eau dans les immenses dépôts ferrugineux de cette localité, je supposerai qu'à mesure qu'ils se solidifiaient, le tassement des masses ou le dégagement de l'air y laissait des interstices communiquant entr'eux par des veinules, ou même d'assez larges fissures, et qu'une certaine quantité de matière identique encore fluide s'y était insinuée plus tard. Dans ce cas, les lois de l'affinité ont attiré vers les parois de ces petites cavités les parties susceptibles de se réunir; elle ont ainsi formé l'enveloppe des géodes, laquelle a acquis d'autant plus d'épaisseur, que les creux étaient moins grands, l'eau plus chargée de minerais et ses communications plus faciles. Nécessairement, lorsqu'elle a été dépouillée des substances qu'elle avait entraînées, cette eau est restée renfermée au centre.

» Si mon explication ne paraît pas suffisante, personne du moins n'aura l'idée, connaissant les géodes de St-Julien, de les attribuer à la pétrification d'un corps organique.

» A Alais, le 15 décembre 1850. »

M. Jules Salles lit à son tour un rapport sur les séances et travaux de l'Académie de Reims.

« Vous m'avez chargé, dit-il, de vous rendre compte des travaux de l'académie de Reims, en me remettant les procès-verbaux et les séances de cette société pendant les années de 1849 et 1850. Durant cette longue période, des lectures intéressantes, des recherches consciencieuses et savantes ont été faites par plusieurs membres, dans les diverses parties soit des sciences, soit des lettres, soit des arts, qui forment les catégories de ces corps savants. Je les ai toutes parcourues avec le plus grand intérêt, et, si j'éprouve un regret, en écrivant ces lignes, c'est de ne pouvoir rendre un compte plus détaillé de plusieurs de ces travaux qui mériteraient de notre part une analyse étendue.

» Ainsi, nous nous bornerons à indiquer sommairement la lecture que M. Bandeville a donnée d'une lettre de M. le baron Ferdinand de Roisin, dans laquelle celui-ci prouverait qu'à la France sont dues l'initiative et la propagation du style ogival ; comme aussi une appréciation des œuvres inédites de deux poètes, qui vivaient en Champagne, dans le XIVe siècle : Eustache Deschamp, auteur d'un grand nombre de poésies morales et philosophiques, que M. Tarbé, dans une récente publication, vient de tirer d'un long oubli immérité, et Guillaume de Machault, qui passa les derniers jours de sa vie dans une correspondance amoureuse avec Agnès de Navarre, princesse belle autant qu'aimable, qui cultivait la musique et la poésie avec succès. Agnès n'avait que 17 ans, le poète champenois en avait plus de 50 ; mais qu'importait l'âge entre deux amants qui ne s'étaient jamais vus et ne pouvaient se voir ?... le cœur du vieillard fut rajeuni et la poésie y gagna plusieurs centaines de ballades, rondeaux et virelais.

» Nous voudrions aussi vous parler plus longuement dans l'intérêt de la science, aussi bien que de l'humanité, de certaines questions médicales, qui réclameraient la critique des hommes de l'art ; mais nous devons nous borner à mentionner un cas d'*iléus* à marche

chronique, dans l'exposition duquel M. le docteur Mergy fils, de Rhétel, décrit cette funeste maladie qui est encore au nombre de celles contre lesquelles les moyens thérapeutiques internes sont tout-à-fait impuissants. Nous déclinerons aussi notre compétence devant une communication de M. Landouzy, qui dans une lecture sur l'affaiblissement de la vue, fait dériver de la même source, l'altération des fonctions de l'œil et l'altération des fonctions des reins.

» Dans la section d'économie industrielle, se trouve un mémoire que M. Maumené a adressé au maire de la ville de Reims, sur les propriétés hygrométriques de la laine. L'auteur indique le procédé imaginé à Lyon par M. Talabot, comme le moyen le plus sûr pour arriver à connaître, d'une manière exacte, l'humidité que contient la laine, et arrêter ainsi dans l'évaluation du poids, des variations préjudiciables tantôt au vendeur, tantôt à l'acheteur. — Le procédé indiqué par M. Maumené est aujourd'hui employé par les commerçants de Reims.

» Le même académicien raconte dans une autre séance un fait curieux qu'il a observé sur une compagnie de perdreaux, dont la plus grande partie fut trouvée sans vie, et la mort attribuée à la présence de l'arsenic déposé sur les grains de blé que ces oiseaux avaient avalés. — On sait en effet que le chaulage des grains se pratique, dans une grande partie de la France, au moyen de l'acide arsénieux, et c'est pour éviter le danger de voir vendre sur nos marchés du gibier empoisonné de cette manière, que M. Maumené propose de remplacer ce mode de chaulage par un autre tout aussi simple et efficace, qui consiste en un mélange de sulfate de soude et de chaux fraîchement éteinte.

» Les questions qui intéressent la santé et le bien-être des classes laborieuses ne sauraient trop préoccuper les esprits sérieux, qui ne se contentent point de vaines utopies, mais cherchent à pratiquer des améliorations, à venir en aide au travailleur actif, à détruire quelques-uns des abus dont le nombre est encore si grand dans notre société actuelle. C'est pour

cela que l'Académie de Reims a écouté avec faveur les observations présentées par MM. Landouzy et Maumené, sur une affection qui n'a pas encore été signalée dans la science, et que ces Messieurs se proposent de nommer *intoxication zincale*. Cet empoisonnement par le zinc a été observé dans les ateliers où se fabriquent le zinc et ses composés, et en particulier chez les ouvriers employés au ficelage des vins de Champagne avec du fil de fer dit *galvanisé*. Signaler ce genre d'accident suffit pour en faire cesser la cause, au moyen de précautions faciles à prendre.

» Une autre question qui se présente bien souvent depuis plusieurs années, celle relative aux diverses associations ouvrières, a été traitée avec conscience dans une communication de M. Defourny, qui porte cette épigraphe : « Faire le bien ne suffit pas, il faut « le bien faire. » — Des réflexions suggérées par l'examen des sociétés libres de secours mutuels existant aujourd'hui, l'indication d'améliorations à faire, la possibilité et les moyens de réaliser ces améliorations, tel est le travail que l'auteur a soumis à l'Académie. Sans le suivre dans le développement de ces diverses propositions, nous nous bornerons à indiquer la solution qu'il donne à l'une des plus grandes difficultés : l'établissement des conseils d'administration.

» M. Defourny ne veut pas de sociétés fondées et organisées par les patrons ; non-seulement il bannira par écrit la politique de ces sortes d'associations, mais il faudra prendre, dit-il, toutes les précautions possibles pour l'empêcher d'y pénétrer ; ce qui, soit dit en passant, nous paraît assez difficile dans une réunion qui peut comprendre plusieurs milliers d'individus. —De qui donc se composera le conseil d'administration, et quelle confiance méritera-t-il ? — Voici, dit-il : « Quelques hommes d'intelligence et de bon vouloir, « reconnus pour tels par la voix publique, en considé- » ration de leur caractère personnel ou civique, se » concerteront, et ils publieront dans leur localité, » ville ou village :

» Nous, tels et tels, offrons aux pères de famille qui » voudraient faire partie de notre société de secours

» mutuels, de leur fournir : 1° Un médecin et des mé-
» dicaments, autant que besoin sera, soit à eux, soit à
» leurs familles ; 2° des secours en cas de pénurie
» pendant la maladie et la convalescence.

» Aux conditions suivantes :

» Ils remettront en nos mains la somme de 6 francs
» par famille, pour une année.

» L'année expirée, ils seront libérés à notre égard,
» comme nous au leur.

» Voici la garantie que nous leur offrons :

» Le présent règlement sera soumis à l'approbation
» légale, avec cette clause que le conseil d'administra-
» tion n'aura aucun émolument, ne fera sien aucun
» profit ; — qu'il publiera, en outre, chaque année et
» à ses frais, un compte-rendu détaillé de ses recettes
» et de ses dépenses. »

» Et à l'appui de son système, l'auteur de cette communication met sous les yeux de l'Académie les statuts de la société de secours mutuels de Brognon (Ardennes), qui sont en parfait accord avec ses idées. — Nous apprendrons sans doute, dans un prochain rapport, les résultats donnés par cette société, qui, à l'époque de cette lecture, n'avait encore que peu de mois d'existence.

» Parmi les améliorations à introduire dans l'agriculture, nous recommandons à nos propriétaires un engrais qui doit sans doute leur être connu, mais que M. Velly préconise d'une manière toute spéciale : Nous voulons parler de l'emploi du sulfate d'ammoniaque dans la culture des céréales. D'après les expériences quatre fois réitérées par M. Velly, les avantages de son procédé seraient tels que, pour une somme de 50 à 60 francs, ce nouvel engrais remplacerait la valeur de 900 fr. en fumure ordinaire.

» Enfin, Messieurs, nous avons à vous signaler, dans le domaine de l'économie industrielle, une invention qui, appliquée sur une grande échelle, pourrait avoir un certain avenir. Il ne s'agirait de rien moins que de recueillir et tisser le poil des lapins blancs.

» Suivant le rapport de M. Henriot, un agriculteur aurait envoyé à l'exposition des produits de l'industrie

quelques bobines d'une matière soyeuse, provenant du poil des lapins blancs élevés dans sa propriété, et dont la finesse forme un duvet de la plus grande beauté. — « Il est à désirer, ajoute le rapporteur, que » les efforts de M. Dupont soient couronnés de succès : » il doterait l'industrie agricole d'un produit nouveau, » qui viendrait prendre place dans l'industrie manufac- » turière. Un jour viendra peut-être où nos élégantes » orneront leurs jolis bras de soyeuses mitaines, et » leurs blanches épaules de châles et d'écharpes fa- » briquées avec ce duvet si remarquable, qui rempla- » cerait toutefois plus facilement le cachemire que la » laine. »

» Dans le rapide aperçu que je viens de vous donner des travaux de l'Académie de Reims, vous aurez probablement remarqué une lacune dans la poésie, aussi bien que dans l'archéologie. Je n'ai rien dit de la première, parce que ce n'est point la partie la plus remarquable chez nos confrères du Nord, soit que les brumes du pays refroidissent leur imagination, soit que leurs esprits se portent naturellement vers une direction plus sérieuse.

» Il n'en est point ainsi de la science archéologique, et c'est précisément parce qu'elle occupe une place importante dans les procès-verbaux, que nous avons réservé cette branche pour la dernière, afin de vous entretenir avec quelques détails de l'ouvrage si intéressant de M. Loriquet, ce membre nouvellement élu, dont le premier tribut académique a été une communication qui a occupé 7 à 8 séances, bien qu'elle ne portât que ce titre modeste : *Essai sur l'éclairage chez les Romains*.

» Dans une première partie, l'auteur, après avoir remonté à l'origine même de l'éclairage, nous fait assister aux diverses transformations qu'a subies le flambeau, depuis la torche de bois, de jonc ou de corde, jusqu'à la chandelle, la bougie et le cierge. De là passant à la lampe dont l'invention a dû suivre de près la découverte de la propriété éclairante de l'huile, il nous fait connaître les diverses espèces d'huiles qui furent essayées et adoptées. Puis dans un tableau général des

mœurs et des habitudes des Romains, il passe en revue les usages ordinaires de ces divers modes d'éclairage et les meubles si variés qui ont eu pour objet d'en rendre l'emploi plus commode et plus général. — Nous y voyons que les lampes devinrent plus tard un grand objet de luxe, quand les arts s'unirent à la richesse de la matière pour en rehausser le prix. Celles en airain de Corinthe étaient les plus recherchées, s'il faut en croire Pline qui leur accorde un prix inestimable. — De plus, l'antiquité avait, comme à notre époque, des sots capables de donner à certains objets, une valeur imaginaire, fort éloignée de leur prix réel. C'est ainsi qu'un homme, dit Lucien, acheta 300 deniers la lampe de terre qui avait servi à Epictète, dans l'espérance qu'à sa lueur il aurait bientôt toute la sagesse du philosophe.

» Dans la seconde partie de son essai, M. Loriquet, nous transportant au milieu des habitudes publiques et privées des Romains, décrit avec beaucoup de détails toutes les particularités qui peuvent, à notre point de vue, présenter quelque intérêt. Considérant l'éclairage dans ses applications diverses, il nous fait assister aux repas, aux cérémonies religieuses et aux divers appareils destinés, soit à orner extérieurement les temples, soit à donner de la lumière dans l'intérieur sous le nom de *candélabres*, de *lychnuques* ou de *lampadaires*.

»Après s'être emparé des flambeaux et en avoir fait l'attribut indispensable du culte, le paganisme les introduisit dans ses fêtes, pour contribuer à leur ornement et à l'expression matérielle de l'idée particulière dont elles étaient l'objet. Les fêtes privées, comme les fêtes publiques, reçurent un grand éclat par les décorations lumineuses, et le nom de *faces nuptiales*, *faces maritæ*, *faces legitimæ*, *faces jugales*, *tædæ festæ* qui était donné au mariage, prouve bien que les flambeaux entraient pour beaucoup dans la cérémonie, soit par eux-mêmes, soit par les idées superstitieuses et symboliques qui se rattachaient aux divers modes d'éclairage. — Le jour de cette cérémonie, la maison du futur époux, revêtue de branches de laurier, était

éclairée par une illumination joyeuse. « De toute part étincellent des flambeaux enrichis d'or.»

Undique collucent præcinctæ lampades auro.
(Ovid.)

» La jeune fiancée arrivait précédée d'un jeune homme portant un flambeau et représentant *hyménée* en personne. Ce flambeau d'épine blanche, préservatif contre les maléfices, ou de pin, emblème de la chasteté, devait être allumé chez les édiles gardiens des mœurs. Malheur aux époux pour lesquels on avait négligé ce soin, et dont le flambeau nuptial avait été allumé aux feux lugubres d'un bûcher ; malheur à eux, si ce flambeau sacré s'éteignait par mégarde, car c'était un présage de mort.

» Les fêtes religieuses donnaient toujours lieu aux manifestations joyeuses des populations, et ce fut principalement par des illuminations que s'exprimait la joie publique, s'inspirant en cela peut être de l'exemple des juifs qui habitaient l'Italie. En effet, les Romains, dont l'empire s'étendait sur cent peuples divers, empruntaient à chacun de ces peuples quelques coutumes particulières et c'est bien certainement des Orientaux que leur vint l'habitude de ces éblouissantes illuminations dans toutes les occasions solennelles, et plus tard dans les circonstances ordinaires de la vie.

» Senèque nous dit que l'usage des lumières devint si fréquent dans les mœurs des Romains, que la coutume s'établit de porter constamment un flambeau pendant le jour, devant les empereurs, comme aussi devant certains magistrats dignitaires de l'empire. Quand l'empereur venait au cirque, dit Corippus en parlant de Justinien, son arrivée était annoncée par le flambeau qui précédait sa marche.

. . . . . *prænuncius antè*
Signa dedit cursor positæ de more lucernæ.

» Du reste, les illuminations fréquentes dans les fêtes judaïques ne l'étaient pas moins dans tout l'Orient, s'il faut en juger par les fêtes d'Aristée à Alexandrie, qui ont fait donner le nom de *jardins d'Aristée* aux lampions ornés de fleurs. Mais c'est surtout à Rome, que ces fêtes prirent la plus grande extension.

Telles étaient les *Vulpinales*, *les Palilies*, *les jeux Apollinaires*, *les Saturnales*, *les Floréales*, *les jeux quinquennaux*, et ces horribles spectacles, dans lesquels Néron transformait des chrétiens en flambeaux.— « De leur mort, dit Tacite, on fit des divertissements. On revêtait les uns de peaux de bêtes sauvages, pour les faire déchirer par des chiens ; on en clouait à des croix ; d'autres étaient réservés aux flammes. Fixés à des pieux qui leur perçaient la gorge, pour les tenir droits, et revêtus de robes enduites de poix et d'autres matières inflammables, on les allumait à la chûte du jour, en guise de torches, pour éclairer pendant la nuit. Néron en fit un spectacle dans ses jardins, et donna des jeux du cirque, à la lueur de ces horribles flambeaux, se mêlant à la populace en habit de cocher, ou conduisant lui-même un char.»

» Enfin, dans une dernière lecture, M. Loriquet passe en revue les divers modes d'éclairage appliqués à la guerre, à la navigation, aux signaux, aux phares, aux sépultures.

» Nous voudrions suivre avec vous l'habile archéologue, dans les développements qu'il donne à l'emploi des signaux par le feu, dans les opérations militaires, comme aussi dans un chapitre fort curieux sur les funérailles et sur la présence des lampes trouvées dans les tombeaux... mais nous craindrions d'excéder la limite dans laquelle doit se renfermer ce compte-rendu, et nous renverrons les antiquaires à ce remarquable travail, pour lequel l'auteur a dû se livrer à des recherches très-minutieuses dans les écrits latins, et à une étude très-approfondie de l'antiquité. Cette initiation à la vie intime d'un peuple que nous nous hâtons trop tôt d'oublier, en quittant les bancs du collége, intéressera au plus haut degré, non-seulement les archéologues, mais aussi les gens du monde ; car M. Loriquet fait preuve d'érudition avec tant de modestie, que tout l'amas de science qu'il a rassemblé dans cette étude archéologique, disparaît sous un style à la fois simple, facile et attachant.»

M. Ph. de Castelnau fait le rapport suivant, sur les

colonies agricoles et le système disciplinaire qui y est suivi.

« Messieurs,

» Lorsqu'on a émis cette proposition : *In medicinâ stat omnis scientia*, l'on a voulu dire que le médecin requérait toutes les sciences et tous les arts, pour lui fournir les moyens de prévenir, de guérir les maladies, et même dans le but de procurer une meilleure santé, un exercice plus libre, j'allais dire plus agréable, de toutes les facultés psychiques et somatiques : « *Mens sana in corpore sano.* »

» Cette partie des devoirs du médecin, qui prend de plus en plus de développement et doit de plus en plus restreindre l'action de la thérapie pratique ; comme l'éducation doit restreindre la nécessité des punitions; l'hygiène, disons-nous, a les contacts les plus intimes avec l'économie politique.

» Les économistes en s'occupant de faire produire pour tous et de faire parvenir à tous, l'indispensable, le nécessaire, l'utile, le confortable, les objets de luxe, font-ils autre chose qu'agir sous l'inspiration de l'hygiène ?

» Vous ne serez donc pas surpris, Messieurs, si vous nous voyez quelquefois avancer un pied sur le terrain si bien cultivé dans le dernier siècle par un de nos plus illustres confrères en médecine pratique. (Quesnay.)

» Naguère, un administrateur ami des hommes et de la science, cet instrument de la révélation permanente des bienfaits de la Providence, venait vous apporter un projet de colonie pour les jeunes détenus.

» Ce magistrat voulut ainsi vous associer à son œuvre de bonne administration. Vous vous empressâtes de lui fournir le tribut de vos réflexions et de vos justes éloges.

» A cause de cet antécédent, ne serez-vous peut-être pas fâché d'avoir quelques détails sur les colonies dont l'organisation a précédé celle qui est projetée dans le Gard. — Ces documents sont extraits d'un

écrit périodique dont la création honore ses fondateurs.

»Les *Annales de la Charité* donnent un relevé de 35 colonies agricoles d'enfants, existant en 1849 en France. — Elles sont divisées en trois groupes.

» La première comprend 12 colonies destinées aux jeunes détenus acquittés, comme ayant agi sans discernement, mais détenus en vertu de l'article 66 du Code pénal. — L'Etat et les départements ont contribué à leur établissement. —Ces 12 colonies renferment ensemble 1846 enfants qui coûtent 1 fr. 28 par jour, pour nourriture, entretien, intérêt du capital de fondation; elles pourraient en recevoir 752 de plus. Le terrain exploité est de 47 ares en moyenne par colon; le capital de fondation de 1838 francs, dont l'intérêt quotidien est de 0 fr. 30 c. par colon. — Chacun de ceux-ci coûte 41 c. par jour pour nourriture, 27 c. pour entretien. Total moyen : 1 fr. 28 c.

» Le second groupe est composé de 4 colonies, annexées par l'Etat à autant de maisons centrales. Elles renferment 384 enfants qui ont 84 ares pour chacun et coûtent 1 fr. 01 c. par jour.

» Le troisième groupe est formé par 19 colonies occupant des orphelins et indigents, au nombre total de 1156. Ces établissements pourraient en recevoir 733. La surface de terrain est de 60 ares par élève, leur nourriture et entretien coûte 82 c. par jour, plus 28 c. pour intérêt du capital, en tout ; 1 fr. 10 c. est le prix de revient du colon de cette classe.

»Ces trois groupes réunis renferment 3386 enfants; 1601 autres pourraient être reçus dans les 35 colonies.

» La surface occupée ou cultivée par chaque colon, est de 55 ares, dans 32 colonies; le prix de revient journalier de l'élève, pour nourriture, entretien, personnel et dépenses diverses, est de 90 c., chiffre établi sur 32 colonies. —Si l'on y joint l'intérêt du capital de fondation, exprimé pour 20 établissements, l'enfant revient à 1 fr. 18. Ce capital était de 1775. — La colonie qui coûte le plus, 1 fr. 76, est celle de Sainte-Foy (Gironde), et celle qui coûte le moins 0 fr. 78

est celle de Saverdun (Arriège). — Le produit de chaque enfant, calculé sur 19 institutions est de 30 c. — A Allouville, près d'Amiens, l'élève (orphelin ou pauvre) produit 82 cent. ; c'est le maximum.

» Les charges sont sans doute trop onéreuses ; ce n'est pas surprenant, dans les premieres fondations, nous tenons à appeler votre attention sur la méthode suivie pour le travail et la discipline.

» Les colons sont employés à des travaux d'agriculture, d'horticulture, et, pendant la mauvaise saison, à des travaux industriels ; dans certaines colonies, un enfant lit à haute voix des leçons d'horticulture, d'agriculture et de morale. Le directeur donne aux élèves les explications désirables.

» Dans toutes, l'on a mis en pratique la pensée que nous avons souvent exprimée et que nous répétions, il y a quelques semaines. Les punitions sont le plus souvent morales et très-rarement employées. La discipline et l'ardeur au travail sont entretenues par des récompenses honorifiques, par l'émulation entre les différentes sections et entre les enfants de chaque section.

» Ainsi, à Marseille, les récompenses sont le passage à une classe plus élevée, l'inscription sur un tableau d'honneur. — Les punitions sont le passage à un degré inférieur, et l'une des plus fortes, la radiation du tableau d'honneur.

» A Petit-Bourg, une revue des infractions disciplinaires commises dans la semaine a lieu chaque dimanche. Les coupables confessent leur faute et indiquent eux-mêmes la punition. Le conseil des moniteurs confirme ou modifie la sentence ; la décision est soumise à l'approbation du directeur et presque toujours la punition indiquée par le délinquant reste telle qu'il l'a fixée. — Un procédé semblable est suivi pour l'administration des récompenses. — Les plus recherchées sont purement honorifiques et morales.

Un respectable ecclésiastique, prêtre de notre ville, chargé de la direction bénévole d'un établissement d'orphelines, suit depuis longtemps et avec le plus grand succès une pareille marche. — La plus grande punition, pour celle qui a commis une faute, est de lui

faire attendre le moment et le jour où l'on voudra lui permettre de fixer sa pénitence.

» L'auteur cite encore les procédés analogues suivis à Mettray, Ostwals, Boussaroque, Ménil-Saint-Firmin, et finit par le passage que je copie textuellement :

» Nous pourrions continuer les citations ; partout nous trouverions la douceur, l'attrait, la récompense honorifique se substituer à la menace, à la contrainte, à la punition corporelle.

» C'est une tendance générale qui remonte, du reste, à la fondation des salles d'asile et dont les socialistes et en partie les phalanstériens surtout peuvent s'attribuer l'honneur. Les résultats de cette méthode, employée dans un aussi grand nombre d'établissements divers, doivent inspirer confiance pour l'avenir et encourager ceux qui, éclairés à la fois par l'expérience de ce qui a été fait et par la théorie de Fourrier, voudraient tenter un essai sérieux et scientifique de ses idées.

» Ces faits servent à vérifier notre conviction. Lorsque l'on voudra mettre méthodiquement en pratique chez les adultes les principes suivis dans les colonies d'enfants, le succès sera aussi complet.

» Dans les prisons actuelles, les enfants sont plus indisciplinés que les femmes, les femmes plus que les hommes. Cette observation a été faite par beaucoup de directeurs de maisons. »

L'Académie procède au renouvellement de son bureau.

Elle confirme dans leurs fonctions de trésorier, bibliothécaire et secrétaire-adjoint, MM. Pelet, Liotard et Jules Salles.

Elle nomme président M. Simon Durant et élit vice-président, et toujours à l'unanimité, M. F. Girard.

Elle vote des remercîments à son président sortant, M. Rivoire, qui a apporté dans l'exercice de ses fonctions autant de zèle que d'intelligence et d'urbanité.

Séance du 18 *janvier* 1851.

M. Liotard lit, au nom de M. d'Hombres fils, les observations georgico-météorologiques sur l'année 1850, faites à Saint-Hippolyte-de-Caton.

« Nous avons établi que nos observations d'Alais se rapportaient non-seulement avec celles que nous faisons à la campagne qui en est à deux lieues, mais encore qu'elles pouvaient être considérées comme moyennes entre les observations qui seraient faites au bord de la mer et sur nos montagnes; et que nous pourrons par conséquent les donner comme présentant la climature du département du Gard et son état agronomique.

» Notre récapitulation générale pour l'année qui vient de finir la caractérise très-variable dans l'alternative du chaud et du froid, l'une des plus sèches et des plus désastreuses sous le rapport agricole.

» Le printemps fut remarquable par la variation brusque de la température : nous l'expliquons par la durée des neiges sur la Lozère. A une journée chaude, si l'air était calme ou agité par les vents méridionaux, succédait un jour de froid assez vif si le vent tournait au Nord. En passant sur les neiges, il nous amenait les gelées blanches. Nous eumes même la glace en mai; la veille et le lendemain, la température était assez élevée.

» En avril, nous eumes assez fréquemment de la pluie. La quantité tombée dans ce mois est, ainsi que l'indique notre tableau, supérieure à celle qu'il nous donne annuellement.

» Cependant notre proverbe :

Abriou
Laïsso sous valas à fiou,

c'est-à-dire que les pluies de ce mois alimentent nos sources et les font couler, ne s'est pas vérifié. Nous trouvons la cause dans la diminution, on pourrait

même dire le manque de pluie pendant l'hiver. Nous n'en avons point eu en février et le mois de janvier ne nous en a donné que seize millimètres.

»La chaleur fut excessive en juin ; il plut cependant plusieurs fois dans le cours de l'été et la quantité de pluie dépasse encore notre moyenne pour cette saison ; mais on le sait, les pluies d'été pénètrent profondément les terres. Arrivant presque toujours à la suite d'orages, elles glissent sur le sol sans l'humecter et l'humidité qu'elles laissent est vite évaporée par la chaleur du jour suivant.

»La sècheresse qui dominait s'est prolongée. Dans les trois mois de septembre, octobre, novembre, nous n'avons mesuré que 274, 30 millimètres au lieu de 346,87 que nous donne notre récapitulation générale de quarante-huit ans. En définitive, nous ne trouvons dans cette longue série d'observations, qu'une seule année, 1837, qui nous ait fourni moins d'eau que 1850.

» Dans beaucoup de communes, on a été obligé d'aller assez loin pour abreuver les bestiaux et même pour puiser l'eau nécessaire aux besoins domestiques ; et à Saint-Hippolyte, où l'eau n'avait pas manqué pendant l'été, nous sommes encore réduits à cette dure extrémité. A Nimes, la fontaine est encore très-basse aujourd'hui, ce qui est sans exemple, nous assure-t-on.

» Nous avons eu peu de gelées en novembre et décembre. La fin de l'année et le commencement de 1851 sont peut-être trop doux. Le lilas, le staphylea, le sureau et plusieurs autres arbres bourgeonnent. Nous avons des iris en fleurs ! Nous nous plaignons du beau temps ; nous désirons de la pluie, des gelées, de la neige pour le bien de la terre ; nous souhaitons que l'hiver reprenne bientôt ses droits, arrête la végétation et ne vienne pas plus tard emporter nos récoltes.

» Le commencement de l'année dernière a été assez froid. Janvier eut treize jours consécutifs de gelée. C'est du 18 au 20 et pendant le cours de février, que nous éprouvâmes, comme nous l'avons dit, cette alternative de chaud et de froid. Ce sont les gelées blanches, les matinées froides du printemps, quand le mi-

lieu du jour était trop chaud, qui brouirent les feuilles de mûriers, emportèrent les fleurs des arbres à fruits, et firent *émouvoir* la graine de vers-à-soie, retirée généralement trop tôt des lieux tempérés où nous la conservons. Exposée à des variations trop brusques, son éclosion fut spontanée. De là, le premier mal de nos éducations. Dès la seconde mue la grasserie se manifesta, à la troisième la jaunisse parut. Les pertes s'accrurent (nous devons faire remarquer qu'on ne s'est pas plaint de la muscardine), et dans beaucoup d'ateliers, au moment de la montée, les vers qui avaient résisté filèrent de mauvais cocons, et les éducateurs n'eurent pas le quart de ce qu'ils pouvaient espérer. Plusieurs perdirent tout, feuilles, peines, soins; ils furent obligés de jeter leurs vers au sortir de la quatrième mue. Quelques-uns cependant, c'est le plus petit nombre, ont été favorisés : ils ont eu une très-belle récolte, ont vendu leurs cocons à des prix élevés et ont été largement indemnisés.

» On a dit que ceux qui s'étaient le plus hâtés avaient mal réussi, parce que la graine avait souffert des alternatives de la température, parce qu'ils avaient employé de la feuille tachée par la gelée. Nous ne croyons pas que cette dernière cause ait eu une grande influence sur les pertes que nous avons éprouvées.

» Ceux qui, dès l'origine, sacrifièrent leurs jeunes vers et se procurèrent de nouvelles graines s'en trouvèrent bien; mais elle fut très-rare, plusieurs même ne purent en trouver : dès le principe, elle avait été chère; nous l'avons achetée à dix francs les 26 grammes (l'once ancienne). Quant à la feuille, elle a été fort abondante, s'est très-peu vendue et plus du tiers est resté sur les arbres.

» Si les mûriers repoussèrent, les arbres à fruits ne fleurirent pas une seconde fois; les pommes, les poires, les prunes et généralement tous les fruits ont manqué dans les campagnes; quelques arbres, abrités dans les jardins, ont été préservés. Ce sont des exceptions.

» Les fourrages s'annonçaient bien; dès le mois de février, ils commençaient à pousser. La constitution pluvieuse d'avril semblait devoir nous faire espérer une

bonne récolte, elle a cependant manqué. Les froids, les gelées de mars, celles surtout du mois de mai leur furent contraires. Les prairies artificielles ont encore plus souffert ; arrêtés dans leur croissance, les sainfoins restèrent bas, fleurirent de bonne heure, mais ne donnèrent pas demi-récolte.

» On pensait que les blés nous indemniseraient de la perte de ces deux premières. Bien tallés, bien égaux, bien verts, on les voyait s'élever donnant les plus grandes espérances. Nous eûmes quelques fortes averses en juin. Cette pluie, insuffisante sans doute pour rafraîchir l'atmosphère, semblait devoir alimenter les plantes, leur permettre de se développer, de se nourrir plus convenablement, mais l'élévation soutenue de la température anéantit les bons effets que nous attendions. La végétation fut précipitée, les blés jaunirent vite, les épis se desséchèrent avant leur maturité ; la récolte des céréales fut non-seulement mauvaise, mais le grain est de médiocre qualité.

» Le maïs, les pois, les haricots et les autres légumes cultivés en grand n'ont pas doublé leur semence. Les pommes de terre n'ont pas réussi ; les plantes, flétries, n'ont donné que de petits et rares tubercules. mais recueillies par un temps sec elles se conservent bien, et l'on ne se plaint pas de la maladie qui les avait attaquées les années précédentes.

» La récolte du vin a également été médiocre. Nous ne pensons pas qu'on puisse l'attribuer au défaut d'humidité ou à la chaleur ; car les vignes étaient superbes, leur feuillage bien vert ne paraissait pas souffrir de la sècheresse, mais nous croyons que ce sont les gelées de mai et dans quelques quartiers les brouillards pendant la floraison, qui les firent couler. S'il y a eu peu de vin, il sera du moins de bonne qualité. Les raisins étaient parfaitement mûrs et les vendanges se sont faites par un très-beau temps.

» La récolte de l'huile a été très-minime ; on dit dans ce pays que les oliviers ne produisent que de deux ans l'un. Ce dicton s'est vérifié cette année, quoique les arbres fussent chargés de fleurs et que nous dussions attendre une récolte moyenne.

» Les châtaignes ont souffert de la sècheresse, de la chaleur, des forts coups de vent. Cette récolte, importante pour nos Cevennes, a été de beaucoup au-dessous de la moyenne.

» Il arrive trop souvent qu'une récolte manque, mais il est presque inouï qu'elles soient toutes mauvaises dans un pays où les cultures sont aussi variées que dans le nôtre.

» La marche du baromètre a présenté, chaque mois, pour ainsi dire, mais plus particulièrement en janvier, une fluctuation continuelle, s'effectuant sans secousse, d'une manière à peu près graduelle. Nous avons vu la colonne barométrique suivre, pendant quatre à cinq jours, une marche ascendante, puis baisser pour se relever et s'abaisser encore : ces mouvements n'ont eu rien de brusque. Une seule fois, nous avons observé un écart, qui, bien qu'inférieur à ceux que nous avons eu déjà occasion de noter, mérite qu'on en fasse mention.

» Ainsi, le 13 janvier, à huit heures du matin, l'expression barométrique à zéro était 744,44 millimètres. Mon instrument suivit, dans cette journée, une marche descendante, et, le lendemain, à l'observation du matin, sa hauteur était exprimée par 727,94 millimètres. La différence nous donne donc 16,50.

» Si les oscillations du baromètre ont été nombreuses, si certains mois ont présenté quelques modifications aux principes reconnus ; les résultats définitifs ne s'écartent pas sensiblement de la moyenne. Ainsi, prenant m pour la hauteur de sa colonne à midi, nous avons :

le matin... $= m + 0,50$
l'après-midi $= m + 0,60$
le soir.... $= m + 0,29$

d'où nous avons abaissement du jour $1,10 > 0,89$ ascension du soir.

» Les variations accidentelles donnent, pour la moyenne de quarante-huit ans d'observation, 34,50, et cette année nous trouvons :

maximum 760,40 } différence : 34,24.
minimum 726,16 }

» Enfin, les météorologistes ont reconnu que la moyenne des observations de midi était, à peu de chose près, égale à celle du mois. Ce principe reçoit, cette année, son entière application, et nous avons, hauteur moyenne du baromètre :

à midi.....	= 748,71	différence 0,02.
pendant le mois.	= 748,69	

» La température a été très-variable cette année. Nous l'avons dit plus haut, à des jours chauds succédèrent des jours froids, suivant que les vents soufflaient du Nord ou du Midi.

» L'été et l'automne ont été plus chauds que ne le sont ordinairement ces deux saisons, mais la température moyenne de l'hiver a été plus basse ; quant à celle du printemps, elle est, à très-peu de chose près, égale à notre moyenne de quarante-huit ans.

» Enfin, nos observations thermométriques de 1850 nous donnent, comme notre récapitulation de 1802 à 1850, la température moyenne de l'année = 16° 25.

» Les vents dominants ont été le N. et le N.-E. Le Sud, qui, d'après toutes nos observations, occupe le second rang dans nos tableaux météorologiques, n'arrive, cette année, qu'en troisième ligne, et présente un nombre de jours bien inférieur à celui des deux premiers.

» Nous avons observé de fréquentes variations dans la direction des vents et, par conséquent, dans l'état du ciel. Ainsi, nous avons souvent remarqué les vents passer brusquement du Nord au Sud, et le ciel, d'abord serein, se couvrir de nuages, rester couvert une partie de la journée, le plus souvent toute la nuit ; puis, le Nord reprendre le dessus, et nous enlever jusqu'à l'espérance de la pluie.

» Nous avons dit que 1850 pouvait être classée parmi les années les plus remarquables par la sécheresse ; nous trouvons, cependant, que le nombre des jours pluvieux diffère peu de celui de nos moyennes. Nous avons noté cinquante-huit jours de pluie ; nous en avons, année commune, 69,34 ; mais, pendant que toutes nos observations nous donnent 911,29 milli-

mètres d'eau, nous n'en avons mesuré, cette année, que 670,70.

» Disons, en terminant, que nous n'avons pas vu une seule fois de neige cette année, et que Nimes, Avignon, Montpellier, Marseille, en ont eu à plusieurs reprises.

» Saint-Hippolyte-de-Caton, le 5 janvier 1851.

» C. D. »

(Voir le Tableau ci contre.)

A cette communication de M. Dhombres fils succède la lecture d'un rapport de M. le Secrétaire perpétuel. Il le fait en ces termes :

« Messieurs,

» Le recueil trimestriel de l'Académie de Bordeaux contient encore, comme ceux que j'ai précédemment parcourus, des mémoires d'un grand intérêt que je vais brièvement faire connaître.

» Celui qui est au commencement du volume est le fruit des laborieuses méditations d'un de nos correspondants, M. Marcel de Serres. Ce savant y traite des êtres mythologiques figurés sur les monuments de l'antiquité, et, malgré la difficulté qu'il y avait à saisir une pensée, un but, au milieu des caprices de l'imagination des peintres ou des statuaires de la Grèce et de Rome, M. Marcel de Serres a montré que la conformation des animaux mythologiques a été soumise à des règles, à des principes.

» Ces principes, fondés sur la nature des choses, ont été puisés dans l'observation des êtres vivants; il en est un qui domine tous les autres : dans la création des animaux fantastiques comme chez les espèces réelles, la tête quelquefois, mais toujours le corps, se maintient en harmonie avec les organes du mouvement.

» Après avoir exposé et appuyé d'exemples cette loi d'organisation, l'auteur range sous deux grandes classes les animaux de l'ancienne mythologie : dans la première, il comprend ceux qui, composés de

parties d'espèces différentes, n'en montrent pas moins des rapports constants entre la forme et la disposition de la tête ou du corps et les organes du mouvement; dans la seconde, se groupent les réunions des parties réelles et vraies d'animaux divers, assemblées de manière à ce que les tous qu'elles composent ne sont plus soumis à aucune loi. Il y a ici difformité dans l'ensemble et uniquement vérité dans les détails.

» M. Marcel de Serres divise en trois sections les animaux de la première catégorie :

» L'une consacrée aux espèces mythologiques voisines des solipèdes ;

» La seconde section embrasse les espèces qui ont de l'analogie avec les ruminants ;

» La dernière section réunit les animaux fantastiques dont les instincts carnassiers ont exigé une organisation appropriée à ces habitudes.

» Dans toutes ces classes, M. Marcel de Serres remarque de vrais principes de coordination que l'on essaierait en vain de reconnaître, dans ce cortége d'animaux étranges, de figures bizarres à l'aide desquels les modernes, Callot par exemple, représentaient les scènes de leur aventureuse imagination.

» A ce propos, M. de Serres cite quelques exemples des rapports qu'ils ont suivis dans leurs compositions, même les plus bizarres, telles que celles des centaures, des faunes, satyres, syrènes, et il conclut que jamais les anciens n'abandonnèrent les lois d'harmonie que la nature a semées de toutes parts dans l'ensemble des choses créées.

« C'est là, dit l'auteur en finissant, que sont le mérite » et la gloire des statuaires et peintres anciens. Leurs » œuvres en témoignent assez ; plus on les étudie, » plus on en comprend la haute portée. Cette gloire » s'est agrandie, quand ils ont eu à dépeindre des » êtres réels et présents à leurs yeux. Heureux de » n'avoir plus à s'écarter de l'observation de la nature, » ils en ont suivi les lois avec une exactitude remar- » quable. Poussés plus haut encore par la puissance » de leur génie, ils se sont élevés jusqu'au beau idéal » et ont produit ces chefs-d'œuvre admirables que les

» temps modernes ont enviés et envieront longtemps
» aux temps anciens. »

» Sous le nom d'*Une visite à la ménagerie du Jardin des Plantes de Bordeaux*, M. Laterrade déroule toute la série des animaux qui le peuplent et le composent, et décrit surtout avec soin une nouvelle espèce, le lama, destinée peut-être à jouer un rôle dans l'industrie des tissus. Comme M. Geoffroy-St-Hilaire a peu laissé à dire sur cette espèce nouvelle, je n'ai pas à reproduire les idées émises, à retracer les espérances conçues ; nous sommes heureux de penser avec M. Laterrade que les capitaines et les armateurs de Bordeaux continueront à enrichir cette ménagerie naissante, et seconderont ainsi les soins de l'administration municipale.

» Après ces deux mémoires, vient une étude sur Lucrèce, aussi bien pensée que bien écrite, de M. Charles Dabas.

» Ce professeur distingué, avant de juger lui-même l'une des plus belles œuvres de la muse latine, cite les témoignages et les opinions d'Ovide, Virgile, Stace, Gassendi, Molière, Voltaire, Fontanes, Villemain, Patin, puis se fait cette question :

» Qu'est-ce que le *Poème de la nature* ?

» Il répond : C'est d'abord un poème didactique, genre difficile, déjà plein d'inconvénients, un peu factice ; c'est, de plus, un poème philosophique et, au point de vue de la moralité, un système philosophique bien peu propre à élever l'âme et à échauffer le cœur. En effet, si ce poète athée consent, par un reste de respect humain sans doute, à reconnaître les dieux, il ne veut pas que ces dieux corporels et asservis à la matière comme les hommes, se mêlent aucunement des affaires d'un monde qu'ils n'ont point fait ; il veut bien qu'ils soient et qu'ils soient immortels, mais à condition qu'ils restent tranquilles dans l'oisive quiétude et l'égoïste jouissance de leur immortalité.

» Cette désolante doctrine, M. Dabas en trouve des traces dans les chants où Lucrèce explique la formation de l'univers ; dans celui où il décrit tous ces atômes increés se rencontrant, s'unissant par hasard dans

l'infini de l'espace pour former, par hasard encore, ce tout harmonieux qui nous ravit.

» Mais si M. Dabas condamne avec raison les doctrines funestes avec lesquelles se joue l'inspiration du poète, il sait apprécier la verve intarissable et la poésie étincelante qui nous éblouit dans le *Poème de la nature*; il sait louer ce rare génie qui fut si admirable dans l'expression de la pensée, souvent fausse et ingrate, alors qu'il maniait un idiôme rebelle encore, une langue rude et demi-barbare; il sait noter toutes les beautés, mettre en lumière surtout une vive et franche originalité, plus franche et bien plus entière que celle des poètes de l'âge suivant; il sait juger avec talent, un talent prodigieusement riche et capable, a dit M. Patin, d'animer tout ce qu'il touche et jusqu'à la poussière métaphysique dont Epicure avait construit son univers.

» Après cet essai littéraire vraiment remarquable, j'ai trouvé des réflexions sages de M. Valat sur le scepticisme. Quelque peine qu'il y ait à caractériser un système qui n'est que la négation pure de toute doctrine et de toute vérité, l'auteur l'a vigoureusement entrepris; il juge avec savoir, réfute avec éloquence le scepticisme, après avoir suivi les variations qu'a subies le premier doute qui vint assiéger l'homme méditant dans ses loisirs sur les vérités acquises par son intelligence ou déposées au fond de son âme jusqu'aux dernières négations qui font du monde, de la vie, de l'esprit humain, une énigme impénétrable, un mythe effrayant, un je ne sais quoi de chimérique plus triste que la plus triste réalité.

» Dans le recueil que j'analyse, M. Lamothe, dont je vous ai récemment entretenu, traite encore des secours à domicile et de l'assistance publique. Contraints d'abréger, nous nous bornerons à résumer en quelques lignes les propositions de cet économiste.

» L'assistance publique comprend :

» 1° Les secours à domicile à donner :

» Aux malades indigents ;

» Aux femmes enceintes indigentes ;

» Aux enfants abandonnés ;

» Aux vieillards et aux infirmes ;

» Aux indigents valides.

» 2° La surveillance à exercer sur les enfants trouvés, sur les hospices, dépôts de mendicité, asiles d'aliénés.

» 3° Dans chaque canton, un bureau de bienfaisance sera chargé de distribuer des secours.

» 4° Les fonctions de directeur cantonal seront remplies par un médecin nommé dans une réunion de tous les médecins de l'arrondissement.

» 5° Il jouira d'un traitement de 1,000 francs.

» 6° Auprès de chaque bureau sera constitué un conseil composé du maire, du curé, du ministre de chaque culte légalement reconnu, du membre du conseil-général, de trois maires nommés par le préfet.

» 7° Le préfet pourra imposer d'office les communes du canton jusqu'à concurrence de 2 centimes.

» 8° Tout bureau d'assistance possèdera un local contenant de 3 à 5 lits.

» 9° Les commissions cantonales nomment des délégués qui se réunissent au chef-lieu d'arrondissement.

» Nous ne savons si ces mesures sont d'une exécution facile ; nous ne savons pas, surtout, si l'augmentation des dépenses, des impôts nécessaires pour appliquer ce système, est bien opportune ; mais nous aimons à reproduire toutes les propositions qui nous paraissent dictées par le désir d'améliorer, et surtout celles qui sont inspirées par l'esprit de charité, dont les progrès, dont les applications marqueront à l'avenir le degré de civilisation des peuples.»

M. Jules Salles fait part d'une réponse récemment adressée à M. Pelet par M. Mérimée, qui, répugnant d'abord à croire que la découverte de M. Allègre, de Bagnols, eût pour objet des tombeaux, a fini par se ranger à l'opinion de M. Pelet, et a promis de soumettre la question à la société des antiquaires de Paris.

A propos de cette communication, M. Pelet annonce

que M. Allègre, comprenant les intérêts de l'art, et on peut dire, un devoir de reconnaissance envers notre confrère, se propose de faire don à notre musée des divers fragments de vases, urnes, colonnes, qu'il a trouvés dans les environs de sa résidence.

L'Académie se montre satisfaite du don généreux de M. Allègre. Elle désirerait, plus vivement que jamais, que toutes les richesses de notre sol fussent réunies et mises sous les yeux des archéologues, dans un lieu public et de facile accès. Ce qui est colligé par les particuliers est trop souvent enseveli dans leur cabinet et perdu après eux.

MM. Liotard, Pelet et Nicot proposent de nommer correspondant de l'Académie M. le capitaine Colson, qui non-seulement a donné des preuves nombreuses de ses connaissances en archéologie, mais qui, en les consacrant à éclaircir les questions, à résoudre les problèmes que présentent nos monuments antiques, s'est comme naturalisé au sein de notre cité. L'Académie accueille ce vœu avec empressement et satisfaction.

L'Académie accorde ensuite à M. Dhombres, et sur sa demande formelle, le titre de vétéran. Celui d'associé est unanimement décerné à M. le chevalier de Thumaide, secrétaire-général de l'Académie de Liége, auteur de plusieurs ouvrages très-répandus et très-estimés en Belgique.

Séance du 1er *février* 1851.

M. le Président dépose un compte-rendu de M. Thumaide, de Liége, et une invitation des secrétaires du congrès qui se tiendra à Orléans.

M. le Secrétaire donne lecture de diverses lettres adressées à l'Académie, et des réponses qui ont été faites.

M. le capitaine Colson, présent à la séance, prie l'Académie de recevoir ses remerciments, et promet de justifier son admission, que sa modestie regarde comme une faveur, par l'application d'un nouveau zèle et la communication de tous ses travaux.

M. le docteur Ph. Boileau de Castelnau, chargé de deux rapports sur deux ouvrages de M. le docteur Sauvé, secrétaire de la Société des Sciences naturelles de la Rochelle et directeur du service de santé, les fait en ces termes :

« Messieurs,

» Dans un travail historique et critique publié dans le dernier numéro des *Annales d'hygiène* (octobre 1850), sur les secours à donner aux noyés et asphyxiés, notre honorable confrère, le docteur Guérard, fait remarquer qu'à la France revient l'honneur d'avoir la première cherché à populariser les méthodes de traitement réclamées par l'asphyxie, et, en particulier, l'asphyxie par submersion. En 1740, le célèbre Réaumur, qui était né à La Rochelle, pays où pratique le docteur Sauvé, rédigea, par ordre du gouvernement, un *Avis pour donner des secours à ceux qu'on croit noyés*. Plusieurs éditions furent imprimées et distribuées. — Bientôt, les autres gouvernements, le Sénat de Hambourg en premier lieu, réglementaient les secours à administrer à ces malheureux. A Amsterdam, il se forma une société dans le but de régulariser et d'étendre les moyens dont il s'agit. L'émulation fit créer des sociétés semblables dans toute l'Europe. Les hommes les plus éminents s'empressèrent d'attacher leur nom aux travaux de ces associations philanthropiques. Fothugill, Méad, Hunter, Lecat, Harmant, Louis, Gardane, etc., enrichirent la science de leurs recherches. — De nos jours, Marc a donné un excellent travail sur ce sujet (*Annales d'hygiène*, p. 1835). M. le docteur Sauvé n'a pas ignoré ce mémoire, mais il ne cite son auteur qu'aux dernières pages de sa brochure.

» Pia, échevin de Paris, fonda, en 1772, l'établis-

sement de secours de la capitale. On lui doit la boîte des entrepôts et l'institution du corps de *secouristes*.

» Chaque progrès, scientifique sur cet important sujet, a été successivement réglementé par l'autorité, jusqu'à l'ordonnance de police du 17 juillet 1850, qui est la plus complète, et que le docteur Guérard accompagne de développements et de notes explicatives.

» Sous l'inspiration de pareils sentiments de fraternité, le conseil supérieur de la Société générale des naufrages chargea le docteur Sauvé, directeur des secours à donner aux noyés et asphyxiés, de faire un cours public d'asphyxie. — C'est le résumé des leçons de ce médecin, dont nous sommes chargé de vous rendre compte.

» Après avoir défini l'asphyxie (p. 7) : la suspension de la respiration, par suite la non oxygénation du sang veineux, le docteur Sauvé explique la raison de cet état morbide et de ses conséquences, qui sont l'abolition de l'hématose et, de là, celle des fonctions organiques et animales.

» Cependant, il ne faudrait pas croire, ainsi que l'a observé le docteur Ollivier, d'Angers, que, dans toute asphyxie, le sang prend la couleur noire (*Annales d'hygiène*).

» Les causes de l'asphyxie sont celles qui apportent un obstacle mécanique à l'inspiration, en obturant les voies aériennes : compression, mucosités ; — celles qui placent l'individu dans un milieu impropre à entretenir l'hématose : submersion, enterrement sous des décombres ; gaz inertes : azote, hydrogène, acide carbonique, protoxyde d'azote, oxyde de carbonne, air trop raréfié ; — celles qui suspendent l'innervation : foudre, froid, chute, commotion, produisent un état morbide qui participe de la syncope et de l'asphyxie. — L'on rapporte à l'asphyxie une maladie qui est, en réalité, un empoisonnement par gaz délétères : gaz des fosses d'aisances, ammoniaque, etc.

» Le docteur Sauvé fait à son travail assez de division pour comprendre toutes les causes d'asphyxie et pour procurer au public un manuel à l'aide duquel chacun puisse prévenir les accidents, empêcher de

cruelles erreurs, effets de l'ignorance ou des préjugés, et, enfin, donner les premiers soins, en attendant la venue de l'homme de l'art.

» Il n'oublie pas, comme principe essentiel, d'insister avec assiduité, et longtemps, avant de livrer le corps au fossoyeur.

» Le traitement des asphyxiés se résume : à soustraire le malade aux causes qui l'ont produite ; rendre aux voies aériennes leur liberté, en nettoyant les fosses nasales et la bouche du noyé, en coupant le lien du pendu, etc. ;

» Stimuler les extrémités, la surface du corps, la partie inférieure du tube digestif, afin de rappeler la circulation. — L'insufilation de l'air, l'inspiration des vapeurs irritantes ; exercer une pression méthodique sur les côtés de la poitrine ; en un mot, rétablir la respiration. — Détruire la congestion sur les organes de la tête, de la poitrine et de l'abdomen, à l'aide d'évacuations sanguines, séreuses et abdominales. Telle est la série des moyens thérapeutiques.

» Le docteur Sauvé s'étend, en particulier, sur l'asphyxie par submersion, qui est nécessairement le but de ses leçons. — Il énumère les divers instruments de sauvetage, qui sont, au reste, décrits et dessinés dans le mémoire de Marc. — Ce sont des bateaux ou radeaux rendus très-légers ; — des pinces, des filets pour pêcher les noyés.

» Vous ne verrez pas avec indifférence le mortier et la bombe, ces armes de destruction, convertis en instruments de conservation de la vie de l'homme dans les mains de la Société des naufrages. — C'est surtout à son secrétaire, M. Gosse de Liancourt, que sont dues les expériences à ce sujet.

» A une bombe de 8 pouces est amarrée une corde de 15 millimètres de diamètre. — La bombe, lancée par dessus le vaisseau échoué, établissant un va-et-vient avec la terre ferme, sert à sauver l'équipage et une partie de la cargaison. — Les bateaux de sauvetage, qui ne peuvent aborder le navire en danger, se servent d'une manière analogue d'un grenadier qui prend alors le nom de *fusil de salut*.

» Nous n'oublierons pas de vous rappeler, avec le docteur Sauvé, le nom de Hawes, médecin, qui, en bravant le ridicule jeté sur lui et en sacrifiant sa fortune, est parvenu à détruire le préjugé de l'incurabilité de l'asphyxie par submersion. — Ce philanthrope créa la Société humaine de Londres, qui comptait 35 ans d'existence en 1841, et à laquelle plus de 5,000 personnes doivent la vie.

» Quoiqu'il crût pouvoir s'en abstenir, l'auteur s'occupe de la mort apparente des nouveau-nés, appelée aussi asphyxie. Après une courte discussion sur la distinction de l'apoplexie et de l'asphyxie, il conclut que dans les deux cas il faut faire la section du cordon. — Depuis, notre confrère est arrivé à une conclusion toute opposée, après l'expérience et des recherches persévérantes. — Il pose pour première règle de ne jamais couper le cordon que lorsque l'enfant a commencé de respirer. — C'est cette règle qu'a toujours suivie votre rapporteur.

» L'homme de l'art ne doit isoler le produit, cet organe de la mère, que lorsqu'il est assuré que le fœtus peut se charger tout seul des fonctions de la vie, ou lorsqu'il a l'intime conviction qu'une évacuation sanguine est indispensable à l'enfant. — Le fils d'une famille notable doit son existence à cette détermination. — Quel inconvénient y a-t-il d'attendre la chute du placenta et de l'immerger avec l'enfant dans un bain à 30° ?

» Ce travail du docteur Sauvé fut analysé à l'Académie de médecine par le regrettable Capuron, accoucheur savant et habile. Des remerciments furent votés au docteur Sauvé par cette Compagnie.

» Je ne puis mieux faire, Messieurs, que de suivre l'exemple de Capuron et de vous demander d'adresser des remerciments au docteur Sauvé et de l'engager à continuer ses cmmmunications avec l'Académie, qui alors serait heureuse de l'inscrire parmi ses correspondants. »

« Passons à l'autre brochure du docteur Sauvé; c'est le compte rendu des travaux de la société de médecine de la Rochelle.

» Une discussion s'est engagée au sujet de la petite-vérole chez certains animaux. Le docteur Cornay l'a constatée sur une meute composée de sept chiens. Tous succombèrent. Selon le docteur Dorbigny, un veau l'a transmise à une jeune bergère de 13 ans, la seule qui fut atteinte dans le pays. — Néanmoins, d'après la société, la question reste indécise comme elle l'a été à l'école vétérinaire de Lyon.

» *Clavelée inoculée.*— Le vétérinaire Regniers, appelé pour des moutons atteints de la clavelée, inocula cette dermatose aux cent bêtes restant; toutes furent préservées.

» Les docteurs Godelier fils, Van-Derbach, Dorbigny et autres membres, communiquent à la société des faits très-remarquables des corps étrangers introduits dans nos tissus.

» Le docteur Sauvé présente un jeune malade qui, soulevé par la tête, il s'ensuivit une lésion de la moële épinière caractérisée par la résolution musculaire et la mort du sujet.

» *Monstre.*—La société de médecine de La Rochelle a recueilli quelques faits importants d'obstétrique, de grossesse extra-utérine, celui d'un embryon bicorps adhérents seulement par les pubis et les organes génitaux.

» Ce travail est terminé par une observation d'empoisonnement par l'acide arsénieux et l'acétate de morphine suivi de guérison, à l'aide de vomissement provoqué — et du sesqui acide de fer hydraté. L'appareil de Marsh fit découvrir le principe arsénieux. — L'acétade de morphine qu'on supposait avoir été pris en même temps que l'acide arsénieux ne peut être retrouvé par d'expériences appropriées.

» Le docteur Sauvé est un médecin laborieux. Nous proposons des remerciments pour l'envoi qu'il nous a fait en le priant de continuer ses savantes communications. »

M. Nicot donne ensuite lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

» J'ai à vous entretenir succinctement des mémoires

de l'Académie de Bayeux que vous avez bien voulu confier à mon examen.

» Un honorable magistrat, M. Pezet, y traite d'abord de l'origine des journaux, à propos d'une notice historique qu'il a présentée sur Jean Loret de Carentan, poète et journaliste.

» Je n'analyserai pas cette dernière partie de l'écrit qui n'offre qu'un intérêt local, et ne reproduit que ce qui est relatif au journalisme en général.

» Cette institution qui compte aujourd'hui tant d'organes, cette tribune ouverte chaque jour à mille voix tantôt turbulentes et trompeuses, tantôt utiles et sincères ; cette arène, comme le dit notre vénéré confrère, l'archevêque de Paris, où se mêlent et se confondent l'aliment salutaire des esprits et le poison des âmes, ne remonte, suivant M. Pezet, qu'à environ deux cents ans.

» Avant d'en retracer l'origine et les phases, l'auteur a cru devoir rechercher quel était chez les anciens les moyens de publicité par écrit.

» Il remarque d'abord que la forme des gouvernements démocratiques dut en exclure l'emploi. A Athènes, à Sparte, les citoyens réunis sur la place publique ne s'y occupaient pas seulement de la paix, de la guerre ou des impôts, mais allaient y chercher les nouvelles du jour auxquelles l'activité de leur esprit et l'oisiveté de leur vie prêtait un irrésistible attrait. Ce n'était qu'à l'aide d'affiches ou écriteaux qu'on portait à la connaissance du peuple les faits graves ou intéressants. Ainsi furent proclamées les lois de Solon.

» Il y a, de ces affiches à des publications périodiques, un immense pas à franchir. C'est aux Romains, souvent nos maîtres, et toujours nos modèles, qu'il faut attribuer l'honneur de l'invention. D'abord ils donnèrent au peuple communication des affaires publiques du haut de la tribune et dans le Forum ; puis on substitua des écrits rédigés par les pontifes et connus sous le nom de grandes annales. Ensuite vinrent les *acta diurna populi Romani* imaginés ou plutôt concédés à l'époque où l'entrée du sénat fut accordée aux tribuns

du peuple par la loi Attinia, déjà empreinte de l'esprit démocratique des Gracques.

» Enfin Jules César eut la pensée de donner aux *acta diurna* une organisation officielle. Il fit publier le recueil journalier de tous les actes du sénat et du peuple, de toutes les nouvelles intérieures et extérieures de la République.

» Ces journaux, comme ceux de nos jours, étaient tour à tour insultants, louangeurs, ou empreints des bonnes pensées et des vertus de l'époque. Ils accusaient Thraséas (1), déifiaient Néron et Domitien (2), vantaient la piété d'Hilevus de Fesules (3), puis ils finirent par n'être qu'un recueil impur où était consigné quelquefois le tableau même des plus honteux désordres (4) et des plus cyniques débauches.

» Tous ces *acta diurna* ont subi le sort commun à toutes les œuvres légères; ils ont à peu près disparu et ont été comme entraînés dans le grand cataclysme qui bouleversa l'Empire romain.

»Avec la religion chrétienne ressuscita l'ancien mode de publicité. Les évêques adressèrent aux peuples des épîtres dans lesquelles, parmi les leçons de morale et de dogme, on trouve la transmission de plusieurs faits publics. En même temps chaque monastère faisait circuler ce qu'on appelait un rouleau annuel par le moyen d'un messager qui s'appelait *tomifer* ou *rollifer* et qui parcourait ainsi toutes les provinces. Mais l'instrument de publicité qui commença le plus utilement à faire sortir les nations et surtout la France de l'isolement où les plongea la barbarie de ces temps, ce fut la pérégrination des trouvères et des troubadours qui, portant d'un château à l'autre, d'une ville à une autre ville, leurs chants et leurs poésies, y firent connaître les chroniques du temps, les exploits des châtelains, les guerres des rois.

» Enfin arriva le règne de Louis XI. Ce fut le grand

(1) Tacite, liv. XVI, XXII.
(2) Tacite, Suétone.
(3) Pline, VII, XI.
(4) Suétone, Caligula, XXXVI.

point de partage entre le moyen-âge expirant et la civilisation nouvelle. L'imprimerie fut découverte. Combattue par les parlements, comme une innovation dangereuse, elle fut prise par Louis XI sous sa haute tutelle. De là au journal il n'y eut pas loin. D'abord parut, à Venise, une feuille imprimée, qu'on eut pour une *gazetta*, petite monnaie équivalant à un demi-sou. Son utilité et le bon marché en répandirent l'usage en Italie et même dans l'Espagne si déchue, si arriérée depuis l'anéantissement de la puissance visigothique.

» La France ne pouvait rester en dehors du mouvement. En 1611, parut le *Mercure Français*. 20 ans après, Renaudot publia un journal périodique, la *Gazette de France*. Richelieu l'encouragea et lui accorda, en 1631, le privilége de publier les traités d'alliance, les capitulations, relations de siéges, de batailles, les dépêches des ambassadeurs.

» Chose singulière, remarque M. Pezet, c'est Louis XI, le plus tyrannique des rois, qui protége l'imprimerie dans son berceau, et le premier journal paraît sous la protection du ministre le plus entier dans ses volontés! Peut-être croyaient-ils donner l'un et l'autre un instrument de plus au despotisme, tandis qu'au contraire ils élevaient sans le savoir, sans le vouloir, la plus puissante des souverainetés.

» Tel est le résumé de cet important écrit. On trouve ensuite une étude bibliographique sur Alain Chartier qui fit les délices de la cour sous Charles VI et Charles VII, et à qui Marguerite d'Ecosse rendit un si singulier hommage.

» M. Mancel, bibliothécaire à Caen, apprécie le mérite et l'influence de cet orateur, de ce poète, qui, comme le dit Etienne Pasquier, *est un auteur, non de petite marque, soit que nous considérions en lui la bonne raison de paroles et de mots exquis, soit que nous nous arrêtions à la gravité des sentences* (1). Nous ne nous étendrons pas sur l'œuvre de M. Mancel; nous nous bornerons à la juger : elle serait digne de remplacer tous les articles des modernes biographies.

(1) Pasquier, *Recherches sur la France*, chap. XVIII.

» Nous avons trouvé ensuite une dissertation sur les léproseries de l'arrondissement de Bayeux. On la lira avec intérêt, quoique nous n'ayons plus à nous préserver des atteintes de cette hideuse maladie.

» M. Lambert, bibliothécaire à Bayeux, a publié dans ce volume un mémoire sur un talisman du XVIe siècle. Ici encore je dirai qu'il n'y a pas le mérite de l'actualité. Les temps ne sont plus où l'on concevait l'espoir d'arracher à la nature ses secrets, d'en intervertir les lois, de connaître les arrêts du destin et d'en diriger le cours. Cependant, comme il est toujours utile d'étudier dans le passé tous les faits, toutes les idées des peuples, je n'excepte pas même tout ce qui est le fruit de l'ignorance et de la mauvaise foi, je ne crains pas d'assurer que les descriptions et les explications de cette médaille satisferont pleinement les curieux et les héraldistes de nos temps, parce qu'elles annoncent toutes beaucoup de recherches linguistiques et historiques.

» Dans un mémoire analogue, qui n'est pas relatif heureusement à l'astrologie mais à la numismatique, nous avons trouvé plusieurs faits dignes de remarque.

» M. de Sourdeval, secrétaire perpétuel de l'Académie de Tours, a décrit un tiers de sou mérovingien qu'il a trouvé dans sa propriété, sou présentant d'un côté l'effigie entière d'un personnage revêtu d'une robe serrée à la taille, et autour de la figure ce mot : FAST, et sur le revers un buste, ayant la tête ceinte d'un bandeau et dont les cheveux flottent sur les épaules.

» De l'examen attentif de cette médaille et du rapprochement qu'en fait, dans une note, M. Lambert, cité plus haut, avec d'autres tiers de sou découverts dans la contrée, il semble résulter pour Bayeux de nouvelles preuves de l'occupation Saxonne, déjà attestée par l'histoire. La Teutonicité des noms indique évidemment une origine Germanique.

» Remarquons en passant combien est essentielle l'étude des monnaies Mérovingiennes. Elle peut faire connaître des personnages historiques, des comtes, ministres, ducs, maires des palais, patrices, dont l'existence est douteuse, et éclairer ainsi l'histoire de

ces temps reculés, qui n'est point encore définitivement fixée malgré les efforts des Thierry, des Dampmartin, et des Guizot.

» Le volume se termine par une notice sur un médecin célèbre de Normandie, Julien de Paulmier; par des recherches sur la création d'un jardin botanique à Bayeux.

» A cet égard, Messieurs, permettez-moi d'exprimer un vœu. Ne serait-il pas désirable que, profitant des terrains qui lui appartiennent près de notre belle Fontaine, la ville de Nimes allouât aussi quelques fonds pour la création d'un jardin botanique?

» Quand on songe que la ville de Tours, bien moins importante et bien moins riche que notre cité, a fait, depuis quelques temps, dans ce but unique, des dépenses exorbitantes; quand on considère combien l'emplacement serait favorable, puisque les quatre pentes offriraient les quatre expositions du Nord, Midi, Est et Ouest, on se demande si ce ne serait pas chose utile et aisée de former un établissement de ce genre? Ne serait-il pas un complément de toutes les richesses que possède notre ville? Nous croyons que, pour accomplir cette tâche vraiment patriotique, plusieurs de nos concitoyens et de nos confrères, prêteraient le concours de leur zèle et de leur expérience, et nous sommes sûrs que la foule empressée viendrait souvent sanctionner par sa présence une création qui s'accorde si bien avec les goûts sages et modestes du pays. »

La parole est ensuite donnée à M. Ph. Boileau de Castelnau pour un rapport sur un ouvrage de M. Bonafoux, directeur du Jardin des Plantes de Turin.

« Messieurs,

» Après avoir énuméré douze à quinze genres ou espèces de végétaux textiles, M. Bonafoux fait, en style condensé, l'histoire du ricin (*ricinus communis*. L.), vulgairement *palma christi*. — Il envisage cette plante sous le rapport de ses propriétés médicinales, alimentaires et industrielles.

»Le ricin était connu de l'antiquité. L'on a trouvé des graines conservées depuis plusieurs milliers d'années dans des sarcophages de la vieille Egypte.

» Dans les parties chaudes de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique, de l'Espagne, et en Sicile, le ricin s'élève à 4 ou 5 mètres; il y vit une dizaine d'années. Chez nous il périt aux gèlées d'automne. — Il fructifie dès la première année ; son grain fournit 60 pour 100 d'huile émulsive, purgative. — Les racines ont aussi cette dernière propriété.

» Les Indoux et les Chinois savent rendre alimentaire l'huile de ricin en le dépouillant des principes purgatifs.

» Ce liquide a servi dans l'antiquité, et sert encore chez certains peuples modernes, pour l'éclairage, et pour se défendre des piqûres des insectes.

» Mêlée à la chaux, l'huile constitue un ciment imperméable à l'eau. — L'on fabrique du caoutchouc avec ce produit oléagineux. — Sur les bords du Nil, il sert à clarifier l'eau.

» La feuille est estimée comme topique calmant et résolutif.

»Dans l'Indoustan, cette huile est employée à l'alimentation d'une espèce de ver-à-soie (*bombyx*, *cyntia*, *de fabricius*), espèce qui, en filant son cocon, y laisse une ouverture par laquelle le papillon sort sans rompre sa trame. Ce bombyx produit sept récoltes par an. — L'autre avantage du ricin, sur le mûrier, est que le premier n'est pas exposé aux gelées tardives, et qu'il peut donner un revenu l'année même où on l'a semé. — L'étoffe fabriquée avec le cocon de ce ver-à-soie nommé aussi arrinde, arria, est, dit M. Bonafoux, d'une incroyable durée. Latreille croit qu'une partie des soies, dont les anciens faisaient usage, provenait de cet insecte.

»Sur l'invitation de l'Académie de Turin, le ministre de l'agriculture et du commerce sardes, a chargé le consul de cette nation, à Caculta, de lui envoyer des œufs du vers du ricin du Bengale pour procéder à des essais en Piémont.

»L'Académie du Gard n'aimerait-elle pas, dans l'in-

tèrèt de l'agriculture et de l'industrie de notre pays, de provoquer la même démarche de la part du ministère français ?

» Le marc, laissé après l'extraction de l'huile, forme un engrais très-actif, mais ce résidu est un poison pour les animaux.

» M. Bonafoux ne garantit pas la réalité des diverses applications du ricin; il les rapporte d'après les auteurs.

» Il finit par s'occuper de la matière textile qui est retirée de cette plante.

» Après la récolte des grains, par conséquent sans nuire au produit oléagineux, les tiges sont soumises à l'action du rouissage, quoique à la rigueur l'ont pût s'exempter de cette opération; on les desséche, et l'on en détache, à l'aide de teillage, des filaments de 30 à 60 centimètres de longueur, d'une force presque égale à celle du chanvre. — Alors le ricin passe des mains de l'agriculteur à celles du manufacturier.

» Nous proposons des remerciments à l'auteur et nous sollicitons l'Académie de provoquer l'importation du bombyx cynthia. »

L'Académie, après avoir entendu ce rapport, décide qu'elle écrira de son côté à M. le ministre de l'agriculture et du commerce pour lui demander de vouloir bien envoyer des graines du bombyx cynthia dont l'introduction dans le Gard pourrait être utile à l'industrie sericicole déjà si avancée dans notre pays, et dans le cas où cette graine ne serait pas encore importée en France, l'Académie pense qu'il serait convenable, urgent même, de prier ce même ministre de s'en procurer par l'intermédiaire et les soins de notre consul établi à Calcutta.

M. Liotard lit, au nom de M. le docteur Phélip, un mémoire sur la vieillesse.

«L'auteur s'est proposé d'en décrire les phénomènes soit sous le rapport physique, soit au point de vue moral.

»Il commence par en préciser le commencement, le point de départ. Ce n'est point à telle ou telle épo-

que, telle année climatérique ou non qu'il faut en placer la date, ce n'est point à la cessation ou au ralentissement de telle ou telle fonction, c'est au moment où le corps humain, après avoir joui pendant une vingtaine d'années de la plénitude de ses forces les perd graduellement en suivant à peu près la même marche que pendant l'accroissement, jusqu'à ce qu'enfin, s'éteignant peu à peu et par degrés, il arrive à la mort *qui n'est que la dernière nuance de la vie* (1).

» La durée de cette vie quelle est-elle? M. Phélip la mesure par celle de l'accroissement, par la nature ou la différence des constitutions.

»Après ces réflexions préliminaires, M. Phélip s'attache à décrire les phénomènes de la vieillesse, il les divise en externes et internes.

» Parmi ceux-là, il note la diminution sensible du volume du corps; l'affaissement du tissu cellulaire, l'accroissement de densité et de volume dans les os par suite de l'accumulation du phosphate calcaire, le plissement de la peau, aux mains, au front, au visage, la calvitie, le ralentissement progressif de toute action organique et l'affaiblissement des muscles érecteurs du tronc qui courbe en avant la colonne vertébrale et semble nous incliner aussi, comme pour nous y préparer, vers cette tombe où nous descendons chaque jour, où tant d'accidents nous précipitent.

» Après avoir décrit ces faits apparents de débilité l'auteur traite des phénomènes intérieurs, et d'abord de la poitrine. Il remarque que cette cavité se dilatant moins et l'action pulmonaire étant moins énergique, il y a diminution de la chaleur animale laquelle est surtout produite par l'acte de la respiration. Il note l'ossification des cartilages et même de l'utérus, celle des membranes avec disparition de l'élément gélatineux, l'oblitération des vaisseaux lymphatiques et des glandes conglobées, l'obturation des artères, le raccornissement du cœur, et en même temps et surtout l'endurcissement du cerveau, lequel devenant peu à peu plus consistant est moins propre à recevoir les

(1) Expression de Buffon, de l'homme.

impressions et les mouvements nécessaires aux opérations de l'intelligence qui s'exécutent avec plus de peine.

» Après avoir décrit ces divers phénomènes, l'auteur recherche les causes des altérations organiques, à l'époque des différents âges de la vie, depuis l'enfance jusqu'à la caducité, et retrace successivement le mécanisme de la vie ou plutôt cette continuelle préparation à la mort. »

L'heure avancée ne permettant pas la lecture de la seconde partie du mémoire, elle est renvoyée à une autre séance.

Séance du 15 *février.*

M. le secrétaire Nicot donne communication de diverses lettres écrites ou reçues.

M. Durant, président de l'Académie, lit la notice suivante sur les bains de Bagnères de Luchon :

« La réputation des eaux minérales de Bagnères de Luchon m'engagea à y aller passer une partie de l'été ; un attrait puissant m'y retint plus de deux mois. Un nouvel établissement de bains était en cours d'exécution et je me mis bientôt en rapport avec l'architecte chargé de ce vaste projet. M. Edmond Chambert, architecte du département de la Haute-Garonne, a été chargé par le conseil municipal de Luchon de cet important travail, et le talent de l'architecte a parfaitement répondu au choix du conseil. Le problème était difficile à résoudre ; il fallait, en dehors d'un projet académique, ménager et remplir les conditions médicales et hygiéniques qui souvent ne s'accordent guère avec les règles sévères de l'art et les principes de l'architecture. Vous verrez par la description du plan que *le nouvel établissement thermal sera le plus remarquable et le plus complet de tous ceux qui existent dans*

les Pyrénées. C'est l'opinion de M. Filhol, professeur de chimie à Toulouse, qui s'exprime ainsi dans la note sur les eaux minérales de Bagnères de Luchon, extraite des mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse :

« L'administration municipale de Bagnères de Lu-
» chon, après avoir provoqué pendant plusieurs an-
» nées des études sérieuses de la part des architectes
» dans le but de rechercher de nouvelles sources et de
» perfectionner l'aménagement des anciennes, a con-
» fié en 1836, à M. François, ingénieur en chef des
» mines, la direction d'une série de travaux qui sont à
» peine terminés aujourd'hui et qui ont amené la dé-
» couverte de plusieurs sources.....

» Désirant que la composition chimique des eaux minérales de cette localité fût bien connue et que les questions relatives à la conservation des propriétés de ces eaux fussent l'objet d'un examen approfondi, la commune de Luchon a chargé M. Filhol, dans le courant de l'année dernière, de faire l'analyse des sources qu'elle possède.

« J'ai consacré, dit-il, déjà près d'un an à l'exa-
» men de ces sources, et je suis encore bien loin de
» pouvoir disposer d'un travail complet et d'avoir traité
» toutes les questions dont la solution me paraît né-
» cessaire ; cependant, j'ai été assez heureux pour dé-
» couvrir quelques faits nouveaux dont je vais entre-
» tenir pendant quelques instants l'Académie (de Tou-
» louse).

» Les sources minérales que possède la commune
» de Bagnères de Luchon sont fort nombreuses : On
» peut les diviser comme suit :

» 1° Eaux sulfureuses ;

» 2° Eaux salines (sulfureuses dégénérées) ;

» 3° Ferrugineuses.

» Les sources sulfureuses sont actuellement au nom-
» bre de 36, dont 22 ont été découvertes par M. Fran-
» çois, depuis 1848. Ces 36 sources constituent la
» série d'eaux sulfureuses la plus belle et la plus com-
» plète qui soit connue ; la richesse de certaines sour-
» ces est telle qu'aucune autre localité des Pyrénées

» ne peut être comparée sous ce rapport, à Bagnères » de Luchon. Le débit des nouvelles sources s'élève à » environ 168 mille litres en 24 heures; presque tou- » tes ces sources ont sur les anciennes l'avantage d'être » très-sulfureuses, quoique beaucoup moins chaudes. » L'établissement de Bagnères de Luchon pourra dis- » poser, cette année, d'environ 400,000 litres d'eau » minérale par jour; pour donner une idée de l'impor- » tance des travaux qui ont été exécutés par M. Fran- » çois, je dirai seulement que la longueur des galeries » souterraines actuellement achevées dépasse 520 mè- » tres courants.

» Des recherches faites en commun avec M. Fran- » çois ont permis d'établir que l'eau sulfureuse éprouve » une altération notable, toutes les fois qu'elle circule » dans des tuyaux qu'elle ne remplit pas en entier, » tandis qu'elle se conserve parfaitement dans des » tuyaux bien pleins. Des dispositions particulières » ont été adoptées par M. François, pour mettre tou- » tes les sources à l'abri de l'altération rapide qu'elles » éprouvent toutes les fois qu'elles ont le contact de » l'air.

» Je me suis assuré que lorsque l'eau chaude et l'eau » froide qui servent à préparer un bain sont versées par » des robinets placés à la partie supérieure de la bai- » gnoire, le mélange analysé immédiatement a perdu » une portion notable de son titre, ce qui est dû tant à » l'action de l'air que l'eau froide tient en dissolution, » qu'à celle de l'air que l'eau entraîne avec elle en » tombant.

» Il faut que l'eau arrive dans les baignoires sans » chûte, si l'on veut diminuer cette altération; il serait » aussi très-utile que l'eau sulfureuse qui s'écoule par- » fois du trop-plein des réservoirs ne fût pas perdue, en » la déversant dans le réservoir de l'eau froide, on ab- » sorberait l'oxigène de cette dernière, et on neutrali- » serait son action sur l'eau du bain.»

» Mon but n'est point d'énumérer les sources de Bagnères de Luchon telles que M. François les a observées les 25, 26 et 27 mai dernier; il me suffira de constater que le débit total des sources sulfureuses par

24 heures était à cette date de 401,946 litres, et si l'on suppose que le bain contient 250 litres d'eau, il est évident qu'elles peuvent donner 1600 bains. En 1850, on en a administré 800, mais il est facile de compter aujourd'hui au moins sur 1200, si l'on considère qu'alors les nouvelles constructions contrariaient le service souvent interrompu, que les réservoirs n'étaient pas terminés et ne pouvaient pas recevoir toutes les eaux. Parmi toutes ces sources je ferai remarquer que celle des Romains, « captée primitivement par les » Romains, alimentait *l'hypocauste* d'étuves romaines » mises à découvert par les travaux actuels. » Je ne passerai pas sous silence le nom des sources donné à ces habiles administrateurs, à ces savants qui ont contribué si puissamment par leurs bienfaits à agrandir la réputation des bains de Luchon, à ces hommes éminents qui y resteront toujours comme d'honorables souvenirs. Je citerai donc la source « d'Azémar, an- » cien maire de Luchon, qui a commencé les travaux » souterrains de recherche d'eaux sulfureuses en 1836;

» La source Bayen, illustre chimiste du 18me siècle, » qui a fait des travaux analytiques remarquables sur » les eaux de Luchon ;

» D'Etigny, intendant de la généralité d'Auch, qui » améliora les bains et l'hôpital de Luchon, créa la » route carrossable de Luchon, et planta la belle ave- » nue de bains (cours d'Etigny) ;

» La Chapelle, intendant de la généralité d'Auch, » qui améliora les bains et l'hôpital, et planta l'avenue » d'entrée de Luchon ;

» Sengez, médecin distingué et ancien maire de Lu- » chon, qui améliora les bains et planta les avenues » de la Pique et de Piqué ;

» Théophile Antoine et François de Bordeu, savants » médecins, illustres praticiens des eaux minérales » des Pyrénées. »

» De toutes les eaux thermales et minérales des Pyrénées, il n'y en a peut-être pas de plus salutaires que celles de Bagnères de Luchon. Cette vallée est d'ailleurs l'une des plus pittoresques, des plus populeuses et des plus productives des Pyrénées. Les mon-

tagnes qui l'environnent sont couvertes de pâturages et de forêts, et occupées çà et là par de jolis villages. Luchon n'est guère qu'à 610 mètres au-dessus du niveau de la mer, aussi la température de l'air y est-elle d'une douceur parfaite et les hivers n'y sont jamais rigoureux.

» Cette belle vallée est située entre la Pique et le Gô et assez près du confluent de ces deux rivières, à trois lieues de St-Béat, et à environ deux lieues des frontières d'Espagne.

» L'édifice thermal se composait de plusieurs corps de bâtiments sans liaison et sans symétrie. Quelques reconstructions eurent lieu, il y a environ quarante ans, par l'influence de M. Richard, préfet de la Haute-Garonne, sous l'Empire, et dont le nom est demeuré attaché à l'un de ces établissements.

» L'antiquité de ces thermes, que les Romains fréquentèrent jadis, est attestée par les ruines des piscines en mosaïques et en briques cimentées, et par des fragments que l'architecte des nouveaux bains découvre tous les jours. En rendant hommage aux talents de M. Edmond Chambert, n'oublions pas de dire qu'il relève, avec le soin le plus religieux, tout ce qui reste de ces précieuses ruines, qu'on a si souvent bouleversées, et que les nouvelles constructions finiront par effacer entièrement. Cinq médailles d'Antonin, des poteries, des ustensiles divers, ont déjà été recueillis et sont transportés à mesure au musée de Toulouse. Il y avait aussi plusieurs inscriptions ; on ne trouve aujourd'hui que celle qui existe encore dans la cour des bains actuels :

NYMPHIS
AVG.
SACRVM.

» Ce petit monument présente, sur le côté droit, une aiguière sculptée, et, sur le côté gauche, une patère.

» On sait que le nom d'Antonin se rattache à tout ce que le luxe avait fait pour embellir les bains, et l'on voit encore à Rome les ruines de ceux d'Agrippa, de Néron, de Titus, de Domitien, de Trajan, d'An-

tonin, de Caracalla, de Dioclétien et de Constantin. Le Laocoon a été trouvé dans les bains de Titus, et l'Hercule-Farnèse dans ceux de Caracalla.

» Je vais essayer de décrire les nouveaux thermes. Les sources de Luchon appartiennent à la commune et étaient affermées 24,000 francs. Elles doivent atteindre, cette année, la somme de 45 à 50,000 francs. On comprend qu'avec un pareil revenu, l'administration ait pu s'engager à exécuter un projet qui ne coûtera pas moins de 7 à 8 cent mille francs.

» Les thermes de Luchon forment un parallélogramme rectangle de 94 mètres 50 de longueur, dans l'alignement ou le prolongement extérieur du cours d'Etigny, sur 43 mètres 50 de largeur ou de profondeur, l'axe du milieu correspondant à l'axe de l'allée qui va à la Pique.

» Huit grandes salles, de 10 mètres dans œuvre sur 12 mètres 50 de hauteur sous clé, contiennent, chacune, dix cabinets de bains revêtus de marbre. Les cloisons qui les séparent sont en tables de marbre Sainte-Anne-des-Pyrénées, sur 4 mètres de hauteur. Les baignoires sont en marbre de Carrare et les pavés en marbres de couleur. On y trouve quatre piscines en marbre blanc, précédées de vestibules et de vestiaires, des bâtiments pour douches d'eau et de vapeur; une salle de pas-perdus, avec péristyle, de huit mètres de largeur dans œuvre sur 31 mètres de longueur; une galerie ou péristyle sur toute la longueur de la façade et 5 mètres de largeur hors œuvre; au centre, un grand portique d'ordre corinthien, en marbre blanc de Saint-Béat, de quatre colonnes de face, de 9 mètres 80 de hauteur, base et chapiteau compris. La galerie aura vingt-huit colonnes d'ordre dorique grec, de 4 mètres 25 de hauteur. Toutes ces colonnes, ainsi que celles du grand portique seront monolithes, c'est-à-dire que les fûts seront d'une seule pièce.

» En général, toutes les constructions sont en maçonnerie de pierres dures provenant des carrières de St-Aventin, près de Luchon, où s'exploite la pierre de taille qui est employée aux socles, aux angles,

aux pieds-droits des portes, à toutes les ouvertures, aux corniches, aux seuils, aux marches et perrons de tout l'édifice. Cette pierre de taille est très-dure et prendrait le poli du marbre, si l'on voulait s'en donner la peine. On se contente de les *boucharder* et d'y former une ciselure sur les arêtes. L'architecte, du reste, a été très-sobre de moulures dans tous ses profils, pour ne pas augmenter la dépense. Les enduits sont faits en mortier avec le plus grand soin, et, comme toutes les salles sont peintes à *fresque*, on mêle les teintes plates ou les fonds avec les enduits, pour leur donner plus de consistance. Les peintures sont imitées de celles de Pompéï; les arabesques sont empruntées aux bains de Titus et à tout ce que ces époques ont laissé de plus gracieux.

» Il n'est pas inutile de dire qu'un travail important a attiré l'attention de l'architecte : c'est la construction des réservoirs qui touchent immédiatement aux galeries souterraines.

» Des buvettes sont établies le long du tour-de-ronde; d'autres buvettes le seront aux sources isolées qui ne sont pas assez abondantes pour être employées en bains.

» De nouvelles plantations sur les terrains qui dépendent de l'établissement, et d'autres embellissements, compléteront l'ensemble de ces nouveaux hermes dont je viens de vous donner un aperçu. »

M. Dhombres-Firmas fait successivement deux rapports, l'un sur les annales de la société Linnéenne de Lyon, le second sur deux numéros des *Annales de l'Auvergne*.

« Vous m'aviez déjà chargé, dit-il, de vous rendre compte, l'an dernier, d'un volume publié par la Société linnéenne de Lyon, et je crus alors devoir vous raconter son origine, dont j'avais été presque témoin, étant passé à Lyon vers cette époque et ayant eu l'avantage d'y faire connaissance avec le professeur Balbis, son fondateur.

» Obligé de fuir les troubles qui agitaient Turin, M. le directeur du jardin botanique vint se réfugier à

Lyon; il y avait fait d'autres voyages, et il était certain d'y être accueilli par tous les hommes instruits, bien plus nombreux dans cette grande ville qu'on ne le suppose communément.

» Les Lyonnais les plus occupés de hautes spéculations commerciales, de leurs fabriques renommées par tous pays, se délassent volontiers par la culture des belles-lettres et des sciences; toutes les branches de l'histoire naturelle sont par eux étudiées et avec beaucoup de succès, comme vous pouvez en juger en parcourant les mémoires des trois sociétés savantes qui existent à Lyon, qui sont toutes les trois en correspondance avec nous.

» M. Dejean, mon parent, directeur du Jardin des Plantes de cette ville, malade depuis quelque temps, ne pouvait plus faire son cours; il donna sa démission en faveur de M. Balbis. Je vous ai précédemment rapporté avec quel empressement les hommes et les dames suivaient les leçons de son remplaçant.

» Sa réputation justement méritée, son heureux caractère, ses connaissances étendues, qu'il aimait à communiquer, attiraient autour de lui tous les amis de l'histoire naturelle; leurs réunions devenaient journellement plus fréquentes; bientôt il leur fallut pour s'entendre régler l'ordre de leurs communications et leurs discussions. Ils avaient formé ce qu'ils appelaient une *colonie de naturalistes*, quand, il y a près de trente ans, ils prirent l'immortel Linné pour patron, à l'instar de plusieurs autres sociétés analogues, et ils nommèrent pour leur premier président l'excellent M. Balbis.

» Je m'aperçois que je répète ici, Messieurs, ce que j'ai eu l'honneur de vous dire jadis, ce que vous savez d'ailleurs; je laisse donc les fêtes des linnéens lyonnais, et je vais vous donner un aperçu de leurs derniers travaux.

» Selon M. Beckensteiner, les effets de l'électricité se révèlent à nous jusque dans les mystères les plus intimes de la vie, soit chez l'animal, soit chez l'homme. Il soupçonnait que c'était l'agent principal de la reproduction; il l'a démontré. Mais, quoiqu'il ait lu son mé-

moire devant ses confrères, vous me blâmeriez, Messieurs, de vous expliquer comment il a établi que les parties génitales du mâle ou de la femelle se trouvent dans un état positif ou négatif, avant, pendant ou après; ce qui, après dix ans d'observations et d'expériences, lui a appris à combattre un grand nombre de maladies et à remédier à l'une des causes de la stérilité.

» Le même savant a traduit de l'allemand le mémoire de MM. Henle et Kœliter, sur les corpuscules de Pacini. Je ne suis peut-être pas le seul à ignorer l'importance de ces organes, observés chez l'homme, le chat, le chien et d'autres animaux. Attachés aux trous nerveux par un pedoncule, ils sont de forme elliptique, composés de capsules séparées remplies d'une sérosité. L'auteur les a représentés grossis au microscope dans trois planches jointes à ce volume.

» On a regardé ces corpuscules comme des ganglions en rapport avec le sens du tact, comme des espèces de gemmes au moyen desquels les nerfs se ramifiaient; comme ayant une sorte d'analogie avec l'appareil électrique des poissons; comme le siége de la manifestation du magnétisme animal..... « Nos devanciers, » dit M. Beckensteiner, n'ont émis que des conjec- » tures sur la fonction et le but de cet organe, et nous » avouons que nous ne sommes pas plus avancés » qu'eux. »

» Les deux tiers de ce volume des annales sont remplis par trois mémoires de M. Alexis Jordan, sur des plantes nouvelles, rares ou critiques de la France. Ces descriptions, fort intéressantes pour les botanistes, ne sauraient être analysées.

» M. Levrat a expliqué la cause de la détérioration des coléoptères conservés dans nos collections d'entomologie. Il prouve qu'elle est due à une substance graisseuse qu'il appelle *oléïne transsudante*, qu'il attribue principalement à l'infécondation, et qui se manifeste surtout chez les femelles.

» M. Mulsant, président de la Société, lui a communiqué la description d'une nouvelle espèce de coléoptère, trouvée aux environs de Lyon avec M. Rey,

qu'il a nommée *scymnus scutellaris ;* il a décrit aussi, avec le même entomologiste, une nouvelle espèce d'*ochtebius*, qu'ils nomment *crenulatus*, trouvée à Tournus, département de Saône-et-Loire.

» M. Gaecegue a fait connaître quelques insectes de la même famille, qu'il a trouvés avec M. Rey près La Verpillère et à Follavier (Isère).

» Enfin, M. Perris, à la fin de ce volume, publie quelques notes pour servir à l'histoire des *Cionus*, leur vie, leurs habitudes, et relève les erreurs dans lesquelles étaient tombés les naturalistes sur ce genre d'insectes.

» M. Briffandon, comme confrère et comme ami de M. Nicolas Teissier, nous donne des détails particuliers sur sa vie. A peine âgé de dix-huit ans, lorsque son père fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, il fut, avec sa jeune sœur, se jeter aux pieds des juges, et ils parvinrent à le sauver! Que ne peut la tendresse filiale, dit M. Briffandon, puisqu'elle attendrit ces cœurs de roche! M. Teissier père avait occupé jusqu'à sa mort la place de professeur de chimie à l'Ecole du Palais-des-Arts. Son fils Nicolas le remplaça, mais obtint sa chaire au concours. On regrette beaucoup qu'il n'ait pas publié son cours particulièrement appliqué à la teinture; les premiers teinturiers de Lyon s'honorent du titre de ses élèves.

» Il s'occupait d'histoire naturelle et avait donné à la Société linnéenne, dont il était l'un des fondateurs, une description géologique de l'Auvergne et du Vivarais.

» M. Mulsant a communiqué à ses confrères une notice nécrologique sur Paul Merck. Deux fois il avait été couronné à l'Ecole des Arts, et, à cette occasion, l'auteur nous apprend que l'empereur, malgré le besoin continuel des recrues, par une disposition libérale, autorisa M. le Préfet du Rhône à ajourner indéfiniment le départ des lauréats de cette Ecole; le jeune Merck profita de cette mesure et fut exempté du service militaire.

» Son goût le portait vers la carrière des artistes, quand la volonté de son père l'appela aux travaux mo-

destes de sa fabrique de poèles de faïence. Mais il chercha des distractions en étudiant les insectes et particulièrement les lepidoptères et ceux qui sommeillent pendant le jour. Nous lui devons la connaissance de plusieurs noctuelles des environs de Lyon; ses recherches lui avaient mérité le surnom du *Nemrod* des entomologistes. Mais il en obtint un bien plus beau en s'exposant aux plus grands dangers, pour sauver et secourir ses malheureux concitoyens, pendant les inondations de 1840. Ils crurent sa conduite héroïque oubliée par le gouvernement, et lui offrirent une tabatière d'or, moins précieuse par la matière et le travail, que par l'inscription gravée autour de son nom qui rappelait son courage et les services rendus aux habitants du quartier du Bourneuf. »

« J'ai encore à vous présenter en peu de mots une sorte d'analyse du numéro de mai et juin des *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne*, que vous m'avez remis à l'une de nos dernières séances.

» Je vous disais, en vous rendant compte du numéro précédent, que j'avais reconnu ce recueil pour l'un des plus variés et des plus intéressants que publient les sociétés savantes avec lesquelles nous sommes en relation; je vous répèterai, et je vous prouverai de nouveau, Messieurs, que les académiciens de Clermont s'occupent de toutes les sciences, dans une des contrées les plus riches en souvenirs historiques, dans laquelle abondent les sujets d'étude et d'observations pour les géologues, les botanistes, les zoologistes, les physiciens et les agriculteurs.

»Quatre procès-verbaux des séances qui sont en tête de ce cahier et un cinquième qui est à la fin, ne peuvent vous être présentés par extraits. Je me borne à remarquer qu'ils retracent des travaux nombreux de l'Académie : proposition des discussions, délibérations, le catalogue des ouvrages qu'ils ont reçus.

» Les premiers mémoires insérés dans ce numéro sont : 1° les recherches de M. Martial Lamotte sur la présence de l'arsenic dans les dépôts des eaux minérales de l'Auvergne. Déjà, les chimistes l'avaient re-

connu dans les eaux ferrugineuses de l'Allemagne, des Pyrénées, de l'Aveyron, de Vichy. M. Lamotte a pensé avec raison que les eaux minérales du Puy-de-Dôme, contenant toutes du fer, en plus ou moins grande quantité, devaient comme leurs analogues renfermer de l'arsenic; les moyens analytiques qu'il a employés lui ont fait reconnaître ce métalloïde dans les différentes sources qu'il a soumises à ses expériences, mais en si minime quantité qu'il ne peut avoir aucune action tonique.

» Les recherches de M. Lamotte sont suivies de celles de M. le docteur Nivet sur le même sujet et l'action fébrifuge de ces eaux; il conclut de ses analyses bien positives, que les buveurs d'eau doivent être tranquillisés par l'expérience des siècles passés. Une note additionnelle complète son travail et nous apprend que la découverte de l'arsenic dans les eaux minérales date de 1839, et que M. Tripier, pharmacien-major à Alger, le reconnut dans les bains enchantés ou bains maudits d'*haman mescotin*.

» M. Cohendy, archiviste de la préfecture de Clermont, a découvert un titre du 12 juillet 1463, qui prouve l'existence des bains de Bourboule et du Mont-d'Or à cette époque; il en communique à l'Académie un extrait curieux, relatif à la saignée de la veine et de *corneterie* sur lesquelles le tenancier prélevait un droit. M. Cohendy laisse aux docteurs qui sont parmi ses confrères à établir comment se pratiquait la *sagnia cornatoria* qui semble impliquer l'action de la lancette, de la ventouse de corne et de la bouche humaine.

» Il est avéré d'après Sidoine-Apollinaire qu'au ve siècle Clermont possédait une école d'une certaine importance et qu'il en sortit d'illustres personnages; mais M. Mathieu, professeur au Lycée, croit son pays assez riche en célébrités, pour n'avoir pas besoin de celles qui lui sont étrangères. C'est par erreur, ainsi qu'il le prouve, qu'on a écrit que Marcus Cornelius Fronton était né à Clermont et y avait professé l'éloquence. M. Angelo Maï a découvert sa correspondance qui a été traduite en français par A. Cassan, et dans une lettre à Calvilla, mère de Marc-Aurelle, il dit qu'il

tuait Lybien, et des Lybiens nomades. Il passa les premières années de sa vie à Alexandrie et à Athènes et vint à Rome, où il ouvrit une école, et eut pour disciples Lucius Verus, Marc-Aurèle et beaucoup d'autres jeunes seigneurs romains; l'élévation de son caractère, sa probité, ses vertus, lui acquirent la plus grande considération; il remplit avec distinction les premières magistratures; sénateur sous Adrien, proconsul sous Antonin, consul sous Marc-Aurèle, il sut concilier ses hautes fonctions avec la pratique du barreau et des compositions oratoires.

» Sidoine-Apollinaire a propagé l'erreur assez générale, par sa lettre à son ami Aper, auquel il manda :

« Il y a ici votre aïeul Fronton, plein de tendresse » pour vous... » M. Mathieu fait voir que ce Fronton, comte et deux fois ambassadeur, était né 220 ans après la mort de Marc-Aurèle.

» J'espère, dit le savant professeur, que mon pays me pardonne pour se consoler de n'avoir pas donné naissance à Marcus Cornelius Fronton; il est assez riche de noms illustres anciens et la Providence lui a ménagé de nos jours une ample compensation dans un de ses enfants, qui fut aussi l'ami du monarque, revêtu des plus hautes dignités de l'Etat, qui a reçu en partage le génie de l'histoire, uni à toutes les vertus qui honorent la famille et la patrie.

» Un rapport sur les mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône ne doit pas être analysé dans mon rapport, si, comme je le crois, nous recevons à l'Académie ces mémoires en échange de nos notices.

» M. l'abbé Matussiens a donné à l'Académie de Clermont une notice sur l'abbaye de Montpeyroux, de l'ordre de Citeaux, fondé en 1098. Il raconte comment saint Bernard, qui n'avait que 22 ans, demanda d'être admis, avec cinq de ses frères, son oncle, et plusieurs autres jeunes gens, et que son entraînante persuasion était telle, que les mères cachaient leurs enfants et les femmes, leurs maris, pour les soustraire à l'influence du jeune apôtre du cénobitisme. A 24 ans, saint Bernard fut nommé abbé de Clervaux, et 50 ans après, cinq

cents abbayes dépendaient déjà de Citeaux. Un siècle ne s'écoula pas qu'on en comptait dix huit cents.

» M. le curé Matussiens entre dans beaucoup de détails sur l'abbaye de Montpeyroux, dont le dernier abbé se réfugia, lors de la Révolution, à Dorat, chez M. le baron de Barante. Il y est mort en 1809, regretté de ses paroissiens et des pauvres.

» Montpeyroux fut vendu en 1791. M. le comte de Bonnevie a acquis du nouveau propriétaire l'horloge et la pierre qui servait de devant au grand autel, sur laquelle est représentée la vocation de saint Bernard, à genoux au milieu d'un paysage, des animaux sauvages et des animaux domestiques, etc. Ce bas-relief sert aujourd'hui de tombeau à M. le comte de Bonnevie.

» Le dernier article du numéro est la première partie d'un mémoire sur les lepidoptères de l'Auvergne par M. Bellier de la Chavignerie qui complètera son travail dans un ou deux mois. Ce ne sera que lorsque j'en aurai examiné l'ensemble que j'aurai l'honneur de vous en entretenir. Je me borne à dire aujourd'hui que j'en ai commencé la lecture avec beaucoup d'intérêt. »

M. Hedde demande la parole. Il désirerait que ses droits à la priorité pour la notice de Paulet fussent mieux constatés.

Sur la proposition d'un membre, l'Académie passe à l'ordre du jour.

Séance du 15 février.

M. le secrétaire Nicot donne communication de la correspondance.

M. Hedde demande que le procès-verbal soit rectifié parce qu'il tend à *amoindrir* la réclamation qu'il a récemment faite. M. le secrétaire répond qu'il désirait

non-seulement amoindrir, mais anéantir cette discussion. M. Hedde ayant insisté, il est donné lecture d'une nouvelle lettre qu'il adresse au président, qui, considérant, ainsi que l'Académie, qu'il ne s'agit pas d'une question publique, passe de nouveau, et cette fois définitivement, à l'ordre du jour, toute réclamation ou plainte étant désormais superflue.

M. le capitaine Colson lit un court exposé sur les billets de confiance qui furent mis en circulation de 1790 à 1792, dans un grand nombre de communes du département. Il commence par en rechercher la cause et l'origine qu'il trouve dans la rareté du numéraire et dans l'absence des assignats de petite valeur. Il énumère ensuite, sous forme de notice historique, les mandats émis par les municipalités de plusieurs villes du Gard, et indique celles pour lesquelles il n'a pu réunir encore les documents nécessaires.

M. Colson termine en mettant sous les yeux de l'Académie la première partie de cette collection, qui est destinée aux archives de la Préfecture.

M. Boucoiran annonce qu'il destine à la salle des séances le portrait de M. Séguier, un des anciens membres les plus illustres de l'Académie et un de ses plus actifs bienfaiteurs. L'assemblée se montre satisfaite et reconnaissante de cette promesse.

M. Nicot, Secrétaire perpétuel, lit le rapport suivant :

« Messieurs,

» Comme le soulagement des souffrances des classes ouvrières est une de ces pensées qui se lient à l'honorable mission que vous avez reçue de servir le pays en dirigeant vos travaux vers toutes les questions qui l'intéressent, vous avez voulu connaître les efforts tentés à Rouen pour assurer des secours à tous les travailleurs en cas de maladie, d'infirmité et de vieillesse, et vous m'avez chargé de vous en entretenir.

» Disons d'abord qu'à Rouen, comme à Nimes et

comme dans toutes les cités industrielles, plusieurs essais d'alliance entre les travailleurs avaient été tentés; mais jamais, à Rouen, il n'y avait eu grands résultats. Le but avait été hautement loué, mais les ressources et les effets étaient limités, parce que le principe de mutualité n'était pas appliqué dans toute son extension possible, et que le bas prix des salaires et la gêne des familles ouvrières n'avaient point encore permis une suffisante cotisation. Enfin, il faut avouer que quelques-uns, cédant à un sentiment d'égoïsme, si propre à éteindre toute fraternité, à briser même les liens de la famille, n'avaient pas voulu favoriser une institution qui leur semblait, par suite d'un faux point d'honneur, organiser une véritable aumône.

» Plus éclairés sur leurs vrais intérêts, les ouvriers de Rouen, comprenant l'utilité de l'association, ont créé une œuvre dont nous ferons connaître sommairement les bases :

» 1° Nombre illimité d'associés pris dans toutes les conditions de travail, répartis par sections de cent à deux cents;

» 2° Assemblées triennales pour la nomination des membres du conseil;

» 3° Administration centrale surveillant celle des sections;

» 4° L'association doit à ses membres malades les soins d'un médecin et d'une indemnité fixée par jour, si la maladie n'atteint pas une semaine :

» A 9 francs pendant les deux premiers mois;

» A 7 francs pendant les deux mois qui suivent;

» A 5 francs pendant les deux derniers mois, formant semestre;

» 5° Après six mois, on fait décider si le malade ne doit pas être admis aux invalides;

» 6° Les conditions de l'affiliation à l'Œuvre philanthropique sont :

» 1° L'engagement de souscrire pour la somme de 7 centimes par jour, ou 25 fr. 55 c. par an;

» 2° L'âge de 18 à 30 ans, et on n'admet des candidats âgés de 30 à 40 ans que s'ils consentent à payer

un supplément; disposition très-bien conçue, car ils n'ont pas fait partie de la Société au moment où la vigueur de l'âge les aurait rendus si peu à charge, où leur versement eût été presque tout profit.

» Après dix ans, cette cotisation n'est plus que de 5 centimes par jour, ou 18 fr. 25 c.

» 3° L'âge des invalides est fixé à 64 ans et un jour;

» 4° Enfin, si un sociétaire néglige de payer sa cotisation pendant trois mois, il peut être rayé de la liste des membres, après deux avertissements donnés par le secrétaire-trésorier de la section.

» Tel est, en supprimant tous les détails dans lesquels il serait trop long d'entrer, le système conçu et appliqué. Je dis appliqué, car déjà il y a 1,000 associés et une dépense par an de 16,000 à 18,000 fr.

» Cette fondation a excité tant de sympathie que le conseil-général la subventionne, et la regarde comme une véritable institution d'intérêt public, puisque l'effet infaillible sera d'inspirer l'amour du travail, de l'ordre et de l'économie.

» Il est bien vrai, Messieurs, que le gouvernement s'occupe de l'assistance publique et de la fondation d'une caisse de retraite; mais nous avons cru pourtant que, dans l'incertitude où nous sommes si les législateurs pourront apporter un remède efficace, il était urgent d'analyser les quatre brochures que vous m'avez confiées, et de citer, à côté des efforts heureux déjà tentés depuis longtemps dans notre ville, les essais d'une grande et intelligente cité, qui cherche à développer le sentiment généreux de la mutualité. Quand les hommes sentiront qu'ils sont utiles les uns aux autres, les mauvais conseils des faux amis ne trouveront plus d'oreilles faibles pour les entendre. Au lieu de concevoir des espérances chimériques, au lieu de s'occuper des questions si graves de savoir si le malaise de la société est la conséquence de ses lois, de la forme de son gouvernement; s'il faut établir l'égalité qui élève ou celle qui abaisse; s'il faut, comme on dit, allonger les vestes ou raccourcir les habits, l'ouvrier allégera lui-même ses souffrances,

et mu, éclairé par l'esprit d'association, il établira le règne d'une fraternité profonde et chrétienne, qui, après tout, est le plus bel apanage de l'homme, la plus haute expression de l'humanité. »

P. S. — « Ces quelques mots étaient écrits lorsque j'ai vu, dans un numéro du *Journal de la Morale chrétienne*, que M. Vingtrinier, de Rouen, notre docte et actif correspondant, venait de proposer d'accroître les ressources de l'association Rouennaise en rattachant à cette bonne œuvre toutes lès personnes généreuses qui voudraient bien, à titre de patronage, verser dans la caisse une cotisation.

» Vous approuverez hautement, j'en suis sûr, cette idée. L'effet de ces dons est de lier le riche au pauvre par un bienfait, sans lui créer aucun droit, sans imposer à l'ouvrier aucune charge. C'est introduire dans l'Œuvre un élément de force et de vie; c'est faire de la fraternité raisonnable, possible; c'est préparer, par un noble exemple, l'appui du gouvernement, se ménager sa protection; c'est se donner la satisfaction de concourir à une chose utile, morale; c'est prouver que la grande et sérieuse préoccupation des esprits cultivés est de pourvoir, par des institutions généreuses et dignes du pays, aux besoins des classes laborieuses, afin de les soustraire aux misères et aux vices qu'il faut s'efforcer de faire disparaître chaque jour pour l'honneur de la civilisation. »

Séance du 1er *mars* 1851.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Hedde donne lecture d'un rapport sur les mémoires de la Société des Sciences et Belles-Lettres de Rouen.

« Messieurs,

» Vous avez daigné me charger de vous rendre compte du volume qui renferme les travaux de l'Aca-

démie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pendant l'année 1849.

» Je regrette que le défaut de connaissances spéciales sur la généralité des matières qui sont traitées dans ce recueil académique m'ait forcé de restreindre l'analyse de ce volume, dont je vais cependant essayer de vous donner un léger aperçu.

» Procédant avec ordre, je trouve en tête de l'ouvrage le discours d'ouverture du Président, qui entre dans des considérations générales sur l'Académie des Sciences de Rouen, fait connaître ses diverses phases à des époques plus ou moins éloignées, indique et ses tendances et la direction que devraient prendre les travaux.

» Puis, viennent les rapports des deux Secrétaires, de la classe des sciences et de la classe des belles-lettres.

» Dans la classe des sciences, le Secrétaire donne un aperçu des travaux de cette Académie pendant 1849, dans lequel les mathématiques, les observations astronomiques, météorologiques, physiques, chimiques, botaniques, médicales, zoologiques et économiques, occupent une place importante.

» Je regrette, ainsi que je vous l'ai déjà dit, que le défaut de connaissances spéciales m'empêche d'entrer dans quelques détails à ce sujet. Toutefois, malgré mon insuffisance, je crois devoir vous signaler quelques expériences de zoologie microscopique, qui serviraient à compléter le travail du docteur Martel, du Puy, dont un de nos collègues a analysé le mémoire, il y a quelque temps, et qui fut le motif d'une observation que j'eus l'honneur de vous faire et que vous avez bien daigné consigner dans vos mémoires académiques, où je rappelais les expériences microscopiques, faites en divers endroits, qui sembleraient attribuer le choléra à la présence d'animalcules imperceptibles à la vue, qui, en s'introduisant dans les bronches par la respiration ou dans l'estomac, détermineraient le choléra.

» Cette notice porte pour titre : *Mémoire sur les organes de la circulation et de la digestion des animaux*

infusoires et microzoaires, par M. Pouchet, professeur d'histoire naturelle. M. Pouchet entre dans des considérations générales sur l'organisation de ces êtres infiniment petits, rappelle l'opinion des savants à leur égard, sur leurs organes, leur nutrition et leur développement; il rappelle surtout les découvertes récentes du savant zoologiste de Berlin, Ehrenberg. Une très-belle planche coloriée sert à expliquer ce mémoire, que j'ai lu avec un intérêt d'autant plus grand que depuis quelque temps je m'occupe de quelques expériences qui auraient quelques analogies; ayant percé une mouche ordinaire avec une aiguille, au moment où elle était en repos, et l'ayant soumise à la lentille d'un microscope d'une puissance bien ordinaire, je découvris, sur la partie inférieure de son corps, des pucerons qui paraissaient fixés à l'extrémité de chaque poil de la mouche, et de manière à se trouver prêts à passer sur le corps où la mouche viendrait se reposer. Ces petits pucerons étaient à peu près formés comme les mites du fromage, mais infiniment plus petits et invisibles à l'œil; d'où je suis amené à croire que lorsqu'une mouche se pose sur un objet quelconque, si cet objet convient au puceron, il quitte sa mouche nourricière pour se fixer sur cet objet; de là ce sentiment de petite démangeaison que l'on sent lorsqu'une mouche s'est posée sur un endroit de la peau quelconque; c'est que la mouche y a déposé un ou plusieurs petits pucerons, qui, cherchant à se maintenir, se glissent dans les sinuosités de la peau; de là, sans doute, la galle et d'autres maladies cutanées. Tout ce que je dis là n'est qu'une conjecture.

» Je vous rappellerai que le docteur Martel, du Puy, vous demande d'être associé à vos travaux comme membre correspondant, et qu'un de nos collègues est chargé de vous faire un rapport à ce sujet.

» A la suite de ce rapport du Secrétaire, j'ai remarqué un mémoire sur les propriétés physiques des huiles, dans lequel on signale les fraudes qui se commettent dans le commerce de ces sortes de substances, et on donne les moyens de les reconnaître à l'aide

d'un procédé très-simple, qui consiste à faire passer un courant de chlore à travers le liquide, ou au moyen d'un oléomètre à chaud ou à froid, moyen beaucoup plus sûr pour reconnaître la falsification des huiles, ou, enfin, au moyen de procédés microscopiques très-ingénieux, par l'étude et l'appréciation de leurs propriétés optiques.

» Quelques renseignements sur les opérations du Mont-de-Piété de Rouen, pendant plusieurs années, viennent à la suite.

» Enfin, une lettre sur la statistique d'une seule commune termine ce rapport.

» Dans cette lettre, qui est un véritable mémoire, l'auteur énumère les difficultés attachées à ces sortes de travaux.

« En publiant, dit-il, un spécimen si brillant, si » complet, de ce que peut une érudition bien dirigée, » vous avez pu espérer d'exciter l'émulation de ces » hommes qui se dévouent consciencieusement à des » études souvent bien arides ; mais n'avez-vous pas » craint en même temps de décourager ceux qui réflé- » chiraient à l'immense travail qu'exigerait la sta- » tistique complète de chacune des 500 à 600 com- » munes et plus dont se composent certains dépar- » tements ? N'avez-vous pas pensé, d'ailleurs, qu'en » supposant qu'on trouvât ces travailleurs aussi » éclairés qu'infatigables, il se présenterait d'insur- » montables difficultés d'exécution ? Car, si l'on vou- » lait entreprendre une statistique départementale » dont toutes les parties fussent traitées aussi abon- » damment, aussi largement que vous l'avez fait pour » l'histoire seulement d'une petite commune, l'entre- » prise deviendrait gigantesque, et il faudrait néces- » sairement renoncer à l'espérance de la voir conduite » à bonne fin.

» Lorsque j'ai entrepris cette statistique partielle, » je pensai et je pense encore aujourd'hui que pour » faire une bonne statistique de département, il faut » commencer par traiter chaque canton en particulier, » puis en résumer les points principaux, les faits » analogues, les traits caractéristiques dans un dis-

» cours préliminaire qui embrasse l'ensemble et donne » tout d'abord une idée générale du pays.

» Pour arriver à un résultat satisfaisant, il faut » s'astreindre à des recherches innombrables, de- » mander des renseignements partout où l'on peut » espérer d'en obtenir, les examiner scrupuleusement, » les vérifier avec soin, et souvent les rectifier les uns » par les autres. C'est ainsi qu'avant de commencer » mon travail, j'étais en correspondance avec les juges » de paix. Je leur avais adressé une série de ques- » tions ; j'ai ensuite coordonné et comparé leurs ré- » ponses, et lorsqu'elles étaient incomplètes et contra- » dictoires, je n'ai point hésité à faire de nouvelles » demandes, afin d'éclaircir nos doutes et arriver au- » tant que possible à la vérité. »

» Vient ensuite la nomenclature des diverses parties que doit renfermer une statistique.

» Une série d'observations météorologiques termine cette première partie.

» Dans la deuxième classe des belles-lettres, le Secrétaire traite diverses questions de théologie et de jurisprudence et de rapports sur les prix d'encouragement à décerner aux artistes d'architecture, de peinture, de lithographie, de sculpture et de musique.

» Un mémoire remarquable sur l'application du jury en matières civiles, par M. Blanche. L'auteur, après quelques considérations générales sur l'histoire du jury et son utilité, avec les preuves prises dans des documents authentiques de plusieurs époques plus ou moins anciennes, qui font connaître que le mot de *jury* dérive de celui de *jureur*, rappelle la traduction de cette loi anglo-saxonne que l'Angleterre a conservée dans son texte primitif.

« On désignera dans chaque ressort les hommes » dont la véracité est connue, afin qu'ils fassent partie » des jureurs. »

» L'auteur du mémoire ne parait pas d'avis que l'on doive introduire cette institution en France.

« Malheur à la France, dit-il en terminant, si ja- » mais elle pouvait être dotée d'une pareille institu- » tion ! Ce serait le triomphe de la chicane et la ruine

» de la société. Ah ! Messieurs, je vous le dis dans » toute la sincérité d'une conviction profonde : l'ap- » plication du jury en matières civiles, c'est le chaos » dans la justice. »

» Puis vient une première thèse de Bossuet, par M. Floquet ;

» Une pièce de poésie, la Procession solennelle à Notre-Dame-de-Bon-Secours, à l'occasion du choléra ;

» Les relations de Voltaire avec les Académies et l'Académie de Rouen ;

» Quelques considérations sur les origines typographiques ;

» Enfin, une notice sur les enseignes, considérées comme signes indicatifs des maisons particulières.

» L'auteur rappelle quelques particularités sur les enseignes des maisons anciennes de la plus haute antiquité ; il cite celles qui ont été trouvées à Herculanum et à Pompéia, et arrive à travers le moyen-âge jusqu'à l'époque actuelle ; il rappelle un grand nombre d'enseignes curieuses par leur originalité qu'il serait trop long d'énumérer ici.

» Une pièce de vers, le Départ, la Liberté, et une notice nécrologique terminent cet intéressant volume, dont je regrette de ne pouvoir vous donner qu'une analyse bien succincte et bien imparfaite. »

M. Ph. de Castelnau ajoute quelques observations verbales relatives à son mémoire sur le régime des prisons, et notamment à l'influence qu'exerce le travail sur la mortalité. Pour montrer qu'elle est fâcheuse, M. de Castelnau présente les chiffres suivants, recueillis avant et depuis la suspension du travail à la Maison-Centrale de Nimes en 1848, après son rétablissement partiel en 1849 et sa cessation nouvelle en 1850.

Le rapport de la mortalité à la population de la Maison-Centrale était, avant la cessation du travail, de 92 par an ou 1 sur 12,93 ;

En 1839 et 1840	:: 1 : 7,85 et	:: 1 : 9,07 ;	
1843	:: 1 : 23,52	1848	:: 1 : 33,08
1844	:: 1 : 23,88	1849	:: 1 : 26,51
1847	:: 1 : 13,57	1850	:: 1 : 36,28

De ces chiffres, examinés avec attention et rapprochés des faits que l'on peut considérer comme causes, il paraîtrait résulter :

1° Qu'en 1835 jusqu'en 1843 la mortalité était excessive ;

2° Qu'en 1843 et 1844 l'action salutaire des frères se fit sentir ; il y eut amélioration matérielle notable, travail adouci, et les décès diminuèrent sensiblement ;

3° Qu'en 1844 les décès se multiplièrent par suite d'une application trop rigoureuse d'un nouveau règlement qui ne laissait plus autant la ressource de la cantine pour compléter une alimentation insuffisante pour le travail continu, et souvent insalubre ;

4° Qu'en 1848 la mortalité devient moindre que jamais, parce que le travail fut supprimé ;

5° Que l'on voit en 1849, alors qu'on le rétablit partiellement, le nombre des morts s'accroître de 7 sur 100 ;

6° Et qu'enfin, en 1850, lorsque le repos est encore assuré aux détenus, les décès deviennent bien plus rares.

De tous ces faits, ne serait-il permis de conclure que, tant que l'alimentation ne sera pas plus abondante, le travail sera une cause active de mortalité ?

Un membre demande à présenter ses observations sur ces résultats. Il désirerait d'abord qu'ici comme en toutes choses on ne se hâtât pas de tirer des conséquences absolues ; secondement, qu'on n'isolât pas quelques faits, mais que l'on examinât l'ensemble des causes physiques et des causes morales.

« Il est bien certain, dit-il, qu'il ne faut pas considérer d'un côté le régime du travail, de l'autre celui du repos ; mais il faut rechercher si le travail, qui n'est nullement mortel en lui-même, qui est commandé, qui est nécessaire à l'homme, ne serait pas accompagné de circonstances qui le rendent dangereux ; si, par exemple, il n'a pas lieu dans des ateliers insalubres ; car, dans ce cas, le mal viendrait, non pas de la fatigue dans l'application des forces, mais des conditions regrettables dans lesquelles est placé celui qui les emploie. Puis, ne faudrait-il pas reconnaître,

et les années 1843 et 1844 le prouvent, que les causes morales doivent être appréciées. Quand le vice ou les mauvaises passions pénétreront dans ces agrégations d'hommes dont les cœurs ne s'y ouvrent que trop facilement, nul doute que les décès doivent augmenter. »

Un autre membre fait remarquer que, pour des travaux manuels qui n'avaient rien de pénible, l'alimentation n'était point insuffisante, surtout si l'on admet, comme on vient de le faire, que cette insuffisance est corrigée par la cantine.

Après de nouveaux détails donnés sur les quantités, sur les nombreux décès qui ont lieu maintenant parmi les Arabes actuellement détenus ; après un nouvel examen des causes qui ne peuvent être encore nettement appréciées, le Dr Castelnau ajoute qu'après avoir exposé constamment la nécessité de mettre le régime des détenus avec leurs travaux, il a dû faire connaître la réduction considérable de décès qui a suivi la suppression de l'industrie, pour justifier son assertion et apporter un élément à la solution de la question pénitentiaire. — Après cette explication, la discussion est close.

La séance est terminée par la lecture de quelques vers extraits d'une épître de M. Onésime Seure, sur le divorce.

L'auteur demande qu'il soit réprouvé et flétri et plaide cette grande cause avec un accent de conviction qui, sans tenir lieu précisément d'inspiration poétique, a cependant un grand prix.

Pour signer des autels ce lâche désaveu,
La France a-t-elle donc répudié son Dieu !
Et doit-elle n'offrir, au nom de l'adultère,
Que des droits sans devoirs à des enfants sans mère !
. . . . . .
C'est une porte ouverte à l'enfer conjugal,
Un remède aux tourments d'un joug trop inégal,
. . . . . .
Vous qui contre un remords cherchez ce vil refuge,
Entre l'épouse et vous prenez l'enfant pour juge ;
Demandez lui tous deux, en lui tendant la main,
De quel côté du cœur il veut être orphelin ;
Interrogez ses pleurs, et, par un cri sublime,

La nature et l'amour préviendront votre crime,
A moins que, réunis à l'autel du Démon,
Vous n'armiez votre main du fer de Salomon.
Car, inaliénable et vivant héritage,
Ce n'est qu'avec le fer qu'un enfant se partage !
. . . . . .
Chaste et doux Rédempteur des fragiles humains,
Toi qui daignas un jour, de tes divines mains,
Des parvis de Sion ranimant la poussière,
Ecrire le pardon de la femme adultère,
Sans l'accabler encor de mépris superflus,
Tu lui disais : « Allez, femme, et ne pêchez plus ! »
Mais du moins la victime, à ta voix renaissante,
Puisque tu pardonnais, n'était pas innocente,
Et tu ne lui dis pas, en brisant son lien :
« Femme, relevez-vous, votre époux n'est plus rien ! »
Plus tard, de l'avenir créant les mœurs austères,
Tu nommas le divorce un conflit d'adultères.
C'est ainsi qu'au berceau de la société,
Comme un gage divin tu plaças l'unité,
Et tu sanctifias dans tes chastes phalanges
L'instinct de la nature avec la foi des anges.
Pour prévenir la honte et le lâche retour,
Tu mis le sacrifice à côté de l'amour,
Et le plaisir lui-même, admis à la lumière,
Par la fidélité devint une prière.

Séance du 15 mars.

M. le président distribue les divers écrits offerts en hommage :

Un opuscule sur l'ascia à M. Pelet ;

Le recueil de l'Académie de Liége, à M. Nicot ;

Un volume sur le salon de 1849, envoyé par M. Galimard, dont M. Jules Salles est chargé de rendre compte.

M. le secrétaire donne lecture de la réponse de M. le ministre de l'agriculture et du commerce relative au bombyx cynthia ;

D'une lettre de M. de Surville qui informe l'Acadé-

mie du résultat de ses démarches auprès du même ministre,

Et d'une autre lettre de M. le maire de Nimes qui prie l'Académie de rédiger une ou plusieurs inscriptions commémoratives, que pourraient recevoir les faces principales du piédestal de la fontaine de l'Esplanade.

L'Académie nomme aussitôt une commission composée de :

MM. Durant, président de l'Académie ;
Girard, vice-président ;
A. Pelet,
De Lafarelle,
Teissier,
Colson,
Jules Salles,
Et Nicot.

M. le docteur Martin fait les rapports suivants :

« Messieurs,

» Il y a longtemps déjà, M. le docteur Raimond-Boileau de Castelnau fit hommage à l'Académie d'un mémoire sur les tumeurs blanches et leur traitement ; je fus chargé de vous en faire le rapport, et je viens aujourd'hui, bien tardivement sans doute, m'acquitter de ce devoir.

» On donne le nom de tumeur blanche à une maladie de nature complexe, attaquant les articulations et caractérisée en général par un engorgement chronique circonscrit, le plus souvent sans changement de couleur à la peau, accompagnée de douleurs, de gêne, de craquements pendant les mouvements de l'articulation. La tumeur, quelquefois dure et élastique, donne d'autres fois au toucher un sentiment de fluctuation obscure. Cette maladie peut affecter une ou plusieurs des parties constitutives de l'articulation.

» Après cette définition que, pour plus d'exactitude, je transcris presque textuellement, l'auteur passe à l'anatomie des articulations et en particulier à celle

des articulations diarthrodiales, les seules qui soient affectées de tumeurs blanches; il en décrit avec soin toutes les parties et entre dans des détails parfaitement à leur place dans le mémoire, mais qu'il serait inutile de rappeler ici.

» Fidèle au plan qu'il s'est tracé dès les premières pages de son œuvre, M. Raimond de Castelnau fait suivre l'anatomie normale des articulations de leur anatomie pathologique, c'est-à-dire, des altérations et des désordres que les tumeurs blanches produisent dans ces parties. Ces altérations nombreuses et variées, et qui attaquent plus ou moins tous ou presque tous les tissus qui entrent dans la composition des articulations, l'auteur les expose avec beaucoup de méthode et indique soigneusement la marche qu'elles suivent dans leur invasion et dans leur progrès.

» Il passe ensuite en revue les différentes causes, tant internes qu'externes, qui peuvent occasionner les tumeurs blanches, et, parmi les premières, il signale comme les plus graves les scrofules et les tubercules qui sont en même temps la source du plus grand nombre des arthropathies. Le rhûmatisme vient en seconde ligne, mais avec cette différence qu'il agit sur les jeunes gens et les adultes, tandis que les scrofules et les tubercules s'attaquent aux sujets jeunes et faibles. Les ixanthènes aigres et chroniques, la syphilis, la suppression des hémorragies habituelles peuvent aussi devenir cause de tumeurs blanches. Les causes externes sont toutes les lésions traumatiques intéressant plus ou moins profondément les articulations, telles que les contusions, les entorses et les blessures de toute espèce; mais, et M. Raimond de Castelnau le fait observer, ces dernières causes n'agissent guère que comme occasionnelles et en donnant lieu à l'évolution des causes générales et internes. Néanmoins, on doit avouer qu'il n'est pas toujours possible d'indiquer la source de la maladie. On l'a vue en effet se développer chez des sujets robustes, bien portants, ne présentant aucun signe des causes générales et n'ayant subi l'action d'aucune cause externe.

» Dans l'article suivant l'auteur énumère les symp-

tômes de la maladie ; il en trace la marche et la terminaison ; nous ne le suivrons pas dans ces détails qui seraient ici déplacés, quelque intéressants qu'ils soient ; nous nous bornerons à rappeler au sujet de la terminaison, qu'elle est le plus souvent fâcheuse, et que ce qui peut arriver de plus heureux aux malades atteints de tumeurs blanches c'est une ankylose complète ou incomplète.

» Après ces préliminaires et après avoir établi le diagnostic différentiel des tumeurs blanches, c'est-à-dire les signes à l'aide desquels on peut distinguer ces maladies de toutes les autres affections articulaires et leur pronostic, l'auteur arrive à la partie la plus importante de toute œuvre médicale, nous voulons dire leur traitement.

» Il se divise en traitement général et traitement local. Le premier est dirigé contre les causes internes de la maladie et il a pour but d'en combattre les effets en modifiant plus ou moins profondément la constitution, dans le cas où ces causes sont de nature spécifique, et ce sont les plus rares ; un traitement spécifique aidé de soins hygiéniques peut amener d'heureux résultats ; et quoique souvent insuffisant par lui-même, il contribue à rendre plus efficace le traitement local.

» Celui-ci consiste dans un grand nombre de moyens que l'on emploie suivant les indications que présente la maladie. Ainsi, lorsque les symptômes inflammatoires prédominent dans la tumeur, on a recours à la méthode dite anti-phlogistique, à l'aide des ventouses scarifiées, des sangsues, des cataplasmes émollients ; si au contraire la partie est molle, pâteuse et le sujet scrofuleux, un traitement opposé est indiqué, c'est-à-dire l'emploi du vésicatoire et même la cautérisation que l'on pratique au moyen du cautère actuel ou du moxa, ou bien de la potasse caustique et de la poudre de Vienne ; dans ces mêmes circonstances, on recourt également à l'application de pommades irritantes ou résolutives, que l'on peut combiner avec la compression ; dans tous les cas, l'immobilité de la partie malade est un des plus puissants moyens que

l'on puisse mettre en usage contre les tumeurs blanches.

» A l'occasion de l'immobilité et de la compression dans le traitement de ces maladies, M. Raimond de Castelnau est naturellement amené à parler, en terminant son travail, d'un dernier moyen qui a obtenu de nombreux succès. Il est connu sous le nom d'appareil de *Scott* et n'est, pour ainsi dire, que la réunion de plusieurs de ceux qui ont été déjà indiqués ; il n'exclut point l'usage des agents internes et ne condamne pas le malade à un repos prolongé. Importé en France par M. Raimond Broussonnet, fils de l'illustre professeur de Montpellier, il fut communiqué par lui à notre honorable confrère M. Philippe de Castelnau, qui s'est fait un devoir de le faire connaître et d'en propager l'emploi dans nos contrées. Il lui a dû de nombreuses guérisons dans sa pratique de la Maison-Centrale et l'auteur en rapporte plusieurs observations détaillées.

» Cet appareil se compose de différents emplâtres et bandelettes aglutinatives qui embrassent étroitement l'articulation et de longues bandes amidonnées qui entourent et compriment légèrement tout ou partie du membre. Son application a pour effet de comprimer la tumeur et de produire l'immobilité. Le traitement par cet appareil est en général très-long; mais cet inconvénient, commun à tous les autres moyens, tient surtout à la nature de la maladie. Il favorise l'ankilose et l'auteur a déjà fait observer que c'était à peu près la seule manière dont la guérison pouvait s'opérer.

» Tel est, Messieurs, le résumé, bien succinct à la vérité, du mémoire de M. Raimond-Boileau de Castelnau; écrit avec beaucoup de méthode, d'ordre et de clarté, il présente en un petit nombre de pages tout ce que renferme d'essentiel l'histoire de la maladie qui en fait le sujet.

» J'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, d'écrire à M. Raimond-Boileau de Castelnau une lettre de remercîment.»

Les conclusions du rapporteur sont adoptées.

« J'ai aussi à vous rendre compte, ajoute M. Martin, d'un mémoire sur les hydatides ou vers vésiculaires, envoyé à l'Académie par M. Martel, médecin au Puy, et précédé de quelques considérations générales sur les parasites de l'homme.

» L'auteur les divise en dermazoaires, en entérozoaires et organozoaires.

»Les premiers ou parasites de la peau sont les mieux connus ; leur structure, leurs mœurs et leur mode de génération ont été étudiés et décrits par un grand nombre de naturalistes : ce sont la puce, la chique, le pou, la punaise, le sarcopte ou insecte de la gale, le dragonneau, la sangsue, le cousin : mais ces deux derniers doivent être plutôt mis au nombre des ennemis de l'homme que rangés parmi ses parasites.

» Les entérozoaires ou parasites du tube intestinal ont été bien étudiés sous le rapport de leur configuration ; mais il reste encore beaucoup d'obscurité sur leur organisation, leurs mœurs et surtout sur leur mode de génération : ce sont les ténias ou vers plats ; le trichocéphale ou ascaride à tête en fil ; l'oxyure vermiculaire ou ascaride proprement dit ; l'ascaride lombricoïde ou lombric et l'ophiostome ; ces derniers ont le corps rond.

» Les organozoaires, qui vivent dans le tissu de nos organes, sont encore moins bien connus que les précédents : ce sont l'humulaire, trouvé dans les glandes bronchiques, le strongle géant dans les reins ; le cercaire du sperme, dans les testicules ; la fasciole hépatique découverte dans le foie, et qui sous le nom de *douve* produit ou suit la maladie appelée pourriture chez les moutons ; enfin les vers vésiculaires ou hydatides, sujet de ce mémoire.

»On a donné longtemps le nom d'hydatides à des tumeurs enkystées contenant un liquide aqueux et transparent ; on les attribuait à l'engorgement et à la dilatation des vaisseaux lymphatiques. Plus tard on appliqua ce nom à des tumeurs vésiculaires, molles, transparentes qui se développent dans le tissu des organes sans y adhérer ; mais ce n'est que vers la fin du 17e siècle qu'on reconnut que quelques-unes de ces tumeurs

étaient des êtres doués de vie, mis dans l'eau chaude aussitôt après leur extraction : leurs mouvements ne laisseront aucun doute sur leur existence indépendante de celle des organes ; depuis, les naturalistes en ont formé un ordre de vers qui renferme plusieurs genres.

»Ces genres, au nombre de cinq, sont : les échinocoques, les polycéphales, les ditrachycères, les cysticerques et les acéphalocystes. Tous ces vers ont la forme d'une vésicule membraneuse plus ou moins grosse, plus ou moins transparente, remplie d'un liquide aqueux ; aucun n'a montré ni organe reproducteur, ni œuf, ni canal intestinal.

» L'auteur passe en revue ces différents genres et en donne la description détaillée, indiquant les tissus et les espèces d'animaux dans lesquels on les rencontre. C'est ainsi qu'à l'article du polycéphale il rappelle que ce parasite qu'on ne trouve que dans le cerveau, rare chez l'homme, occasionne chez les ruminants et surtout chez le mouton, la maladie connue sous le nom de tournis.

» A l'occasion du genre cysticerque, qui compte plusieurs espèces vivant dans les tissus du corps humain, l'auteur cite une observation, faite en Islande, d'un abcès du foie d'où sortirent en grand nombre de ces hydatides, grosses comme des œufs de pigeon. Lui-même en retira une, à l'aide d'une incision, d'une tumeur grosse comme un haricot qu'un enfant de quatre ans portait à l'angle interne de l'œil droit. Des faits analogues ont été rapportés dans les journaux de médecine.

» Le genre acéphalocyste présente le type de l'animal le plus simple que l'on puisse concevoir : il ne paraît avoir ni tête ni organes visibles ; néanmoins, il a des mouvements très-distincts, et se reproduit, comme certains polypes, par des espèces de bourgeons naissant de sa paroi, et qui, ayant acquis leur maturité, se détachent de leur mère et tombent au dedans de la cavité chez l'homme, au dehors chez le bœuf et le mouton. Assez souvent on trouve des acéphalocystes qui en contiennent d'autres, qui elles-mêmes en renferment d'autres à leur tour.

» Ce genre compte trois espèces qui se rencontrent dans presque toutes les parties du corps humain ; on peut même en admettre une quatrième appelée une grappe, à cause de sa forme, et que l'on n'a trouvée que dans l'utérus. L'auteur cite, au sujet de cette dernière espèce, l'observation d'une femme qui, se croyant au terme de sa grossesse, rendit, avec une grande quantité de sang et au milieu des efforts d'un accouchement, une masse du poids d'à peu près deux kilogrammes. C'était une môle hydatique. Quant aux autres espèces, elles donnent lieu, lorsqu'elles ont leur siége dans les poumons, à tous les symptômes de la phthisie. L'auteur en rapporte deux observations dont la plus curieuse lui a été communiquée par son confrère, M. Richond. Il s'agit d'une demoiselle qui, après avoir présenté pendant plusieurs mois les signes caractéristiques d'une lésion chronique du poumon, rendit, dans une violente quinte de toux, plein une cuvette d'hydatides crevées, dont quelques-unes devaient avoir le volume d'un œuf de dinde. L'absence de respiration et la qualité d'une portion du poumon indiquaient que là devait être le kyste renfermant ces animaux. Cette expectoration se répéta plusieurs fois pendant une année, et c'est, enfin, après que la malade eut rejeté une membrane épaisse qui, sans doute, était le kyste, qu'elle se rétablit parfaitement et vécut encore quatorze ans.

» L'auteur se demande comment se nourrissent les hydatides dans le corps de l'homme. Est-ce des liquides ou du parenchyme des organes? Il laisse la question indécise.

» Il indique les signes à l'aide desquels on peut reconnaître la présence de ces vers dans une tumeur qui fait saillie à la surface du corps : ils consistent en un frémissement perçu par le toucher et en un bruit de collision résultant du frottement de ces animaux entr'eux.

» Enfin, il termine son intéressant travail par une courte mention des opinions qui ont été émises sur l'origine première des entozoaires; mais, à cet égard, il paraît n'avoir pas eu connaissance des recherches

nombreuses sur des découvertes faites par plusieurs naturalistes. »

M. le secrétaire Nicot donne lecture d'un récent envoi de M. Brun, de St-Gilles, qui offre à l'Académie la traduction de l'ode à Pyrrha, la cinquième du livre premier des odes d'Horace. L'auteur a cru convenable de la faire précéder de quelques réflexions sur les traductions en général et sur celles des poètes en particulier.

«Qu'est-ce que traduire? dit-il, C'est, suivant le dictionnaire, faire passer un ouvrage d'une langue dans une autre. J'ajouterai, en élargissant un peu cette définition, que c'est non-seulement transporter d'une langue dans une autre les mots et les pensées, mais encore les couleurs, les images, les figures, les sentiments. Toutefois les langues n'ont ni le même génie, ni le même caractère; et bien que les principes généraux qui les régissent soient à peu près les mêmes, elles diffèrent beaucoup par les constructions, les formes, les locutions et des idiotismes particuliers à chacune d'elles. Il suit de là que ce qui convient à l'une ne convient pas toujours à l'autre, et que telle tournure, telle métaphore, très-admissibles et très-naturelles dans une langue, sont dans telle autre, déplacées, basses ou extravagantes. Cependant la traduction doit être la reproduction ou plutôt l'image aussi ressemblante et aussi fidèle que possible de l'œuvre originale. C'est, pour ainsi dire, si l'on peut se servir de cette comparaison un peu vulgaire, le même air chanté sur un autre instrument.

» Mais, au milieu des éléments si divers des différents idiomes, comment ferons-nous pour obtenir cette fidélité qui est l'essence de toute bonne traduction? Expliquons-nous d'abord sur ce mot de fidélité. La fidélité qui, s'exagérant ses obligations, s'appliquerait à rendre d'une manière trop littérale chaque expression de l'œuvre à traduire, pècherait en ceci, qu'elle manquerait son but en le dépassant et qu'elle commettrait en définitive la plus grande des infidélités en enlevant au style toute espèce d'élégance et de

coloris. Un des maîtres de l'art a sévèrement proscrit cette méthode :

Nec verbum verbo curabis reddere fidus
Interpres. (Hor. Art poét.)

» Cependant quelques traducteurs, voulant donner à leur interprétation une physionomie d'une ressemblance parfaite avec l'auteur traduit, n'ont pas hésité à pratiquer le système d'une reproduction mathématiquement exacte. M. de Chateaubriant, par exemple, dans sa traduction du *Paradis perdu*, se range parmi ceux-là. Il a rendu, pour ainsi dire, mot à mot le poète anglais. Son imitation à cet égard a été jusqu'à conserver, dans quelques endroits, certaines inversions de la langue anglaise, en mettant le complément direct du verbe avant le verbe même, inversions tout-à-fait contraires au génie de notre langue et aux règles de notre syntaxe (1). C'est comme par exemple, si l'on traduisait le premier vers de l'Illiade :

Μῆνιν ἄειδε, Θεά, Πηληϊάδεω Ἀχιλῆος,

de la manière suivante : *La colère chante, déesse, du fils de Pélée Achille.*

» Le début de la traduction de M. de Chateaubriant est vraiment trop singulier, pour n'en pas citer quelques lignes. Les voici : « La première désobéissance de » l'homme est le fruit de cet arbre défendu dont le mor- » tel goût apporta la mort dans le monde, et tous nos » malheurs avec la perte d'Eden, jusqu'à ce qu'un » homme plus grand nous rétablit et reconquit le séjour » bienheureux, chante, muse céleste ! »

» Vous voyez qu'ici le complément direct précède le verbe ; c'est du reste parfaitement conforme à l'original ; et la traduction est faite ainsi d'un bout à l'autre. L'auteur suit Milton pas à pas, et reproduit, pour ainsi dire, toutes les formes de son style dont quelques

(1) Nous ne pouvons en français mettre devant le verbe, comme compléments directs, que le pronom personnel et le pronom relatif *que*. Mais on ne peut jamais mettre, comme complément direct, devant le verbe, le nom substantif. Ainsi l'on dit : je *vous* aime ; l'homme *que* j'ai vu ; mais on ne dira jamais : votre *personne* j'aime.

unes sont très-étranges dans notre langue, il faut en convenir. Il dit dans son avant-propos : « J'ai calqué le » poème de Milton à la vitre ; je n'ai pas craint de » changer le régime des verbes lorsqu'en restant plus » *français* j'aurais fait perdre à l'original quelque » chose de sa précision, de son originalité ou de son » énergie. »

» Malgré tout le respect que je dois à un aussi grand nom que celui de M. de Chateaubriant, j'avoue que je ne puis adopter un pareil système de traduction. Ce calque servile me semble un excès tout aussi répréhensible qu'une paraphrase diffuse. *Intra muros peccatur et extrà*. Entre le servilisme et la licence il y a pour les traducteurs, comme pour les autres hommes, un bien réel et reconnu, une sage et loyale liberté.

» Voulez-vous bien traduire ? commencez premièrement par saisir, dans une patiente investigation et d'une manière complète, le sens de toutes les paroles de votre auteur. Eclaircissez avec soin toutes les difficultés du texte. Ce premier travail accompli, pénétrez-vous bien du genre, du caractère, du génie de l'œuvre avec laquelle vous allez lutter ; et, tout en conservant rigoureusement le sens des mots, ne craignez point de vous livrer à vos propres inspirations. Elevez votre esprit, par une forte méditation, jusqu'à la hauteur, si cela vous est possible, de l'écrivain que vous voulez interpréter. Identifiez-vous avec lui ; ravivez à son foyer le flambeau qui vous dirige et vous éclaire ; et, si des obstacles arrêtent vos pas, tâchez de les surmonter et de les vaincre par des efforts multipliés et une application soutenue. Peut-être rencontrerez-vous dans l'original certaines formes, certaines métaphores que votre langue maternelle repousse ; ne les admettez pas sans doute ; mais cherchez des formes équivalentes par leur énergie, leur grâce ou leur pureté ; vous en trouverez évidemment si vous possédez bien votre langue, et si vous avez, dans une certaine mesure, l'instinct riche et varié du poète et la noble et ferme élocution du prosateur. Vous devez enfin par tous les moyens possibles vous rapprocher de votre auteur et vous maintenir même à son niveau.

» Ceci me rappelle un vers très-connu de la traduction de l'*Enéide*, par Delille, où ce poète a été supérieur au grand poète romain, bien que son interprétation ne soit souvent qu'une élégante paraphrase. Il avait à rendre le vers :

Tantæ molis erat romanam condere gentem.

Ce latin exprime simplement une grande idée. Delille, dans une magnifique inspiration, a traduit :

..... Tant dut coûter de peine
Ce long enfantement de la grandeur romaine.

» Cette forme est plus qu'équivalente, elle est au-dessus du vers de Virgile. Je vois dans celui-ci *tout le travail pour fonder une grande nation;* Delille me montre *le long enfantement de cette grandeur.*

» Ce sont là, je le sais bien, de ces bonnes fortunes qui se rencontrent rarement sous la plume d'un traducteur; mais, sans prétendre à cette perfection, on doit lutter avec énergie et ne s'arrêter que lorsqu'en consultant l'oreille et le jugement, on comprendra que le sens complet de l'original est reproduit avec élégance et netteté; mais, je le répète, c'est surtout sur la nature de l'ouvrage et sur les formes du style de l'écrivain que l'on traduit qu'il faut porter son attention. Evidemment vous traduirez d'une manière différente Homère et Aristophane; et si vous avez à faire passer dans notre langue les œuvres de Salluste et de Tite-Live, vous vous efforcerez sans doute de conserver la précision énergique et pittoresque de l'un et la majestueuse abondance de l'autre. Peut-on également traduire, dans les mêmes conditions de style, Demosthènes et Cicéron, l'un ardent, passionné, impétueux comme la foudre, l'autre développant avec amour l'ampleur de sa période, la suprême élégance de sa diction?

» Le même Cicéron a dit quelque part qu'il avait traduit de nombreux morceaux des écrivains grecs. Une réflexion de ce grand homme nous indique en deux mots ce que doit pratiquer tout bon traducteur. « Dans ces morceaux, dit-il, je n'ai pas cru que ce » fût une obligation pour moi de rendre le mot par le

» mot ; mais je me suis attaché à conserver le genre » et la force de l'expression. J'ai pensé, en ce qui » concerne les mots, qu'il ne fallait pas considérer le » nombre, mais la valeur et le poids (1). »

» Il est malheureux que ces ouvrages de l'immortel orateur aient péri dans le cours des siècles ; sans cette disparition, le monde littéraire possèderait, en fait de traduction, des modèles parfaits ; car ici le génie du traducteur était au niveau et peut-être au-dessus de l'original.

» Quoi qu'il en soit, nous avons dans notre propre langue quelques traductions, sinon parfaites, du moins excellentes. Dans ce nombre, on en peut ranger deux fort célèbres depuis longtemps, celle des *Lettres de Pline le jeune*, par de Sacy (2), et celle des *Georgiques*, par Delille. C'est ainsi, je pense, que Pline eût voulu écrire, s'il eût écrit en français ; et certainement le divin cygne de Mantoue se fût reconnu maintes fois dans le langage à la fois correct et harmonieux que lui prête le chantre des *Jardins*, un peu trop dédaigné de nos jours.

» En résumant ces courtes réflexions, il faut constater d'abord que toute traduction doit être fidèle (c'est son premier et indispensable mérite), mais non cependant d'une fidélité de mot à mot, ou d'une minutieuse littéralité. Elle doit plaire par son élégance, et reproduire dans ses formes, la couleur de style et, pour ainsi dire, le génie même du modèle. Effectuée dans cette double condition, une traduction est une œuvre beaucoup plus difficile que ce qu'on pense, et qui dans les arts peut assurer à l'homme de lettres une réputation honorable et un rang distingué.

» Posons-nous maintenant cette question? Les poètes

(1) *In quibus non verbum pro verbo necesse habui reddere, sed genus omnium verborum vimque servavi. Non enim ea me annumerare lectori putavi oportere, sed tanquam appendere.* Cic.

(2) Observons en passant que de Sacy, qui a si bien traduit les *Lettres de Pline le jeune*, a complètement echoué dans la traduction du *Panégyrique de Trajan* du même auteur. Il faut croire que le ton plus élevé et la forme oratoire de ce dernier ouvrage ont dépassé la mesure de ses moyens de traducteur.

doivent-ils être traduits en prose ou en vers? A cet égard, les avis des critiques sont partagés. Les uns pensent que la prose, plus libre dans ses mouvements que la poésie, obtient une interprétation plus fidèle, et peut atteindre à autant d'élégance, à cause d'une plus grande facilité à changer ses tours et à varier sa diction, sans aucun esclavage de rime et de mesure. D'autres préfèrent la poésie, parce que, disent-ils, les poètes peuvent seuls bien rendre les poètes. J'ose me ranger moi-même à cette dernière opinion. Mais distinguons d'abord ceci : Voulez-vous ne connaître que le sens matériel d'une œuvre de poésie? La prose, sans doute, convient mieux à cette fonction, et à cet égard mérite évidemment la préférence ; mais désirez-vous faire une copie plus ressemblante encore par la figure, la verve, le ton, le rhythme que par les mots, mettez avant toute chose la lyre du poète, mais du poète qui se transporte d'enthousiasme devant les beautés d'un modèle supérieur. On répond, je le sais, que la prose peut prendre et revêtir tous les caractères de la poésie, à la rime et à la mesure près, et s'embellir de tous les ornements et de toute la pompe du langage. Avouez cependant que, toutes choses égales, la poésie garde naturellement sa prééminence; et que, quelque richesse de style que vous supposiez, rien ne pourrait dans la prose remplacer, par exemple, la traduction des *Georgiques*, par Delille. C'est une assertion que vous êtes forcé d'admettre. Sans doute, de deux traductions du même ouvrage dont l'une serait en très-bonne prose et l'autre en vers médiocres, celle-là serait nécessairement préférée ; mais défenseur avec les hommes de goût, des traductions en vers, j'entends parler de celles qui ont été écrites par les excellents poètes. Celles-ci, soyez en persuadé, joignent la fidélité à une souveraine élégance ; mais il est donné à peu d'esprits de les mener à bonne fin, *pauci quos æquus amavit Juppiter*.... Labeur difficile, hérissé d'obstacles, surtout en Français où l'allure austère du vers répugne à ces licences poétiques si communes dans les autres langues. Toutefois, lorsqu'un talent élevé a surmonté ces obstacles et vaincu ces dif-

ficultés, nous jouissons délicieusement d'une œuvre qui nous fait admirer des beautés, ensevelies pour ainsi dire, et comme couvertes d'un voile dans un idiome étranger. Qu'il me soit permis d'appuyer ce raisonnement sur un passage célèbre de la poésie latine, d'opposer à la traduction en prose la traduction que nous en avons en vers. Ce simple rapprochement pourra équivaloir, je pense, à une démonstration.

» Qui ne connaît, qui ne sait même de mémoire les vers immortels que Virgile a consacrés à la description du coursier étalon dans le IIIe livre des *Georgiques?* Voici comment M. Binet, ancien recteur de l'Université de Paris et auteur d'une traduction estimée des œuvres de Virgile, a reproduit en français ce passage : « Dès-lors le poulain de bonne race se fait » distinguer dans la plaine par une allure plus hardie » et par la souplesse de ses jarrets. Toujours le pre- » mier en marche, le premier il brave les menaces d'un » fleuve rapide, ou tente le passage d'un pont inconnu. » Il ne s'effraie pas d'un vain bruit; il a l'encolure » haute, la tête effilée, le corps ramassé, la croupe » ronde et charnue. Les muscles saillants qui se des- » sinent sur son poitrail annoncent la force et le cou- » rage..... Entend-il de loin le bruit des armes? » inquiet, impatient, il ne peut rester en place; il » dresse les oreilles, il frémit de tous ses membres, » il semble rouler dans ses naseaux un feu qui s'é- » chappe malgré lui. Sa crinière épaisse s'élève en » ondes, flotte et retombe mollement sur son épaule » droite. Une double épine règne sur ses reins vigou- » reux : de son pied il creuse la terre, et la fait re- » tentir sous ses coups redoublés. »

» Sans doute cette traduction est élégante et fidèle; elle fait passer sous nos yeux, et d'une manière exacte, toutes les idées de Virgile. On sent toutefois qu'il y manque ce feu intérieur, cette précision, cette rapidité de mouvements que la prose ne saurait avoir à l'égal de la poésie. Est-ce que la beauté et la vivacité de cette expression

Continuò pecoris generosi pullus in arvis
Altiùs ingreditur et mollia crura reponit

sont rendus par cette phraséologie un peu traînante ? « Dès-lors le poulain de bonne race se fait distinguer » dans la plaine par une allure plus hardie et par la » souplesse de ses jarets. » Le traducteur n'a pas rendu non plus l'éclat et l'énergie de cette figure : *Luxuriatque toris animosum pectus.* « *Annoncent la* » *force et le courage* » est faible et diffus. Mais sans nous attacher à ces détails, embrassons l'ensemble ; et, bien que cette traduction ait vraiment du mérite, convenons qu'il n'y a rien là qui soit à la hauteur de cette poésie Virgilienne qui, en quelques mots expressifs, peint tout ce qu'elle veut et montre tout ce qu'elle peut.

» Mais voulez-vous voir le prince des poètes latins reproduit dans son énergique précision et son magique coloris, écoutez Delille :

L'Etalon généreux a le port plein d'audace,
Sur ses jarrets pliants se balance avec grâce ;
Aucun bruit ne l'émeut ; le premier du troupeau,
Il fend l'onde écumante, affronte un pont nouveau.
Il a le ventre court, l'encolure hardie,
Une tête effilée, une croupe arrondie :
On voit sur son poitrail ses muscles se gonfler,
Et ses nerfs tressaillir et ses veines s'enfler.
Que du clairon bruyant le son guerrier l'éveille,
Je le vois s'agiter, trembler, dresser l'oreille ;
Son épine se double et frémit sur son dos ;
D'une épaisse crinière il fait bondir les flots ;
De ses naseaux brûlants il respire la guerre ;
Ses yeux roulent du feu, son pied creuse la terre.

» Voilà Virgile enfin ; on le sent aux émotions que ces beaux vers font éprouver à notre âme. Que parlez-vous maintenant de fidélité ? Le traducteur fidèle n'est pas celui qui calque la lettre morte et décolorée, mais celui qui reproduit sous son pinceau la vie et l'esprit. Il y a cependant dans cette brillante poésie une petite tache qu'il faut signaler : *Un pont nouveau* ne rend pas très-bien *ignoto ponti*, un pont *inconnu*, épithète beaucoup plus juste.

» La conséquence logique de tout ce qui précède, c'est que (dans mon opinion du moins) Horace, dont j'ai à m'occuper actuellement, doit être traduit en

vers, et particulièrement ses odes et toutes ses petites pièces galantes ou élégiaques. Une grâce exquise anime cette multitude d'œuvres légères. On y trouve surtout ce *molle atque facetum* qu'il admirait lui-même dans les productions de Virgile, et dont les charmes ne peuvent être reflétés que par une élégante poésie. Mais il faut beaucoup de délicatesse dans l'esprit pour rendre ces finesses et cet atticisme que l'ami de Mécènes avait trouvés dans sa propre nature et puisés ensuite aux plus pures sources de l'Hellénie. Je regarde donc comme une œuvre de haute difficulté une bonne traduction en vers des odes d'Horace. Au fini du coup de pinceau Horace joint une prudente économie dans la distribution de sa riche couleur. Son vers est aussi précis que pittoresque, et si vous n'y prenez garde, vous risquez de délayer dans une fade et lente paraphrase ce qu'il a achevé lui-même en quatre mots.

» On trouve parmi ses odes érotiques une petite pièce délicieuse, souvent traduite en français, et sur laquelle j'ai voulu m'exercer aussi. C'est l'ode à Pyrrha. Mais avant de donner mes vers, je citerai la traduction de Laharpe, morceau très-connu auquel je joindrai quelques observations. Voici donc premièrement la pièce du moderne Quintilien :

A PYRRHA.

Pyrrha, quel est l'amant enivré de tendresse
Qui, sur un lit de rose, étendu près de toi,
T'admire, te sourit, te parle, te caresse,
Et jure qu'à jamais il vivra sous ta loi ?
Quelle grotte fraîche et tranquille
Est le voluptueux asile
Où ce jeune imprudent, comblé de tes faveurs,
Te couvre de parfums, de baisers et de fleurs ?
C'est pour lui qu'à présent Pyrrha veut être belle ;
Que ton goût délicat relève élégamment
Ta simplicité naturelle,
Et fait naître une grâce à chaque mouvement ;
Pour lui ta main légère assemble à l'aventure
Une flottante chevelure
Qu'elle attache négligemment.
Hélas! s'il prévoyait les pleurs qu'il doit répandre !

Crédule, il s'abandonne à l'amour, au bonheur;
Dans ce calme perfide, il est loin de s'attendre
A l'orage affreux du malheur.
L'orage n'est pas loin : il va bientôt apprendre
Que l'aimable Pyrrha qu'il possède aujourd'hui,
Que Pyrrha si belle et si tendre
N'était pas pour longtemps à lui.
Qu'alors il pleurera son fatal esclavage!
Insensé qui se fie à ton premier accueil!
Pour moi, le temps m'a rendu sage;
J'ai regagné le port, et j'observe de l'œil
Ceux qui vont, comme moi, se briser à l'écueil.
Que j'ai connu par mon naufrage.

» Voilà sans doute une poésie très-élégante et très-gracieuse; mais ce n'est pas là traduire Horace; c'est le paraphraser largement. Il y a ici beaucoup de traits ajoutés et d'autres très-essentiels omis. L'*Amant enivré de tendresse* ne rend pas du tout le *gracilis puer* du latin. *T'admire*, *te sourit*, *te parle*, *te caresse* reproduit d'une manière bien diffuse le mot *urget* si rempli de vivacité et de précision du poète romain. *Et jure qu'à jamais il vivra sous ta loi* est un vers sorti tout entier de l'imagination de l'auteur français et dont il n'y a nulle trace dans l'original. Laharpe ne consacre pas moins de quatre vers à la traduction du *Simplex munditiis*, expression concise et charmante qu'Horace rejette avec beaucoup d'élégance et de goût à la fin de sa phrase :

Cui flavam religas comam
Simplex munditiis.

Le dernier de ces quatre vers

Et fait naître une grâce à chaque mouvement,

n'est pas non plus dans Horace; il est joli, mais dans la manière de Dorat. Tout le restant de la pièce est ainsi paraphrasé. Mais voici une critique plus sévère encore : comment un homme d'autant de goût que Laharpe a-t-il cru devoir remplacer par des traits de sa façon les deux images caractéristiques qui, dans le latin, terminent la pièce? Horace dit que, sauvé du naufrage, il a lui-même suspendu dans le temple de Neptune un tableau votif et ses vêtements humides.

C'était un trait de mœurs romaines, et qui conséquemment ne devait pas être supprimé.

» La traduction que j'ai faite moi-même de cette ode et que je présente à l'Académie sera assurément plus fidèle, mais n'aura pas évidemment, à beaucoup près, des vers aussi gracieux. Ce que je perdrais de ce côté, je m'estimerai heureux de le regagner par une plus grande exactitude d'interprétation. Avouons dans tous les cas qu'Horace est un rude jouteur; on peut tenter de se mesurer avec lui; mais comment se flatter jamais de l'égaler?

» Voici mes vers :

A PYRRHA.

Quel est ce frêle adolescent,
Pyrrha qui, parfumé de cinname et de rose,
Te presse d'un bras caressant,
Et dans cet antre frais à tes côtés repose.
Est-ce pour plaire à son regard,
Jeune fille élégante en ta simple parure,
Que ta main tresse avec tant d'art
L'or de ta fine chevelure !
A cette heure il savoure, en sa crédulité,
Ton langage enivrant, ton sourire enchanté.
De son bonheur perdu qu'il va pleurer les charmes,
Et sur sa foi trahie, hélas! verser des larmes,
Alors qu'il entendra, pâlissant de stupeur,
Gronder sur cette mer la tempête cruelle !
Il croyait que Pyrrha serait toujours fidèle;
Il oubliait les vents et leur souffle trompeur.
O malheureux ! l'amant qui brillante t'admire,
Qui sans t'avoir connue a subi ton empire !
Moi-même sur l'autel du puissant dieu des mers,
J'ai d'un tableau votif porté l'image sainte,
Et sur le mur sacré de la pieuse enceinte,
Pendu mes vêtements trempés des flots amers.

Séance du 29 *mars* 1851.

M. le Président remet à M. Rivoire une brochure de M. Hallez-Darroz, relative à l'organisation de la statistique de France, et à M. Despinassous un ouvrage de M. Jules Bonnet de Nimes. Ces deux membres promettent un prompt rapport.

M. le Secrétaire donne communication d'une lettre de la société des Antiquaires de Picardie et d'une autre de M. Lebrun de l'Académie française, qui annonce que M. le garde-des-sceaux a accordé à l'Académie du Gard, comme récompense de ses travaux, l'envoi gratuit du *Journal des Savants*, à dater du 1er janvier 1851.

M. Nicot fait ensuite ce rapport :

« Messieurs,

» Le prix que vous attachez à étendre vos relations avec les corps savants de la France et de l'Europe vous fera accueillir avec intérêt un compte-rendu fort sommaire des travaux d'une société récemment affiliée : la Société d'Emulation de Liége.

» Je les diviserai pour plus de clarté et de célérité en travaux relatifs à l'archéologie ;

» A l'utilité publique,

» Et à la littérature.

» La section d'archéologie a fourni, entre autres dissertations savantes, deux mémoires détaillés l'un sur les anciens thermes romains de Volterra en Toscane, l'autre sur les villas romaines et autres monuments anciens dans la commune de Limmerlé (sur l'Ourthe) qui offre épars, à ce qu'il paraît, de nombreux vestiges de l'époque romaine.

» Toutes ces ruines fouillées ont évoqué de grands souvenirs, et ont servi aux auteurs à former des con-

jectures, à asseoir des idées ou à formuler des systèmes dont l'appréciation doit être réservée aux adeptes de la science.

» Nous nous bornerons à dire que M. Raikem, auteur de la *Notice sur les bains de Volterra*, a distingué les traces de six pièces distinctes déjà entrevues par Giacchi ; qu'il a successivement décrit le laconium, lieu où l'on suait, l'hypocauston, salle du fourneau qui chauffait, l'étuve sèche, l'étuve tiède ou humide (tepidarium), l'apodyterium, salle où l'on déposait ses vêtements, et l'unctuarium dernière salle où, au sortir des étuves et des bains, les esclaves appelés *aliptæ* essuyaient et couvraient de parfums et d'huiles. Toutes ces parties du monument romain sont à peu près telles que les ont fait connaître Vitruve, Quatremere de Quincy et Pelet ; mais ce que nous signalons encore comme preuve de l'utilité des recherches archéologiques pour l'avancement des sciences et de l'histoire, c'est que de l'examen du sol est née pour M. Raikem, et probablement pour les érudits, la solution d'une question longtemps controversée. On ignorait si les thermes de Volterra étaient de construction étrusque ou romaine, s'ils avaient été bâtis dans les premiers siècles de la République ou postérieurement. M. Raikem a étudié attentivement les fragments de mosaïque et de cette étude a pu conclure qu'ils constituent véritablement une espèce particulière de pavé mosaïque dont Pline parle dans son *Histoire naturelle*, liv. XXXVI chap. XXV, et dont il fait remonter l'invention à la fin de la troisième guerre punique.

» Comme travaux qui ont pour objet l'utilité publique, il faut citer en première ligne un mémoire sur la Meuse et la dérivation de ce fleuve. C'est un travail important à cause de sa valeur scientifique, mais touchant peu aux intérêts et aux questions récemment agitées autour de nous et pour nous.

» En seconde ligne un mémoire sur les dégats causés par les chenilles et autres insectes, tant dans les forêts résineuses que dans les bois feuillus. L'auteur, homme spécial, M. Dechesne, examine l'état de la législation

(loi du 26 ventôse an IV), relative à l'échenillage, et, après avoir tracé à l'aide des données scientifiques un règlement de police, propose ses moyens de préservation ou de destruction qui sont, indépendamment de l'échenillage : de brûler les chrysalides ;

» D'allumer de petits feux pendant la nuit ;

» D'établir un cordon sanitaire avec de la chaux vive entre la partie affectée et celle qui ne l'est pas ;

» De faire retourner le sol ;

» De ne porter aucune atteinte aux oiseaux de passage qui se nourrissent ordinairement de chenilles.

» Pour les insectes hylophtires ou ravageurs des bois, M. Dechesne ne conseille que le prompt sacrifice de l'arbre atteint ;

» Le retournement du sol ;

» La recherche attentive des coleoptères nuisibles, principalement du 15 avril au 15 mai, et pendant la nuit où par des fumigations on peut en détruire une grande quantité.

» Une notice fort intéressante sur la ville de Liége et un assez grand nombre de pièces de poésie terminent le volume, dont l'envoi nous a été précieux, et parce que l'académie de Liége est une nouvelle société correspondante, comme je le disais en commençant, et parce que vous penserez sans doute avec nous que, plus les tendances générales écartent l'homme des veilles studieuses, plus il est nécessaire dans l'intérêt de la société, plus il est juste d'applaudir aux courageux efforts de ceux qui veulent y ramener par leur exemple. »

M. Teulon donne lecture d'une traduction en vers français des deux premiers actes d'une comédie de Térence. L'académie remarque avec quel art le poète latin, si gracieux et si délicat, a su, à l'aide des teintes douces, d'une gaîté vive encore, mais plus tempérée que celle de Plaute, traiter des situations que l'extrême liberté des mœurs théâtrales pouvait permettre aux Romains, mais que repoussent aujourd'hui nos habitudes plus contenues et plus réservées. L'Acadé-

mie, qui a écouté cette lecture avec une faveur marquée, demande à M. Teulon de continuer dans les prochaines séances ses intéressantes communications.

M. Pelet annonce à l'Académie deux récentes découvertes. On vient de trouver à Arles une mosaïque à laquelle cette ville attache avec raison beaucoup de prix, d'abord parce que c'est la première qui y ait été rencontrée, et parce qu'elle offre une figure vraiment remarquable par sa dimension presque de grandeur naturelle et par sa pose, ses armes, et surtout par sa coiffure. Cette coiffure consiste en une couronne radiée composée de dards et assez semblable au casque de Pluton, *orci galea*, dont il est fait quelquefois mention, mais dont jusqu'à présent la représentation sur médailles ou bas-reliefs était si rare.

L'autre découverte a été faite à Nimes même. C'est un vase en plomb contenant une grande quantité de médailles d'argent d'un même module, que M. Pelet s'occupe à étudier en ce moment. S'il faut en juger par les 40 qu'il a examinées et reconnues sans trop de difficulté, ce serait un précieux accroissement à la collection, qui fut si malheureusement enlevée et que recommencerait volontiers l'administration municipale.

M. Salles fait, au nom de la commission chargée de préparer la réponse à la lettre de M. le Maire de Nimes, le rapport suivant entendu avec un vif intérêt :

« Messieurs,

» La commission que vous avez nommée dans votre dernière séance s'est assemblée le mardi 18, et dans le local ordinaire de vos réunions.

» Etaient présents :

» MM. Durand, *président*, Girard, *vice-président*, Teissier, Pelet, Nicot, Jules Salles.

» M. le secrétaire perpétuel a ouvert la séance en rendant compte d'une conversation qu'il a eue avec M. le Maire, dans laquelle il a cherché à se bien

pénétrer de la pensée qui avait dicté la lettre adressée au Président de l'Académie.

» La commission, après avoir reçu toutes les explications désirables à cet égard, s'est immédiatement occupée des questions qui lui avaient été soumises.

» Elle avait d'abord à émettre son avis sur les noms que l'administration municipale a l'intention de faire graver sous chacune des statues qui ornent la fontaine monumentale de l'Esplanade. — En second lieu, elle devait s'occuper du choix de l'inscription commémorative, qu'on aurait le projet de placer sur une ou plusieurs faces du piédestal supportant la statue de la ville de Nimes.

» Avant de répondre à la première question, votre commission s'est demandée s'il était vraiment nécessaire d'inscrire une désignation quelconque sous chacune des figures allégoriques qui ornent le monument de M. Questel.

» Aucun de nos concitoyens n'ignore le nom des cours d'eau que l'artiste a voulu personnifier par ces statues symboliques; quant à l'étranger, accidentellement de passage dans notre cité, il n'ira pas rechercher si telle nymphe représente bien la fontaine d'Eure, telle autre la fontaine de Némausus : il se contentera d'admirer l'ensemble gracieux du monument, la forme, l'expression, le modelé des marbres. Il est vrai qu'un grand nombre d'entre eux s'enquerront avec admiration du célèbre sculpteur qui a su tailler dans le Carrare, donner au marbre tant de force et tant de grâce, mais tous comprendront qu'on a voulu représenter dans ce groupe charmant, des rivières et des fontaines, et pas un ne s'inquiètera de la désignation de chacune des figures qui le composent.

» Un membre prend la parole pour soutenir l'opinion contraire. Suivant lui, un monument public, étant en quelque sorte un enseignement historique, ne saurait parler trop clairement aux yeux, et il ne faut négliger aucun moyen propre à éclairer l'intelligence, dès que le moindre doute est possible. Certainement il n'est pas difficile de distinguer le Rhône du Gardon dans ces

deux hommes, dont l'un, grave et puissant, annonce toute la majesté d'un grand fleuve, tandis que l'autre, bouillant de toute la fougue juvénile, personnifie admirablement l'impétuosité capricieuse d'une rivière qui se sent à l'étroit dans son lit de rochers. Mais en sera-t-il de même pour les deux nymphes dont les attributs assez vagues pourraient s'appliquer presque aussi bien à l'une ou à l'autre fontaine, et convenir même à toutes les sources paisibles et bienfaisantes qui ont le double privilége de féconder le sol de notre département et d'avoir inspiré des chants poétiques? Non, bien certainement, l'hésitation sera inévitable, et vous fournirez un sujet éternel à la discussion, si vous n'incrustez pas leur baptême sur le socle qui est à leurs pieds.

» D'autres membres combattent vivement cette manière de voir. Ils ajoutent qu'il a pu entrer dans la pensée de l'architecte d'inscrire leurs noms sous les statues, mais que telle n'est point l'opinion de M. Pradier, opinion qui doit naturellement peser d'un grand poids dans la balance. Ils citent encore à l'appui plusieurs monuments analogues sur lesquels aucun nom n'a été gravé; ainsi : la fontaine Molière, à Paris, où le même artiste a sculpté deux figures allégoriques, *la Comédie sérieuse* et *la Comédie enjouée*; la fontaine de Grenelle, la plus monumentale de toutes celles qui embellissent la capitale; les statues colossales de fleuves et de rivières qui décorent le jardin des Tuileries, et celles qui personnifient le Rhône et la Saône dans le vestibule de l'hôtel-de-ville de Lyon; enfin les nombreux monuments en ce genre qui sont à Rome, la ville modèle pour la profusion et la distribution des eaux. Dans tous, les statues qui en font l'ornement ne sont pas désignées autrement que par leurs attributs.

» Aussi votre commission, éclairée par cette discussion et forte de telles autorités, a été unanime pour émettre le vœu qu'aucun nom ne fût inscrit sous les statues de la Fontaine de l'Esplanade.

» Toutefois, dans le cas où l'administration muni-

cipale ne partagerait pas cette opinion, et persisterait dans sa première idée, votre commission, pour satisfaire aux convenances et répondre catégoriquement à la demande qui lui a été faite par M. le Maire, s'est occupée de rechercher la traduction latine qu'il serait convenable de placer sous les quatre statues assises. Ce serait alors :

Rhodanus, Vardo, Nemausa, Ura.

La ville de Nimes seule resterait sans inscription, d'abord pour éviter toute confusion avec la fontaine, en second lieu, parce que ses attributs la caractérisent suffisamment, et que ses armoiries gravées sur le bouclier sont pour elle la plus claire signature.

» Cette première discussion étant épuisée, votre commission a passé à la deuxième question : *Quelle inscription commémorative doit-on graver sur le monument lui-même?*

» Ici, Messieurs, s'est encore présentée la même question préalable : est-il nécessaire, ou plutôt est-il convenable de placer en évidence une inscription quelconque ?

» Bien que la question ne nous ait pas été présentée sous ce point de vue dans la lettre de M. le Maire, votre commission a cru devoir la soulever et la discuter d'une manière sérieuse. Puisque l'administration municipale a eu assez de confiance en ses lumières pour la consulter sur le choix et la rédaction de cette inscription, nous avons voulu faire connaître toute notre pensée à cet égard, jugeant qu'il n'était pas de la dignité de votre compagnie de rechercher une inscription, dans le cas où sa conviction intime serait qu'il est convenable de n'en mettre aucune.

» Votre commission s'est donc occupée de ce dernier sujet; elle s'est demandé si quelques phrases latines ou françaises, rappelant rapidement l'histoire de l'érection du monument et les noms des hommes qui ont présidé à cette construction, seraient placées sur l'une des faces du cube de pierre contre lequel s'appuient les quatre statues allégoriques.

» Sa réponse unanime a été négative ; elle a pensé que cette inscription, loin d'être nécessaire, pouvait au contraire, dans certaines circonstances, devenir nuisible au monument, et nous ne doutons pas, Messieurs, que vous ne partagiez notre conviction quand vous connaîtrez les motifs qui l'ont déterminée.

» On ne saurait en effet se montrer trop circonspect quand il s'agit d'une chose qui doit parler sur la place publique. Il est difficile de prévoir tous les effets des passions populaires, tous les revirements subits que quelques années peuvent amener, et l'histoire des révolutions est là pour nous montrer combien est inconstante la faveur des multitudes.

» On pourrait, sans remonter bien loin, trouver, dans notre propre cité, un exemple frappant de cette déplorable versatilité, et nous ne saurions sans trembler nous arrêter à l'idée que quelques noms gravés sur la splendide fontaine dont nous devons nous enorgueillir, pourraient dans un moment donné, être, pour ce riche travail, une cause de destruction et de ruine.

» On retrace sur une simple colonne le but et l'histoire de son érection ; mais ici toute explication serait entièrement superflue. Ce monument n'est-il pas assez complet ? ne parle-t-il pas assez aux yeux pour qu'il ne puisse se passer d'une froide inscription ? — On dirait que l'architecte l'a compris, tant il s'est appliqué à rapprocher les ornements et à diminuer la place qui pourrait au besoin recevoir quelques lignes, lignes, du reste, qu'on se verrait obligé de graver en si petits caractères qu'elles seraient à peine lisibles au point de vue où le spectateur devra se placer, pour embrasser d'un seul coup-d'œil l'ensemble du monument.

» S'il fallait, comme dans la première question, consulter les précédents et s'autoriser de l'exemple d'autres monuments de ce genre, nous pourrions vous citer les fontaines des places Louvois et de St-Sulpice, ouvrages de l'achitecte Visconti, toutes celles de la place de la Concorde et des Champs-Elysées, enfin, la belle fontaine qui s'élève au milieu du marché des

Innocents. Sur aucune vous ne trouverez d'inscription commémorative.

» Ce n'est pas à dire que votre commission repousse d'une manière absolue la pensée de l'administration municipale. Elle trouve, au contraire, qu'il est éminemment juste et raisonnable de léguer à la postérité le nom des hommes dévoués qui ont présidé à la construction et à l'inauguration de notre riche fontaine, aussi bien que celui des artistes éminents, au talent desquels nous devons de si magnifiques travaux. Mais, persistant dans les pensées de prudence qui lui font proscrire toute inscription gravée d'une manière évidente au-dessus des vasques, elle désirerait que l'on se bornât à une inscription simple et brève, tracée sur une plaque de bronze de petite dimension, que l'on appliquerait de façon à ce qu'elle n'attirât point les regards et ne nuisit pas à l'effet pittoresque de l'ensemble.

» C'est ainsi qu'en sauvant le monument d'une éventualité fâcheuse et malheureusement possible dans nos temps agités, on désignerait suffisamment à la reconnaissance des générations futures le nom de ceux à qui elles devront cette fontaine si digne par ses proportions monumentales et ses riches décorations de s'élever à côté des ruines romaines qui font l'orgueil de notre cité.

» Tel a été l'avis auquel l'unanimité de votre commission s'est rangée et le vœu qu'elle nous a chargé d'exprimer à l'administration municipale. »

L'Académie adopte unanimement l'avis de la commission et décide que le rapport sera adressé à M. le Maire de Nimes.

M. le capitaine Colson lit la note suivante sur trois monnaies d'or mérovingiennes, trouvées à Nimes, en 1850 :

« Messieurs,

» Les trois petites monnaies que j'ai l'honneur de vous présenter ont été trouvées à Nimes dans le cou-

rant du mois de septembre dernier; leurs types et leurs légendes prouvent qu'elles sont contemporaines des rois mérovingiens, et que deux d'entr'elles appartiennent au midi de la France.

» Les premiers chefs des Barbares établis dans les Gaules n'apportèrent aucun changement dans le système monétaire, ni même dans les formes extérieures des monnaies alors en usage dans tout l'empire romain. L'effigie, le nom et les titres des empereurs continuèrent à y être placés comme au temps où les Gaules faisaient partie intégrante de l'empire. Bientôt les rois Goths, Francs et Burgundes, tout en conservant sur les monnaies qu'ils faisaient fabriquer les types et les légendes de l'empereur régnant, placèrent dans le champ du revers ou dans le corps des légendes des lettres surabondantes et des sigles dont la lecture a été tout récemment tentée par M. Duchalais. Déjà M. de Lagoy avait déchiffré la plupart des monogrammes des monnaies de bronze de très-petit module qui se trouvent assez fréquemment dans le midi de la France, et il y avait reconnu les noms des rois Goths dont la domination s'étendit sur cette partie des Gaules.

» Les interprétations de ces savants antiquaires ont donné un grand intérêt à des monnaies jusqu'alors peu recherchées.

» L'un des triens que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux présente dans les légendes cette altération qui caractérise le premier monnayage des rois Francs. Il est un de ceux que M. Duchalais attribue à Clovis 1er. J'en possède un autre sur lequel les trois dernières lettres de la légende ordinaire du revers sont remplacées par AVR que M. Duchalais lit AVR*elianis*.

» Quoi qu'il en soit de ces interprétations, les successeurs de Clovis s'affranchirent peu à peu de l'imitation servile des monnaies impériales. Sous Dagobert, Théodebert et Sigebert, l'effigie et le type des monnaies Frankes sont encore ceux des monnaies Romaines, mais les légendes offrent exclusivement les noms et les titres des nouveaux conquérants. Voici un trien de Sigebert II, qui rentre dans cette catégorie.

» On y voit d'un côté le profil impérial lauré, tourné à droite, avec la légende SEGIBERTVS (pour *Sigebertus*) ; de l'autre, le mot VICTVRIA autour d'une couronne renfermant une croix haussée sur un globe, type ordinaire des monnaies impériales de cette époque. La croix est accostée des lettres M-A initiales de *Massilia*. C'est la continuation du type du roi Dagobert à Marseille.

» Bientôt les monnaies royales mérovingiennes affectèrent des types complètement indépendants. Tels sont ceux de Caribert, de Dagobert II, de Clotaire III, etc. Ce trien, au nom de Sigebert, offre un exemple de cette époque de la numismatique Mérovingienne. Il présente au revers le type particulier aux monnaies du Gévaudan ; au droit une tête diadémée avec la légende SIGIB... ; aux revers, un calice à deux anses ayant autour le mot GAVALETANO et à l'exergue BAN.

» On sait que le plus grand nombre des monnaies Mérovingiennes ne présentent point de nom royal, mais seulement celui de l'officier monétaire et du lieu de fabrication. Ces curieux triens, sans nom royal, sont évidemment postérieurs à la première époque du monnayage Mérovingien ; leur attribution certaine pourra jeter un grand jour sur la géographie historique de la France. »

Séance du 12 *avril.*

M. le président distribue divers recueils, et M. Rolland lit ensuite ce rapport :

« Messieurs,

» En tête des mémoires de l'Académie de Lyon, dont j'ai à vous rendre compte, se trouve placée l'histoire

de cette Académie par M. Grandperret, son secrétaire perpétuel.

» En voici le début :

« L'Académie royale des sciences, belles-lettres et » arts de Lyon, la plus ancienne et l'une des plus cé- » lèbres de France, a soutenu jusqu'ici sa renommée » et son rang par la seule importance de ses travaux » et par le mérite des hommes éminents qu'elle a tou- » jours comptés dans son sein. Les riches matériaux » dont elle aurait pu composer des volumes d'une » haute valeur sont encore accumulés dans ses archi- » ves et dans les portefeuilles de ses membres. Dé- » terminés, enfin, par le désir d'être plus utile, à » sortir du rôle trop modeste où elle s'est tenue si » longtemps renfermée, elle commence aujourd'hui la » publication de ses *mémoires* avec la confiance de » mieux servir son pays, d'obtenir l'estime des per- » sonnes qui cultivent les sciences, la littérature et les » beaux-arts, et de contribuer, autant qu'il dépend » d'elle, à jeter un plus vif éclat sur la grande et belle » cité de Lyon. »

» Ces lignes étaient écrites en 1845, mais le premier volume de ces mémoires porte la date de 1848. Ainsi, la plus ancienne académie de France, dans la seconde ville du royaume, avait traversé les grandes périodes si littéraires du XVIIe et du XVIIIe siècle, les agitations et les luttes suscitées par une école de novateurs, sous la Restauration et sous le gouvernement de Juillet, sans se communiquer au-dehors, sans rien publier de ses travaux. C'est en l'année 1848 que, pour la première fois, le monde des lettres la voit sortir de son isolement et de son silence. Elle aurait pu rencontrer une date plus heureuse.

» Le récit historique que nous présente M. Grandperret est rempli de détails intéressants. D'après lui, les glorieux souvenirs des assemblées où la civilisation romaine donnait de si nobles aliments à l'intelligence des peuples gaulois, devant l'autel de *Lugdunum*, ne furent jamais perdus dans l'esprit des

Lyonnais, et au XVIe siècle, des hommes instruits et laborieux voulant rallier leur époque aux temps littéraires d'Auguste, de Drusus et de Claude, en reconstituant l'antique Athénée, se réunirent pour cultiver en commun les lettres et les sciences, et donnèrent à leur société le titre d'*Athenæum lugdunense restitutum*.

» La nouvelle académie vit bientôt ses travaux interrompus par les troubles de la ligue. Elle se reconstitua sous Henri IV, resta ensuite longtemps dissoute, et n'acquit une importance véritable qu'en 1724, lorsque le maréchal de Villeroi obtint de Louis XV des lettres-patentes portant approbation et autorisation de continuer les assemblées sous le nom d'Académie des Sciences, des Belles-Lettres et des Arts.

» Je ne suivrai par M. Grandperret dans son tableau même rapide des circonstances les plus solennelles qui marquèrent l'existence de cette société, ni des écrivains qui lui donnèrent le plus d'éclat; mais pour bien faire apprécier son importance, il me suffira de la célèbre institution de la *Martinière*, à laquelle elle prit tant de part.

» Le major-général Martin, né à Lyon en 1732, et mort dans les Indes en 1800, avait acquis une immense fortune, dont il réserva une partie, la somme de deux millions, pour être employée à une institution de bien public dans sa ville natale. Aux termes de son testament, les académiciens de Lyon furent chargés de donner le plan de cette institution. Cette clause, si honorable pour l'Académie, devint la cause de divers conflits d'attributions entre elle et l'administration municipale; et quand le nouvel établissement destiné à l'enseignement des arts industriels et mécaniques fut fondé sous le nom d'*Ecole de la Martinière*, ce ne fut qu'après de longs débats que l'Académie put faire prévaloir son droit d'en rédiger elle-même le plan malgré les prétentions d'une municipalité jalouse, en se réservant même d'y apporter toutes les modifications que pourraient à l'avenir exiger l'expérience et les progrès du temps.

» M. Grandperret mentionne dans son récit les

nombreuses libéralités dont l'Académie de Lyon fut l'objet, et s'étend avec complaisance sur un certain concours ouvert par la générosité de l'abbé Raynal. Il s'agissait d'un prix de douze cents francs proposé à l'auteur qui traiterait le mieux cette question : *Quelles vérités et quels sentiments importe-t-il le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur?* On était en 1792. Le prix fut adjugé à M. Daunou, qui devint plus tard membre de l'Institut. Le mémoire d'un tout jeune homme figurait à ce concours sous le n° 15. *Ce mémoire*, disait un juge, *est un songe très-prolongé. C'est peut-être*, disait un autre juge, *l'ouvrage d'un homme sensible, mais il est trop mal ordonné, trop décousu et trop mal écrit pour fixer l'attention.*

» Son auteur était le jeune Bonaparte.

» Or, voici comment Napoléon s'en est exprimé lui-même, à Ste-Hélène :

« Quand je montai sur le trône, bien des années » après, je parlai de cela par hasard à Talleyrand. Il » envoya un courrier à Lyon pour chercher ce mor- » ceau ; il parvint facilement à le retrouver. Un jour, » comme nous étions seuls, il tira le manuscrit de sa » poche, et, croyant me faire la cour, me le remit » entre les mains, en me demandant si je le connais- » sais. Je reconnus aussitôt mon écriture et je le jetai » au feu où il fut consumé, en dépit de Talleyrand, » qui ne put le sauver. Comme il ne l'avait pas fait » copier auparavant, il parut très-mortifié de cette » perte. J'en fus, au contraire, fort satisfait, parce » qu'il abondait en sentiments républicains et conte- » nait quelques principes libéraux que je n'aurais pas » été flatté qu'on pût m'accuser d'avoir eus dans ma » jeunesse. »

» Ce désaveu si complet, trop complet peut-être, ne pourrait-il pas nous servir d'enseignement pour nos Brutus contemporains? Combien de fois l'œuvre du despotisme n'a-t-elle pas emprunté le langage exagéré de la liberté! Du reste, Messieurs, l'empereur fut ici joué par son ministre. Talleyrand avait

gardé une copie de ce mémoire, qui fut imprimé en 1826.

» Dans un travail consciencieux sur l'*origine du langage et ses rapports avec la pensée*, M. Bouillier a consigné quelques observations que je trouve pleines de justesse. « Deux opinions, dit-il, sont en présence » sur cette question. L'une appartient à l'école sen- » sualiste du dernier siècle, et a pour représentant » Condillac. L'autre appartient à une école qui s'est » développée en France au commencement du XIXe siè- » cle, et qui est généralement connue sous le nom » d'école théologique; elle a pour principaux repré- » sentants M. de Maistre et M. de Bonald. Selon Con- » dillac, le langage est d'invention humaine; non le » langage d'action qui consiste en certains cris, cer- » tains gestes, mouvements instinctifs et qui varient » selon nos diverses sensations; mais le langage parlé, » pour lequel il aurait fallu bien du temps et le travail » de plusieurs générations. L'école théologique pré- » tend, au contraire, que l'homme ne peut penser » sans le langage, que la pensée suppose la parole, » qu'aucune pensée n'a pu précéder la parole, que » toutes les familles de langues ont des radicaux com- » muns qui tous supposent une langue primitive don- » née à l'homme, que le langage n'a pu être inventé, » ni par un homme qui n'aurait pu se faire obéir, ni » par plusieurs qui n'auraient pu s'entendre les uns » les autres; que, par conséquent, le langage est d'ori- » gine divine; que c'est un don surnaturel fait par Dieu » à l'homme après sa création. »

» M. Bouillier examine et combat ces deux hypothèses, et, à leur place, il propose une solution qui s'écarte autant de l'une que de l'autre école; car il pense que le langage n'est pas d'origine divine au sens de l'école théologique, et n'est pas d'origine humaine au sens de l'école sensualiste. D'après lui, l'homme, dès le commencement, a parlé parce qu'il était dans sa nature de parler, parce qu'il était constitué, organisé pour parler. Il se refuse à croire avec Condillac que l'organe de la voix humaine n'a pu être plié que très-diffi-

cilement à l'articulation ; qu'au contraire, l'articulation était sa fin naturelle, une loi de notre nature physiologique, et qu'il n'a pas eu besoin d'une longue éducation pour y être façonné. Le langage est donc bien un produit de l'activité humaine, mais un produit naturel, un produit nécessaire, et non un produit arbitraire, accidentel et de convention.

» M. Bouillier réfute ensuite l'argument fondamental de l'école de M. de Bonald et de M. de Maistre, ce sophisme qui consiste à dire que le langage est nécessaire à la pensée, que l'homme ne peut penser sans la parole ou les signes de la parole, comme si la pensée n'était pas indépendante de la parole et ne pouvait se développer en nous par le simple rapport des sens ! C'est, ce me semble, abuser étrangement du principe moral et religieux de l'intervention divine et en faire une application bien étroite que de supposer Dieu auteur de la parole et créateur immédiat d'une langue primitive d'où découleraient toutes les autres langues. Sans doute il en est l'auteur, mais dans ce sens seulement qu'il nous a donné un cœur pour sentir, une intelligence pour réfléchir et comparer, et un organe pour articuler, pour traduire nos sensations et nos pensées.

» Je regrette que M. Bouillier ait passé sous silence le nom de l'écrivain qui peut-être a étudié le plus profondément cette question. Je veux parler d'une des gloires de notre pays et de l'ancienne académie de Nimes, de Court de Gebelin, l'auteur du *Monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne*. Cet ouvrage, dont le cadre était immense, et qui, malheureusement, est resté inachevé, contient un volume consacré tout entier au développement de la question dont se sont occupés Condillac et l'école théologique : c'est l'*Histoire naturelle de la parole*. Suivant Gebelin, la parole est née avec l'homme ; elle lui a été donnée par la nature : ainsi les règles qui en dirigent l'usage ne sont point arbitraires ; ce ne sont que des modifications de principes immuables.

» Le bonheur, ce *je ne sais quoi* indéfinissable qui

reste toujours le plus grand des problèmes, et après lequel nous courons tous par les mille routes différentes de la sagesse et de la folie, de la tempérance et de la volupté, de la guerre et de la paix, du calme et de l'agitation, de la dissipation et de l'avarice, du plaisir et même de la douleur; *le bonheur* a inspiré à M. Benoît un petit poème qui, sous le titre d'*Epître à un ami*, renferme des détails assez remarquables et des aperçus, peu nouveaux à la vérité, mais très-bien indiqués. Je préférerais, pour la forme et surtout pour le fond, cette œuvre au poème en plusieurs chants qu'Helvétius composa sur le même sujet. L'illustre écrivain et fermier-général du siècle dernier avait répandu dans son essai poétique une philosophie douce et aimable, mais un peu trop épicurienne. A quelle formule pourrait-on s'arrêter pour définir *le bonheur*? Epicure le plaçait dans la satisfaction de l'âme et dans l'éloignement de la douleur; Aristote dans les opérations de l'âme fondées sur une vertu parfaite; Platon dans la vertu. Shakspeare, dans un accès de misanthropie, tranche cruellement la question en faisant dire à l'un de ses personnages cette parole qui semble la négation du désespoir : « Le bonheur est de n'être pas. »

» Discourant à son tour sur cette immense question, M. Benoît ne conclut pas, et il a raison. Je crois, pourtant, Messieurs, que vous entendrez avec quelque plaisir les vers qui terminent et résument son poème :

Fuir le bruit et l'éclat, le monde et ses entraves;
De la fortune assez pour n'être point esclaves,
Pas assez cependant pour payer des flatteurs;
Un ami, s'il se peut, un verger et des fleurs;
L'étude, le travail, une femme bien chère,
Des enfants élevés sous les yeux de leur mère,
Dont l'esprit et le cœur à la vertu formés
Vous rendent en épis les grains par vous semés;
Voilà, mon vieil ami, la source la plus pure
Du bonheur échappé des mains de la nature.
Ecartez loin de vous ces rêves enchantés
De bonheur éternel et de félicités,
Chimère que poursuit, présomptueuse et vaine,
Depuis quatre mille ans la pauvre espèce humaine.
Non, ce bonheur profond, sans limite, absolu,

Qu'autrefois j'enviais, que vous avez voulu,
Que sans doute l'Hébreu, sous les pas de Moïse,
A cherché sous le nom de la terre promise;
Cet immense bonheur que tout homme a rêvé,
Il n'est point ici bas : Dieu se l'est réservé.

» Les limites que je dois assigner à ce travail m'obligent à passer rapidement sur les autres morceaux qui complètent le premier volume et qui ont constamment captivé mon intérêt. Je mentionnerai donc trois mémoires sur les Scythes, les Sarmates, les Venèdes et les Slaves, dus à la plume du savant professeur M. Eichhoff; un discours d'ouverture par M. de Polinière, précédant un rapport de M. Grandperret sur des médailles fondées par M. Fulchiron en faveur des chefs d'atelier et ouvriers les plus distingués par leur bonne conduite et leur habileté; un autre rapport de M. Chenavard sur des médailles fondées par M. le prince Lebrun; une *Relation d'un voyage en Grèce et dans le Levant*, également par M. Chenavard; une *Promenade dans les Alpes*, par M. de Moutherot; un *Eloge de M. Devillas*, qui sut réunir en lui toutes les qualités du négociant intègre, du citoyen dévoué et du littérateur aimable; une *Etude comparative sur les Etats-Généraux de France et les Parlements d'Angleterre*, morceau malheureusement incomplet à cause d'une maladresse du brocheur qui a oublié les premières pages. Le volume est terminé par une notice de M. Nolhac sur la hache sculptée au haut de plusieurs monuments funèbres. Dans un précédent rapport sur les mémoires de l'Académie de Dijon, j'ai déjà eu l'honneur de vous faire connaître les idées inspirées par le même sujet à cet archéologue.

» Au commencement du second volume, M. François présente, dans un style énergique et chaleureux, quelques considérations sur le démembrement de la Pologne. Ce qui fit la ruine de ce malheureux Etat, ce fut de n'avoir été ni monarchie ni république, mais une anarchie permanente. Le plus grand vice de sa constitution était dans le *liberum veto*. Il suffisait, pour rompre une diète, qu'un seul noble s'absentât ou proférât le mot sacramentel *veto* : l'assemblée se séparait,

coutume funeste qui, égalant le pouvoir d'un seul au pouvoir de tous, est plus fatale à la liberté qu'elle invoque que la tyrannie elle-même. Après avoir tracé un tableau animé des divers démembrements dont la Pologne fut la victime, l'auteur se demande si elle a été frappée au cœur, et, s'autorisant de plusieurs exemples fournis par l'histoire, il répond qu'elle revivra. Voici la conclusion; n'est-elle pas plus spécieuse que rationnelle?

« Ouvrons au hasard une carte du xe siècle, com-
» parons-la à l'Europe du xixe, nous retrouvons les
» mêmes peuples à la même place; leurs limites ont
» pu changer, ce n'est plus le même fleuve, le même
» mont qui les borne, mais le peuple existe et dure;
» pas un n'a disparu. Quelques-uns sont nés: la Suisse,
» la Hollande, la Prusse. Pas un qui manque, et seule
» la Pologne manquerait pour toujours! Non; car
» l'esprit de la Pologne vit toujours; car le cœur de
» la Pologne bat toujours; car la Pologne, qui n'avait
» certes démérité ni de l'histoire, ni de la civilisation,
» ne peut pas avoir dit son dernier mot. Allez! la na-
» tionalité polonaise est garantie par quelque chose
» de plus fort que nos traités inexécutés, que nos
» vœux stériles, que notre sympathie annuelle; elle
» est garantie par la loi de l'histoire; elle est
» garantie par la loi du christianisme, gage assuré
» d'immortalité pour les peuples comme pour les in-
» dividus; elle est garantie par les lois de Dieu. »

» Dans le mémoire suivant, M. Bouillier a entrepris une tâche vraiment trop facile; c'est la réfutation de l'hypothèse cartésienne des *bêtes machines*. Il me semble presque puéril de prendre au sérieux cette fantaisie, ou, si l'on aime mieux, cette erreur d'un grand génie. Descartes était-il bien de bonne foi, quand il assimilait les animaux à de simples machines soumises aux lois générales de la mécanique, comme celles qui sortent de la main des hommes, et qu'il leur refusait tout sentiment, toute intelligence? La Fontaine, dans deux charmantes fables, l'une intitulée *Les deux Rats, le Renard et l'Œuf*, l'autre: *La Souris*

et le Chat-Huant, fait justice de cette étrange hypothèse, et la vraie philosophie, celle du bon sens, montre ici sa supériorité !

» M. Bouillier résume avec bonheur et netteté l'opinion de Leibnitz, à laquelle il se rattache. « L'âme » de l'animal, dit-il, est comme la nôtre, une force » indivisible et simple. Mais, tout en étant de même » nature que la nôtre, elle en diffère profondément » par le degré et par la destinée. Les animaux les plus » parfaits sentent, perçoivent, se souviennent, asso- » cient des idées ; mais ils ne raisonnent pas, ne ré- » fléchissent pas, ne généralisent pas et ne conçoivent » ni l'infini ni l'absolu. Les âmes des hommes et celles » des animaux diffèrent, non par la nature mais par » le degré. C'est ce degré qui constitue la différence » entre l'immortalité qui nous est propre et l'immor- » talité de l'âme de l'animal. En tant que simple, » l'âme de l'animal est impérissable, mais ce n'est » pas à dire qu'elle soit immortelle comme l'âme hu- » maine. L'âme de l'animal n'est pas douée de liberté » morale ; elle n'a pas encore pris, pour ainsi dire, » possession d'elle-même ; elle ne s'est pas élevée à » la personnalité ; en conséquence, si elle est immor- » telle, elle est immortelle sans le savoir. L'âme hu- » maine, au contraire, survit au corps avec le senti- » ment de sa personnalité. Elle est immortelle et sait » qu'elle est immortelle. Enfin, d'après les expres- » sions mêmes de Leibnitz, les âmes des bêtes n'ont » qu'une immortalité métaphysique, tandis que l'im- » mortalité morale est réservée à l'âme humaine. »

» Les malheurs des poètes épiques ont inspiré à M. Eichhoff quelques pages remplies d'élévation et de mélancolie. Il établit avec raison que la poésie lyrique et la poésie dramatique, l'ode et le drame brillent ordinairement à des époques de repos prospère, où le souvenir des grandes luttes se prolonge, mais pour donner plus de charmes à la paix. C'est ainsi que Pindare et Sophocle ont traversé la courte période qui sépara en Grèce la guerre médique des désastres de la guerre civile ; que Térence parut à Rome après l'a-

baissement de Carthage, Horace après la victoire d'Actium. C'est ainsi que, chez les modernes, Pétrarque a vu l'Italie pacifiée, Shakspeare a célébré la gloire de l'Angleterre; c'est ainsi que Corneille, Racine et Molière saluèrent dans Louis XIV, l'arbitre de l'Europe.

» Telle n'est pas la destinée des poètes épiques, qui presque tous ont vécu au milieu de grandes catastrophes, ont senti l'impérieux besoin de s'élever par un sublime essor au-dessus des terrestres misères, et de résumer dans leurs chants une vie d'épreuves, d'illusions, de soupirs et de combats.

» L'auteur nous montre d'abord Homère, qui a célébré dans l'*Iliade* le duel de l'Asie et de l'Europe, la gloire passée de ces monarchies grecques dont ses yeux durent voir le déclin, dont l'écroulement accabla sa vieillesse réduite à l'abandon et à la cécité. Ensuite vient Virgile à qui le malheur ne fut certes pas inconnu lorsque dans une jeunesse inquiète, balloté çà et là au vent des guerres civiles, tantôt il plaidait pour un père dépouillé, tantôt il défendait sa propre vie. Plus tard c'est le Dante errant sans cesse de ville en ville, de palais en palais, sans repos, sans patrie. C'est Camoens, le chantre des Lusiades, mutilé par la guerre, méconnu et banni jusqu'au fond de l'Orient, et portant à travers les vagues en fureur ce manuscrit précieux dont il dote un pays qui le repousse. C'est le Tasse, victime de sa faiblesse, de son cœur, et achetant la gloire au prix de sa liberté, de son repos et de sa vie. C'est enfin Milton, l'orgueil de l'Angleterre, qui s'associe à son tour à ces grands génies par une noble communauté d'infortunes, échappe au souvenir des dissensions de son pays par la méditation de la Bible et la création du plus sublime des poèmes.

» De la poésie épique à la poésie dramatique, la transition est des plus naturelles et elle m'amène au discours de M. Legeay sur *l'esprit moral de la tragédie antique*. L'auteur, qui est professeur de littérature ancienne, semble avoir trop cédé à l'impulsion de ses études, et dans son appréciation un peu sévère, les poètes modernes sont trop sacrifiés à ceux de l'anti-

quité! Et encore quels poètes! Corneille, Racine, Voltaire! Pour ceux de la génération contemporaine, à ses yeux, ils sont comme n'étant pas. Empressons-nous d'ajouter que cette indifférence et cet oubli dédaigneux sont justifiés en grande partie. Qu'est devenue en effet cette belle littérature dramatique, qui fut jadis une des gloires de la France et qui aujourd'hui tend presque à devenir sa honte! M. Legeay n'établit donc un parallèle qu'entre les maitres de notre scène classique et ceux du théâtre antique. A son point de vue, l'amour est une espèce d'idole à laquelle nos tragiques ont trop sacrifié. C'est le ressort ordinaire et presque inévitable de toute action. Nous en trouvons partout les peintures les plus séduisantes; il en résulte dans le style de nos œuvres dramatiques, même les plus belles, quelque chose de mou et de voluptueux, un ton efféminé que les anciens ne connaissaient pas. — Dans le drame antique au contraire, tout est religieux, moral, instructif et surtout patriotique. Née sous l'influence de la liberté, la tragédie est fille du lyrisme et de la muse épique. Les tragiques parurent après un assez long silence de l'épopée; mais ils traitèrent les mêmes sujets et ils eurent le même but, l'utile. Ils furent les précepteurs du peuple, et leurs auditeurs furent attirés à leurs spectacles par la persuasion qu'ils y trouveraient de bons et utiles enseignements.

» Après avoir constaté cette différence entre les deux théâtres, M. Legeay termine en exprimant le désir de voir notre scène devenir à son tour une école de patriotisme, de lumières et de vertus. Je concevrais peut-être cet espoir, si l'antipathie, ou du moins l'indifférence d'une société vieillie et blasée n'était assurée par avance aux généreux efforts des poètes qui voudraient ramener dans les esprits le goût du simple et de l'utile, le culte du juste et du beau.

» Aux premiers rangs de cette école d'écrivains si rares qui professent le culte du beau, je placerais M. Victor de La Prade, poète et prosateur des plus éminents et qui, dans une notice sur Ballanche consi-

déré dans sa vie et dans ses écrits, se révèle à nous d'une manière vraiment remarquable comme critique, comme penseur et comme philosophe. Cette notice est un chef-d'œuvre de style, d'appréciation juste, élevée et profonde, d'aperçus ingénieux, de pensées fines et délicates. Pour avoir pu nous révéler Ballanche avec tant de bonheur, pour nous initier si intimement aux secrets de son génie, il faut qu'il y ait entre M. de La Prade et l'illustre auteur d'*Antigone* une de ces affinités mystérieuses qui relient entr'elles certaines âmes, certaines intelligences, et perpétuent par une invisible filiation la chaîne des esprits d'élite.

» Cet homme dont il se plaît à nous raconter la vie intellectuelle et morale, cette nature délicate et maladive, ce tendre et mystique philosophe, M. de La Prade nous le montre inclinant, dès son premier essor, vers les contrées rêveuses où l'âme se recueille et s'écoute elle-même, non point dans une égoïste contemplation de ses propres douleurs, mais avec une large sympathie pour les épreuves et les souffrances universelles. « Les rois de la pensée, nous dit-il, dont il fréquente » avec le plus d'amour les royaumes lumineux, c'est » tour à tour Virgile et Fénelon, Racine et Sainte-Thé- » rèse, Pascal et Rousseau, Euripide et Job; tous » ceux qui ont eu des destinées humaines la révélation » la plus mélancolique et en même temps la plus con- » solante dans la tristesse. »

» Je n'essaierai pas de déduire devant vous avec M. de La Prade le système cosmogonique, historique et religieux de Ballanche, tel qu'il ressort de l'ensemble de ses ouvrages et surtout de son œuvre la plus importante, la *Palingénésie sociale*. Qu'il me suffise de vous dire que la doctrine concilie l'idée de la transmission nécessaire d'une vérité religieuse primitive, et l'idée du progrès de la société, l'idée d'un fait antérieur et divin, d'une action génératrice de Dieu et d'une coopération de l'homme; c'est l'humanité en possession d'elle-même par le don de la liberté, qui se relève graduellement de sa chûte et parvient d'expiations en expiations, de progrès en progrès, jus-

qu'à la purification la plus complète et à la perfection à laquelle Dieu l'a destinée.

» Dans l'esprit de l'illustre philosophe, ce règne à venir d'un amour universel n'a aucune ressemblance avec ces utopies de bonheur terrestre, dont se repaît le matérialisme des sectes socialistes de notre époque. L'épreuve et la douleur ne seront point abolies. Ballanche ne promet ici bas la félicité ni à la société, ni aux individus. L'homme n'a pas été mis en ce monde pour être heureux, mais pour être grand. Ainsi vous voyez que l'idée chrétienne est le point fixe autour duquel gravitent toutes les doctrines de l'auteur de la *Palingénésie*; seulement, ajoute M. de La Prade, il garda vis-à-vis des traditions cette respectueuse indépendance d'une raison qui n'a jamais le droit de s'abdiquer parce qu'elle vient de Dieu plus directement. Il est de ces hardiesse que se permettait la foi robuste des grands docteurs et qui encourent aujourd'hui l'anathème. Mais grâce à sa forme inoffensive, aux profondeurs qui le voilaient, il échappa aux emportements de ces croyants modernes dont l'orthodoxie est d'autant plus timorée qu'elle n'est souvent qu'un scepticisme, se faisant illusion à lui-même et qu'elle a besoin, pour être bien sûre de ses croyances, de se transformer en parti.

» Descendons de ces hauteurs métaphysiques, quittons Ballanche et M. de La Prade, et revenons sur la terre avec MM. Bouillier et Bonnardet, deux esprits très-nets et très-justes, auteurs de deux mémoires auxquels les circonstances actuelles prêtent un véritable intérêt. Dans le premier de ces travaux, M. Bouillier traite du rapport de la liberté et de la propriété, réfutant avec l'invincible logique du sens commun les sophismes de nos modernes réformateurs, et surtout les doctrines absurdes qui se produisirent au Luxembourg; il démontre que le droit de la propriété individuelle est enté sur le droit de la liberté individuelle, que cette dernière serait détruite pour l'homme, avec la faculté de produire à son gré et de disposer des produits de son travail, et qu'avec la liberté indi-

viduelle périrait la garantie essentielle de tous les droits sans exception. Si donc l'Etat se transformait en propriétaire unique, ce serait la pire de toutes les tyrannies et la plus avilissante; c'est lui qui règlerait la tâche, le repos, les plaisirs, les repas, l'emploi de chaque heure de la nuit et du jour de chaque citoyen. Chacun de nous ne serait qu'un automate dont l'Etat ferait mouvoir tous les ressorts, et au nom de la liberté nos socialistes nous imposeraient le plus dur esclavage.

» Le second travail est un rapport présenté par M. Bonnardet, sur l'éloge mis au concours de Benjamin Delessert. On se repose avec bonheur dans la contemplation du souvenir sacré de l'homme de bien par excellence, du chrétien sincère et éclairé, de l'immortel fondateur des caisses d'épargne. A propos de cette grande figure si vénérable et si glorieuse à la fois, M. Bonnardet se livre à des digressions tantôt graves, tantôt piquantes sur l'état de la société moderne, et j'avouerai qu'il n'en présente pas un tableau attrayant. Il faudrait, pour qu'il en fût autrement, avoir l'esprit singulièrement disposé aux fictions poétiques. Sa conclusion n'est pourtant pas désespérée, car il part de cette conviction que l'immense majorité de la nation n'est qu'abusée et que c'est l'infime minorité qui est mauvaise, et comme il place le mal non dans les hommes mais dans les institutions, il croit qu'en relevant et en fortifiant ces dernières, le mal prévaudra sur le bien, la vérité triomphera de l'erreur.

» Un discours de réception, dans lequel M. Eichhoff a pris pour sujet *les progrès de la civilisation*, semble être le développement de cette espérance. Dans un majestueux tableau qui embrasse à la fois les nations et les âges, l'auteur nous montre la civilisation grandissant et multipliant de plus en plus sa lumière et ses bienfaits. En ce qui regarde notre chère et glorieuse patrie, qui fut si grande, mais qui a déjà tant vécu, devons-nous croire à l'avenir radieux que M. Eichhoff lui prédit encore? Nous le voudrions tous; mais ne

savons-nous pas que ce qui fut le progrès devient plus tard la décadence, et qu'il est dans la destinée des peuples comme dans celle des individus de grandir, de s'affaisser et de mourir!...

» Me voici, Messieurs, au terme de ce rapport un peu long, trop long peut-être, car je crains d'être sorti des limites ordinaires. Je ne citerai donc que pour les mentionner avec l'éloge le mieux mérité, les trois mémoires qui terminent ces volumes; le premier est intitulé : *Unité de l'esprit et de la langue dans l'humanité*, par M. Lortet; le second est un rapport de M. Théodore Grandperret, sur l'éloge de Châteaubriand, mis au concours par l'Académie de Lyon; le troisième est un discours de M. Saint-Clair Duport, sur l'histoire des métaux précieux.

» On est heureux, Messieurs, d'accomplir une tâche pareille à celle que vous avez bien voulu me confier, quand il s'agit d'un recueil aussi important et aussi varié que celui dont j'ai essayé de vous rendre compte. Questions littéraires, questions philosophiques, questions politiques et sociales, l'Académie de Lyon dans sa section des lettres, traite de tout et développe les sujets les plus profonds et les plus délicats avec une sépériorité véritable. Ses doctrines sont celles de la sagesse, du bon goût et de la raison, et l'on aime à se dire que dans la seconde ville de France, près de ce volcan où bouillonnent tant de passions mauvaises, d'idées incendiaires, se trouve comme dans un foyer lumineux, une réunion calme et sereine d'esprits élevés et austères, membres de cette famille élue que la Providence a marquée peut-être pour diriger et sauver la civilisation. »

M. Colson annonce à l'Académie qu'il croit avoir remarqué un tumulus près du village de Générac. Il pense qu'il ne serait pas sans intérêt de faire sinon des fouilles dispendieuses, du moins une étude un peu attentive et suivie de ce monument. Est-il un de ceux qui servaient de tombeaux? était-il dédié à Mercure ou marquait-il une division territoriale comme cer-

tains monticules factices de la Saintonge et de la Tourraine? S'il faut admettre avec quelques érudits que la dimension de l'entassement des terres est en raison directe de l'importance des hommes et des événements dont on voulait perpétuer le souvenir, le tertre de Générac mérite par son étendue d'être l'objet de quelques recherches. M. le président Durant et M. Pelet, prenant tour à tour la parole, rappellent les tentatives d'exploration qui ont été infructueusement faites autour et au pied du Puy-Coucou qui est réellement un tumulus. Rien de précis n'ayant encore été publié et l'intérêt qui s'attache aux recherches archéologiques étant de jour en jour plus général, dans le Gard surtout qui n'a presque pas de monuments de ce genre, l'Académie prie M. Colson de porter là le zèle actif et la science si sûre qui le distinguent.

M. Liotard communique à l'Académie une lettre de M. Benjamin Valz, qui donne de nouvelles explications sur la lunette réciproque qu'il a imaginée pour suppléer au retournement des lunettes fixes employées dans les observations astronomiques, et prévenir les incertitudes occasionnées par la différence de température des deux extrémités de la bulle d'air des niveaux que peut produire la simple approche de l'observateur. A ces avantages s'en joignent d'autres; indépendamment de son application aux lunettes méridiennes, aux cercles muraux et aux collimateurs flottants, il pourrait devenir une bonne lunette zenithale, aider à trouver l'erreur d'excentricité dans les divisions des cercles et même à l'éviter dans le tracé.

M. Liotard donne ensuite des détails sur une lunette de très-forte dimension, que M. Valz vient de faire établir à l'observatoire de Marseille. Il a fait travailler lui-même l'objectif dont le diamètre est de 41 centimètres. De très-grandes difficultés se présentaient soit pour exécuter le travail de l'objectif, soit pour monter la lunette et disposer l'appareil qui sert à la manœuvrer. Elles ont été surmontées grâces à toutes les ressources que notre savant confrère a trouvées en lui

même et à ses efforts aussi ingénieux que persévérants.

Le même membre annonce à l'Académie qu'il répètera bientôt dans le local dont le choix l'occupe encore, la belle expérience de M. Foucault, pour démontrer physiquement le mouvement de rotation de la terre au moyen du pendule.

Déjà de nombreuses analogies, des inductions frappantes concouraient à faire admettre la réalité de ce mouvement, et même on en avait une preuve directe dans la déviation sensible qu'éprouvent dans leur chûte libre les corps qui partent d'une grande hauteur. Il était néanmoins désirable de trouver une nouvelle démonstration expérimentale plus apparente dans les effets observés et plus facile dans les effets à reproduire. C'est là précisément la double condition qui se présente dans celle qui a été découverte par M. Foucault.

M. Liotard, en attendant de répéter en grand l'expérience du jeune et savant physicien de la capitale, présente à l'Académie un petit appareil propre à montrer que le mouvement de rotation des points de suspension d'un pendule ne déplace nullement le plan des oscillations de ce pendule. L'appareil consiste en une lame de bois, vers l'extrémité de laquelle une tige est implantée à frottement et peut tourner à l'aide d'une manivelle. Un petit pendule est suspendu à l'extrémité de cette tige. Lorsque l'appareil est dressé et que le pendule est mis en mouvement, si on fait tourner la tige qui soutient ce pendule, on voit que les oscillations ne cessent pas de se produire dans le même plan. C'est là l'expérience qui a été mise par M. Liotard sous les yeux de l'Académie; qui réalise celle qui aurait lieu, si on faisait osciller un pendule à l'un des pôles terrestres et qui peut être considérée comme propre à servir de préliminaire à celle de M. Foucault.

M. Teulon lit un acte du *Hautontimoruménos*, c'est-à-dire de l'homme qui se punit lui-même. Si cette pièce

n'offre pas plus que les cinq autres comédies qui nous restent de Térence, les qualités qui brillent dans notre Molière, la verve comique et l'utilité de la leçon, on rencontre du moins, dans ce premier acte, avec une empreinte de douce mélancolie, une exposition simple et vraie, une peinture saisissante de ce père, qui, au désespoir du départ de son fils, s'est retiré à la campagne et se condamne aux plus rudes travaux. Une versification nette et ferme, une expression naturelle et toujours du goût le plus pur ont fait hautement apprécier à l'Académie le nouvel essai du traducteur.

Séances des 26 *avril et* 10 *mai* 1851.

M. le secrétaire donne communication de la correspondance et dépose un manuscrit et un imprimé offert en hommage par M. Victor Jubien.

M. Alph. Dumas lit les observations suivantes sur un avis récemment publié par la société de Boulogne-sur-Mer, relativement à la maladie des pommes de terre.

« Messieurs,

» Une note relative à la maladie des pommes de terre, et envoyée à l'Académie du Gard par la société académique de Boulogne-sur-Mer, a pour objet de démontrer que l'unique cause du mal réside dans l'incomplète maturité soit du tubercule planté, soit du tubercule récolté.

» Or, selon l'auteur de la note, M. Leroy-Mabille, le moyen d'éviter l'invasion de la maladie consisterait : 1° à ne planter que vers la fin de l'automne, afin de ne récolter qu'au commencement de l'automne de l'année

suivante ; 2° à n'employer pour semences que des tubercules provenus non d'une plantation faite au printemps de la même année, mais d'une plantation faite dans l'automne de l'année précédente.

» De cette manière, dit le cultivateur de Boulogne, les plants sortis d'un germe vigoureux et par conséquent vigoureux eux-mêmes, ne sont point atteints de la maladie durant leur végétation, et le tubercule récolté demeure également à l'abri du fléau; car, se trouvant plein de santé et de force tant par le fait de son origine que par celui de la pleine maturité qu'il a pu acquérir dans neuf à dix mois de vie végétale, il n'a pas à redouter le champignon destructeur auquel les savants attribuent le principe du mal, et qui n'attaque, d'après M. Leroy, que les individus faibles et maladifs.

» Ainsi, sans contester l'existence du champignon, nommé par nos savants naturalistes *bothrytis infestans*, et d'accord avec eux sur les ravages qui se manifestent à sa suite, M. Leroy ne se sépare de leur opinion qu'en ce point : c'est que le bothrytis ne lui paraît pas être la cause première, mais seulement l'effet du mal ; en d'autres termes, le champignon ne prend naissance et ne se développe que sur un tubercule chétif et mal constitué. Quant au principe même de la maladie, M. Leroy ne peut l'apercevoir que dans l'insuffisante maturité du végétal semé et du produit récolté ; donc le remède consiste à ne confier à la terre qu'une semence parfaite, et à donner à la plante le temps nécessaire pour qu'elle obtienne une pleine maturité.

» M. Leroy invoque son expérience à l'appui de sa doctrine. Il raconte qu'un champ de pommes de terre, dont les plants provenaient de tubercules mûris et récoltés selon son système et ensemencés en novembre et décembre, se trouvait en pleine végétation au mois de juillet de l'année suivante, quand se déclara la maladie dans le pays. M. Leroy n'arracha ses pommes de terres qu'au 1er octobre, et sur plus de trois mille tubercules, il n'en trouva qu'une vingtaine d'attaqués ; tous les autres étaient fort sains et se conser-

vèrent excellents. Et cependant on ne pourrait pas dire qu'ils eussent été préservés parce qu'ils avaient été tirés de terre avant le moment de l'invasion du bothrytis infestans, puisqu'ils étaient en pleine végétation quand le champignon manifesta sa présence, et qu'ils demeurèrent encore en terre pendant deux mois et demi après son apparition. Si ces pommes de terre avaient échappé au sort des autres, c'est qu'elles sortaient de bonne race, et que, semées au temps voulu par la nature, elles avaient accompli l'entière période de leur végétation.

» Tout ce que dit là M. Leroy serait parfait si, de plus, il avait bien voulu exposer les moyens par lesquels il est possible de soustraire aux gelées de l'hiver et du printemps les pommes de terre plantées en novembre, décembre et janvier. Dans notre pays, situé dans une lattitude bien plus méridionale que celle de Boulogne-sur-Mer, on ne plante jamais les pommes de terre avant la fin de février ; et aucun de nos cultivateurs ne mettrait en doute que le tubercule ne fût gelé en hiver, ou du moins sa tige au printemps, dans le cas de la plantation à la fin de l'automne. Sans la difficulté capitale de sauver de la gelée la pomme de terre plantée à cette époque, il est bien certain qu'ainsi que tout autre produit, elle acquerrait, par une plus longue végétation, un degré plus parfait de développement ; et l'on pourrait citer en preuve l'exemple des céréales et des avoines, qui, semées en automne, donnent toujours un grain bien supérieur, en qualité, poids et couleur, à celles qui n'ont été ensemencées qu'au printemps de l'année même où elles sont récoltées. Différence qui résulte évidemment de la trop grande hâte avec laquelle se sont accomplies toutes les circonstances de l'existence végétale de ces dernières. Le temps, qui partout a sa valeur, montre ici qu'il ne veut pas perdre ses droits, et qu'en agriculture il permet rarement de réussir à qui a la prétention de courir aussi vite qu'en chemin de fer.

» Concluons qu'il serait du plus haut intérêt, et

surtout pour les parties de l'Europe où la pomme de terre forme la base de l'alimentation publique, qu'on pût parvenir à en éloigner la maladie qui est venue la menacer, et cela en s'attachant au mode de culture recommandé par M. Leroy-Mabille, et qui serait partout d'une bien simple et facile application, sans le danger de l'hivernage en terre du tubercule. »

Après la lecture de ces observations et une courte discussion sur les moyens d'améliorer la pomme de terre et surtout d'arrêter la dégradation qu'on remarque depuis plusieurs années, M. Plagniol fait connaître que M. Dumas, de l'Institut, vient d'appeler l'attention de l'Académie des sciences sur un autre tubercule, celui du souchet comestible, qui, d'après l'analyse qui en a été faite par un chimiste de Madrid, se trouve riche à la fois en huile douce, en sucre et en fécule (1), et dont la consommation dans la capitale de l'Espagne s'est élevée cette année à plusieurs quintaux, qui ont été employés à faire de l'orgeat. M. Plagniol pense que notre département pourrait retirer avantage de la culture en grand de ce tubercule, qui s'accommode du climat des bords de la Méditerranée et qu'il convient de faire appel à ce sujet aux agronomes du pays.

M. le capitaine Colson lit, sur le culte des *Proxumi*, le mémoire suivant :

« Messieurs,

» Les monuments qui rappellent le culte des *Proxumi* sont en très-petit nombre ; ils ont tous été

(1) D'après l'analyse de M. Luna, ce tubercule renferme :

Huile	28, 06
Fécule	29, »
Sucre de canne	14, 07
Albumine	0, 87
Cellulose	14, 01
Eau	7, 10
Gomme, matière colorante, sels et perte	6, 89
	100 00

découverts dans le midi de la France et plusieurs de ceux qui sont parvenus jusqu'à nous ont été exhumés du sol antique de la ville de Nimes. A ce dernier titre surtout, les recherches dont je vais avoir l'honneur d'entretenir l'Académie lui inspireront peut-être quelque intérêt.

» Spon est le plus ancien auteur qui fasse mention des *Proxumi*. Dans son Traité sur les dieux inconnus, publié en 1676 (1), il inséra, sur la foi d'un manuscrit du savant Peyresc, les deux inscriptions suivantes, trouvées à Vaison :

PROXSVMIS
POTITA C. COD
ONI F. V. S. L. M.

Proxsumis Potita, Caii Codoni filia, votum solvit libera mente.

Aux Proxumi, Potita, fille de Caius Codonus, a librement accompli son vœu.

PROXVMIS
SENECA. SECVNDI
FIL

Proxumis Seneca, Secundi filia ou *filius.* — Aux Proxumi, Seneca, fille ou fils de Secundus.

» La première de ces inscriptions est conservée au Musée d'Avignon, la seconde est perdue depuis longtemps.

» En 1717, les bénédictins Dom Martenne et Durand (2), en indiquèrent une troisième à Uzès ; mais

(1) *Spon.* — Ignotorum atque obscurorum quorumd. Deorum aræ, etc. Lugduni 1676 in-12, p. 45. — Miscell. erud. antiq., etc. Lugduni, 1685, in-f°, p. 96.

(2) Voyage littéraire de deux bénédictins. 1717, tom. 1er, p. 302.

Lancelot (1), qui l'a donnée plus exactement, la place au village de Barron, dans la maison du Prieur.

PROXI

MIS

LEDAE

Proximis Ledæ. — Aux Proximi de Léda.

» J'ignore ce qu'elle est devenue.

» En 1736, on en découvrit une autre à Avignon. Conservée par les soins du marquis de Caumont, qui la communiqua à Bimard de la Bastie, cette inscription passa ensuite de la collection du docteur Calvet dans celle du comte de Caylus (2) ; elle est actuellement au Musée de Lyon.

PROXS

VMIS

TIIRTV

» *Proxsumis Tertullus* ou *Tertulla* ; ou, suivant la formule précédente : *Proxsumis Tertulli* ou *Tertullæ.* Aux Proxumi, Tertullus ou Tertulla, ou bien : aux Proxumi de Tertullus ou de Tertulla.

»A Nimes, dans les déblais occasionnés par les travaux du nouveau cours de la Fontaine, on trouva la suivante :

PATERNA

CARI F. PROX

V. S. L. M.

Paterna, Cari filia, Proxumis votum solvit libera mente. — Aux Proxumi, Paterna, fille de Carus, a librement accompli son vœu.

(1) Voyage dans les provinces méridionales de la France, inséré dans le tom. VII de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — 1733, in-4°.

(2) De *Caylus.* — Recueil d'antiquités, tom. VII, supplém., p 255 et pl. LXXIII, n° 3.

» Elle fut achetée par M. Fléchier de St-Julien, qui la conserva quelque temps dans son cabinet et la donna plus tard à Séguier. Elle est conservée à la Maison-Carrée.

» A son retour d'Italie, Séguier en acquit deux autres trouvées à Nimes pendant son absence. Il en fit le sujet d'une dissertation qu'il adressa à l'Académie de Dijon, dont il était membre, et qui fut imprimée dans le 1er volume de cette Académie.

PROXVMIS SVIS
CORNELIA CVPITA

A ses Proxumi, Cornelia Cupita.

PROXVMIS
M. PORCIVS
IVVENALIS
V. S. L. M.

Aux Proxumi, Marcus Porcius Juvenalis a librement accompli son vœu.

» Le premier de ces deux autels votifs est au Musée de Nimes; le second, publié de nouveau, mais d'une manière incomplète, par Baumes et Vincens, indiqué par eux chez M. Boudon aîné, a été vu à la bibliothèque de la ville par Millin, qui le donne inexactement, dans le IVe volume de son Voyage. Il est aujourd'hui perdu.

» Un autel semblable fut trouvé à Nimes, en 1780, dans un ancien puits, «derrière la tête du cours de la Fontaine»; il est au Musée.

PROXVMIS
GRATVS
CELERIS F.
V. S. L. M.

Proxumis Gratus, Celeris filius, votum solvit libera mente.

Aux Proxumi, Gratus, fils de Celer, a librement accompli son vœu.

» Un autre est figuré dans le recueil des inscriptions d'Arles, joint à l'Abrégé chronologique de la Lauzière ; il est perdu.

ATILIA PRIMA
PROXSVMIS
SVIS

Atilia Prima, Proxsumis suis.— Atilia Prima à ses Proxumi.

» Enfin le dixième et dernier, trouvé en 1808, sous les murs de Beaucaire, dans les déblais du canal, a été publié dans les Mémoires de l'Académie du Gard. Il est au Musée de Nimes.

PROXVM
ANICIA
NOTATA
V. S. L. M.

Proxumis Anicia Notata votum solvit libera mente.

Aux Proxumi, Anicia Notata a librement accompli son vœu.

» Voilà tous les monuments connus concernant les Proxumi.

» En examinant attentivement les inscriptions du Musée de Nimes, nous en avons découvert, M. Germer-Durand et moi, deux nouvelles en l'honneur de ces divinités. Une troisième a été trouvée à Nimes, en 1846 ; enfin, M. de Blégier a bien voulu me communiquer des renseignements précis sur une autre du même genre, trouvée à Vaison, en 1848, dans les ruines d'une villa gallo-romaine. Le nombre de ces curieux monuments est donc augmenté de quatre et porté de dix à quatorze.

» Stimulé par ces découvertes inespérées, j'ai recueilli tout ce qui a été publié sur les Proxumi. Aucune des attributions proposées par les auteurs ne m'ayant pleinement satisfait, j'ai cherché dans l'étude

des monuments eux-mêmes des renseignements plus positifs. Je viens soumettre à vos lumières le résultat de ces recherches.

» Je commence par l'examen des quatre monuments nouveaux.

»1° La Topographie de Nimes nous apprend (1) que le petit autel votif conservé au Musée, et désigné dans le catalogue sous le numéro 66, a été trouvé dans cette ville en 1772. Jusqu'en 1808, il est resté engagé dans un mur de la maison Auzéby, près du Palais. Il est décrit dans la Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant cette même année 1808. M. Trélis le lit :

PRO

BITVKA

V. S. L. M.

» Et l'interprète : *Pro Bituka.* — *Pour la santé de Bituca.*

» Cette lecture et cette explication, adoptées jusqu'à présent sans contradiction, me paraissent contraires au style lapidaire des Gallo-Romains, en ce que ni la divinité, objet du vœu, ni le personnage qui est dit l'avoir accompli, ne seraient mentionnés dans l'inscription. Les autels consacrés par la piété des anciens n'ont parfois, pour toute légende, que le nom de la divinité, mis au datif ; lorsqu'ils sont anépigraphes, les attributs sculptés sur la face principale la font aisément connaître ; mais je ne crois pas que, parmi les monuments érigés en exécution d'un vœu formellement exprimé dans l'inscription, il en existe un seul présentant la double omission que je viens de signaler.

» Cette observation suffirait pour justifier mes doutes sur la lecture et l'interprétation de M. Trélis. Ce qui suit vous les fera partager.

» La première ligne de l'inscription gravée, sur la corniche, n'est pas composée de trois lettres, mais de

(1) *Baumes et Vincens*, Topogr. de Nimes.

quatre ; on y voit PROX et non PRO, bien qu'une cassure existe à la quatrième lettre. L'inscription est donc :

PROX

BITVKA

V. S. L. M.

» Elle se lit naturellement :

» *Proxumis Bituka votum solvit libera mente.* — *Bituka a librement accompli son vœu aux Proxumi* ; ce qui est tout-à-fait conforme aux inscriptions connues que j'ai citées plus haut.

» *Bituka* doit être un nom celtique. Je trouve dans Gruter : *Bitus*, *Bithus*, *Bittus*, *Betus*, *Bitutus*, *Bituitus*, *Betuus*, *Betucius*, *Betua*, *Betutia*, *Betuta*.

» Trois têtes de femme, vues de face, occupent la partie principale de l'autel. Elles représentent, sans doute, les divinités auxquelles il était consacré.

» 2° J'ignore en quel lieu a été trouvé un autre petit autel du Musée, indiqué sous le n° 169 du catalogue, mais il est probable que c'est à Nimes. Je lis :

PROX

VMIS

QVIN

TINA

ET VE

» C'est évidemment une inscription dédiée à nos *Proxumi*. Les mots ET VE, sont gravés au bas, en caractères plus petits. Quintina n'aura peut-être pas eu d'abord l'intention de les y faire graver, ou bien l'ouvrier aura mal calculé l'espacement des lignes et la grandeur des lettres. Quoi qu'il en soit, ces lettres indiquent, je pense, une autre divinité à laquelle Quintina se recommandait, *Vesta* ou *Venus*, par exemple. On pourrait y voir aussi le nom d'une parente ou d'une amie (*Veturia?*) qui aurait participé à l'érection de ce petit monument.

» Des deux monuments qui me restent à faire con-

naître, le premier, trouvé à Nimes en 1846, près des moulins-à-vent, appartient à M. L. de Bérard fils, qui a l'intention d'en faire don au Musée. C'est le plus petit des autels de ce genre. La partie inférieure manque, mais l'inscription est entière. On y lit :

HOSCILA
SOLIMARION (1)
FILIA
PROXSVM (2)
V. S. L. M.

» *Hoscila*, *Solimarionis filia*, *Proxsumis votum solvit libera mente.*

» Hoscila, fille de Solimarion, a librement accompli son vœu aux *Proxsumi.*

» *Hoscila* me paraît être un nom celtique de même radical que *Osci* (les Osques), bien plutôt qu'une altération du latin *Hostila* pour *Hostilia*. La lecture *Solimarion* est certaine ; on connaît en effet *Solimarus*, *Solimariaca*, noms celtiques latinisés qui rappellent, comme *Solimarion*, la déesse *Solima* ou *Solimara*, dont le culte était fort en honneur chez certains peuples des Gaules et principalement chez les *Leuci*, anciens habitants de la Lorraine. Les radicaux *Sol* et *Mar* de tous ces noms indiqueraient peut-être les fonctions de cette déesse topique. Je sais, Messieurs, combien il faut être en garde contre les étymologies ; mais lorsqu'elles ne sont point forcées, on peut, je crois, les accepter. *Sol* doit être le même que le *sol*, *sel*, *sul*, des langues celtiques ou nées du celtique ; il signifie soleil. Dans toutes ces langues aussi, *mar*, *march*, *mark*, signifie *cheval*. *Solimara* (probablement *cheval du soleil*), serait alors une divinité présidant au cours de cet astre, et par conséquent à l'année solaire.

» Quoi qu'il en soit de cette étymologie à laquelle je n'attache pas plus d'importance qu'elle n'en mérite,

(1) IMA. — I, M, A, trois lettres liées.
(2) V, M, lettres liées.

Solima, *Solimara*, sont certainement des appellations plus anciennes que *Solimariaca*, *Solimarion*, *Solimariacenses*, qui en sont évidemment dérivées.

» Le second monument n'est pas un simple autel, comme tous les autres ; c'est un fronton triangulaire, d'environ 84 centimètres de base sur 40 de hauteur, qui sans doute était placé au-dessus d'un *Sacellum* domestique ou laraire. L'inscription ne saurait être l'objet d'aucun doute ; elle est gravée en caractères parfaitement lisibles, bien que leur forme n'annonce pas la belle époque de l'art.

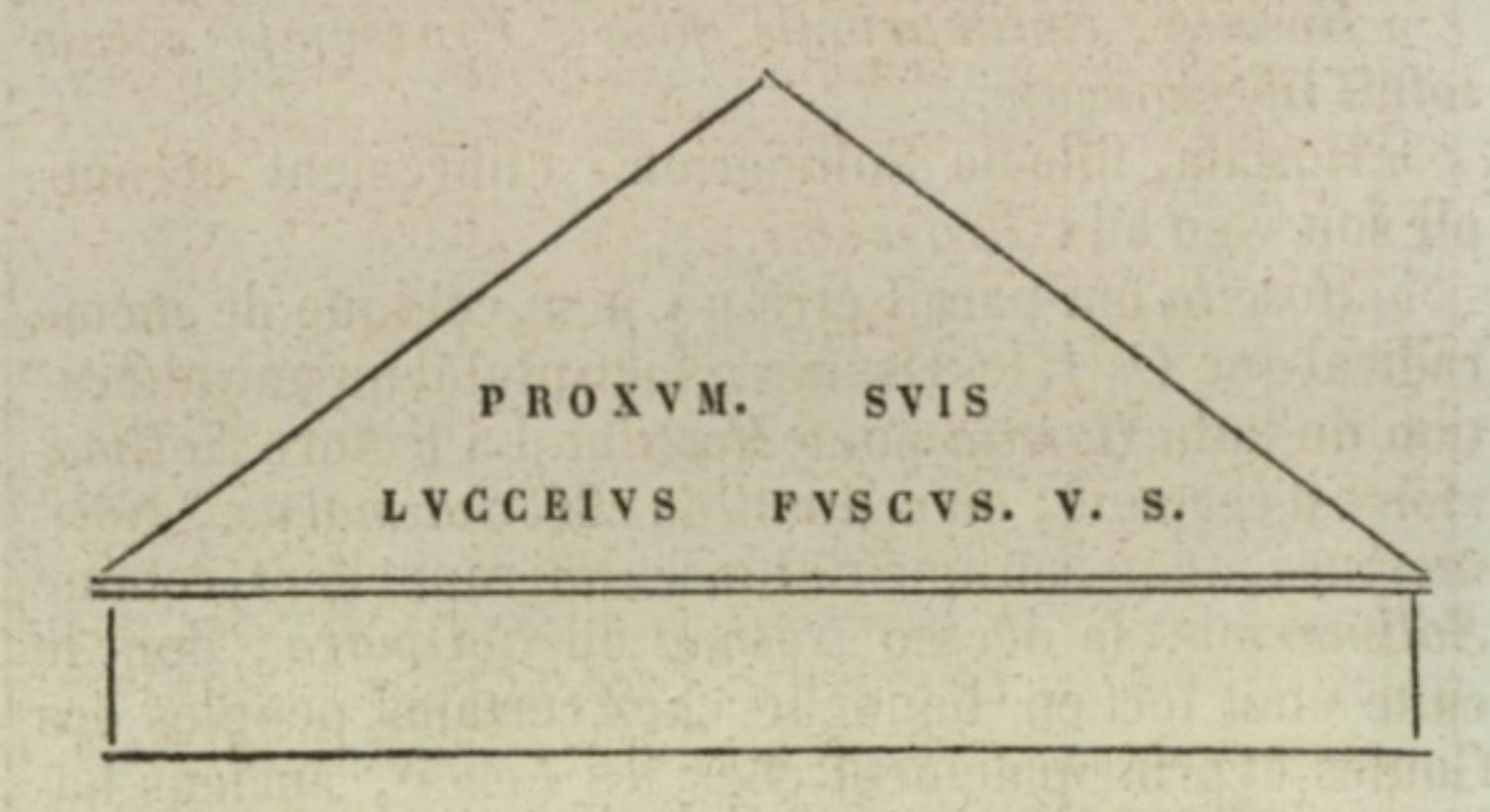

Proxumis suis Lucceius Fuscus votum solvit. — A ses proxumi, Lucceius Fuscus a librement accompli son vœu.

» Ce curieux monument, dont je dois la connaissance aux bienveillantes communications de M. de Blégier, a été trouvé, en 1848, avec d'autres objets antiques, au quartier de Barbanot, territoire de Vaison (Vaucluse), situé au sud et à deux kilomètres de la ville, sur l'emplacement d'une ancienne villa gallo-romaine. Il appartient à M. Bertrand de Montfort, propriétaire du domaine de Barbanot.

» Le tableau suivant comprend, dans ses diverses colonnes, les principales indications que fournissent les monuments dédiés aux *Proxumi* ; il permet de les

rapprocher, de les comparer et d'en saisir l'ensemble d'un seul coup d'œil.

	INSCRIPTIONS DES MONUMENTS			INDICATION DES LIEUX	
	Orthographe de l'appellation des divinités.	Noms des personnes qui les ont consacrés.	Mention du vœu.	où ils ont été trouvés.	où ils sont actuellem.
	1°. — AUTELS VOTIFS.				
MONUMENTS DÉJA PUBLIES.	PROXSVMIS	POTITA C. COD ONI. F.	V. S. L. M.	Vaison.	au Musée d'Avign.
	PROXVMIS	SENECA. SECVNDI FIL	»	Id.	perdu.
	PROXI MIS	LEDAE	»	Uzès.	perdu
	PROXS VMIS	THIRTV	»	Avignon.	au Musée de Lyon.
	PROX	PATERNA CARI. F.	V. S. L. M	Nimes.	au Musée de Nimes
	PROXVMIS SVIS	CORNELIA. CVPITA	»	Id.	Id.
	PROXVMIS	M. PORCIVS IVVENALIS	V. S. L. M.	Id.	perdu.
	PROXVMIS	GRATVS CELERIS. F.	V. S. L. M.	Id.	au Musée de Nimes
	PROXSVMIS SVIS	ATILIA PRIMA	»	Arles.	perdu.
	PROXVM	ANICIA NOTATA	V. S. L. M.	Beaucaire.	au Musée de Nimes
MONUMENTS INEDITS.	P. R. O. X	BITVKA	V. S. L. M.	Nimes.	Id.
	PROX VMIS ET VE	QVINTINA	»	Id.	Id.
	PROXSVM	HOSCILA SOLIMARION FILIA	V. S. L. M.	Id.	chez M. de Bérard à Nimes.
	2°. — FRONTON DE SACELLUM.				
	PROXVM. SVIS	LVCCEIVS. FVSCVS	V. S.	Vaison.	chez M. Bertrand de Montfort, à Vaison.

» Les monuments consacrés aux *Proxumi* ont été trouvés à Vaison, Avignon, Uzès, Arles, Beaucaire et Nimes, c'est-à-dire dans l'étendue du territoire des Voconces, des Cavares, des Saliens et des Volces Arécomiques. Les recueils épigraphiques, quelque étendus qu'ils soient, n'en indiquant point ailleurs, on pourrait croire, au premier aperçu, que le culte de ces divinités était cantonné sur les deux rives du Rhône, dans un rayon de quelques lieues.

» Leurs petites dimensions, leurs formes, la grossièreté de leur exécution, leurs inscriptions, tout semble indiquer un culte domestique ; le seul monument qui ne soit pas un autel votif, le fronton de sacellum trouvé à Vaison, corrobore ce sentiment.

»L'appellation des divinités est écrite : PROX, PROXVM, PROXSVM, PROXVMIS, PROXSVMIS (1), forme ancienne du mot *Proximi*.

» Cette orthographe constante me paraît être un archaïsme consacré par la religion. Le seul autel d'Uzès ferait exception à cette règle, mais il est perdu depuis plus de cent ans ; et d'ailleurs, à l'époque où il a été observé, on n'était pas aussi exact que de nos jours sur la lecture des inscriptions. Aussi je pense que cet autel portait PROXVMIS et non PROXIMIS, comme l'écrivirent les Bénédictins et Lancelot. Je suis d'autant plus disposé à le croire que des erreurs de ce genre sont fréquentes dans les recueils épigraphiques du XVIIIe siècle, et qu'en 1850, le catalogue du musée de Nimes, parvenu à sa quatrième édition, présente encore deux fois la même faute de typographie dans la copie des inscriptions dédiées à nos *proxumes*. (*Voir* le catal. du musée, p. 44, n° 56 et p. 53, n° 96, où le mot PROXVMIS des autels de Cornelia Cupita et de Gratus est écrit PROXIMIS.)

» Sur les quatorze monuments connus, neuf sont dédiés par des femmes, savoir : Potita fille de C. Codonus, Leda, Cornelia Cupita, Atilia Prima, Anicia

(1) *Optumus*, *maxumus*, *maxsumus*, formes anciennes des mots *optimus* et *maximus*, se rencontrent parfois dans les inscriptions.

Notata, Bituka, Quintina, et Hoscila, fille de Solimarion. — Trois seulement par des hommes, Marcus Porcius Juvenalis, Gratus, fils de Celer, et Lucceius Fuscus. — Quant aux deux autres, leur attribution est douteuse. Toutefois, je pense que *Seneca* est une femme; en admettant que *Tertu* de l'autel d'Avignon soit un homme, sur nos quatorze inscriptions,

» 10 appartiendraient à des femmes,

» 4 seulement à des hommes.

» L'inscription de ces petits autels est parfois gravée avec si peu d'art et de soin, qu'elle semble faite avec la pointe d'un couteau par une main inhabile. Je citerai, par exemple, celle de Paterna, d'Hoscila, et surtout celle d'Anicia Notata.

» J'aurais désiré pouvoir déterminer à peu près l'époque de nos monuments, soit par la forme des caractères, soit par la comparaison des noms celtiques avec les noms latins; mais ces petits autels votifs d'un travail grossier étaient d'ailleurs probablement faits pour des individus de la basse classe, chez laquelle les noms gaulois se sont conservés plus longtemps. Les inductions que l'on pourrait tirer de leur étude comparative seraient par conséquent très-incertaines et probablement erronées, en ce qui concerne l'époque probable du culte des *Proxumi*.

» Tous ceux qui ont étudié les inscriptions de Nimes sur les monuments ont certainement remarqué deux particularités qui les distinguent : l'*apex* dont les voyelles sont souvent surmontées et le *grand I* dépassant le corps des autres lettres. M. Germer-Durand pense que l'apex indique la quantité et que le grand I est un I long ou tient lieu de deux I. — L'apex ne se trouve effectivement que sur des voyelles longues; le grand I est très-souvent employé pour deux I; mais lorsqu'il en représente un seul, il est quelquefois bref. On pourrait admettre, il est vrai, que le grand I est alors l'indice d'une erreur de quantité provenant de l'accent; car l'usage en avait sans doute introduit plusieurs de ce genre dans les pro-

vinces. Ce pourrait être aussi une erreur du graveur.

» Trois de nos petits monuments ont de grands I, savoir, ceux de *Cornelia Cupita*, de *M. Porcius Juvenalis* et d'*Atilia Prima;* un autre, celui de *Gratus*, présente un apex bien caractérisé.

» Je passe maintenant, Messieurs, à l'énoncé des opinions émises par divers auteurs sur les *proxumi* :

» Spon (1), le plus ancien de ceux qui en ont parlé, avoue qu'il ne les connait pas et ajoute que Nicolas Bon, antiquaire de Venise, pensait que les *Proxumi* étaient les pénates, dieux domestiques et proches, *penès nos*, comme disait Cicéron.

»Dom Martin (2) voit, dans ces divinités, des déesses, *Proxumæ*, et non des dieux; il pense qu'elles sont les mêmes que les *matronæ*, *matres*, *matræ*, *Junones*, etc. qu'il identifie avec les Parques.

» Bimard de la Bastie (3) combat cette attribution. Il croit que les *Proxumi* sont des dieux et non des déesses, et il fortifie son opinion d'une inscription trouvée à Cajazzo, publiée en 1731 par Doni (4), sur laquelle on lit :

DEIS
ADHAERENTIBVS
SACRVM.

» Il pense en outre que ces dieux adhérents sont les *Proxumi*; et il ajoute que les uns et les autres ne diffèrent point des deux génies, l'un du bien, l'autre du mal, qui, suivant la croyance païenne, sont donnés à chaque individu; aucune divinité, selon lui, ne saurait être plus rapprochée (*proximus*) de l'homme que ces deux génies qui le prennent à la naissance et l'accompagnent jusqu'à la mort.

(1) *Spon.* — Ignot. atq. obscuror. quorumd. deorum aræ, etc. Lugduni 1676, in-12, p. 45. — *Id.* Miscell. erud. antiq. 1685, p. 96.

(2) *D. Martin.* — La religion des Gaulois, etc. Paris, 1727, 4°, t. 2, p. 195.

(3) *Bimard de la Bastie.* — *Dissertatio*, dans le tom. 1er, col. 32 du *Novus thesaurus veter. inscript.* de Muratori, 1739.

(4) *I. B. Donius.* — *Inscriptiones antiquæ*, etc. in f°, p. 45.

» Il me semble que cette opinion, formulée en termes très-précis, n'était cependant pas bien arrêtée dans l'esprit de Bimard; car elle est immédiatement suivie d'une autre toute différente, dans laquelle ce savant présente les *Proxumi* comme pouvant être les *lares* que chacun se choisissait et conservait avec soin chez soi.

» L'immense recueil de Gruter ne contient aucune inscription relative aux *Proxumi*.

» Donati (1) reproduit le sentiment de Nicolas Bon, publié dans le *Traité des dieux inconnus*.

» Fabretti, les Bénédictins auteurs du Voyage littéraire, Lancelot, Ménard et Muratori se contentent de rapporter les inscriptions et n'en donnent aucune interprétation.

» Séguier (2), lié pendant longtemps d'amitié avec Bimard de la Bastie, trouve infiniment respectable l'opinion de ce savant. Il ajoute, pour la fortifier, des remarques dont il me paraît impossible d'admettre toutes les conclusions; puis, abandonnant les idées de la Bastie sur l'identité des *Proxumi* avec les deux génies inséparables de l'homme, il en propose une autre tendant à considérer ces divinités comme ne différant point des dieux propices (*dii propitii*) qui, assure-t-il, n'avaient point de noms connus.

» Papon (3), dans son Histoire de Provence, mentionne l'opinion de Nicolas Bon et la première de Bimard : « C'étaient vraisemblablement, dit-il, les dieux » pénates ou les génies que les anciens donnaient à » chaque homme au moment de sa naissance. »

» Les auteurs de la Topographie de Nimes (4) placent les inscriptions consacrées aux *Proxumi* en tête de celles dédiées aux parents. Ils en mentionnent trois

(1) *Seb. Donatus.* — Ad novum thesaurum veter. inscriptionum Murat. supplementum, 1765, in-fol. t. 1, p. 52.

(2) *Séguier.* — Mémoire sur les dieux propices, inséré dans le tome 1er des Memoires de l'Académie de Dijon, 1769.

(3) *Papon.* — Histoire générale de Provence, Paris, 1777, in-4o t. 2, p 99.

(4) *Baumes et Vincens.* — Topographie de Nimes, in 4o, 1802.

trouvées à Nimes, rapportent l'opinion de Séguier et ajoutent :

» D'autres ont pensé qu'elles appartenaient aux mâ-
» nes des parents de ceux qui les avaient vouées. »

» Dans la Notice qu'il a donnée sur les travaux de l'Académie du Gard pendant l'année 1808 (1), M. Trélis, après avoir rappelé sommairement les diverses opinions proposées par les auteurs, en donne une qui, de toutes, me paraît la moins admissible.

« On pourrait croire, dit-il, en donnant ici au mot
» *proximus* sa signification la plus ordinaire, que ces
» divinités sont celles à qui l'on rendait un culte par-
» ticulier dans le voisinage des lieux où les inscrip-
» tions ont été consacrées. Ainsi, par exemple, un
» habitant d'Arles ou d'Avignon, voulant rendre un
» hommage au Dieu *Nemausus*, l'aurait appelé *Dieu*
» *voisin*, *deus proximus* ou *proxumus*. »

»Millin(2) se contente de traduire les mots *proxumis*, *proximis suis* de nos inscriptions, par *aux proches*, *à ses proches*.

» Orelli (3) pense que cette interprétation est mauvaise.

» Selon M. Ernest Breton (4), « ces divinités appe-
» lées *Proxumi* étaient des sortes d'*anges gardiens*
» que l'on croyait veiller sur celui qui leur était
» confié. »

» Enfin, dans une Notice inédite qu'il a bien voulu me communiquer et me permettre de citer, M. de Blégier (5) s'exprime ainsi :

» Je verrais volontiers dans les *Proxumi* les mânes

(1) Mémoires de l'Académie du Gard, 1809, in-8o.
(2) Millin, Voyage dans le Midi de la France, t. IV, 1811.
(3) *Orelli.*—Tom. Ier, nos 2038, 2039.
(4) *E. Breton* — Mémoire sur les antiquités de Vaison, inséré dans le tome des Mémoires de la Soc. des Antiquaires de France (vol. de 1842.
(5) M. de Blégier a rédigé, sur les inscriptions de Vaison, des notices fort interessantes, qui font partie de ses consciencieuses recherches sur Avignon et le comté Venaissin. Je dois a sa bienveillance des renseignements précieux concernant l'histoire de ce pays.

» des ancêtres vertueux qui avaient sanctifié la maison » par leur présence, et qui veillaient sur leurs des- » cendants, pour lesquels ils seraient devenus l'objet » d'un culte touchant.

» Les mânes divinisés n'étaient autres que les lares » et les pénates. De la sorte le mot *proxumi* ou » *proximi*, qui signifie *parents*, conserverait son » acception naturelle. En cela, je me trouve plus » particulièrement d'accord avec Millin, qui a rendu » *Proxumi* par *proches*, sans même y joindre le mot » *dieux*; ce qui ne peut s'entendre que des parents, » ou pour mieux dire, des mânes divinisés des an- » cêtres. »

» Voilà, Messieurs, toutes les opinions qui sont parvenues à ma connaissance. Celle de Séguier ayant prévalu, je copie textuellement le passage de son mémoire où elle est exposée.

« L'opinion de ce savant académicien (Bimard de » la Bastie), qui m'a honoré de son amitié pendant » longtemps, m'est infiniment respectable; j'ajoute » ici quelques remarques qui confirment une explica- » tion aussi probable.

» Malgré la multitude de dieux que la religion » païenne avait admis, il y en avait plusieurs que » des particuliers imaginaient. C'était souvent des » *dieux locaux* peu connus, et dont on trouve de lon- » gues listes dans les livres des antiquaires. Lorsque » les anciens ne savaient à qui rapporter les bienfaits » qu'ils croyaient en avoir reçus, lorsqu'ils ne savaient » quelles divinités ils devaient invoquer, ils s'adres- » saient en général aux dieux qu'ils ne connaissaient » pas, à leurs divinités tutélaires. De là viennent les » *dieux conservateurs* (1), les *dieux propices* (2), les » *dieux* et les *déesses qui présidaient aux provin- » ces* (3), les *dieux salutifères* (4), les *dieux de la sû-*

(1) *Gruter*, p. 4, n° 9.
(2) *Spon*, Miscell., p. 110.
(3) *Mad.*, 399, 3.
(4) *Gruter*, 561, 3 — 318, 10.

» *reté*, (1) les *dieux adhérents*, sur lesquels le bailli » Redi a donné une longue dissertation dans les mé- » moires de l'Académie de Cortonne (tom. 2). Rien » n'est plus commun que celles dédiées aux génies » des césars et des particuliers. Tous ces dieux tuté- » laires n'avaient point de noms connus : c'étaient en » général les *dieux propices* de ceux qui en espéraient » quelque faveur ou qui les en remerciaient. Je suis » presque persuadé que les dieux propices dont il est » parlé dans l'inscription de Gruter étaient les mêmes » que les *Proxumi* ; ces dieux favorables, qui, sui- » vant les idées que les païens s'en étaient faites, » étaient toujours prêts à les secourir. Je pourrais ici » citer un passage qui se trouve dans la *Cornucopia* » de Perotti comme tiré de Varron : *Gradivum testor*, » *qui Deus est nobis omnium proximus*. Mars qu'on » invoque est le dieu propice (2). C'était un autre » génie à qui l'on se recommandait, mais comme je » n'ai pas retrouvé ce passage dans Varron, je laisse » le soin de le mieux chercher à ceux qui ont plus de » loisir que moi.

» *Senèque*, *Juvénal*, *Paterna* et *Potita*, dans nos ins- » criptions, recourent à ces dieux propices. *Cupita* » les appelle *proxumis suis* ; elle veut désigner plus » particulièrement ceux qu'elle croyait favoriser sa fa- » mille et les siens. »

(Mémoires de l'Académie de Dijon, t. 1er. Causse, 1769, p. 439 à 447 et pl. 1 fig. V, VI et VII.)

» J'arrive à la discussion de ces diverses opinions :

» Le culte des dieux topiques auxquels Séguier fait allusion, est plus ancien que la domination romaine. L'analogie des croyances religieuses des Gaulois avec le polythéisme gréco-romain facilita l'identification des dieux de la Gaule avec ceux de Rome. Ainsi *Tarann* fut bientôt confondu par nos ancêtres avec Jupiter,

(1) *Mad.*, 107, 7.

(2) Il me semble, sauf vérification et meilleur avis, que Varron parle ici de Mars considéré comme père des Romains, plutôt que comme leur divinité protectrice.

Ogmius avec Hercule, *Belenus* avec Apollon, *Hésus* avec Mars et *Teutatès* avec Mercure ; mais cette identification ne dut pas toujours s'étendre aux divinités topiques, dont le culte restreint était peu connu en dehors des limites de leur petit cercle de dévotion. Le dieu du bois sacré, de la montagne, du rocher, du lac, de la fontaine, continua d'être l'objet d'un culte particulier, comme avant la conquête, et conserva son ancien nom. Les Romains, fidèles à leur politique tolérante, n'imposèrent point aux habitants du pays l'abandon de leurs croyances. Le nom gaulois des divinités locales persista même après que la langue des conquérants eut remplacé la langue nationale, et bien que parfois l'assimilation à un dieu gréco-romain fût complète, il resta le plus souvent comme surnom topique de ce dieu.

» De là viennent ces noms barbares plus ou moins latinisés de divinités inconnues, dont nos recueils épigraphiques et nos musées lapidaires offrent de si nombreux exemples. La plupart d'entre eux se retrouvent encore de nos jours dans les appellations actuelles des localités. La religion chrétienne les a conservés, sanctifiés ; et maintenant encore, dans une foule de lieux, principalement dans les contrées montagneuses, on invoque la protection d'un saint patron dont le nom rappelle la divinité païenne qui jadis y était adorée.

» Quelques antiquaires ont proposé de considérer les *proxumi* comme des dieux topiques voisins dont on ignorait alors le nom. La rareté des monuments qui leur sont consacrés, leur découverte dans le midi de la France exclusivement et dans un rayon de peu d'étendue, sembleraient venir à l'appui de cette hypothèse ; mais j'ai peine à croire au culte domestique de dieux étrangers et inconnus ; il faudrait d'ailleurs, ce me semble, pour adopter cette opinion des preuves plus convaincantes qu'une interprétation très-contestable de l'appellation de ces divinités.

» La plupart des auteurs, prenant le mot *proxumi* dans le sens naturel, ont pensé qu'il désignait cer-

taines divinités d'un ordre inférieur, que la religion païenne admettait comme intermédiaires entre le ciel et la terre et plus *rapprochées* de l'homme. Ainsi Bimard de la Bastie croit que les *proxumi* sont les deux génies de l'homme (1); d'autres les confondent avec les pénates, les lares, les parques, les mânes des parents, etc.

» Je crois que *proxumi* doit être pris au sens figuré, comme les expressions analogues *dii præsentes*, *adjacentes*, *propitii*, *adhærentes* (2), et j'y vois plutôt une indication de protection que de rapprochement physique. En conséquence, je les crois toutes synonymes des expressions *dii servatores*, *tutelares*, *conservatores*, etc. (3) que l'on rencontre sur d'autres monuments.

(1) Il n'est pas très-rare de rencontrer des inscriptions en l'honneur du génie d'une contrée, d'une ville, d'une colonie, d'une tribu, d'un empereur, d'un particulier; mais je ne puis admettre l'identité que Bimard et Séguier proposent de voir entre ces génies et les *Proxumi* de nos petits autels votifs. Ceux-ci diffèrent essentiellement, à mon avis, des deux génies qui, dans la croyance des anciens, président à la naissance de l'homme et l'accompagnent jusqu'à la mort. On ne connaît, en effet, aucune inscription relative à ces deux génies. Tous les monuments portent GENIO et non GENIIS (Voir les recueils de *Gruter*, *Muratori* etc.); il est évident qu'il n'y est fait mention que d'un seul génie, le génie favorable, et non de plusieurs.

(2) Deo præsenti. — Muratori.
Numini præsenti cœlesti. — Muratori.
Dis præsentibus. — Gruter.
ΘΕΟΙΣ ΤΟΙΣ ΕΠΙΚΕΙΜΕΝΟΙΣ (Diis adjacentibus.)-Muratori.
Diis propitiis. — Gruter
Proxumis (diis). — Spon, — Muratori, — Orelli.
Deis adhærentibus. — Doni, — Muratori.

(3) Diis securitatis. — Gruter.
— conservatoribus. — Gruter.
— conservatoribus nostris. — Gruter.
— deabusque salutaribus — Gruter.
— salutiferis. — Muratori.
— servatoribus. — Muratori.
Dii tutelares. — Gruter.
Tutelæ augusti. — Gruter, — Muratori.
Tutelari deo. — Gruter.

» Je ne partage point l'opinion de Séguier sur ces dieux tutélaires ou propices, dont les anciens invoquaient le secours. Loin de penser, comme lui, qu'ils ne les connaissaient pas et que ces dieux n'avaient point de nom particulier, je suis au contraire persuadé qu'ils les connaissaient parfaitement, et que s'ils les honoraient spécialement comme leurs conservateurs, c'est qu'ils espéraient de ceux qu'ils avaient choisis pour tels une protection plus efficace.

» La religion des anciens admettait surtout la puissance et la protection spéciale des dieux qui se manifestaient. De là le *deus præsens*, le dieu présent, vu, manifesté, *favorable*. Il en est souvent question dans les auteurs et toujours avec cette dernière signification. Bientôt le *deus præsens* ne suffit plus ; on invoque des dieux adjacents, propices, proxumes, adhérents *dii adjacentes*, *dii propitii* (comparatif de *propè*), *proxumi* (superlatif de *propè*), *dii adhærentes*, dont le nom indique un rapprochement de plus en plus grand, c'est-à-dire une protection plus certaine, plus immédiate.

» Les *dieux présents*, *adjacents*, *propices*, *proxumes*, *adhérents*, *tutélaires*, *conservateurs*, *salutaires*, appellations que je crois synonymes, comme je l'ai déjà dit, sont, si je ne me trompe, des divinités d'un ordre supérieur ou inférieur, choisies comme protectrices spéciales d'un empire, d'une cité, d'une famille, d'un citoyen. Ainsi, Minerve était la divinité tutélaire d'Athènes ; Junon, celle d'Argos ; Hercule, celle de la famille Fabia ; ainsi les douze grands dieux étaient les lares ou dieux domestiques de la ville de Rome.

» Les expressions *Proxumis suis*, des petits autels de Cornelia Cupita, d'Atilia Prima et du fronton de sacellum de Lucceius Fuscus, me paraissent indiquer cette protection spéciale. L'autel d'Uzès (*Proximis*

Numini augustorum. — Gruter.
— domus augustæ. — Gruter.
— aug. et domus divinæ. — Muratori.

Ledæ) la montre sous une autre formule, dont l'analogie est évidente avec celle de l'inscription de Gruter :

DIIS PROPITIIS

M. ACTINII

VIVATIS.

Aux dieux propices de Marcus Actinius Vivas.

» Ces dieux conservateurs étaient, dans l'Etat, la ville ou la famille, l'objet d'un culte domestique, indépendant du culte public qui faisait partie de la religion nationale. On plaçait, dans le laraire de la maison ou de la cité, les images de ces divinités ainsi que les petits autels qu'on leur avait dédiés.

» Quand les anciens se choisissaient parmi les dieux des protecteurs spécialement chargés de veiller à leur sûreté, ils obéissaient à un sentiment si naturel à l'homme et si bien en harmonie avec sa faiblesse, à un besoin si impérieux et si vrai, que le christianisme en a consacré l'usage. De nos jours, en effet, les Etats, les villes, les corps de métiers, les particuliers, sont placés sous la protection spéciale d'un ou de plusieurs patrons, et l'on implore leur intercession comme les anciens invoquaient l'appui de leurs divinités protectrices.

» En adoptant cette manière de voir, tous les monuments connus dédiés aux *proxumi*, aux *propitii*, etc., s'expliquent d'eux-mêmes. Les trois têtes de femme du petit autel de Bituka, par exemple, seront naturellement considérées comme celles des *matres*, *matræ* ou *matronæ*, que Bituka avait sans doute prises pour ses *proxumes*, parce qu'elle croyait en avoir reçu ou qu'elle en espérait un grand secours. On se rappelle que dom Martin les identifie avec les Parques. Il existe effectivement entre ces divinités une si grande analogie de traditions, de représentations et d'attributs, qu'il me semble impossible de ne pas les considérer comme identiques. Je rangerai dans la même catégorie les *fatæ* ou *fatuæ*, toujours représentées sur les monu-

ments au nombre de trois, comme les déesses mères ou matrones et les Parques.

» Mais, dira-t-on peut-être, si le culte des *proxumi* se confondait réellement avec celui des dieux tutélaires, pourquoi les monuments qui les rappellent sont-ils si rares? Pourquoi n'ont-ils été découverts que dans une contrée de peu d'étendue? Je pense que cela tient à la raison même qui rend peu communs les monuments dédiés aux dieux propices, conservateurs, etc. J'ai dit que ces dieux protecteurs étaient choisis parmi tous les dieux grands ou petits, et que, par conséquent, ils étaient parfaitement connus. Dès lors, il était naturel que, le plus ordinairement, on leur dédiât des monuments sous leurs véritables noms (1). La qualification particulière de *dieux propices, proxumes*, etc., devait être, non la règle, mais l'exception.

» Pour se convaincre de la vérité de cette assertion, il suffit de jeter un coup-d'œil sur les tables des recueils épigraphiques de *Gruter*, *Muratori*, etc. On y voit successivement chaque dieu figurer avec une ou plusieurs de ces épithètes de dieu *présent*, *favorable*, *gardien*, *tutélaire*, *défenseur*, *conservateur*, *sauveur*, etc. (2).

(1) Si l'usage de consacrer aux patrons des inscriptions votives s'était conservé jusqu'à nous, celles de notre époque ne présenteraient-elles pas plus souvent la formule : *à saint Pierre*, *à saint Jean*, que celle toute spéciale : *au patron d'un tel*, *à mon patron?*

(2) *Extrait des tables des recueils de Gruter et de Muratori.*

Æsculapio et Hygiæ servatoribus, urbis tutelaribus — Muratori.
— hominum conservatoribus. — Muratori.

Æsculapio sancto, coloniæ Præsidi et Famil. tutelari. — Muratori.
— servatori et Hygeiæ. — Muratori
Æsculapio servatori. — Muratori.
Apollini præstanti. — Gruter.
Apollo defensor. — Gruter.
— tutelaris. — Gruter.
Apollini conservatori salutis. — Muratori.
Deo sancto Vulcano, invicto Herculi, conservatori domus Vlpiorum. — Muratori.
Diana propitia. — Gruter.
Dianæ conservatori. — Muratori.
— obsequenti. — Muratori.

Quelquefois, dans la même inscription, plusieurs divinités sont invoquées et leurs noms suivis de l'une de ces qualifications spéciales mise au pluriel, parce qu'elle se rapporte à toutes. De cette formule à celle des inscriptions dans lesquelles les divinités tutélaires cessent d'être nommées et ne sont plus désignées que sous une de ces épithètes rapportées ci-dessus, la distance ne me semble pas très-grande.

» La numismatique romaine est très-riche en faits de

Dioscuris servatoribus. — Muratori.
Domino nostro Silvano conservatori. — Muratori.
Fortunæ adjutrici et tutelæ. — Gruter.
— conservatrici. — Gruter, — Muratori.
— salutari. — Muratori.
— bonæ salutari. — Gruter.
— obsequenti. — Gruter.
— respicienti. — Gruter.
Fortunis salutaribus. — Gruter.
Herculi comiti conservatori. — Muratori.
— comiti conservatori dominorum nostrorum. — Gruter, — Muratori.
— conservatori. — Gruter, — Muratori.
— comiti, custodi. — Gruter.
— conservatori, invicto comiti. — Muratori.
— ductori. — Muratori.
— defensori. — Gruter.
— magno custodi. — Gruter.
— salutifero. — Muratori.
— sancto, servatori, victori, triumphatori. — Muratori.
— servatori. — Muratori.
Hygiæ salutari. — Muratori.
Jovi conservatori. — Gruter, — Muratori.
— conservatori ob incolumitatem temporum. — Gruter.
— conservatori et Marti ultori. — Muratori.
— custodi. — Gruter.
— custodi Augustæ Taurinorum. — Gruter.
— custodi, conservatori. — Gruter.
— depulsori. — Gruter, — Muratori.
— domestico. — Muratori.
— domestico et dis penatibus. — Muratori.
— et dis penatibus. — Muratori.
— liberatori. — Muratori.
— obsequenti. — Muratori.
— optumo, servatori. — Gruter.
— præstiti. — Gruter.
— salutari. — Gruter, — Muratori.
— servatori, conservatori. — Gruter.
— ultori. — Muratori.

ce genre; elle peut apporter, en faveur de l'opinion que je viens d'émettre, de nouvelles preuves qui la fortifient et la rendent presque certaine. Les légendes des médailles romaines présentent fréquemment des invocations à des dieux tutélaires; les types qu'elles accompagnent sont toujours d'une interprétation facile et sûre; par conséquent, on ne saurait élever le moindre doute sur l'intention du graveur ni sur les usages religieux que ces types rappellent.

» Le plus souvent, sur les médailles comme sur les

Isidi bonæ obsequenti. — Muratori.
Isis salutaris. — Gruter.
Junoni reginæ propitiæ. — Muratori.
— conservatrici. — Gruter.
— conservatrici liberorum domus augustæ. — Gruter.
Jupiter custos domus augustæ. — Gruter.
Laribus salutaribus. — Muratori.
Libero servatori sancto. — Muratori.
— patri, præstanti. — Muratori.
Marti auxiliatori. — Gruter.
— conservatori corporis aug. — Gruter.
M. D. M. I. (Matri Deum Magnæ Ideæ) et Attidi Menotyranno conservatoribus. — Muratori.
Mavorti custodi conservatori. — Muratori.
Mercurio custodi. — Muratori.
— lucrorum potenti et conservatori. — Muratori.
— et Minervæ Arnaliæ, numinibus augustorum. — Muratori.
— negociatori. — Gruter, — Muratori.
Minervæ, Romæ præsidi. — Muratori.
Neptuno patri, deo magno, terræ concussori et urbis (Tarentinæ) servatori. — Muratori (inscription grecque).
— servatori. — Muratori.
Nymphis salutiferis. — Gruter.
Præsentiæ Matris Deum. — Gruter.
Proserpinæ servatrici. — Gruter.
Saluti commilitonum. — Gruter.
— perpetuæ domus augustæ. — Gruter.
— publicæ. — Gruter.
— augustæ. — Gruter.
Serapi deo invicto servatori. — Gruter.
Securitati augustæ. — Gruter.
Silvano custodi. — Gruter, — Muratori.
— salutari. — Gruter.
— deo præsenti. — Muratori.
— patri et custodi. — Muratori.
Soli juvanti. — Gruter.
— sanctissimo serapi conservatori. — Muratori.

inscriptions lapidaires, le nom des divinités est mentionné (1); le type représente ordinairement leurs attributs ou les divinités elles-mêmes dont les fonctions protectrices sont parfois clairement indiquées. On voit, par exemple, une petite figure de l'empereur vêtu de la toge, à côté de Jupiter-Tonnant, sur les revers qui ont pour légende : IOVI CONSERVATORI. — IOVI CONSERV. AVG. — IOVI DEFENSORI AVG.

(1) *Extrait de Mionnet.*

Apollon. APOLLO CONSERVATOR. — Emilien.
APOLLINI CONSERVATORI. — Valérien, Gallien, Macrien, Quintillus, Aurélien.
APOLLINI CONS. AVG. — Gallien.
APOLLINI PROPVG. —Valérien, Gallien.
SOLI INVICTO COMITI. — Probus, Dioclétien, Maximien, Constantin.
SOL AVG. — Claude-le-Gothique.
SOLI CONSER. — Tetricus.
SOL DOMINVS IMPERI ROMANI. — Aurélien.
ORIENS AVGVSTI. — Probus.
ORIENS AVGG. — Numérien.

Diane. DIANAE CONS. AVG. — Gallien.

Bacchus. LIBERO CONS. AVG. — Claude II.
LIBERO P (*atri*) CONS. AVG. — Gallien.

Jupiter. IVPPITER CVSTOS. — Domitien.
IOVIS CVSTOS. — Vespasien, Titus.
IOVI CVSTODI. — Hadrien.
IVPPITER CONSERVATOR. — Domitien.
IOVI CONSERVATORI. / IOVI CONSERVATORI AVG. } Presque tous les empereurs.
IOVI CONSERVATORI AVGG. — Toutes les fois qu'il y avait deux empereurs.
IOVI TVTATORI. — Dioclétien.
IOVI SOSPITATORI. — Caracalla, Géta.
IOVI PROPVGNATORI. — Septime-Sévère, Sévère-Alex., Postume.
IOVI DEFENS. SALVTIS AVG. — Commode.
IOVI OPTIMO MAXIMO (*ou* I. O. M.) SPONSOR (*ou* SPONS.) SECVRIT (*ou* SEC.) AVG — Commode.

Neptune. NEPTVNO CONS. AVG. — Marius, Tetricus.
NEPT. COMITI. — Postume.

Janus. IANO CONSERVAT. — Pertinax.

Serapis. SERAPIDI CONSERV. AVG. — Commode.

Junon. IVNONI SOSPITAE. — Marc-Aurèle.
IVNONI SISPITAE. — Commode.
IVNO CONSERVATRIX. — Otacilia Severa, Julia Mammæa.
IVNO CONS. AVG. — Salonine.

» Parfois, aussi, le nom des divinités disparaît, et la légende n'exprime plus que leur qualification de *conservatrices* (1); ce qui rentre tout-à-fait dans la formule de nos inscriptions : DIIS PROPITIIS, DIIS PRAESENTIBVS, etc. Mais le type fait immédiatement reconnaître quelles sont ces divinités. Ainsi, un denier de Trajan porte au revers :

CONSERVATORI PATRIS PATRIAE.

» Quel est ce conservateur ? Evidemment Jupiter,

Hercule. HERCVLI COMMODIANO. — Commode.
HERCVLI DEFENS(*ori*). — Septime-Sévère.
HERCVLI CONS. AVG. — Gallien.
HERCVLI CONSERVATORI. — Maximien, Hercule, Constance-Chlore.
HERCVLI INVICTO AVGG. — Maximien, Hercule.
HERCVLI COMITI AVG. — Postume.
HERCVLI COMITI AVGG. et CAES. NN. — Max. Hercule.
Cybèle. MATRI DEVM SALVTARI. — Faustine.
Mars. MARTI VLTORI — MARS VLTOR. — Très-fréquent.
MARTI VLTORI AVG(*usti*). — Commode.
MARTI PROPVGNATORI. — Gordien-Pie, Herenn. Etruscus, Emilien, Gallien, Dioclétien, Maximien, Constance-Chlore, etc.

(1) *Appellations générales sans noms de divinités*
1° — au singulier :

Trajan. CONSERVATORI PATRIS PATRIAE. — Jupiter debout, protégeant l'empereur.
Marc-Aurèle. PROPVGNATORI IMP. VIII COS III PP — Jupiter foudroyant une figure renversée à ses pieds.
Elagabale. CONSERVATOR AVG. — Le soleil marchant à droite.
Id. — Aigle éployé devant une pierre de forme conique, ornée d'étoiles, et placée sur un quadrige ; dans le champ, une étoile.
Valérien. CONSERVATOR AVGG. — Apollon debout.
Gallien. CONSERVATOR AVG. — Esculape debout.
Postume. COMITI AVG(*usti*). — Têtes accolées de Postume et d'Hercule.
CONSERVATORI AVG. — Mêmes têtes.
Victorin. COMES AVG(*usti*). — Victoire debout.
Marius. *id.* *id.*
Tétricus. COMES AVG(*usti*). — Pallas debout, armée d'un bouclier et tenant un rameau.
COMES AVG. N(*ostri*) ou COMES AVG. — Victoire debout, tenant une palme et une couronne.
Claude II. CONSERVAT. AVG. — Sérapis debout.
Florien. CONSERVATOR AVG. — Le soleil dans un quadrige.

puisque ce dieu est représenté debout, la foudre en main, protégeant l'empereur.

» Un denier de Septime-Sévère a pour légende : DIIS AVSPICIB(*us*). On y voit Hercule et Bacchus debout, avec leurs attributs et une panthère couchée. Hercule et Bacchus étaient donc les dieux protecteurs de Septime-Sévère (1).

» Deux deniers de Caracalla et de Géta, ses fils, offrant la légende DI PATRII, avec le même type d'Hercule et Bacchus, mettent hors de doute cette assertion.

» Il serait inutile, je crois, d'insister davantage sur ce point.

» Je reviens à mes *proxumi*.

» Une autre cause de la rareté des inscriptions qui les rappellent tient à ce que leur culte était tout domestique. Les petits monuments qui leur étaient consacrés faisaient partie du laraire ; ils devaient, par conséquent, être plus souvent en terre cuite qu'en marbre ou en métal. Chez les anciens, on le sait, il existait, dans chaque maison, quantité de figurines en terre cuite, représentant les Lares et les Pénates ;

Probus.	CONSERVAT. AVG. — Soleil debout.
	COMES AVG. — Minerve debout.
Dioclétien.	CONSERVATOR AVGG. — Jupiter et l'empereur devant un trépied.
	2° — *au pluriel :*
Pertinax.	DIS CVSTODIBVS. — La Fortune debout.
Septime-Sévère.	DIIS AVSPICIB. TR. P. II. COS. II. PP. — Hercule et Bacchus debout; a terre, une panthère.
	DIS AVSPICIBVS P. M. TR. P. III. COS. II. PP. — Bacchus et Hercule debout avec leurs attributs ; a terre, une panthère.
Caracalla. Géta.	DI PATRII. — Mêmes types.
Valérien.	CONSERVAT(*ores*) AVGG. — Apollon et Diane debout.
Salonin.	DII NVTRITORES. — Jupiter présentant une petite victoire à l'empereur, l'un et l'autre debout.

(1) On pourrait prendre DIS AVSPICIB. pour une invocation aux dieux favorables à une entreprise ; mais la légende DI PATRII du denier de Caracalla et de Géta me fait préférer le sens de *dieux tutélaires* de l'empereur Sévère et de sa famille.

cependant, elles sont peu communes aujourd'hui dans nos collections.

» Quant à la découverte de tous les monuments connus consacrés aux *proxumi* dans une contrée peu étendue du midi de la France, ne pourrait-on pas dire que cette appellation était peut-être particulière à cette contrée, de même qu'une autre appellation des mêmes divinités semble être particulière à une région de l'Italie.

» Jusqu'à présent, Messieurs, je n'avais à produire aucune preuve tirée des inscriptions lapidaires qui fût entièrement décisive à l'égard de l'opinion que j'ai l'honneur de vous soumettre sur le culte domestique des *propitii*, *proxumi*, etc. Aussi, ma notice était terminée par des vœux pour que de nouveaux monuments plus explicites que les autres fissent bientôt découvrir la vérité. Le hasard vient de m'offrir cette preuve tant désirée.

» Le mois dernier, pendant un séjour à Toulouse, je visitai la collection de M. Barry, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres. Entre autres objets curieux, je remarquai un petit autel en terre cuite. Jugez de ma joie : c'était précisément le témoignage irrécusable dont j'avais besoin pour vous faire partager ma conviction sur le culte des *propitii*, *proxumi*, etc.

» De retour à Nimes, j'écrivis à M. Barry pour le prier de m'envoyer un dessin de ce petit autel. Il eut la bonté de mettre à ma disposition le monument lui-même. Le voici.

» L'inscription, en trois lignes, se lit :

DIIS PROPI
M. HERENNI
VIVATIS.

Diis propitiis Marci Herennii Vivatis.

Aux dieux propices de Marcus Herennius Vivas.

» Elle est placée dans un encadrement entouré de trois attributs caractéristiques bien connus, la foudre

au-dessus, le trident à gauche, le bident à droite. Trois têtes barbues, vues de face, occupent la partie supérieure de ce curieux monument : ce sont évidemment celles de Jupiter, de Neptune, de Pluton, et les attributs indiquent leur position respective.

» Les dieux propices de Marcus Herennius Vivas, ceux qu'il avait choisis pour ses conservateurs, étaient donc les trois plus grands dieux de l'Olympe. Certes, ce ne sont là ni des dieux inconnus ni de simples divinités topiques (1).

» En résumé, je crois avoir prouvé :

» 1° Que les petits autels votifs de *Bituka* et de *Quintina*, conservés au Musée de Nimes, appartiennent aux *proxumi* ;

» 2° Que, contrairement à l'opinion de Séguier, les dieux propices, tutélaires, conservateurs, étaient

(1) Le mot VIVATIS de cette inscription me rappelle involontairement celle de Gruter dont j'ai parlé ci-dessus. Je les mets en regard l'une de l'autre :

DIIS PROPITIIS M. ACTINII VIVATIS	DIIS PROPI M. HERENNI VIVATIS

Dans ces deux inscriptions, la disposition générale, l'appellation des divinités, le prénom et le surnom du personnage sont les mêmes. Je serais presque tenté de croire que Gruter a été induit en erreur par une copie peu fidèle, prise sur un exemplaire moins bien conservé que celui de M. Barry. Gruter, en effet, n'a pas vu cette inscription ; il la donne d'après les notes de Knibbius (e Schedis Knibbii), et les trois lettres qui font réellement toute la différence entre ces deux inscriptions, correspondant précisément à la partie convexe de l'autel, étaient peut-être usées sur l'exemplaire vu par Knibbius. Je laisse à de plus habiles le soin de décider cette question

Ce qu'il y a de certain, c'est que le petit autel rapporté d'Italie par M. Barry est sorti d'un moule. On sait que les potiers anciens tiraient plusieurs épreuves de leurs ouvrages. M. Barry me mande avoir vu un autre exemplaire, identique au sien, dans une collection particulière, à Forli. Peut-être ce petit autel domestique était-il placé dans le lararie des principaux membres de la famille de *Marcus Herennius Vivas*, dans celui de ses alliés, de ses clients, de ses affranchis ; en un mot, dans tous les lararies de sa *gens*.

des dieux connus, et qu'ils avaient des noms particuliers ;

» 3° Que les villes, les familles, les citoyens, choisissaient leurs dieux propices parmi tous les dieux, grands ou petits ;

» 4° Que les villes, les familles, les citoyens, honoraient ces dieux ainsi choisis d'un culte domestique, indépendamment du culte public dont chacun d'eux était l'objet sous son véritable nom.

» Je pense en outre :

» 1° Que le mot *proxumi* n'est qu'une appellation de ces dieux protecteurs, analogue à celle de *dii præsentes*, *dii propitii*, *dii adhærentes*, etc. ;

» 2° Que toutes ces appellations sont synonymes de celles de *dii tutelares*, *servatores*, *salutares*, *conservatores*, etc., dont on trouve de nombreux exemples dans les recueils épigraphiques. »

Suite des Séances des 26 Avril et 10 Mai.

Après la lecture du mémoire de M. le capitaine Colson, constamment écoutée avec un vif intérêt, et après quelques explications données par le savant auteur, M. Pelet demande s'il ne serait pas possible d'ajouter à la collection des *Proxumi* de notre Musée, ou l'empreinte lithographiée ou même la reproduction réelle en plâtre ou terre cuite du remarquable monument mis sous les yeux de l'Académie.

M. le capitaine Colson accueille avec empressement un vœu dont MM. Boucoiran et Jules Salles sont chargés de préparer l'accomplissement.

La parole est ensuite donnée à M. Despinassous qui lit le rapport suivant :

« Messieurs,

» J'ai été chargé de lire l'ouvrage intitulé : *Vie d'Olympia Morata*, dont M. Jules Bonnet a fait hom-

mage à l'Académie. C'est un intéressant épisode du grand mouvement littéraire, scientifique et religieux du XVIe siècle, qui fut si fertile en personnages remarquables dans tous les genres. La célébrité d'*Olympia Morata*, qui parait avoir été considérable dans le monde littéraire de cette époque, n'était point, je l'avoue, parvenue jusqu'à moi. Je ne sais, Messieurs, si son nom n'était pas tout-à-fait ignoré de nous tous.

» Elle passa la première partie de sa vie en Italie, à la cour des ducs de Ferrare, alors très-brillante. La liberté des opinions, proscrite en beaucoup de lieux, y régnait sans aucune gêne et y attirait une foule d'hommes éminents de tous les pays. La France a fourni à cette réunion d'élite un contingent honorable dont Clément Marot et quelques autres ont fait partie. Olympia Morata, du même âge qu'Anne d'Este, fille de Renée de France, duchesse régnante, fut élevée avec la princesse. Il parait même que leur amitié subsista toujours dans la suite, malgré leur séparation et l'extrême diversité de leurs destinées. Anne d'Este devint, comme on le sait, l'épouse de François de Lorraine, duc de Guise, et Olympia fut celle d'un jeune médecin allemand plein de mérite, nommé Grunthler, dont elle alla partager l'honorable, mais toute modeste position.

» Remarquable, dès l'âge de 12 ans, par un savoir singulièrement précoce, elle n'avait pas tardé à devenir célèbre à Ferrare, par la grâce et la solidité de son esprit, et par diverses poésies fort estimées de ses contemporains; mais qui depuis bien longtemps ne peuvent être connues et appréciées que des érudits, parce que, suivant l'usage de ce temps, elles furent composées en grec et en latin. Les idiomes nationaux de l'Europe, encore informes, n'étaient alors employés que par un très-petit nombre d'auteurs, dont les écrits de cette espèce n'avaient guères chance de franchir la frontière, au lieu que le latin et le grec, étant familiers aux hommes d'élite de tous les pays, les ouvrages écrits dans ces langues circulaient par

toute l'Europe lettrée et acquéraient ainsi facilement à leurs auteurs une renommée universelle.

» Mariée à l'âge de 24 ans, elle suivit son mari en Allemagne, et vécut avec lui dans la plus douce et la plus sainte union. Ce jeune ménage eut à supporter de cruelles épreuves, inévitables au milieu des guerres dont l'Allemagne était alors le théâtre. Olympia mourut le 7 novembre 1555, âgée d'un peu moins de 29 ans. Cette mort prématurée fut déplorée comme une grande perte par les hommes les plus éminents dans les lettres et les sciences; leurs regrets sont exprimés dans diverses pièces de poésie grecques et latines. Deux mois après, son mari et un tout jeune frère qu'elle avait emmené avec elle d'Italie, pour soigner son éducation, la suivirent au tombeau. Tous les trois reposent ensemble dans une même église de Heidelberg.

» L'ouvrage de M. Jules Bonnet, dans lequel j'ai pris ces détails, est bien écrit, le style en est simple, pur, parfois élégant. De nombreuses citations textuelles prouvent, de la part de l'auteur, beaucoup d'études, de recherches et de soins. Cette biographie, véritable exhumation, est composée à l'aide de documents originaux, épars dans un nombre considérable de fragments littéraires, écrits en grec et en latin par les hommes les plus éminents de cette époque mémorable, depuis très-longtemps enfouis dans la poussière des bibliothèques.

» La traduction que M. Jules Bonnet donne de quelques-unes de ces productions, fait regretter que leurs auteurs aient dédaigné d'écrire dans leurs langues nationales; ils auraient contribué puissamment à les former, et se seraient, par là, rendus plus utiles aux lettres, qu'en écrivant des livres grecs et latins, fort estimables sans doute, pour des Allemands, des Italiens et des Français, mais dont le style ne fait, je le suppose, qu'une médiocre figure à côté de la prose et des vers des bons auteurs de l'antiquité. Nul doute que, parmi tous leurs écrits ainsi perdus pour nous, il ne se trouve des choses d'une haute valeur, qui auraient

transmis leur renommée à la postérité, s'ils les eussent écrites en langues modernes. La destinée littéraire de Pétrarque en est une forte présomption. Quels sont ceux de ses ouvrages qui font depuis longtemps sa seule gloire? Des poésies fugitives écrites en italien : ses sonnets et ses chansons. S'ils les eût composées en grec et en latin, elles nous seraient tout aussi inconnues que son grand poème latin de l'Afrique, qui n'est lu de personne, et qui aurait laissé tomber son nom dans un profond oubli. Cependant, ce poème fut son œuvre de prédilection et le travail de presque toute sa vie.

» Figurons-nous que le Dante eût écrit sa Divine-Comédie en grec ou en latin ; qui la lirait depuis longtemps? personne ou presque personne. Il est probable que ce grand nom se serait perdu avant d'arriver jusqu'à nous. Ces deux hommes et un petit nombre d'autres en Italie ; Montaigne, Brantôme, Marot, en France, furent donc bien inspirés. A peu près tout le reste des écrivains de ce temps le furent fort mal, je veux dire, au point de vue de leur renommée littéraire dans la postérité; à d'autres égards, il est incontestable qu'ils rendirent d'immenses services, les langues savantes qu'ils employaient, étant le seul moyen qu'eussent les penseurs de répandre et de propager au loin les idées. La plupart ne comprirent pas que le temps où ils vivaient, était une époque de transition, et que l'avenir appartiendrait aux langues nouvelles, tout informes qu'elles étaient alors, non à celles déjà mortes, très-heureusement exhumées sans doute, mais impossibles à ressusciter.

» En somme, j'ai lu le petit ouvrage de M. Jules Bonnet avec plaisir et intérêt, et je pense que l'Académie doit savoir gré à l'auteur, notre compatriote, de lui en avoir fait hommage. »

Après avoir entendu ce rapport, l'Académie décide qu'une lettre de remercîment sera adressée à M. Jules Bonnet, avec prière de continuer à communiquer le fruit de ses fortes et consciencieuses études.

Deux membres discutent successivement l'opinion émise à la fin du rapport. « Sans doute, disent-ils, le français est un excellent instrument pour exprimer la pensée, et la pensée moderne. On peut dire que notre langue a fixé les idées flottantes de l'Europe, qu'elle est devenue comme le foyer des lumières répandues dans toutes les contrées, qu'elle est la force expansive de tous les arts, de toutes les sciences, à cause de sa clarté, de sa marche rapide et ferme, de son ordre direct, de ses formes arrêtées, qui favorisent si bien la justesse du raisonnement, et en général, le génie analytique de l'époque; mais qu'on n'oublie pas que le latin fut aussi une langue privilégiée au siècle où vivait Morata, une langue facilement écrite et même parlée, qui permettait au talent l'essor et l'inspiration, tandis que de nos jours elle l'arrêterait à cause du peu d'usage qu'on en fait;

» Que s'il est vrai que les œuvres de Morata, écrites en latin, sont moins connues en France, que si elles avaient été publiées en italien, il faut avouer aussi qu'elles sont comme incrustées dans un idiome qui, n'étant plus sujet à changer, leur imprime un caractère de durée et de permanence.

» Quant au Dante, il convient de remarquer que lorsqu'il entreprit d'illustrer ses malheurs et ses vengeances, il hésita longtemps entre le toscan (qui n'était appelé que la *langue vulgaire*) et le latin. Il voyait que sa langue n'avait pas, même dans le midi de l'Europe, l'éclat et la vogue du provençal, et il pensait avec son siècle que l'immortalité était exclusivement attachée à la langue latine. Pétrarque et Bocace eurent les mêmes craintes, et comme le Dante ils ne purent résister à la tentation d'écrire la plupart de leurs ouvrages en latin. Cette prééminence, cette universalité de la langue latine doit, suivant les interlocuteurs, expliquer la prédilection de Morata pour un idiome qui d'ailleurs est encore aujourd'hui, ainsi que le rapporteur le reconnait, le meilleur moyen d'échange intellectuel entre tous les peuples de la terre.

» M. Despinassous est loin de contester la puissance et la beauté des langues anciennes ; mais il fait observer, pour les deux auteurs qu'il a cités, qu'il est arrivé précisément le contraire de ce qu'ils espéraient : c'est dans leur langue maternelle que leur nom vit encore. Leurs œuvres latines sont dans l'oubli, et il persiste à croire que, tout en conservant à la langue latine le privilége qu'elle a d'étendre son empire sur la variété des peuples, il est à désirer que, *dans le domaine littéraire*, chaque poète, chaque prosateur se serve de la langue nationale.»

Ainsi entendue, l'opinion du rapporteur est unanimement adoptée, et la séance est terminée par la lecture de deux rapports de M. de Castelnau.

« Messieurs,

» Je me bornerai à faire passer sous vos yeux quelques-unes des phases de la vie du docteur Blanche, rapportées par notre laborieux correspondant, le docteur Vingtrinier. Elles suffiront pour faire connaître ses doctrines et le zèle avec lequel il les mettait en pratique.

» L'administration des hospices de Rouen avait fait construire un *quartier de fous*, dans une partie de la maison de détention. Cinquante loges composaient ce quartier ; elles étaient petites, selon l'usage du temps, avec lit scellé et une chaîne en fer au pied du lit ; c'est-à-dire qu'à Bicêtre, — nom de cet asile, — et dans tous les hospices, les aliénés considérés comme des bêtes fauves, toujours dangereux, étaient positivement comme abandonnés à eux-mêmes. Encore aujourd'hui, en 1851, nous dit le médecin aliéniste Morel, les aliénés sont, — pour l'administration, des détenus, ce terme est prononcé, — et des détenus dangereux.

» Le docteur Blanche, chargé du service de ce quartier en sa qualité de médecin de la maison de détention, avait entendu les leçons de Pinel ; il obtint que le nouvel établissement fût approprié à ses vues ; des pensionnaires furent admis ; des guérisons remar-

quables et *nombreuses*, suite de l'application de la méthode de Pinel, fixèrent bientôt l'attention du public sur cette innovation.

» Pour le docteur Blanche, comme pour tout médecin aliéniste « les aliénations mentales peuvent se circonscrire dans un cercle étroit de quelques idées *fausses*. Une seule idée fausse, *folle*, peut conduire à l'aliénation des facultés intellectuelles générales et de la liberté morale. »

» L'auteur a oublié, à notre regret, de dire qu'une lésion des facultés affectives, celle d'un seul sens, peut entrainer l'aliénation des facultés intellectuelles et que la seule lésion des facultés affectives peut conduire aux actes les plus extravagants.

» Cette étude, faite avec la persévérance qu'y apportent les aliénistes, nous conduira à l'étude et au traitement des aliénations morales. — Lorsque ces lésions seront comprises et connues; lorsque, par leur traitement, la société fournira au coupable les moyens psychiques et matériels de se relever de sa déchéance. par des actes exceptionnels de dévoûment, elle améliorera les scélérats au lieu de les imiter, et lorsque la société ne tuera plus, les individus cesseront de tuer.

» Ce que nous venons de rapporter nous montre, dans le docteur Blanche, un homme qui ne laissa en arrière aucun point de l'étude somato-psychique de l'homme, afin de restreindre la sphère de ses souffrances. Cet honorable confrère eut d'abord de la défiance pour le magnétisme animal. — Mais il vit qu'il fallait étudier avant d'écrire. Et si la croyance, résultat de cette étude, n'alla jamais aussi loin que celle de beaucoup de magnétiseurs, elle fut assez avancée pour l'engager à ordonner à certains malades de se faire magnétiser, dans les cas de maladies du système nerveux.

» Le docteur Vingtrinier rapporte une observation où le succès couronna l'usage du magnétisme prescrit dans une consultation où il se trouvait avec le docteur Blanche.

» A la suite de douleurs dans le ventre et de sensibilité de l'externe de cette cavité, une jeune fille de 13 ans fut prise de mouvements convulsifs les plus extraordinaires : secousses musculaires, roideur et immobilité tétaniques dans les membres. — Quelquefois le corps se pliait avec roideur tétanique, de manière que la tête et les pieds se rapprochaient soit en avant, soit en arrière.

» D'autres fois l'enfant faisait le saut de carpe. Ces attaques en vinrent à durer vingt-deux et vingt-quatre heures.

» Un grand nombre de fois, la jeune fille, par une espèce de saut de carpe, tombait roide et droite sur les bras de son gardien, homme fort. Elle se prit à tourner, est-il dit, comme un poulet à la broche et avec une telle rapidité qu'on ne pouvait compter les rotations du corps. — Le docteur Vingtrinier a été témoin de ces rotations.

» La jeune fille fut soumise au magnétisme pratiqué par le docteur Saint-Evron.— Dès la première magnétisation, d'un quart d heure, les crises furent arrêtées. — L'on persista pendant six mois et la guérison fut complète.

» D'après ces faits, le docteur Vingtrinier, dit avec sagesse : « Qu'il y a bien des raisons pour ne pas tout » croire, comme pour ne pas tout nier. »

» Le docteur Vingtrinier, parcourant la vie du docteur Blanche, rend compte de ses actes, des cours comme professeur bénévole et comme fondateur des leçons de médecine, qui devinrent le noyau de l'Ecole préparatoire de Rouen.

» Il examine les travaux académiques et les opinions du docteur Blanche, dont il serait trop long de vous entretenir, et qui placent ce confrère au rang des médecins les plus distingués par la science, la pratique et le dévoûment.

» Je propose des remercîments à notre honorable correspondant, M. Vingtrinier. »

« Messieurs,

» La seconde brochure dont l'analyse m'a été confiée est un rapport du professeur Bouillaud à l'Académie de Médecine de Paris, sur deux mémoires de MM. Homolle et Quevenne sur la *digitaline*.

» Le premier de ces mémoires est presque entièrement chimique ; le second est physiologique et thérapeutique.

» La digitaline est un des quinze principes que la chimie découvre dans la digitale.

» Les auteurs s'occupent, en premier lieu, de la préparation chimique de la digitaline, de ses propriétés caractéristiques : cristaux amorphes, légèrement jaunes; se colorant en vert d'émeraude par l'acide chlorhydrique concentré en formant une solution trouble. — C'est un principe neutre.

» Cet alcaloïde ne constitue pas un médicament identique et demande beaucoup de prudence ; sa dose est de 1 à 2 milligrammes (1/50 à 1/25 de grain) par 24 heures. Nous reviendrons sur cet inconvénient.

» Dans leur deuxième mémoire, beaucoup plus étendu, les auteurs se proposent d'établir que la digitaline est le seul principe actif de la digitale : elle est éméto-catartique, diurétique, enfin elle ralentit la circulation. Cette dernière propriété occupe surtout les auteurs et le professeur Bouillaud dans son rapport à l'Académie de Médecine.

» Après huit à dix jours de l'usage de la digitale, le cœur et les artères perdent ordinairement le 1/4 ou le 1/3 du nombre antérieur de leurs battements.

» Nous ne suivrons pas le rapporteur de l'Académie sur la discussion des opinions, sur la théorie du mode d'action de la digitale ; nous noterons son succès dans quelques fièvres intermittentes.

» Après l'examen rigoureux des expériences physiologiques et des observations cliniques, par divers médecins, par la commission et par lui-même, le professeur Bouillaud s'exprime en ces termes : « Assurément le travail de MM. Homalle et Quevenne, et

peut-être aussi le travail de la commission de l'Académie contiennent des faits qui autorisent à considérer la digitaline comme une heureuse rivale des meilleures préparations de la digitale. Mais là doit s'arrêter et s'arrête en effet l'approbation des commissaires. Les données, pour aller au-delà sans risquer de se tromper, ne sont pas en leur possession.

»Bien que la partie chimique laisse quelque chose à désirer, la commission propose à l'Académie de Médecine de donner aux auteurs un témoignage de sa haute approbation, en renvoyant leurs deux mémoires au comité de publication.

» Messieurs, dans la brochure qui vous est offerte, l'on a supprimé la discussion qui a suivi le rapport. — Nous croyons devoir en rétablir quelques parties.

» MM. Martin-Solon, Gibert, Guibourt, Robinet, reprochent à la digitaline d'être nuisible à très-faible dose. — Deux milligrammes en 24 heures, dose ordinaire, font éprouver des symptômes d'irritation du côté des voies digestives. — Aussi, se plaignent-ils de voir substituer à des médicaments énergiques à petites doses et facilement vénéneux, comme la digitale, un principe actif extrait de ces médicaments.

» M. Robinet, chimiste distingué, et par conséquent non suspect en pareille matière, veut que l'on réserve l'analyse chimique des médicaments pour ceux qui réunissent dans leur constitution organique des éléments doués de propriétés différentes, afin d'en isoler les principes actifs. — Hors de là, il n'en voit pas la nécessité.

» Nous pourrions citer plusieurs autres praticiens qui se sont imposé la règle de garder les alcaloïdes pour les cas extraordinaires, et lorsque le médicament est trop désagréable, et qui préfèrent l'opium, la noix vomique, à leur principe actif.

» Telle a été aussi la règle de conduite de votre rapporteur, alors surtout qu'il était chargé d'un service public; le sel de quinine était le seul dont il usât habituellement. Les autres sels végétaux étaient pour

les cas exceptionnels. — La dose de la digitale est de 5 à 60 centigrammes par jour ; pourquoi lui substituer son principe actif dosé de 1 à 2 milligrammes, quantité difficile à préparer ?

» Outre le danger qui peut résulter des petites doses, les praticiens sont convaincus que les alcaloïdes ne renferment pas tous, tous les principes thérapeutiques du médicament qui les fournit ; pas plus que l'alcool ne contient tous ceux du vin.

» Dans nos régions, il a été impossible d'abandonner complètement l'extrait alcoolique de quinquina. Si nos confrères de l'Algérie étaient moins fidèles au sel de quinine, ils seraient plus heureux dans la curation des fièvres graves. — Dans un travail sur les fièvres intermittentes le docteur Jœgerschmidt nous dit qu'il a été obligé, nombre de fois, de s'adresser au quinquina en substance.

» C'est aussi, soit dit par analogie, un bon principe émis par les chimistes eux-mêmes, de faire usage dans les formules des noms vulgaires et non point des dénominations chimiques, et de dire calomel et non proto-chlorure de mercure.

» Il faut distinguer, en effet, la partie académique de la science de la partie pratique. »

Séances des 24 mai et 7 juin 1851.

M. le président dépose une brochure ayant pour titre : *Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements.* — Il remet à M. Ignon, avec prière d'en faire le rapport, cinq bulletins de la Société d'émulation du département de l'Allier, ainsi qu'une publication de la Société archéologique de Montpellier.

M. Jules Salles communique à l'Académie l'appréciation suivante de la Fontaine de l'Esplanade.

I.

» Aucun monument pendant le cours de son exécution n'a occupé la critique autant que la Fontaine monumentale que nous devons aux talents réunis de MM. Questel et Pradier; chaque pierre qu'on ajoutait, chaque statue qu'on élevait sur sa base, et jusqu'au moindre coup de ciseau du sculpteur étaient un sujet de discussion sur la place publique. Le blâme ou l'éloge était dispensé avec la générosité méridionale, l'indifférence seule était absente.

» C'est assez vous dire, Messieurs, l'importance que nos concitoyens attachaient à une œuvre qui devait être l'un des plus beaux ornements de notre cité, à une œuvre, disons-le tout de suite, qui ne craint pas de rivale dans son genre, et pourrait soutenir la lutte sans désavantage avec tous les monuments analogues qui ornent les places publiques, non-seulement de la France entière, mais de bien d'autres pays en Europe.

» Si nous avons tardé jusqu'à ce jour à vous en parler, c'est que nous n'avons pas voulu nous hasarder à porter un jugement prématuré, mais attendre que l'œuvre fût entièrement terminée, et que, débarrassée de ses entraves, entourée de toute sa parure, déversant l'eau qui doit lui donner son véritable caractère, nous puissions, avant de nous arrêter aux détails, embrasser l'ensemble d'un même coup-d'œil, et asseoir notre critique sur des bases plus solides et plus équitables.

» Aujourd'hui que la Fontaine a reçu son baptême de consécration, au milieu des réjouissances d'une fête publique, à laquelle vous avez tous pris part avec un si vif intérêt, qu'il nous soit permis de vous soumettre le résultat de nos observations et d'examiner, avec vous, tous les morceaux de ce riche travail.

II.

« Dans le monument qui nous occupe, il y a deux parties bien distinctes, qu'il est indispensable de

séparer : l'œuvre de l'architecte et celle du statuaire. Commençons par analyser la première, sans laquelle la seconde n'existerait pas.

» La première pensée d'ériger une fontaine monumentale sur la place de l'Esplanade est énoncée dans une délibération du Conseil municipal du 20 novembre 1841, qui traite des modifications à apporter à ce quartier, en le mettant de niveau avec la magnifique avenue qui conduit au débarcadère de Montpellier.

» Toutefois, ce ne fut que le 8 mai 1844 qu'un concours fut ouvert, un appel adressé aux architectes du département et de la France entière.

» Cet appel fut entendu, et vingt-sept projets exposés publiquement dans la Maison-Carrée furent examinés successivement par une commission présidée par M. Girard, maire de notre ville à cette époque, et sous l'administration duquel se sont élevés nos plus beaux édifices modernes.

» Deux projets furent mis en première ligne : celui de M. Questel, l'artiste à qui nous devions déjà notre belle église St-Paul, et celui de M. Feuchères qui, nommé depuis lors architecte du département du Gard, aura bientôt transformé l'aspect général de notre cité, par les constructions pleines de goût qui s'élèvent de tous côtés, comme par enchantement.

» Cependant, après une nouvelle discussion, le projet Questel fut mis au-dessus de celui de son concurrent, et le jury le choisit définitivement, en accordant à M. Feuchères une mention honorable, une prime de 1,000 fr., et en exprimant ses regrets de ne pouvoir lui offrir une autre place à décorer.

» Le dessin de M. Questel obtint la préférence, à cause de l'élégance de ses proportions, de la silhouette gracieuse de ses lignes, et surtout à cause des figures symboliques, qui, personnifiant d'une manière heureuse notre département, laissaient une grande part au ciseau du statuaire, et permettaient de donner à l'édifice un caractère d'ornementation en dehors de sa destination réelle, en un mot, d'en faire un monu-

ment véritable en même temps qu'une fontaine, un monument qui put se passer d'eau au besoin, et attirer le regard et l'attention du connaisseur par des détails artistiques d'un puissant intérêt.

» Sous ce point de vue, nous rendrons pleinement justice à l'architecte : son travail est d'une ordonnance riche et d'un aspect général séduisant pour les yeux. Quand l'eau coule, on admire un ensemble complet; mais si les jets s'arrêtent, le spectateur n'en est point étonné et trouve un objet d'étude dans les statues pleines de poésie qui donnent à la fontaine sa principale valeur.

» Un grand bassin de 40 mètres environ de circonférence, forme en quelque sorte la base du monument; au centre, s'élève le corps de la Fontaine qui se compose de quatre vasques monolithes, appuyées sur des supports cannelés, et recevant l'eau qui s'échappe de quatre têtes couronnées de fruits et de fleurs emblèmes des saisons. Cette eau est ensuite déversée dans le grand bassin par douze ouvertures de plus petite dimension.—Dans l'intervalle des vasques et sur un plan supérieur, quatre statues symboliques représentent les cours d'eau les plus voisins de notre cité. Ces statues, que nous décrirons plus tard en examinant l'œuvre de Pradier, sont assises et adossées à un cube de pierre, sur lequel s'élève majestueusement l'image allégorique de la ville de Nimes, dont la tête atteint à une hauteur de plus de dix mètres.

» L'ensemble du monument forme ainsi la pyramide et présente un assemblage de lignes qui a toujours été recherché avec amour dans les compositions des artistes, car il a le don d'attirer les yeux par un charme irrésistible.

» Comme encadrement à la Fontaine et pour faire ressortir davantage le ton doré de la pierre et la blancheur éclatante du marbre, l'architecte a jeté sur le sol un large tapis vert, formé par des gazons, des arbustes et des fleurs, le tout entouré d'une grille octogonale et éclairé le soir par huit lampadaires à gaz.

» Vous parlerons-nous maintenant de la quantité d'eau que donne la Fontaine ?.... c'est aborder une question délicate ; car, c'est bien là sa partie faible, ne craignons pas de l'avouer; c'est l'arme dont se servent contre elle ses plus grands détracteurs. — Nous reconnaîtrons avec eux que de minces filets d'eau ne sont point suffisants pour alimenter vingt bouches de tuyaux fontainiers, et que des gerbes plus abondantes seraient un complément bien précieux à l'ornementation de la pierre et du marbre. Mais nous avons déjà reconnu, en principe, que ce monument était d'une ordonnance telle, qu'il pouvait, au besoin, se passer d'eau. Et d'ailleurs, la distribution actuelle n'est que provisoire ; le volume liquide sera considérablement augmenté, quand la suppression prochaine du lavoir d'Assas permettra d'amener directement les eaux de la source, et d'obtenir au moyen d'un élargissement des ouvertures, jusqu'à 800 et 1,000 litres d'eau par minute.

» Il est juste aussi de dire que l'érection de la Fontaine fut décidée à une époque, où l'on s'occupait sérieusement de mettre à exécution le beau projet pour lequel un de nos confrères a publié des documents aussi savants que consciencieux. [1] Si ce projet a dû être abandonné, par suite d'événements politiques qui ont changé la destination des fonds affectés à cette dépense, espérons que le Conseil municipal le réalisera plus tard, et se préoccupera sérieusement d'une mesure qui, vu l'augmentation toujours croissante de la population et les besoins de l'industrie, est devenue pour nous une question de vie ou de mort. — Alors, notre Fontaine monumentale, joignant à sa richesse une grande abondance d'eau, ne laissera plus rien à désirer sous aucun rapport.

» Dans le principe, une somme de 50,000 fr. avait été votée par le Conseil municipal : ce chiffre paraissait suffisant pour une création de ce genre ; et, du reste,

(1) M. Jules Teissier.

les concurrents ne l'ayant point dépassé dans leur devis, on aurait pu exiger de M. Questel qu'il se conformât strictement aux conditions qui lui avaient été imposées par le cahier des charges.

» Mais, hélas ! dans les travaux de tous genres, les prévisions sont toujours de beaucoup dépassées. Ainsi qu'il était arrivé pour la construction de l'Eglise St-Paul, la caisse municipale a dû faire de fréquentes additions, et bientôt les devis supplémentaires ont dépassé de beaucoup le devis primitif.

» La plus importante de ces additions a eu lieu lorsqu'il fut question de changer la matière des matériaux. Quand on eut reconnu que la pierre de Lens, choisie par l'auteur du projet, était cassante à la gelée et pouvait compromettre non-seulement quelques détails du monument, mais encore tout son ensemble, le Conseil municipal n'hésita pas à décider que les vasques seraient prises dans les carrières de Crussol et les statues taillées dans le marbre de Carrare.

» En second lieu, loin de se contenter d'un sculpteur ordinaire, la ville appela, pour exécuter ce travail, le plus élégant statuaire de notre époque, et, dès-lors, il fallut encore ajouter au devis; de telle sorte, que, d'augmentation en augmentation, on atteignit le chiffre de 224,000 fr. (1).

(1) Voici les principaux détails de cette dépense :

Devis fixé par le concours	50,000 fr.
Augmentation quand on eut adopté le projet Questel.	2,000
Prime accordée à M. Léon Feuchères	1,000
Cinq blocs de marbre de Carrare, rendus à Beaucaire	24,000
Transport des blocs de Beaucaire à Nîmes	3,000
Main-d'œuvre de Pradier	75,000
Transport des statues de l'atelier à l'Esplanade	5,300
Forage du marbre	500
Substitution de la pierre de Crussol à la pierre de Lens	9,000
Travaux de fontainerie	10,900
Grille, jardin, etc	15,500
Augmentations générales sur les prévisions	20,000
Honoraires de l'architecte	10,000
TOTAL	224,000 fr.

» Devant ce chiffre énorme, l'esprit s'arrête effrayé, et se demande si une pareille dépense se trouve en rapport avec les recettes d'un budget annuel qui ne s'élève pas au quadruple de cette somme. — Evidemment non, Messieurs, si l'on considère cette dépense au moment où les deniers sortent de la caisse municipale, si l'on ne sait pas y voir une éventualité exceptionnelle, qui doit se présenter seulement à de rares intervalles et se répartir sur plusieurs budgets. Non, encore, quand on pense aux travaux bien autrement utiles et nécessaires que réclament les besoins de notre cité, et qui, sans laisser des traces aussi visibles auraient pu opérer tant de bien!...

» Mais, d'un autre côté, ne faut-il rien faire pour l'embellissement d'un chef-lieu aussi important par les souvenirs de son passé que par les promesses de l'avenir? et quand notre époque de progrès voit s'opérer tant de transformations autour de nous, que les villes voisines luttent pour nous éclipser par la richesse de leurs constructions, fallait-il rester en arrière et nous laisser dépasser dans cette stimulante rivalité?

» Telle n'a point été la pensée d'une administration qui venait d'appeler auprès d'elle les MM. Flandrin pour exécuter les peintures de St-Paul. Dans sa noble émulation pour les belles choses et pour ne point déroger à son glorieux passé, elle a voulu doter notre ville de monuments impérissables, et léguer aux générations futures un souvenir qui sera l'orgueil de nos descendants.

» Transportez-vous par la pensée à un ou deux siècles après nous, et là, en présence du magnifique monument qui décore notre Esplanade, et que pas un artiste ne verra sans vouloir le dessiner sur son album, pas un touriste sans le décrire sur ses tablettes, croyez-vous qu'il vienne à l'idée d'un seul individu de s'enquérir de la somme qui a été dépensée pour son érection? — Non, Messieurs, pas plus qu'on ne s'informe aujourd'hui des sesterces qui ont été employés

à la construction des Arènes et de la Maison-Carrée. On admirera nos monuments nouveaux, on en sera fier, et l'on remerciera les aïeux d'avoir laissé un tel héritage à leur postérité.

» Mais laissons-là cette digression qui nous éloigne de notre sujet et revenons à la Fontaine que nous avions commencé de décrire.

» Nous avons dit que M. Questel avait été heureusement inspiré en créant un groupe qui figure quatre cours d'eau de notre département. Nous ne demanderons pas, comme l'ont fait certains esprits méticuleux, pourquoi on a choisi telle rivière de préférence à telle autre; pourquoi le *Vidourle*, la *Cèze*, l'*Arre*, l'*Isis* ne sont point représentés dans le monument; pourquoi le dieu *Nemausus*, qui a de tout temps servi à la dénomination de notre source, a été transformé en une nymphe timide? — L'architecte avait besoin de deux figures d'homme et de deux figures de femme, comme pendants harmonieux : il a pris celles qui concordaient le mieux avec sa pensée, et bien certainement les raisons ne lui manqueraient pas pour justifier son choix.

» Quant à la réalisation de cette pensée et à l'exécution matérielle de l'œuvre, nous nous permettrons de faire quelques observations, résultat d'un examen consciencieux. Et d'abord, le groupe des statues ne nous paraît pas assez lié, assez compact : séparées également les unes des autres par une tête colossale, chacune semble faire un sujet à part et ne se relie pas suffisamment à l'ensemble. Nous aurions peut-être préféré les voir entrelacées, en signe de la bonne amitié qui les unit, et comme se prêtant mutuellement leur concours pour augmenter à l'envi les richesses de notre sol.

» Ce qui donne encore plus de force à cette opinion, c'est que *la ville de Nîmes* est aussi très-isolée de ses compagnes, par la trop grande élevation de son piédestal. Si ce piédestal avait été réduit de quel-

ques centimètres, l'aspect général eût présenté plus d'unité ; aucun détail n'aurait été perdu, et la pyramide un peu moins allongée n'en serait pas devenue moins élégante. Au reste, ce défaut n'existait pas dans le dessin primitif ; mais, ainsi qu'il arrive souvent, ce changement, opéré dans un espoir d'amélioration, a été au contraire préjudiciable.

» Une autre observation sera faite à l'égard des quatre têtes couronnées par les emblèmes des saisons. Ces masques ont été taillés dans des proportions beaucoup trop grandes ; ils nuisent aux statues et ne se relient pas non plus assez à la masse de la Fontaine. Puisqu'on voulait que l'eau s'échappât par cette partie, n'aurait-il pas mieux valu la faire sortir d'une guirlande de feuillage ou d'une gueule d'animal : ce dernier contraste avec les gracieuses têtes des nymphes eût été heureux, les unes auraient fait ressortir les autres, tandis que, dans ce qui existe, les yeux ne s'arrêteront jamais avec satisfaction sur ces bouches béantes qui grimacent sous prétexte de lancer de l'eau.

» Nous vous soumettrons encore une remarque qui pourra paraître futile, mais que nous indiquerons cependant, par la réflexion qu'il faut employer tous les moyens pour faire valoir un travail aussi précieux, à l'exemple du peintre, qui, après avoir mis la dernière main à son tableau, cherche à en rehausser le mérite par l'encadrement le plus avantageux.

» M. Questel a recommandé de ne mettre, dans les plantations de l'intérieur de la grille, que des arbustes de très-petite dimension. Il nous permettra de ne pas partager cette manière de voir, et de préférer au contraire quelques feuillages plus élevés : ceux des lauriers-roses, par exemple, couperaient agréablement la monotonie des lignes du grand bassin, et, sans faire perdre aucun détail de la Fontaine, en rendraient l'aspect plus pittoresque : il en est ainsi pour le Palais de Justice, dont l'effet général est bien

plus satisfaisant au travers des arbres qui en masquent une partie ; ainsi encore pour le Pont-du-Gard, qui tire son plus grand charme du site qui l'environne, et devient d'autant plus grandiose qu'il disparaît en partie derrière les arbres touffus qui ombragent les rives du Gardon.

» Enfin, une dernière critique sera adressée à M. Questel sur les tons quelque peu heurtés des diverses parties de la Fontaine : le blanc du marbre devient trop éclatant à côté de la teinte foncée que le poli a donné à la pierre de Crussol. Cette blancheur du marbre est telle que les yeux ne peuvent en soutenir l'éclat éblouissant, quand les statues sont frappées par les rayons du soleil et se détachent sur l'azur de notre ciel méridional. Le sculpteur n'aurait-il pu malgré le dédain que professent certains artistes pour ces sortes de procédés, passer sur les statues quelqu'une de ces préparations qui donnaient aux marbres de Canova ce ton doré si rapproché de celui de la chair ? — La couleur gris de fer du grand bassin est aussi trop intense : nous préférions le ton naturel du granit de St-Brès avant qu'on y eût passé une couche d'huile.

» Au reste, le défaut que nous signalons aujourd'hui perdra tous les jours de son importance, à mesure que les années s'accumuleront sur la tête du monument et lui donneront ce charme harmonieux qui est seulement le partage des anciens édifices.

» Quelques esprits soupçonneux ont voulu insinuer que l'idée première de cette composition avait été puisée dans une ville du centre de l'Italie. Il nous est impossible de décider si l'accusation est fondée et nous ne nous rappelons pas avoir vu rien de semblable. Quoi qu'il en soit, on aurait pu bien moins choisir parmi les modèles qu'offre en si grand nombre la terre classique de l'art : D'ailleurs, où serait le mal que l'artiste eût consulté ses portefeuilles ainsi que les souvenirs des grands modèles de Rome et de Flo-

rence ? — S'il est vrai qu'on ne trouve pas dans les conceptions de M. Questel ce cachet du génie qui crée des œuvres tout-à-fait originales, il faut rendre justice à la conscience qu'il apporte dans ses moindres travaux. Ses projets remplissent en général toutes les conditions de l'esthétique, nul ne pourra en contester le mérite et le bon goût, et chacun paiera son tribut d'admiration au monument qu'il a érigé sur notre Esplanade et qui n'en restera pas moins, en dépit de toute critique, un chef-d'œuvre d'élégance et l'un des plus brillants fleurons de notre couronne artistique.

III.

» Après avoir analysé l'œuvre de M. Questel, nous appellerons votre attention sur celle du savant statuaire dont le ciseau est venu prêter son puissant concours à l'architecte, tellement que dans la dénomination populaire, la Fontaine ne porte plus que le nom de Pradier, à cause de l'importance des travaux qu'il a exécutés, à cause surtout du cachet que son génie a imprimé au monument.

» Sans vouloir porter en rien préjudice au plan de M. Questel, ne serait-ce pas un peu le cas de dire qu'ici la forme emporte le fond, et que la Fontaine devra son plus beau titre de gloire aux cinq blocs de marbre que l'Italie nous a envoyés informes, et qui ont acquis sous une main habile ces proportions à la fois suaves et vigoureuses, mâles et élégantes que tous se plaisent à reconnaître dans ce travail.

» Toutefois, si l'un des artistes a été en butte à de nombreuses attaques, disons aussi que l'autre a suscité de vives controverses et sur la place publique et chez les hommes de l'art, dans les journaux et jusque dans des lieux où il est rare de voir traiter de pareils sujets.

» L'une des plus fortes critiques adressées au statuaire a été d'avoir porté atteinte aux mœurs en per-

sonnifiant les cours d'eau par des figures presque entièrement nues.

» Bien que nous ne regardions pas cette objection comme sérieuse et fondée, nous y répondrons cependant, à cause du retentissement qu'elle a eu auprès de certains esprits, et nous essaierons d'en démontrer le peu de valeur.

» Lorsqu'on jette un coup-d'œil sur l'histoire de la statuaire depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, il est facile de se convaincre que le corps de l'homme a été son unique objet d'étude. Privé des grandes ressources de la peinture, le marbre n'a pour représenter l'être moral, que les formes humaines, le jeu des muscles, le mouvement des articulations, qui deviennent un puissant auxiliaire pour reproduire certaines expressions que la tête seule serait parfois impuissante à exprimer.

» La sculpture prit naissance dans le paganisme, à une époque où la beauté physique était glorifiée et symbolisait en quelque sorte les perfections de l'âme : dès-lors, on dut débarrasser le corps humain de toutes les entraves qui le gênaient et qu'y avaient apportées les coutumes des diverses générations, car le génie est immortel et les vêtements passent de mode. Loin de déguiser les formes sous l'habit du tailleur, on dut chercher au contraire à les reproduire dans toute leur splendeur primitive et trouver en elles le beau idéal, comme fit plus tard Raphael en divinisant les têtes des jeunes Romaines qui posaient devant son chevalet, et qui sont devenues les suaves madones auxquelles son nom doit l'immortalité.

» Les Grecs avaient bien compris ce principe ; aussi, les draperies que l'on voit dans les œuvres de la bonne époque n'y interviennent généralement que dans certains sujets où elles sont indispensables, et plutôt pour faire ressortir le nu, le parer, le faire valoir par le contraste, et mettre un peu de variété dans la composition. Ce ne sont pas certainement des

costumes du temps, car les Athéniens n'allaient point nus dans les rues d'Athènes, comme nous les voyons représentés dans les bas-reliefs grecs.

» Aussi, le nu étant l'ame de la statuaire, on comprend la décadence de cet art parmi nous, qui cherchons à dénaturer les belles formes, données à l'homme par le Créateur, sous des vêtements que le caprice de la mode rend tous les jours plus bizarres et plus disgracieux. On comprend sa décadence encore plus complète à l'époque où l'humanité, plongée dans le myticisme du moyen-âge, n'employait le ciseau du sculpteur que pour orner les cathédrales gothiques de figures de Saints, dans lesquelles les lois les plus simples des proportions humaines étaient complètement méconnues, et dans lesquelles toute espèce de forme disparaissait sous les plis étoffés de lourdes draperies.

» Sans vouloir comparer la valeur et l'application de l'art, à ces diverses époques, et entamer une digression qui nous conduirait sans doute trop loin, vous reconnaîtrez avec nous qu'il ne faut pas être exclusif avec les belles choses, que nous devons les accepter avec leur donnée première, l'essence de leur vie, et que si nous bannissons le nu de la statuaire, cet art ne saurait plus exister; il faudrait dès-lors briser tout ce qu'il a produit de plus merveilleux.

» C'est donc à un autre point de vue qu'il convient de se placer. — Si la peinture, avec la magie des couleurs, peut se prêter à de nombreuses transformations, et trouver les moyens de nous intéresser par la reproduction d'objets ou d'êtres pris dans une échelle tout-à-fait inférieure, la sculpture n'est point aussi accommodante; elle ne saurait descendre des plus hautes régions de l'art où quelques rares adeptes savent encore la maintenir. Sans la beauté, elle n'est pas : elle doit lutter contre le matérialisme qu'on lui reproche, en fuyant la vulgarité et ne puisant ses inspirations que dans l'ordre des sentiments les plus élevés.

» Idéalisme et beauté, voilà le sens de la plastique pure dans son expression complète, voilà le point de départ qu'il faut prendre pour juger tous les produits de la statuaire. C'est la pierre de touche que nous approcherons de l'œuvre de Pradier, quand nous aurons répondu à un autre reproche grave, relatif encore à la nudité des statues de la Fontaine.

» L'indécence consiste bien moins, ainsi que voudraient le donner à entendre certaines consciences par trop timorées, dans le plus ou moins de parties découvertes, que dans une attitude immodeste, un geste hasardé, une expression de tête impudique, un sourire ou un regard voluptueux : et nous pourrions citer telle statue vêtue de la tête aux pieds beaucoup moins chaste que la Vénus Aphrodite (1). — Jamais, en parcourant le Musée du Vatican, les yeux les plus timides ne se sont voilés devant la nudité du Laocoon, du Persée, de l'Apollon du Belvédère ; les statues de héros, de nymphes, de fleuves et de rivières qui ornent le jardin des Tuileries, ne font pas fuir les promeneurs, et nous n'avons pas vu rougir le sacristain de la cathédrale de Sienne, en nous montrant les trois Grâces toutes nues dans la sacristie de cette église.

» C'est que les descendants des Romains tirent un juste orgueil de leurs chefs-d'œuvre antiques et modernes, et savent admirer le beau partout où il se trouve, quel que puisse en être le caractère ou la représentation. Comme eux, et pour ne pas mentir à leur origine, les habitants de Nimes seront également fiers du monument nouveau qui s'élève au centre de notre promenade d'été, et loin d'y voir, ainsi qu'une plume jalouse n'a pas craint de l'insinuer, *un autel érigé au paganisme*, ils sauront admirer dans toutes ses images le beau idéal, émanation de la beauté suprême, et s'enorgueillir d'une œuvre qui

(1) Par exemple, les deux statues de la *Fontaine Molière* à Paris qui personnifient la comédie sérieuse et la comédie enjouée.

rappelle les belles choses de l'antiquité. — Loin d'accuser d'immoralité les statues de l'Esplanade, ils reconnaîtront au contraire que jamais le ciseau du grand sculpteur n'a été ni plus chaste ni plus pudique. Par l'expression de candeur et d'innocence dont il a su revêtir ses figures de nymphes, il a donné un éclatant démenti à tous ses détracteurs, et prouvé qu'on pouvait, sans blesser les yeux, montrer le corps humain dans ses parties les plus secrètes.

» Quant à ceux qui ne sont point sensibles au charme de la beauté, n'importe la manière dont elle se manifeste, nous les plaindrons sans leur en vouloir, pas plus que nous ne reprocherions à un malheureux privé d'un sens d'ignorer les impressions et les jouissances attachées à cette perception inconnue pour lui.

» Mais il est temps d'oublier ces critiques inspirées le plus souvent par cette propension trop générale à dénigrer le talent, examinons l'œuvre du statuaire genevois comme elle mérite de l'être, avec impartialité, avec justice.

» Cinq blocs de marbre de Carrare étaient livrés au sculpteur pour y tailler autant de statues colossales dans une proportion de 10 à 11 pieds. Quatre d'entr'elles représentent le Rhône, le Gardon, la Fontaine d'Eure et la Fontaine de Nimes : elles sont assises, à peu près nues et entourées des attributs qui caractérisent ces cours d'eau. — La cinquième, personnifiant la ville de Nimes, est debout, noblement posée, la tête ceinte d'une couronne de monuments, le corps enveloppé du peplum et de la robe antique. Elle tient la main gauche fièrement appuyée sur la hanche et relève par ce mouvement le coin de son manteau qui retombe en plis majestueux. Sa droite porte une branche d'olivier et s'appuie sur un bouclier où sont gravées ses armoiries, le caducée, symbole du commerce, et deux mains jointes, emblèmes de fraternité.

» Par la noble fierté du mouvement, l'élégance des proportions et surtout par la manière savante avec laquelle les draperies sont exécutées, cette figure présente un grand caractère. C'est là surtout que l'on reconnait l'habileté du sculpteur qui n'a pas d'égal, à notre époque, pour imiter avec le ciseau la souplesse d'un tissu, pour fouiller dans la pierre ces mille plis produits par certaines étoffes et dont les modèles en sculpture se trouvent dans les fragments précieux attribués à Phidias.

» Cette science des plis, Pradier la possède à un haut degré : l'habileté avec laquelle il sait draper une statue peut balancer son talent de rendre avec autant de perfection que de vérité la finesse veloutée de la peau, les plis de la chair et ce moelleux de l'épiderme qui semble devoir frissonner au moindre contact.

» Nos éloges ne seront pas aussi abondants pour la tête de cette même statue : l'expression, qui est noble et fière, devient trop hardie et quelque peu insolente suivant le point où l'on se place. Pourquoi l'artiste a-t-il choisi les lignes du profil grec pour représenter la ville de Nimes? — Notre cité étant sortie d'une colonie romaine, n'eût-il pas mieux valu donner la préférence au type caractérisé surtout par le nez aquilin ? M. Pradier n'aurait eu qu'à se promener un dimanche sous les marroniers voisins du Temple-de-Diane pour trouver la véritable inspiration qui lui a fait défaut. Il aurait remarqué dans les traits de nos jeunes filles et sous les élégantes coiffures dont elles se parent de quoi réunir un ensemble de lignes et d'expressions qui aurait reproduit d'une manière plus vraie la physionomie du pays qu'il voulait personnifier.

»Toutefois nos plus fortes critiques porteront sur la partie postérieure du personnage ; car nous trouvons là un défaut qui choque à la fois et le goût et les yeux. Il n'est pas nécessaire de se laisser guider par

la pruderie britannique pour trouver « *Schoeking* » certaines formes qui auraient pu si naturellement disparaître sous l'ampleur du vaste manteau. Disons mieux, il est impossible qu'une draperie quelconque puisse dessiner ainsi la chûte des reins, à moins d'avoir été préalablement mouillée ou poussée par un impossible coup de vent. Ah! M. Pradier, rien ne justifie un semblable écart chez un artiste de votre mérite! En vain objecterez-vous que le marbre s'est trouvé insuffisant pour un plus grand développement de l'étoffe; nous pardonnerions plutôt à un défaut de dessin qu'à un manque de goût de votre part, et nos yeux sont bien plus blessés par la chûte ondulée de ce manteau que par l'entière nudité de vos autres figures.

» On a également reproché à la *Ville de Nîmes* de ne pas être parfaitement d'à-plomb et de pencher sur le côté gauche. Lorsque le travail difficile et périlleux de la pose des cinq figures eut été exécuté par les soins de M. Cazal, directeur de cette opération délicate, ce défaut fut signalé, et dès l'arrivée de Pradier, quelques personnes se réunirent pour trancher la question. — Il faut croire que l'avis du cénacle fut favorable au *statu quo*, puisqu'il n'a été fait depuis lors aucun changement. — Nous ne saurions nous incliner devant une pareille décision, quelque respectable qu'elle puisse être d'ailleurs; nous maintiendrons que la statue penche vers le levant, et que le moindre doute à cet égard disparaît, quand on se place à l'entrée de la rue Régale.

»Maintenant, demandera-t-on, ne serait-il pas possible d'y revenir en inclinant légèrement la masse de la statue? — Si cela était, nous nous étonnerions que l'administration municipale reculât devant la faible dépense d'un échafaudage pour corriger cette obliquité qui choque les yeux. Mais si, comme nous avons sujet de le craindre, la cause remonte plus haut, le mal est irremédiable, et il est inutile de nous y ap-

pesantir plus longtemps. Imitons plutôt ces heureuses organisations portées à l'optimisme, qui, laissant de côté ce qui est fâcheux pour se complaire dans la recherche du beau et du bon, trouvent plus de jouissance à louer qu'à médire : admirons sans arrière-pensée la grâce parfaite de ce groupe, soit que ses lignes se silhouettent sur des nuages argentés qui s'harmonisent si bien avec le ton des marbres, soit que ces ravissantes figures, caressées par les dernières lueurs du soleil couchant semblent naître à la vie comme l'œuvre de Pygmalion, et former avec la perspective des monuments anciens et modernes qui les environnent le panorama le plus séduisant.

» Les deux Nymphes qui représentent la fontaine d'Eure et la fontaine de Nimes se font remarquer par une grâce, une *morbidezza* où le statuaire a pu librement développer ses études spéciales et favorites. Son ciseau affectionne surtout la reproduction du corps féminin, et l'on pourrait dire que notre Praxitèle a poussé si loin cette étude qu'il a, en quelque sorte, inventé une nouvelle femme. Tout en conservant des belles époques de la Grèce la pureté des lignes et le galbe exquis des contours, il a su donner, à certaines parties, des proportions qui se rapprochent davantage de la réalité, du moins de la réalité moderne : et, tout en étant plus vrai, il a été aussi plus gracieux.

»On pourrait sans doute regretter de ne pas trouver toujours, dans ses compositions, l'élévation de l'âme alliée à la pureté de la forme, d'y cotoyer de trop près le sensualisme le plus raffiné, et de ne pas y voir cette noblesse et cette pudeur qui permettaient d'envisager, sans rougir, les marbres grecs les plus dépourvus de vêtements. Mais nous nous hâterons de convenir que ce n'est point ici le cas de lui adresser ce reproche, et que dans les Naïades de notre fontaine nous trouvons une modestie de pose, une suavité de formes, une pureté de galbe et jusqu'à une naïveté enfantine qui les absolvent de tout reproche d'immodestie.

»De graves discussions se sont élevées sur leurs attributs : le miroir, la lyre, les paquerettes, conviennent-ils bien nécessairement à l'une ou à l'autre fontaine : le nénuphar croît-il dans les eaux nimoises ou dans celles d'Uzès, et quelles sont les ondes qui ont inspiré le plus de poètes ? — Ce sont des problèmes que nous ne chercherons pas à résoudre, vu leur peu d'importance (1) : il faut se montrer très-large, ce nous semble, pour des figures allégoriques, surtout quand elles possèdent, en dehors de leurs attributs, des motifs si puissants d'attraction.

»Peut-on rien concevoir, en effet, de plus ravissant que ces deux nymphes, dont l'une sourit à son image réfléchie dans le miroir qui symbolise la pureté de ses ondes ; l'autre, couronnée de fleurs des champs, semble écouter un poète qu'elle vient d'inspirer par les accords de sa lyre ? — Quelle rivalité entre ces deux sœurs ! A laquelle des deux donner la préférence ?— Le choix serait difficile, si la critique artistique ne venait à notre aide, et, tout en accordant à l'une le mérite de la conception, ne nous vantait la supériorité d'exécution de la fontaine d'Eure.

»Nous appellerons d'autant plus votre attention sur cette dernière, que la pauvre fille, éloignée des regards par la place qu'elle occupe, n'est jamais éclairée d'une manière aussi favorable que sa compagne. Examinez avec soin les délicates proportions de toutes les parties de son corps ! comme la pose est naturelle, la tête finement étudiée ! à son regard tout à la fois espiègle et mutin, simple et naïf, on dirait qu'elle se moque de la supériorité passagère de *Nemausa*, bien sûre d'arrêter longtemps les yeux de l'homme de goût s'il parvient à les détacher de sa rivale plus favorisée.

» Et cependant, quand nous ne connaissions encore que le modèle primitif, notre préférence se portait

(1) L'Académie consultée à ce sujet avait émis le vœu qu'aucun nom ne fût gravé sous les statues.

sur la Nymphe au miroir. Pourquoi ce changement dans notre appréciation? — Il est dû tout entier au travail du marbre. Des proportions colossales ont fait ressortir certaines defectuosités qui passaient inaperçues dans les reliefs demi-nature donnés au praticien. Ainsi, la coiffure en feuilles de nénuphar paraît trop matérielle; elle nuit à l'expression de ces yeux à demi-voilés, de cette tête charmante qui semble plier sous un poids énorme. La jambe gauche est aussi trop forte et paraît engorgée sous les plis de la draperie qui la dessine.

» Si nous relevons ces légères imperfections, c'est qu'ici le mal est facile à réparer : quelques coups de ciseaux dirigés par la main exercée du *maestro*, en enlevant quelques parcelles de marbre, remédieraient facilement au défaut que nous signalons : et puisque M. Pradier n'a pu, malgré le talent de son habile praticien, mener ce travail au point où il l'aurait poussé lui-même dans son atelier, il faut qu'il y consacre encore quelques heures dans sa première visite à Nimes, et qu'il nous laisse une œuvre capable de supporter le plus sévère jugement.

» Il nous en coûte, Messieurs, d'abandonner sitôt la description de ces deux nymphes dont les petites réductions vont devenir l'ornement de tous nos cabinets, et qui ne devraient être chantées que par la plume poétique de l'un de nos confrères; mais nous avons encore à vous parler des deux statues d'homme qui viennent à leur tour se placer sous notre plume, après avoir cédé le pas au sexe de leurs compagnes.

» L'un d'eux, encore dans la force de l'âge, courbe la tête sur sa poitrine : la puissance de son front, la largeur de ses épaules et le calme de son attitude annoncent le fleuve majestueux qui traverse notre département. Sa main droite est appuyée sur la rame, symbole de la navigation, tandis que l'autre tient le masque tragique, emblème insuffisant pour rappeler les terribles souvenirs de 1840. De la draperie qui

recouvre ses genoux s'échappent en abondance les raisins qui font la renommée de ses coteaux, et les fruits succulents qui mûrissent sur les rives fertilisées par ses ondes.

» La tête rappelle peut-être un peu trop celle du Jupiter olympien, mais le corps offre de grandes qualités anatomiques et ne manque pas d'élévation. Ce serait une belle statue, prise séparément : dans l'ensemble de la fontaine, elle est d'un mérite relatif inférieur, surtout quand on s'approche du Gardon, qui en fait le pendant, et qui a été réservé pour le dernier dans notre examen, parce que c'est là le morceau capital de l'œuvre de Pradier, ce que les Italiens appelleraient le *capo d'opera*.

» Dans ce bouillant jeune homme à l'œil ardent, au geste impétueux, qui frappe la terre de son trident, comme le Neptune de Virgile, on reconnaît tout de suite le torrent qui a donné son nom à notre département, et qui, tantôt calme et limpide, coule tranquillement entre les coteaux où résonne encore le nom de Florian, tantôt bondissant et couvert d'une écume jaunâtre, se précipite avec fureur au milieu des rochers qui l'étreignent, et frémit comme un coursier plein d'ardeur au moment de se lancer dans la carrière.

» Quelle belle attitude ! quel geste noble ! quelle force virile ! ! ! Voilà une figure *trouvée*, pour nous servir d'un terme de l'art ; et, dans l'exécution, quel travail de modelé, quelle science dans les muscles du torse, dans l'emmanchement de toutes les articulations ! Comme chaque partie du corps représente bien la fougue, l'animation, la vie en un mot, et concourt à former un ensemble plein de poésie. — Idéalisme et beauté, voilà bien les deux caractères de cette composition, ceux que nous réclamions pour la statuaire dans les considérations qui ont précédé notre compte-rendu.

» Supposez, Messieurs, qu'un cataclysme détruise

notre ville, ainsi qu'il est arrivé à Pompeï et à Herculanum, et qu'après plusieurs siècles d'oubli, des fouilles retirent du sol la statue du Gardon. Ne pensez-vous pas, comme nous, qu'une telle œuvre serait attribuée aux plus belles époques de l'art, et qu'on la conserverait précieusement dans un musée au milieu des plus riches morceaux de l'antiquité?

» Aussi croyons-nous que cette création amènera une transformation dans le talent de notre grand sculpteur; qu'il abandonnera pour quelque temps les formes délicatement voluptueuses (de nouveaux chefs-d'œuvre ne pourraient rien ajouter sous ce rapport à sa renommée), et qu'il tournera son talent vers des compositions mâles et sévères en suivant la nouvelle carrière que la magnifique figure du Gardon vient de lui ouvrir.

» Terminons ces considérations, peut-être un peu longues, en témoignant une fois encore de notre admiration pour le monument de MM. Questel et Pradier. Ces deux noms resteront désormais unis dans nos éloges, comme ils le sont entre eux par le talent. Si l'un de ces artistes est presque notre compatriote par son origine (1), l'autre a conquis le droit de citoyen dans une ville qui lui a servi, si l'on peut ainsi dire, de marraine; car il doit aux monuments qu'il a élevés dans nos murs sa juste réputation, et la haute position artistique dont il jouit (2).

» Tous deux nous pardonneront la liberté de notre critique : elle eût été moins sérieuse avec des talents moins réels, et s'il ne nous a pas été donné de rester toujours dans le vrai, nous avons tâché du moins de nous montrer sincères et consciencieux, ainsi qu'il convient de l'être dans l'examen d'une œuvre d'élite. »

L'Académie, après avoir écouté cette lecture avec

(1) La famille de Pradier est sortie de Lunel.

(2) M. Questel a été nommé depuis peu architecte du palais de Versailles.

tout l'intérêt que commandaient un style élégant et des aperçus lumineux, entend d'autres rapports qui seront prochainement publiés.

M. Dumas donne lecture d'une notice sur les eaux de Spa en Belgique.

« Messieurs, dit-il, les lieux qui doivent à leurs eaux médicinales une renommée Européenne sont loin de se ressembler par leur aspect physique et l'importance de leur population; tantôt la plaine étendue et de riches cités, tantôt l'étroite vallée et de pauvres hameaux; ici le fertile et riant paysage, là des rochers à pic, d'impétueux torrents, d'effrayants précipices, et toutes les austères beautés de la haute montagne.

» Mais les sociétés passagères, qui pendant quelques mois de l'année viennent animer ces villes et villages ou réveiller ces solitudes, ont toujours entr'elles un grand air de famille. Partout c'est une faible minorité de vrais malades, qui portent sur leurs traits l'empreinte de la souffrance, et puis une grande majorité de gens jouissant d'une santé plus ou moins florissante, oisifs ennuyés, femmes à vapeurs, coureurs de fêtes et joueurs de profession. Il y faut joindre, pour n'être injuste à l'égard de personne, quelques hommes de travail, qui ont dû placer une journée de repos au milieu d'une vie d'agitation et de fatigues. Toutefois, nonobstant les éléments uniformes de ces populations nomades, momentanément groupées autour des autels d'Esculape, comme auraient dit nos pères, quelques-unes d'elles offrent une physionomie spéciale, provenant essentiellement de la position géographique du point qui les rassemble.

» C'est ainsi qu'à Spa, où le soir voit arriver le voyageur parti le matin même de Londres, ou d'Amsterdam, ou de Paris, ou de Berlin, l'ensemble du personnel des eaux présente les plus singuliers contrastes et les types les plus variés. Si l'on voulait faire de

tout ce monde un recensement par nationalités, on trouverait qu'ici aussi bien que sur toutes les grandes routes du globe, l'Anglais domine par le nombre; mais si l'on s'attache à la langue généralement parlée, au costume, aux habitudes sociales, c'est la France que la société de Spa comme le pays lui-même retrace à tous égards. Sans doute, l'ouest et le nord de la Belgique, c'est-à-dire Bruges, Gand, Anvers et même un peu encore Bruxelles, rappellent la Hollande à laquelle tant de liens les unirent; mais leur tendance à s'identifier de plus en plus avec la France est évidente, et quant aux provinces du sud, notamment celles de Liége et de Namur, elles sont vraiment françaises et de fond et de formes. Ainsi, dans l'une ou l'autre de ces villes, prenez au hasard un jeune enfant au milieu d'une école du peuple, rapprochez-le d'un élève de l'une des écoles primaires de Paris, et à voir entr'eux tant d'analogies extérieures, tant d'idées communes, à les entendre tous deux parler si purement votre langue, vous ne saurez, vous Français, distinguer lequel de ces enfants est le Parisien et lequel est le Belge.

» Pour aller à Spa, vous partez de Liége dans un convoi du chemin de fer se dirigeant vers Aix-la-Chapelle; il franchit immédiatement la Meuse sur un beau pont, puis s'enfonce en de vertes vallées, et vous laisse bientôt au village de Pépinster, où vous trouvez de bonnes voitures qui dans une heure vous mènent à Spa. Cette ville, située au revers septentrional de nos Ardennes, montagnes peu élevées mais occupant une vaste étendue, n'est point éloignée de notre frontière. Ce ne sera néanmoins ni son caractère français, ni son caractère belge qui frapperont l'étranger entrant dans ses murs. Et en effet, la première place où il porte ses pas, c'est la place Pierre-le-Grand; sur le fronton du principal édifice, il lit encore : A la mémoire de Pierre-le-Grand! Il se croirait en pleine Moscovie.

» S'il tient à une explication, il devra pénétrer sous le péristyle à colonnes toscanes du mystérieux édifice; et là, s'il se rappelle quelque peu de latin, une belle inscription en lettres d'or sur marbre noir lui apprendra ceci : « qu'en 1717, Pierre Ier, empereur de Russie, après avoir civilisé ses Etats et introduit la discipline dans ses armées, voulut connaître les autres peuples de l'Europe; qu'il parcourut notamment la Gaule, et qu'à son retour, étant passé par Namur et Liége, il s'arrêta également aux eaux de Spa pour essayer de retrouver dans leur action bienfaisante ses forces épuisées par de rudes travaux; et qu'en effet, la santé lui ayant été rendue par leur vertu, il ordonna qu'on fît placer au-dessus de la source principale ce marbre, monument de sa reconnaissance. »

» Le czar Pierre n'est pas seul à avoir laissé un souvenir illustre à Spa. Près de l'une des sources voisines de la ville et au fond d'un massif d'arbres magnifiques, s'élève un cippe en granit dont l'inscription porte qu'il a été érigé dans ce lieu pittoresque par l'ordre du roi Louis-Philippe, en mémoire du séjour agréable que ce prince y fit en 1786 avec la duchesse d'Orléans sa mère, qui était venue demander à l'onde salutaire de ces roches le rétablissement d'une santé affaiblie.

» La ville de Spa qui n'a guère qu'une rue, et dont la population indigène dépasse de peu trois mille âmes, n'est, à proprement parler, qu'un village; mais un village tel qu'on n'en rencontre pas ailleurs, c'est-à-dire où n'existe pas une maison de paysan, où l'on ne voit qu'élégantes habitations, riches magasins à devantures en cuivre et cristal, et, de plus, pendant la durée des bains, somptueux équipages, brillantes cavalcades, foule d'hommes vêtus avec recherche et de femmes parées. Il est vrai que la ville est comme toute neuve, et que le vieux petit village du même nom qui la touche, mais qui semble s'être volontairement relégué et caché dans un pli du terrain, a pris pour lui

seul tous les prosaïques aspects, ne laissant à la ville, sa jeune sœur, que les poésies et le romantique de l'existence.

» Donc, chaque année, au retour de la douce température, Spa voit tripler le nombre de ses habitants, et devient pendant quatre à cinq mois ville de plaisir et de mouvement. De mouvement, le mot est exact; car la nature de ses eaux, qui sont à la fois gazeuzes et ferrugineuses, convenant surtout aux personnes chez lesquelles l'estomac fonctionne mal, l'exercice sous toutes ses formes, à pied, en voiture, à âne et à cheval, fait partie essentielle du traitement de presque tout le monde, et nul ne s'en fait faute. Aussi, du matin au soir, voyez-vous stationner sur la place Pierre-le-Grand une armée de gens en blouse bleue, mais d'une politesse excessive, qui, tous cochers ou loueurs de chevaux et ânes, se montrent pleins d'empressement et de zèle pour mettre à votre disposition leurs services et les ressources de leur écurie. Leurs chevaux sont bons, et quelques-uns sont beaux; ceux-ci sont anglais, ceux-là appartiennent à la race ardennaise, petite comme celles de montagnes, mais à la vive allure, à la fine jambe et au pied sûr.

» Du reste, tout ici vous invite à la locomotion. Sans être complètement la montagne, ce pays, dont le sol est profondément accidenté, vous en présente la variété et le charme. Chaque pas vous découvre de nouveaux points de vue; et dans toutes les directions, jusque sur les côtes les plus tourmentées, vous rencontrez des chemins supérieurement entretenus et qui sont ou bordés d'arbres ainsi que les avenues d'un château, ou tracés au travers de bois séculaires. Comme promenade proprement dite, vous avez à l'entrée de la ville ce qu'on appelle la *Promenade de sept heures*, parce que c'est plus particulièrement à ce moment de la soirée que le public s'y presse, que les splendides toilettes s'y étalent, et qu'une bonne musique vient y faire entendre ses harmonieux accents. Les ormes

qui ombragent les allées sont d'une si grande élévation, que nous, hommes du midi de la France, où la sècheresse et la bise arrêtent à l'envi l'essor de la végétation, nous ne pouvons nous lasser d'admirer ces masses aériennes de verdure, se balançant sur nos têtes à une prodigieuse hauteur.

» Les différentes sources d'eaux minérales de Spa présentent toutes à peu près la même composition chimique, les mêmes propriétés curatives et se prennent également en bains et en boisson. Une seule, se trouve au sein de la ville, et c'est elle que protége le Portique du petit palais dédié à Pierre-le-Grand dont la destination n'est autre que d'offrir aux buveurs d'eau une spacieuse salle, qu'ils parcourent de long en large les jours de mauvais temps.

» Le nom de la source est singulier et peu mélodieux, *le Pouhon*, mot qui dans l'ancien langage du pays est l'équivalent de puits; car il est également donné à d'autres eaux ferrugineuses, placées comme celles-ci dans un enfoncement du sol ou puits naturel. L'eau du Pouhon est amenée par une conduite souterraine à la maison de bains, située entre l'avenue du Marteau qui forme l'entrée de la ville du côté de Pépinster et la Promenade de sept heures. Présentant une assez longue façade, et construite suivant l'usage liégeois en briques rouges avec soubassement et encadrement d'ouvertures en pierre de taille bleue, elle est d'un effet agréable et contribue à l'ornement du principal abord de la ville.

» En dehors et à quelque distance de Spa, sont deux autres sources presque aussi vantées que le Pouhon et aussi anciennement connues, mais désignées sous de moins disgracieuses dénominations : Sauvenière et Géronstère. C'est à la Sauvenière qu'on voit le monument qui rappelle le souvenir du roi Louis-Philippe. La source de Géronstère s'abrite sous l'épais feuillage d'une vaste et belle forêt. Entourée d'un parc artistement dessiné, que diversifient des

pièces de gazon et des bosquets, ainsi que les mouvements naturels du sol, et située à trois kilomètres de Spa, elle est le but favori des promeneurs en voiture et des joyeux cavaliers des deux sexes. De là, pour descendre à Barissart, autre source minérale, la pente est parfois inégale et rude; et le paisible baigneur, peu fait aux traits d'audace des jeunes dames anglaises, a plus d'une fois frémi en les voyant précipiter le galop de leurs chevaux écumants à travers ces dangereux ravins semés sur leur passage.

» En une seule course et sans revenir sur le chemin déjà parcouru, vous pouvez visiter Barissart, Géronstère, Sauvenière, enfin, le Tonnelet, source qui compte aussi ses partisans, et faire de la sorte ce qu'on appelle ici *le tour des Fontaines*.

» Si tout a été disposé pour créer au-dehors de délicieuses promenades, on s'est bien gardé, on le pense, d'oublier les plaisirs d'intérieur. Depuis longues années, Spa jouissait de deux superbes *Vauxhalls*, hôtels réunissant dans leur enceinte salles de danse, de jeu et de conversation. Ils n'avaient que le tort d'être à dix pas de la ville. Or l'administration actuelle des jeux, désirant un local plus au centre de la population, a élevé à ses frais, à côté même du Pouhon, un nouvel édifice aux proportions grandioses qui a reçu le nom de *Redoute*. La grande salle de cérémonie ouvre dans la salle de spectacle qui forme son prolongement, heureuse combinaison permettant, aux jours solennels, de mettre en communication les deux salles, où le bal peut ainsi se développer sur une immense échelle.

» Les vauxhalls n'ont point été complètement délaissés. A l'époque des grandes fêtes, données au moment le plus brillant de la saison, quand les courses de chevaux sur le vaste plateau de Sauvenière viennent joindre leur attrait passionné à toutes les autres séductions; quand Liége et Bruxelles et le pays entier accourent à l'appel du seul grand établissement

de bains que possède la Belgique, alors par de belles soirées d'été, les deux vauxhalls ouvrent et illuminent leurs portes; leurs cours et jardins s'encombrent d'équipages, et leurs salons se remplissent d'une foule compacte et animée que la danse et le jeu se partagent jusqu'au soleil levant. Plaisirs bruyants et multipliés qui, redoublant l'activité générale, finissent par causer aux plus indifférents une sorte d'ivresse et les emportent comme malgré eux dans le suffocant tourbillon.

» Il est sans doute à regretter que le malade ou le convalescent ne sache pas toujours bravement résister à l'élan électrique qui se manifeste autour de lui, qu'il oublie l'heure du repos et les ménagements commandés. Mais au milieu des divers entraînements, ceux du jeu sont bien plus habituellement déplorables. Car ce n'est point seulement dans les occasions exceptionnelles que se dresse la table au tapis vert; tous les jours de midi à minuit, et dans la salle même de lecture et de conversation où hommes et femmes sont admis librement, elle est en permanence, provoquant par les éblouissants reflets et le son métallique des espèces d'argent et d'or qui s'y trouvent amoncelées, l'instinct endormi du joueur. Tel qui de sa vie n'eût mis les pieds dans une véritable maison de jeu, et n'eût, même dans un salon particulier, hasardé une seule pièce de cinq francs, ébranlé par cette longue agacerie qui lui crispe les nerfs, s'approche à la fin de la fatale roulette, et parfois y compromet sa fortune et sa vie. Et qu'on ne pense pas que la jeune femme se montre constamment ferme contre pareilles excitations; trop souvent elle y cède, sans se douter d'abord des ardentes émotions qui l'attendent et qui peut-être deviendront plus tard, pour elle aussi, un irrésistible besoin.

» La France a banni le jeu de ses établissements de bains comme du reste de son territoire, et c'est une résolution qui l'honore. La Belgique est prête à faire

à la morale publique le même sacrifice, à condition toutefois d'être imitée par les Etats d'Allemagne placés dans un rayon rapproché; car si les jeux doivent subsister à Aix-la-Chapelle et sur les bords du Rhin, à quoi servirait à la Belgique de les avoir supprimés? A se priver d'une partie de ses riches hôtes, qui ne manqueraient pas d'aller tenter la fortune dans les établissements voisins. Ce n'est donc que par une mesure d'ensemble qu'on apportera au mal un remède efficace.

» En attendant, le mal existe et les habitants de Spa ne sont pas les derniers à s'en apercevoir. Que de fois leur extrême confiance envers les étrangers a été trompée par des gens qui, à bout de ressources au sortir de la Redoute, se sont trouvés tout juste avec les fonds nécessaires pour s'éloigner en poste, oubliant de solder toute espèce de mémoires. Spa, néanmoins, ne se corrige pas de ce noble défaut d'une trop grande foi en la probité humaine. Je parlais tout-à-l'heure des belles devantures en cristal. Qui croirait que cette fragile barrière est la seule qui, la nuit aussi bien que le jour, défende contre les entreprises du dehors tant de richesses accumulées chez tous les marchands? Il en est pourtant ainsi : volets et contrevents sont choses inconnues à Spa. — « N'avez-vous jamais craint les voleurs? — disais-je un » jour à l'un de ces honnêtes négociants. » — « Aucun » magasin n'est ici mieux fermé que le mien, me » répliqua-t-il. Pourquoi les voleurs me donneraient-» ils la préférence? »

» Du reste, sinon toujours pour les magasins du rez-de-chaussée, du moins pour les fenêtres des étages supérieurs, cette absence complète de fermetures en bois plein, et même de persiennes, mal suppléées par des stores en étoffe claire, m'a non-seulement surpris, mais de plus fort incommodé, soit dans la Belgique entière, soit aussi dans les départements du nord de la France. Pour que l'on aime tant le jour,

il faut que le soleil ne l'y distribue d'ordinaire que dans une bien avare mesure. Cette incroyable avidité de lumière se trahit dans toutes les dispositions des édifices publics, comme des maisons particulières.

» Ainsi Gand, Bruges et Anvers ne se sont pas contentés d'éclairer l'intérieur de leurs magnifiques cathédrales gothiques par d'immenses fenêtres garnies de carreaux de verre blanc et dépourvues de rideaux ; on n'y a pas même respecté la couleur naturellement grise de la pierre de taille, qu'on a soigneusement recouverte d'un blanc de chaux éclatant. Il faut ajouter cependant qu'il en est autrement de la cathédrale de Bruxelles, Ste-Gudule, qui a repoussé le badigeon et dont les ouvertures, très-grandes aussi, portent des vitraux peints, d'un travail exquis, qui reproduisent des scènes de l'histoire nationale et un vaste tableau du Jugement dernier.

» L'unique église de Spa n'est ni gothique ni bien grande, mais elle est d'un bon goût moderne, et ornée également de vitraux de couleur, dont les plus remarquables représentent les quatre évangélistes. La peinture a tant de vérité que ces figures, frappées par un rayon de soleil, paraissent s'animer et devenir vivantes.

» Pour me résumer sur Spa, je crois pouvoir dire avec vérité qu'à part le mérite reconnu de ses eaux, il offre un séjour parfaitement agréable, l'art et la nature s'étant plu à y réunir leurs enchantements. Sauf la ceinture de hautes montagnes qui manque à son horizon, il vaut comme paysage Aix-en-Savoie, et beaucoup mieux qu'Aix-la-Chapelle, Ems et Wiesbaden ses voisins ; Bade-Bade, dans le grand duché de ce nom, pourrait seul lui disputer la palme par la gracieuse coupe et la fraîcheur de ses collines, richement boisées.

» On doit le dire aussi : ce qui vient ajouter au charme de la résidence à Spa, c'est que l'on se sent vivre dans le plus libéral et à la fois le plus calme des

Etats de l'Europe, dans le pays qui a su le mieux jusqu'ici allier l'ordre à la liberté.

» Voilà vingt années que nous voyons la Belgique jouir avec bonheur de sa paix intérieure et de l'indépendance qu'elle a conquise au dehors, sans la compromettre par une seule faute au dedans. Tous ces biens inestimables : ordre, liberté, bien-être, progrès moral et intellectuel, la Belgique saura se les conserver, car le parti gouvernemental y est puissant et uni, et l'opposition, bien que rude parfois dans le parlement comme dans la presse de la capitale et des provinces, ne croit jamais devoir porter ses attaques plus haut que le ministère; elle comprend que dans l'intérêt du repos du pays, autant que de sa dignité, il est indispensable d'honorer le monarque.

» On peut recevoir exemple de plus petit que soi. »

M. Ignon lit à l'Académie le rapport suivant au sujet du mémoire de M. E. Barry sur la découverte d'un temple dans l'Asie-Mineure.

« Messieurs, dit-il, l'empressement avec lequel M. Barry, professeur d'Histoire à la faculté des Lettres de Toulouse, a bien voulu mettre à la disposition de notre collègue M. le capitaine Colson, le monument précieux qui lui a servi à compléter d'une manière aussi heureuse sa savante monographie des *Proxumi*, n'est pas le seul titre qui recommande cet archéologue à votre attention reconnaissante. J'ai à vous entretenir aujourd'hui d'un mémoire dont il vous a fait hommage et qui traite des inscriptions du temple de Jupiter à Œsani.

» Cette antique cité, dont l'histoire nous avait à peine transmis le nom, faisait partie de la Phrygie épictète, située au centre de l'Asie-Mineure, aujourd'hui connue sous le nom d'Anatolie. On ignora longtemps jusqu'à son emplacement, et ce ne fut qu'en 1825, qu'un voyageur anglais, lord St-Asaph, et un

voyageur français, M. le comte Léon de Laborde, aperçurent ses ruines presqu'en même temps. Un géographe moderne nous dépeint ainsi l'aspect des lieux où elles sont assises : « Pays de plateaux, de » lacs, de déserts et de marécages. »

» Si la voix des siècles pouvait se faire entendre à travers ce linceul funèbre que la nature semble avoir jeté sur les civilisations éteintes de l'Asie et de la Grèce, les échos de ces tristes solitudes nous rediraient qu'elles furent jadis le théâtre des exploits d'Alexandre et des malheurs de Darius, qu'elles reçurent plus tard ces colonies Grecques qui y apportèrent avec les dieux de l'Olympe la langue d'Homère et de Sapho et le goût des arts que Phidias et Praxitèle avaient élevés à un si haut degré de perfection ; que là aussi régnèrent ces souverains du nom d'Attale, ces rois de Pergame, alliés si fidèles du peuple romain auquel ils léguèrent leurs immenses richesses.

» Le génie malfaisant de la destruction, le temps et les éléments conjurés ont soufflé sur toute cette gloire du passé, et tandis qu'à cette vue le philosophe, saisi d'un profond découragement, se prend à méditer sur l'instabilité de nos destinées et sur la fragilité de nos œuvres, l'archéologue, pénétré de cette vérité que l'art fut à toutes les époques la représentation de l'activité de l'homme, que les formes qu'il imprime à ses œuvres sont la manifestation sensible de son intelligence, se hâte de saisir au passage la trace encore vivante de cette idée créatrice, rassemble tous ces débris épars, les remet à leur place, refait par la pensée ce qui a péri, et restitue ainsi les monuments par leurs ruines et dans le silence de la tradition, l'histoire elle-même par les monuments.

» C'est une de ces restitutions narratives que nous présente d'abord le mémoire de M. le professeur Barry ; quelques citations nous paraissent nécessaires pour vous faire apprécier cette partie de son œuvre. Les ruines ont quelque chose d'inspirateur qui frappe

l'imagination et élève le style comme la pensée. La plume de l'écrivain le dispute au pinceau et sa phrase élégante et pittoresque nous semble redonner quelque vie à cette poussière d'une antique splendeur.

» Lorsque l'on a franchi le Rhyndacus sur un pont de marbre antique comme les quais ruinés en partie qui enferment son lit, les débris d'architecture et les pierres brisées s'accumulent sur le sol. Le pied heurte à chaque pas des fragments de chapiteaux, des tronçons de colonnes, des stèles ou des pierres tumulaires qui se multiplient surtout dans la direction du quai et du fleuve. C'était là sans doute qu'était située, au bord de la route et sous les brises fraîches du Rhyndacus qui en entretenaient la verdure éternelle, une de ces voies funéraires qui servaient souvent de promenade dans les villes antiques; car l'aspect des tombeaux ne réveillait chez les anciens que des idées douces et sereinement pieuses.

» A quelque distance de la rivière, dans la direction du nord, on rencontre les ruines d'un édifice carré qui peut avoir servi de basilique, peut-être était-elle comme la Maison-Carrée de Nîmes le centre d'une *Agora*, ou place publique, entourée extérieurement d'une enceinte de portiques. Plus loin c'est un vaste hippodrôme auquel s'adossait (comme à Orange) un théâtre dont les gradins inférieurs sont encore intacts, à l'exception de leur revêtement. L'emplacement du Gymnase, ce monument indispensable de toute ville Grecque, est marqué par une colonnade d'ordre dorique, dont les fûts jonchent le sol à quelque distance.

. . . . . .

» Un temple de marbre anciennement consacré à Jupiter, le grand Dieu de la ville, et debout encore en grande partie, s'élève au-dessus de tous ces débris et domine les ruines et la plaine, où il frappe les regards de tous les côtés . . . . . .

. . . . . .

» Une terrasse quadrilatère, soutenue par des

murs ruinés en partie aujourd'hui, formait ce qu'on appelait *le Temenos*, ou l'enceinte extérieure du Temple.

» Du côté de la rivière où se trouvait l'entrée, ce mur de soutènement plus élevé et plus orné que les parois latérales, était creusé de 22 niches revêtues extérieurement de marbre blanc, décorées à l'intérieur de statues, et coupé par le milieu par un vaste escalier de 30 mètres de largeur qui menait au *Temenos*. Vu à quelque distance surtout, ce soubassement extérieur, dont le style et l'ornementation s'accordaient évidemment avec le style de l'édifice, devait être du plus grand effet.

» Cette première partie de l'enceinte sacrée était accessible à tout le monde. Elle contenait ce que nous appellerions aujourd'hui les dépendances du temple, les habitations des prêtres ou des serviteurs du Dieu, des *Sacellæ* ou chapelles, des autels votifs ou propitiatoires ; des statues que Pausanias décrit d'ordinaire avant d'aborder le *Naos* ou le temple proprement dit. Des pelouses de gazon, des bouquets d'arbustes, des massifs de verdure séparaient chacun de ces petits monuments et ajoutaient encore au calme de ces lieux où tout disposait à la méditation pieuse et à la rêverie. C'était là que les philosophes discouraient souvent avec leurs disciples des choses élevées de ce monde, de Dieu, de l'âme, de la vertu, et un reflet de ce calme pieux et serein a passé quelquefois dans les dialogues qui nous en ont conservé le souvenir.

» Un portique, dont les colonnes cannelées, d'ordre dorique, gisent éparses et brisées au milieu de l'esplanade du *Temenos*, séparait cette enceinte extérieure de l'*Area*, c'est-à-dire de la cour du temple où se faisaient les processions et les sacrifices et où pénétraient seuls les initiés et les prêtres.

» C'était au centre de cette double enceinte que s'élevait le *Naos* ou le temple dont les proportions relativement petites s'agrandissaient, pour ainsi dire,

de ces dépendances architecturales, de cette large et puissante décoration extérieure avec laquelle il se trouvait dans un rapport intime qui nous échappe aujourd'hui. Le temple est de style Ionique et d'une simplicité de forme sévère et élégante tout à la fois.

» Malgré l'impression que ces ruines produisent encore, ce monument a beaucoup souffert des ravages du temps et de ceux des hommes. Des 42 colonnes qui décoraient primitivement la *Cella*, six seulement sont restées debout sur la face occidentale et 12 sur la face septentrionale. Ses murs intérieurs ne présentent aucune trace d'ornementation et de sculpture. Huit inscriptions, mutilées en partie, sont gravées comme dans le temple célèbre d'Ancyre sur un large bandeau qui couronne le soubassement de la *Cella* et sur la face intérieure de l'Ante du côté du *Pronaos*.

» Cette description que nous avons extraite littéralement du mémoire de M. Barry, tout en l'abrégeant pour ne pas trop dépasser les bornes d'un rapport, a pour but de suppléer au silence à peu près complet de l'histoire contemporaine sur cette antique cité Grecque et de nous faire connaître son importance relative par le nombre, la destination, le style, les proportions et l'ornementation des monuments dont ses ruines nous présentent encore les vestiges.

» L'objet principal du mémoire a été de rechercher dans la restitution de la partie épigraghique de l'un de ces monuments une autre nature de documents non moins précieux. Cette partie du travail de l'auteur, d'un mérite incontestable et où il a fait preuve d'un profond savoir, se prête beaucoup moins à l'analyse et nous aurions trop de citations à faire si nous devions consigner ici tout ce qu'elle contient de remarquable.

» Les huit inscriptions qui font l'objet de cette savante étude sont la reproduction d'autant de lettres, *epistolæ*, émanées de diverses autorités. Les quatre premières ont trait à une contestation qui avait longtemps divisé la communauté d'Œsani, et quelques-

uns de ses membres possesseurs d'une partie de terrain primitivement consacré à Jupiter, qui prétendaient que ces parcelles d'origine privilégiée ne devaient pas contribuer au paiement de l'impôt. Je vous entretiendrai exclusivement de cette première série, la seconde me parait présenter moins d'intérêt historique, elle a trait à quelques documents biographiques sur un Œsanite nommé Euriclès qui avait rempli divers emplois dans l'association Panhellenienne, ayant pour principal objet non plus ces grands intérêts politiques qui avaient présidé jadis aux fédérations des villes Grecques, mais bien le nouveau culte qu'elles avaient voué à l'empereur Adrien, même de son vivant, ainsi que le prouvent ces documents.

» Pourquoi vous tairai-je au surplus mes motifs de préférence? Mon attention ne devait-elle pas se porter plus particulièrement sur ceux de ces monuments épigraphiques qui se réfèrent à l'archéologie de la jurisprudence, et ne semble-t-il pas naturel de rechercher dans cet ordre de connaissances historiques l'explication et l'appréciation de ce procès dont les principaux actes furent ainsi gravés sur les marbres d'un temple, comme pour mettre sous la protection du sentiment religieux ce que la justice humaine a de plus saint et de plus sacré, l'autorité de la chose jugée.

» Dès le début de notre étude et dans l'intitulé de la première inscription, nous sommes arrêté par la nécessité de restituer un mot d'une importance capitale : *exemplum epistolæ..... scriptæ ad Quietum.* Dans cette lacune qui renfermait l'indication de l'auteur de la lettre, les uns ont lu la finale... *atoris* qui aurait fait partie de sa désignation générique d'empereur; les autres, la finale.... *ani* qui appartiendrait à son appellation patronymique. Pour faire un choix entre ces deux lectures si opposées, il servirait de peu d'avoir un *fac simile* exact de l'inscription et de raisonner sur la dimension de la lacune et sur le nombre de lettres qu'elle comporte, ressource assez fami-

hère dans ces sortes de restitutions, mais qui n'est pas toujours concluante et qui ne pourrait l'être surtout dans notre espèce particulière où la terminaison en *ani* peut s'appliquer à une douzaine d'empereurs romains à partir de Vespasien jusqu'à Dioclétien. Il faut donc tourner la difficulté et la résoudre, s'il est possible, par les documents historiques relatifs au personnage auquel la lettre fut adressée. Pline le Jeune, né en l'année 61 de notre ère, fait mention d'un sénateur, Avidius Quiétus, dont il était le contemporain et l'ami. Ce personnage a donc pu occuper les fonctions de proconsul d'Asie sous les règnes de Trajan ou d'Adrien. C'est en effet à ce dernier empereur qu'on s'est accordé à attribuer la lettre dont nous nous occupons en ce moment; nous partageons cette opinion qui est aussi celle de M. Barry; mais, comme il nous a paru qu'on ne s'était pas suffisamment appliqué à la justifier, nous croyons devoir l'étayer par un ordre d'arguments qui avaient échappé aux archéologues qui s'en étaient occupés précédemment.

» L'attribution exacte de cette lettre, sa portée légale, l'origine de la puissance impériale, son caractère législatif et judiciaire; les formes sous lesquelles s'exerçait cette autorité, sans borne, parce qu'elle résumait tous les pouvoirs du peuple; l'excellent usage qu'en fit l'empereur Adrien qui consacra 20 années d'un règne pacifique à parcourir toutes les provinces du monde romain, pour mieux étudier ses besoins et pour s'appliquer à les satisfaire; son génie éminemment législateur se révélant par d'importantes réformes et surtout par une savante organisation administrative, telle serait la série de faits et d'appréciations historiques qu'il nous faudrait parcourir avec des développements que ne comporte pas le cadre de ce rapport et que nous allons indiquer d'une manière rapide et sommaire.

» Les lettres impériales sous les divers noms de

rescripts, de décrets, de mandats, d'édits, d'annotations de constitutions, étaient des actes législatifs ou de juridiction souveraine. C'est ce qui résulte du § 1er de la loi première, FF. DE CONSTITUTIONIBUS PRINCIPUM.

» *Quodcumque igitur imperator per epistolam aut subscriptionem statuit, vel cognoscens decrevit, vel de plano interlocutus est, vel edicto præcepit legem esse constat. Hæ sunt quas vulgo constitutiones appellamus.*

» Cette dénomination générique de constitution ne date pas seulement de Justinien, puisque dans la seconde inscription du temple d'Œsani, le proconsul Quiétus désigne sous ce nom de constitution la lettre impériale qui fait l'objet de la première inscription.

» Il ne faut pas s'étonner que les empereurs romains aient exercé tout à la fois les pouvoirs législatif et judiciaire; la chose n'était pas aussi monstrueuse qu'elle peut le paraître aux publicistes de nos jours. Les principes constitutionnels sur la division de ces pouvoirs et sur la distinction de l'ordre administratif d'avec l'ordre judiciaire sont d'invention plus récente.

» Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est qu'ils tenaient ce droit d'une loi souvent renouvelée qu'on désigne sous le nom de loi *Regia*. La loi première *ff. de constitutionibus principum* que nous avons déjà citée en fait mention en ces termes : *Lege Regia populus ei (principi) et in eum omne suum imperium transtulit.*

» A la vérité, ceux qui pensent que toutes les souverainetés ne sont que des usurpations plus ou moins anciennes, arrachées par la violence ou opérées par une astucieuse politique, s'obstinent à nier l'existence de cette loi. Garat, auteur de l'article, si remarquable d'ailleurs, sur le mot *souveraineté*, dans l'ancien répertoire de jurisprudence, publié en 1784, prétend même que les écrivains qui montrent quelque respect pour la vérité n'osent plus la citer; qu'il

est démontré qu'elle est l'ouvrage de Tribonien qui a commis plus d'un faux pour flatter le souverain dont il faisait les lois ; que les historiens romains postérieurs à la république et antérieurs à Justinien n'en parlent pas ; que si un acte aussi solennel avait conféré tous les pouvoirs du peuple aux empereurs, on ne comprendrait pas que ceux-ci se fussent fait concéder et renouveler périodiquement une portion de cette autorité en se faisant revêtir des magistratures de tribun et de consul ; que le peuple romain avait en trop grande aversion et la chose et le nom même pour qu'on puisse admettre qu'il ait volontairement consenti à rétablir la royauté. Enfin, dit-il, c'est la bataille d'Actium et non pas la loi *Regia* qui donna l'empire à Auguste.

» Nous ne faisons qu'indiquer les réponses à ces arguments.

» Tribonien ne cite la loi *Regia* que d'après un passage du jurisconsulte Ulpien, passage qu'il aurait dû fabriquer aussi au risque d'être démenti par tous ceux qui possédaient de son temps les œuvres d'Ulpien.

» L'empereur Alexandre Sévère en fait mention, sous le nom de *lex imperii*, dans une de ses constitutions de l'année 233, insérée au Code de Justinien, loi 3, *de Testamentis*.

» Le jurisconsulte Maranus, sur le titre du *digeste de Const. prin.*, s'appuie sur l'autorité de Tacite, livre 2, chapitre 55 et livre 4, pour prouver son existence, et une note de la grande Glose sur la loi 2, au même titre, porte qu'il en est aussi fait mention dans l'histoire de Dion Cassius, au livre 55 ; tous les historiens postérieurs à la république n'ont donc pas gardé le silence sur la loi *Regia*, comme le prétend Garat.

» Cette politique des premiers Césars de n'exercer l'autorité souveraine que sous la forme des anciennes magistratures républicaines qu'ils se faisaient périodi-

quement concéder, n'était-elle pas au contraire un hommage rendu à l'origine populaire de leur puissance ?

» Le titre de roi ne fut jamais rétabli ; mais, malgré sa haine constante contre la royauté, le peuple n'établit-il pas les dictatures et ne prouva-t-il pas par là qu'il savait comprendre qu'il y avait des circonstances où il était de son intérêt de confier le pouvoir à un seul ? Lorsque l'activité d'un peuple s'est épuisée dans de longues guerres civiles, ne le voit-on pas toujours rechercher un abri dans une forme de gouvernement qui ressemble à la dictature sans en avoir le nom ?

» Garat a-t-il pu ignorer au surplus qu'il existait contre son opinion un monument de la plus haute importance ? Cette table de marbre découverte dans l'église de St-Jean-de-Latran, sous le pontificat de Grégoire XIII, qui la fit déposer au Capitole, et qui contient un notable fragment de la loi *Regia* qui fut portée en faveur de Vespasien, et où sont relatées les lois de même espèce qui avaient été précédemment rendues, et, notamment la première de toutes, celle d'Auguste.

» Après cela, il nous semble qu'un écrivain qui se respecte peut encore citer cette loi, et qu'on peut laver Tribonien de l'accusation de l'avoir faussement fabriquée.

» C'est l'intérêt de l'oligarchie patricienne qui mit le poignard aux mains des conjurés des Ides de mars. Le peuple désavoua ces prétendus vengeurs de sa liberté, ses sympathies étaient pour la victime, il les reporta sur son fils adoptif, et c'est à cette qualité qu'Octave dut tant de chaleureux dévoûments, qui le firent triompher d'Antoine et lui aplanirent le chemin de la souveraine puissance. Il l'exerça sous la forme de la magistrature tribunitienne et continua à provoquer des assemblées du peuple pour lui faire approuver tous ses règlements. Tibère et ses succes-

seurs se contentèrent de les faire approuver au Sénat.

» Adrien fut le premier qui, en conservant pour ce grand corps tous les dehors de la déférence, commença à user ouvertement et dans toute leur étendue des droits conférés par la loi *Regia*. Il fit faire d'abord un important travail de codification. Il chargea Salvius Julianus, jurisconsulte consommé, qui était alors gouverneur d'Aquitaine, de rassembler en un seul corps de lois toutes les dispositions les plus équitables des édits annuels des préteurs. Ce travail reçut le nom d'édit perpétuel, et, à partir de sa promulgation, l'usage des édits annuels fut aboli ; les préteurs durent se conformer à l'édit perpétuel et en référer à l'empereur pour tous les cas qui n'y étaient pas prévus, et c'est cette obligation légale qui donna naissance aux rescripts qui n'étaient que la réponse à ces contestations.

» Un autre recueil, fait à l'imitation du premier, reçut le nom d'édit provincial, parce qu'il contenait la législation plus particulièrement applicable aux provinces.

» Lorsqu'il se présentait des questions importantes, l'empereur se faisait instruire des circonstances qui y avaient donné lieu. Les parties elles-mêmes prenaient souvent l'initiative pour les lui soumettre et les décisions qu'il rendait dans ces occasions prenaient le nom de *décrets*.

» Enfin, indépendamment des rescripts et des décrets par lesquels il répondait sur les cas qui lui étaient soumis, lorsqu'il jugeait à propos de régler à l'avance des cas non prévus, ou de rapporter quelques dispositions des lois existantes pour les modifier ou les remplacer par des dispositions nouvelles, l'empereur le faisait par des actes qui reçurent le nom d'édits.

» Ces nouveaux éléments d'une législation positive qui reçurent le nom générique de constitutions remplacèrent avec un incontestable avantage les sources

incertaines, variables et souvent contradictoires du *Jus honorarium* et des *responsa prudentum*. C'est dans l'édit perpétuel et provincial et dans les constitutions impériales qui seront compilées plus tard sous les noms de codes Grégorien et Hermogenien que se trouvera désormais le dépôt de la législation romaine, en attendant les travaux plus récents de Justinien.

» On comprend maintenant comment le rescript d'Œsani ne peut être attribué qu'à ce premier restaurateur de la législation romaine. Il faudrait d'autant moins s'arrêter à l'idée qu'il put émaner de son prédécesseur Trajan que ses panégyristes ont cru devoir le louer de ne s'être pas mêlé personnellement de l'administration de la justice et de n'avoir fait aucun changement notable à la législation existante.

» Ce n'est pas sans difficulté qu'à l'aide des quatre inscriptions heureusement restituées, on peut se faire une opinion exacte sur l'état de la question qui divisait les Œsanites. Le procès portait sur un territoire dit sacré, que les rois de Pergame auraient sans doute attaché au temple de Jupiter comme une sorte de dépendance et pour la dotation des besoins du culte. La conquête romaine avait respecté l'immunité dont il avait dû jouir depuis son affectation primitive à cette destination religieuse, il n'était donc pas soumis à l'impôt. Nos documents ne nous font pas connaître son étendue et son importance. La contestation elle-même prouve qu'il avait échappé à l'exécution de cette mesure générale d'encadastrement parcellaire qu'Auguste avait ordonné de pratiquer dans toute l'étendue de l'empire. Une partie de ce territoire, qui n'est pas déterminée non plus, peut-être même la totalité, avait changé de destination et était occupée par des particuliers qui s'étaient constamment retranchés sur le privilége de cette immunité originelle pour refuser de contribuer au paiement de l'impôt.

» La légitimité de leur possession n'était mise en doute par personne, et le procès n'avait pas pour

objet la revendication dans l'intérêt de sa destination primitive. On s'explique d'ailleurs que ce terrain avait pu très-légitimement parvenir en leur possession, et il fallait bien qu'il en fût ainsi puisque la contestation ne portait pas là-dessus.

» Bien qu'il fût désigné sous le nom de territoire sacré, à cause du rapport qu'il avait eu avec le culte, il ne participait pas néanmoins de la nature et de l'inviolabilité des choses que la loi ou l'usage général qui en tenait lieu considéraient comme sacrées.

» Justinien, dans ses *Institut.*, liv. II, tit. 1er, *de rerum divisione*, § 8, définit ainsi les choses sacrées: *Sacræ res sunt quæ ritè per pontifices Deo consecratæ sunt, veluti ædes sacræ et donaria quæ ad ministerium Dei dedicata sunt, quæ per nostram constitutionem, alienari et obligari prohibuimus excepta causa redemptionis captivorum.*

» D'autres exceptions avaient été jointes à celle de la rédemption des captifs, par la loi 22, au Code de SS. Ecclés, celle de la famine.

» Par la novelle 120, chap. x. Le paiement de dettes contractées à raison du culte;

» Cette expression de *donaria* ou offrandes paraît s'appliquer plus particulièrement aux objets mobiliers, tels que les vases et ornements sacrés, statues, tableaux, etc. — Les fonds de terre, à l'exception du sol sur lequel reposaient les temples et les sépultures, en auraient été exclus, surtout dans les temps bien antérieurs à Justinien, comme cela résulte des lois de Platon et de Cicéron, qui n'avaient pas sans doute d'autorité positive, mais qui constataient du moins les antiques usages.

» Voici comment s'exprime Cicéron, *Traité des Lois*, liv. II : « J'accorde à Platon qu'on ne doit point con-
» sacrer les champs. La terre, dit-il, est consacrée
» à tous les Dieux, comme étant le foyer de leurs
» demeures : c'est pourquoi que personne ne leur
» consacre une chose qui leur appartient déjà. » Il

énumère ensuite les étroites limites dans lesquelles Platon est d'avis qu'on doit renfermer la consécration des choses mobilières et ajoute : « Pour moi, soit par » condescendance pour le relâchement des mœurs, » soit par égard à l'abondance où nous sommes, je » ne regarderais pas de si près aux autres articles » qu'à celui de la terre, dont je suis persuadé qu'on » négligerait la culture, si la superstition des consé- » crations avait lieu. »

» Les consécrations abusives n'empêchèrent jamais que la terre ne fût dans le commerce. La nécessité révoqua toujours ces affectations superstitieuses qui auraient dépeuplé la terre sous le prétexte des intérêts du Ciel.

» Il faut donc reconnaître qu'on dut avoir à Œsani des raisons légitimes de mettre dans le commerce ce territoire primitivement consacré à Jupiter. Ce fut peut-être pour racheter la communauté des exactions que les publicains exerçaient d'une manière si impitoyable dans la province d'Asie. Les historiens nous apprennent que lorsque Mithridate, dans sa seconde guerre contre les Romains, se présenta en Bithynie, toutes les villes, non-seulement de cette province, mais encore de l'Asie entière, le reçurent à bras ouverts, grâce à la dureté des publicains, qui, en levant les impôts, leur faisaient souffrir des vexations insupportables et les réduisaient à la plus affreuse misère ; que Lucullus, après avoir reconquis l'Asie, qui s'était ainsi jetée dans les bras de Mithridate, la trouva affligée de tant de maux par la cupidité des publicains, qu'il les chassa du pays. Ces maux passent, nous disent-ils, toute imagination, et aucun langage ne saurait les exprimer avec vérité : les pères étaient obligés de vendre leurs plus beaux jeunes fils et leurs filles encore vierges, tandis que les villes vendaient en commun les offrandes consacrées dans leurs temples, les tableaux, les statues des Dieux ; et, si tout cela ne suffisait pas, elles voyaient leurs malheureux citoyens

adjugés pour esclaves à d'impitoyables créanciers.

» La juste sévérité de Lucullus n'empêcha pas le mal de renaître après lui ; et quand Jules-César voulut, une vingtaine d'années après, mettre à contribution cette même province d'Asie, il la trouva complétement épuisée par les publicains.

» De deux choses l'une, ou le proconsul avait déterminé la part d'impôt foncier que devait supporter la ville d'Œsani, ou la communauté avait elle-même fait un abonnement pour cet impôt avec les publicains; dans l'un comme dans l'autre cas, il y avait une répartition à faire entre tous les possesseurs de biens-fonds, eu égard à l'étendue et au revenu de leurs possessions respectives.

» Si, sous un prétexte quelconque, certains citoyens faisaient exempter une partie de leurs possessions de cette contribution, la part des autres devenait plus onéreuse. De là le différend qui n'avait duré sans doute si longtemps que parce que les possesseurs du territoire sacré devaient se trouver dans une position plus influente que les autres. Il est si clair qu'un terrain qui a perdu sa destination avait dû aussi perdre les immunités qui en avaient été primitivement la conséquence, qu'il résulte implicitement des pièces du procès, qu'on n'a pas mis en doute que ce terrain ne dût supporter l'impôt. Les possesseurs avaient dû s'efforcer de faire traîner le procès en longueur, parce que leur propriété ne pouvait y être soumise que du jour où on aurait ordonné qu'elle fût encadastrée. L'empereur décide en effet que si le précédent proconsul a ordonné cette opération, l'impôt devra être payé à partir de sa décision, et, dans le cas contraire, à partir de la date du rescript, ainsi que le porte la lettre de Quietus qui fait l'objet de la 4e inscription, ce qui suppose que ce magistrat dût se convaincre que son prédécesseur n'avait rendu à cet égard aucune décision.

» Une autre difficulté que présentait l'opération ca-

dastrale est résolue par le rescript de l'empereur. La mesure agraire qui servait de base à l'assiette de l'impôt, et qu'on appelait *cleros* dans le pays, variait d'étendue d'une localité à l'autre. L'empereur ordonne que des géomètres seront commis pour vérifier l'étendue du *cleros* dans les localités voisines, et qu'on prendra le terme moyen pour servir de base à la fixation de l'impôt a asseoir sur le territoire litigieux.

» Ces quatre inscriptions, et la dernière surtout qui contient la lettre d'Avidius-Quietus aux Archontes, au sénat et aux peuple des Œsanites, sont pour nous une preuve nouvelle, ajoutée à toutes celles que l'Histoire avait déjà retenues, du soin attentif que mit l'empereur Adrien à réformer les abus et à étendre jusqu'aux dernières limites de l'empire les bienfaits de cette administration éclairée et paternelle qui lui concilia l'affection des peuples, fit cesser entre eux de funestes divisions et contribua à raffermir la paix pendant une longue suite d'années.

» La ville de Nimes, où il fit quelque séjour et qui était alors une des plus considérables de l'empire, dut à sa magnificence deux monuments rèmarquables, dont l'un, échappé aux injures du temps, étale encore, après dix-sept siècles écoulés, les élégantes proportions et l'admirable perfection de l'architecture grecque, et dépose hautement de l'heureuse impulsion que ce grand empereur sut donner au culte des arts non moins qu'à celui de la justice.

» Un autre bienfait le recommande encore à la mémoire reconnaissante des habitants de cette antique cité nimoise. C'est l'adoption qu'il fit pour lui succéder à l'empire de T. Aurelius-Fulvius-Antoninus, surnommé le Pieux, fils et petit-fils de deux citoyens de Nimes, et qui décora la patrie de ses pères de ce magnifique amphithéâtre où nous avons vu naguère s'asseoir trente mille descendants de ces Romains, si passionnés pour les arts et les spectacles, faible partie d'un

peuple immense réuni pour fêter l'inauguration solennelle d'un chef-d'œuvre de l'art moderne.

» Je m'arrête, Messieurs, je n'aurais certainement pas fatigué votre attention si je l'avais exclusivement appelée sur le mémoire de M. Barry ; mais tel est le privilége des œuvres qui se font remarquer par la profondeur de la pensée, non moins que la pureté et l'élégance des formes, qu'elles excitent une louable et salutaire émulation, qu'elles provoquent à l'étude et à la réflexion. Tel est l'effet qu'a produit sur moi le mémoire de M. Barry ; il m'a surtout inspiré le vif désir de voir s'établir désormais entre ce savant professeur et notre compagnie des relations actives qui ne peuvent qu'être très-profitables à l'avancement de nos études communes.

» Je vous propose, en conséquence, de lui déférer le titre de membre correspondant de l'Académie du Gard. »

Après la lecture de ce rapport, écouté avec le plus vif intérêt, l'Académie accorde unanimement à l'auteur le titre de membre correspondant.

M. Nicot lit le rapport qui suit :

« M. Joseph Bard, un de vos plus laborieux correspondants, a voulu, dans la petite brochure dont je vais rendre compte, apprécier l'influence exercée par la Grèce dans les Gaules. Cette influence pouvait être examinée sous le rapport des institutions, des lois et des mœurs, et surtout au point de vue de sa poésie et de l'art. C'eût été ainsi une question grande, haute et d'autant plus difficile à traiter que l'on rencontre bien peu de monuments grecs dans les Gaules, parce que ce peuple, essentiellement artiste, peintre, poète, joyeux, n'avait pas comme la nation romaine, le fanatisme de l'inscription, le rêve constant de l'immortalité.

» M. Bard s'est proposé un but plus modeste : il a

entrepris seulement une tâche concrète, matérielle, positive. Il a étudié les diverses stations grecques dans le Lyonnais, la Bourgogne et la Bresse où nous le suivrons un instant.

» M. Bard note d'abord les premiers centres grecs, Marseille, Antibes, Nice, Hières, Agde, Ceyreste d'où partirent les nouveaux colons qui remontèrent le Rhône et la Saône. C'est au confluent que deux chefs rhodiens, Atepomare et Momoros, fondèrent un emporium important, dans ce beau Δ qui leur offrait une situation si favorable pour le commerce.

» De là, marchant toujours à la lumière des noms grecs qu'il rencontre, l'auteur va à Peyremont, près Seyssel, Dieme (Διεμος), au mont Agathos (Αγαθος); Trevoux (Τριοδος); sur les bords de l'Apéon (Απεον); de la Thalie (Θαλεια); à Thaizé (Θητευς); à Chalon (Χαβάλλινον), etc.; à Auxey (Αυξις); à Athée (Αθεος); à Protoi (Πρωτος); Paray-le-Monial (Παρα *Juxtà monasterium*); à Arnay (Αρνειος), marché des agneaux, etc., etc.

» Outre les appellations grecques qu'il rencontre sur tous les points de la terre Burgunde, M. Bard trouve d'autres empreintes helléniques : d'abord les fresques de la crypte de Tournus, du Narthex, du vieux St-Vincent-de-Macon, plusieurs statuettes d'Isis, des médailles découvertes à Sauthenay, et partout des traces de bon goût architectonique dans le bassin de Chagny, sur le Mont-d'Or Lyonnais, et à l'orient de Nuits, une foule de noms propres, très-communs dans ces contrées, rappellent selon M. Bard toute l'euphonie des désinences grecques : Meline, Dion, Rassalon, Marmelas, Mathos, Canos, Sellon (de Genève), Galos, Pravaz (Chirurgien), Bulos, Esquiros, Droz, Émi (d'Ειμι, *sum*), Laya, Gilos, Heliot, Pyrot, etc.

» Comme aussi beaucoup de termes populaires et d'usages propres à la Sequanie lui paraissent avoir une origine grecque; ainsi, à Beaune il existe, le premier

dimanche de Mars, une fête connue sous le nom de *Grand Coire*. On fait croire aux enfants que le Grand Coire arrive et va faire son entrée solennelle par la Porte-St-Nicolas. Cette fête n'est-elle pas, dit M. Bard, la tradition de l'entrée d'un prince (le mot grec Κοιρανος signifie *princeps*).

» Quoique les Grecs, nous l'avons dit, n'aient pas eu beaucoup de goût pour l'épigraphie, ils ont laissé pourtant quelques monuments incontestablement helléniques. M. Bard cite en premier lieu le monogramme grec du Christ, formé de l'alliance du X avec le P, combiné aux initiales latines I. N. R. I., que l'on voit si souvent dans nos basiliques romano-byzantines.

» Il cite surtout le fragment de pierre tumulaire décrit par Delorme (Musée de Vienne).

Δ M
ΚΡΑΤΗΣ ΤΑΛ
ΛΙΑΝΟΣ ΤΟ
ΜΝΗΜΑ Ε
ΠΟΙΗCΕΝ
ΕΥΤΥΧΙΑ
ΤΗ ΙΔΙΑ ΑΠΕ
ΛΕΥΘΕΡΑ
···ΤΥΧΙΑ ΧΡΗC
ΧΑΙΡΕ.

» Enfin, son écrit se termine par la mention des inscriptions, à caractères presque grecs, de l'Ile Barbe et des légendes greco-lyonnaises du palais St-Pierre, et par cette conclusion que l'influence grecque dans les Gaules, antérieure à la conquête romaine, s'y est maintenue jusqu'au commencement de XIIIe siècle et que l'architecture romano-byzantine n'est peut-être que l'expression de nos mœurs greco-latines. Quand même on ne partagerait point les opinions exposées dans cet écrit, et que l'on trouverait que la conjecture remplace souvent ici l'observation exacte et la

discussion précise, il ne faudrait pas moins louer notre correspondant pour ses recherches archéologiques; car, qui est mieux placé que nous pour bien savoir qu'il y a toujours quelques filons nouveaux dans la mine archéologique que recouvrent quelques sols privilégiés, et que, souvent, en colligeant ou rapprochant des textes d'inscriptions, des légendes, des médailles, en examinant des noms, des racines celtiques, auskes, phéniciennes, helléniques ou latines, on saisit la trace d'événements jusqu'à ce jour confusément indiqués, et quelquefois même tout à fait ignorés ? »

M. Dumas lit un rapport sur les Annales publiées par la Société nationale d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon, pour l'année 1849.

« Vous le savez, Messieurs, ce n'est point seulement par l'importance de son commerce et de sa population que Lyon peut se dire à juste titre la seconde ville de France. Les lettres, les arts et les sciences s'y sont trouvés de tout temps dignement représentés; et le dernier recueil de son Académie littéraire, naguère si littérairement analysé au milieu de nous par l'un de nos honorables confrères (1), vous a été une nouvelle preuve de la puissance du mouvement intellectuel qui continue à se produire au sein de cette illustre cité.

» Les Annales de sa Société nationale d'agriculture, pour l'année 1849, dont je ne pourrai vous présenter ici qu'un bien incomplet compte-rendu, renferment, aussi bien que les précédentes publications de cette Société, un nombre considérable de travaux approfondis et d'un grand intérêt scientifique et agricole.

» Au commencement du volume se trouvent de fort curieuses recherches de M. Fournet, professeur à la Faculté des sciences de Lyon, sur les retours périodiques du froid au mois de mai, phénomène dont nous

(1) M. Alexandre Rolland.

sommes nous-mêmes trop vivement impressionnés dans notre Midi depuis quelques années, pour ne pas nous en être souvent demandé la cause cachée.

» La météorologie est une science nouvelle. Les variations atmosphériques s'accomplissaient jusqu'à ces derniers temps sans frapper bien vivement l'attention du public et même des gens d'études; et il ne fallait rien moins que des froids prolongés et mortels à la végétation, pour laisser quelque trace dans la mémoire des hommes. Ce n'est plus ce que nous voyons aujourd'hui : il n'est pas sur le globe un observatoire astronomique, pas même un cabinet de savant, où les observations thermométriques, barométriques et autres, sur l'état physique de l'atmosphère, ne soient chaque jour et à différentes heures soigneusement faites et exactement consignées dans des registres spéciaux. De ces notes précises et comparatives entre plusieurs années et divers lieux, ont dû sortir des données d'une grande valeur sur tels ou tels phénomènes météorologiques, jusqu'à ce jour inexpliqués.

» Or, le froid qui se manifeste si souvent au mois de mai, est l'un de ces faits auxquels il semble permis aujourd'hui d'assigner une cause positive. Son intensité étant plus grande encore dans le nord de l'Europe, ce sont les observateurs de ces contrées qui naturellement ont dû les premiers chercher à s'en rendre compte. Aussi laissant de côté les influences attribuées dans leur pays aux trois saints de glace : saint Mamert, saint Pancrace et saint Gervais; ne s'arrêtant guère davantage à l'essaim des étoiles filantes de mai, qui affaiblissent parfois les rayons solaires au point de décider les chauves-souris à prendre leur vol, et les hommes à allumer les chandelles en plein midi, les savants d'Allemagne, après avoir constaté cet abaissement périodique de la température et reconnu qu'il se manifestait presque régulièrement vers les 9 à 10 mai à St-Pétersbourg, et les 11 et 12 du même mois, sur les points plus méridionaux de Berlin et de Vienne,

remarquèrent en outre qu'il se produisait constamment à la suite de la fonte des glaces de la région polaire, qui s'y opère dès les premiers jours de mai. Et, en effet, dans cette latitude, le soleil apparaissant dès-lors au-dessus de l'horizon à trois heures du matin et s'y maintenant pendant une durée de dix-huit heures, il en résulte une prompte fusion des glaces et, par suite, une énergique soustraction du calorique ambiant, c'est-à-dire un grand refroidissement, qui, de là, se transmet de proche en proche jusque dans les contrées méridionales. Cette transmission successive du froid polaire a été également constatée sur le continent américain, et la vitesse de sa marche y est la même qu'en Europe. D'après les observations de M Fournet, faites à Lyon pendant les neuf années consécutives de 1840 à 1848, on peut établir que le retour le plus vif de froid se fait sentir en cette ville du 20 au 22 mai.

» Quant au degré différent du refroidissement d'une année à l'autre, on conçoit qu'il sera toujours en proportion avec la rapidité de fusion des glaces boréales; fait qui peut varier dans une certaine limite.

» Telle serait donc l'explication scientifique non-seulement des *trois saints de glace* de l'Allemagne, mais encore de notre *Lune rousse*, correspondant par leur date, en chaque pays, avec l'époque du refroidissement qui se propage, en mai, du pôle aux contrées méridionales. — On comprend l'utilité que l'horticulture et l'agriculture peuvent tirer de ces observations, pour régler prudemment le moment de plusieurs de leurs opérations, telles que la sortie de serre des orangers, les semis des plantes délicates, etc.

» L'essai météorologique de M. Fournet est suivi d'une communication de M. Thiollière, sur un nouveau gisement de poissons fossiles, empreintes fort rares en France, et dont il a dû la découverte aux travaux d'une exploitation de pierres lithographiques, entreprise dans le Jura du département de l'Ain.

» M. Thiollière rencontre une identité parfaite entre ces poissons et ceux qui se retrouvent dans les schistes lithographiques de la Bavière ; circonstances qui permettraient de conclure sûrement au parallélisme, jusqu'à présent douteux, des deux horizons géologiques.

» Celui des travaux géologiques du recueil qui mérite la première place par son étendue et les persévérantes investigations dont il est le fruit, est une série d'études sur la constitution des Alpes comprises entre le Valais et l'Oisans, dont la première partie a été précédemment publiée, et dont l'auteur est M. le professeur Fournet, qui a déjà donné aux présentes Annales le mémoire sur l'abaissement de la température au mois de mai. N'ayant pu réussir à puiser, dans mes relations avec mon honorable homonyme de Sommières, les connaissances spéciales qui seraient nécessaires pour vous soumettre les appréciations de M. Fournet, je n'essaierai point de résumer ici ses opinions, parfaitement motivées, sur divers points de la science géologique en général, et de son application à la plus célèbre des chaînes de montagnes de l'Europe.

» Arrivant enfin aux matières d'agriculture, qui sont pour moi la portion essentielle de l'ouvrage dont vous avez bien voulu, Messieurs, me confier l'examen, j'ai à vous faire mention d'un mémoire de M. de Vergnette-Lamotte, ingénieur des mines, en retraite, sur la proportion de l'alcool contenu dans les vins de Bourgogne. L'auteur, après quelques instructions fort nettes relatives au mesurage de l'alcool qu'on obtient au moyen d'un petit appareil distillatoire, de l'alcoomètre centésimal, et des tables de M. Gay-Lussac, pour tenir compte des diverses températures du liquide distillé, donne un tableau des résultats présentés par la plupart des bons crus de Bourgogne, et pour les récoltes comprises entre les années 1822 et 1847.

» La proportion de l'alcool au vin y varie de 9 à 14 pour cent ; proportion moitié plus faible que celle

qui existe dans nos vins des coteaux de St-Gilles ou de Vauvert. Du reste, la conclusion de l'auteur est que, des différents principes constituants des vins, l'alcool n'est pas celui qui exerce la plus décisive influence sur leur caractère, et même leur longévité; et il se réserve d'étudier plus tard, à ce nouveau point de vue, les vins de la Bourgogne.

» Dans une note statistique relative au commerce des céréales, vins et bestiaux, M. Duport présente d'intéressantes données sur la valeur relative des importations et exportations de ces grandes productions agricoles. Il en ressort, quant aux céréales : d'abord que, la production nationale étant en moyenne et en nombre ronds de 81 millions d'hectolitres par année, les importations ont excédé, de près de 600 mille hectolitres par année, le chiffre de nos exportations; ensuite que, dans la seule année de 1847, par le fait du concours de la mauvaise récolte des blés et des pommes de terre en 1846, les blés étrangers introduits en France ont dépassé nos exportations du chiffre énorme de 8 millions d'hectolitres, ce même excédant, pour les vingt années précédentes, n'ayant atteint que le total de 11 millions d'hectolitres.

» Le commerce des vins et alcools n'a jamais montré de telles anomalies; et il n'y a d'ailleurs que le chiffre de nos exportations qui ait de l'importance ; car nous tirons bien peu de vin de l'étranger. Ce qui est à remarquer, c'est que le département de la Gironde fournit encore aujourd'hui presque la moitié de l'exportation de la France entière, et qu'il en donnait presque les deux tiers dans la période de 1827 à 1836. Et quant à la valeur relative des vins de ce département, la moitié qui lui appartient sur le chiffre de l'exportation est d'une valeur supérieure à celle de la totalité du reste de l'exportation française, dans la proportion de 19 millions de francs à 18 millions.

» La moyenne de l'exportation, dans la Gironde, demeure la même depuis vingt années; tandis que,

dans le reste de la France, elle s'est élevée de 600 mille à 900 mille hectolitres pendant ce même nombre d'années. — En ce qui concerne les eaux-de-vie et alcools, le tout ramené au degré de l'alcool pur, on voit avec étonnement que la moyenne des exportations, dans la période de 1837 à 1846, a été inférieure à celle de la période décennale précédente, dans la proportion de 160 mille hectolitres à 230 mille, et ne s'est relevée qu'à 206 mille hectolitres en 1847, qui a été une année ordinaire.

» Pour les bêtes bovines, notre exportation, généralement inférieure à l'importation, a néanmoins constamment tendu à une augmentation successive; et il est même arrivé, à l'égard des bœufs, qu'après que l'excédant des animaux introduits a été de 3 mille en moyenne et par année dans la période de 1827 à 1836, nous avons eu au contraire un excédant annuel d'exportation de 512 têtes dans la période décennale suivante, et de 4 mille têtes dans l'année 1847. Il n'en a pas été de même, il est vrai, pour les taureaux, vaches, veaux et génisses, dont l'importation demeure supérieure à l'exportation, dans la proportion de 4 mille pour les vaches, 3 mille pour les taureaux, 10 mille pour les veaux ou génisses.

» M. Locard, ingénieur du chemin de fer de Lyon à St-Étienne, après avoir établi les prix comparatifs des cuves à vin construites en béton et briques, et des cuves et foudres en bois, conclut par donner la préférence à la maçonnerie; car elle ne revient qu'à 3 francs pour la contenance d'un hectolitre, lorsque le bois coûte de 5 à 7 francs pour la même capacité, sans offrir d'ailleurs, d'après les expériences faites, aucun avantage pour la bonne conservation des vins. Je ne m'arrêterai pas, avec M. Deschamps, à vous démontrer l'excellence d'une préparation chimique, destinée à détruire la larve du hanneton, vulgairement appelée ver blanc, fléau contre lequel, dans la grande culture du moins, les chasses générales présentent seules une réelle efficacité.

» Je ne croirai point devoir insister non plus sur un mémoire intéressant de M. Peyret-Lallier, relatif aux cultures du riz dans le delta du Rhône ; car déjà l'occasion s'est offerte pour moi de m'occuper avec vous, Messieurs, de ces rizières essayées dans notre pays et si vivement attaquées au point de vue surtout de l'hygiène publique, débat que je désire ne point soulever de nouveau aujourd'hui. Je dois néanmoins loyalement reproduire la conclusion de M. Peyret-Lallier, qui est celle-ci : Que, bien que la possibilité soit maintenant démontrée de cultiver le riz sur notre côte méditerranéenne, avec un plein succès agricole et économique, il faut cependant reconnaître que, tous comptes faits, la rizière doit être le moyen, et la prairie le but ; car la prairie, comme établissement définitif, coûte moins et rapporte davantage.

» A la suite d'une mission officielle en Amérique pour y étudier les cultures de tabac, M. Rey, correspondant de la Société d'Agriculture de Lyon, a communiqué à cette dernière les points principaux d'un travail adressé à M. le Ministre des Finances, d'où ressortent particulièrement les considérations suivantes : — La qualité des tabacs dépend beaucoup moins du climat et de l'exposition des terres, que de la nature physique et chimique du sol, bien qu'une température élevée soit, toutes conditions égales d'ailleurs, plus favorable à cette production.

» Parmi nos tabacs français, M. Rey regarde ceux du Pas-de-Calais, du Nord et du Bas-Rhin comme supérieurs à ceux du Lot, Lot-et-Garonne et Ille-et-Vilaine ; et il attribue la supériorité des premiers tant à la composition naturelle du sol, qu'aux diverses combinaisons d'amendements et d'engrais, mieux entendues dans les départements du Nord. Il serait toutefois difficile de distinguer *à priori* un bon terrain à tabac ; et le résultat de la culture peut seul à cet égard prononcer d'une manière certaine, quoiqu'on puisse dire, en général, qu'une terre d'un grain fin et moëlleux et chargée de détritus végétaux lui con-

viendra spécialement. Quant à l'influence de la semence sur les propriétés de la plante, tout en étant efficace, elle cède dans peu d'années à celle du sol et du climat, comme il arrive à l'égard de tous les végétaux. D'après ces données, sans prétendre produire en France des tabacs de Havane ou de Virginie, nous pouvons améliorer notablement nos tabacs indigènes, en ayant simultanément recours à de fréquents renouvellements de semences, et surtout à des amendements de nos terrains, pratiqués avec intelligence.

» La question du sel appliqué à l'agriculture, soit pour assaisonner l'alimentation des bestiaux, soit pour amender les terres, n'est abordée par la Société de Lyon que sous forme d'une instruction donnée aux cultivateurs. Cette instruction est celle-là même que le Ministre de l'Agriculture et du Commerce publia en 1849, accompagnée toutefois de quelques développements fournis par la Société de Lyon. — Pour le sel employé comme amendement des terres, on n'ose rien prescrire, et l'on fait appel à de nouvelles expériences, on demande des résultats quelconques à ceux qui ont pu en obtenir, bien plus qu'on n'indique des règlés précises ou qu'on n'annonce des faits positifs. Tout le monde, au contraire, étant à peu près d'accord pour admettre que, donné aux bestiaux ou en nature ou mélangé avec les fourrages et racines, le sel est d'un excellent effet ; qu'il contribue puissamment à la bonne santé de l'animal, à son prompt engraissement, et surtout à l'amélioration de la plupart des fourrages dans lesquels on l'introduit, et à la conservation de ceux qu'un excès d'humidité menacerait de fermentation et de moisissure, l'Instruction doit naturellement encourager l'administration du sel aux bestiaux. Mais quant au dosage de la ration, elle ne peut encore s'appuyer sur aucune base fixe ; car cette ration varie non-seulement selon les cas, mais encore d'un pays à l'autre ; ainsi, dans l'instruction ministérielle, il est dit qu'un bœuf de travail recevant

60 grammes de sel par jour, 30 grammes suffiront au cheval ; et que l'on a même reconnu que cette substance n'offrait pas pour l'espèce chevaline les mêmes avantages que pour les autres races d'animaux domestiques ; et, par contre, la Société d'Agriculture de Lyon nous apprend qu'en Angleterre la ration journalière de sel pour le bœuf d'attelage étant de 114 grammes, celle du cheval y est portée à 170 grammes; et qu'il est d'ailleurs à sa connaissance que M. Trone, entrepreneur de transports à Lyon, ayant perdu en quatre mois 48 chevaux sur 200, par suite de maladie de poitrine, de vertige et de morve, parvint à arrêter la mortalité en distribuant à ses chevaux une ration de sel de 18 à 125 grammes, suivant que le temps était beau ou pluvieux.

» Tout ce qui touche à l'industrie des soies doit être naturellement, pour la Société d'Agriculture de Lyon, l'objet d'une sollicitude particulière. Dans sa dernière publication, je trouve deux écrits relatifs à cette question importante : l'un, qui est une note sur un procédé propre à décreuser (ou décruer, comme dit le dictionnaire de l'Académie) l'espèce de soie désignée dans le commerce sous le nom de Tussah ; l'autre, qui est un rapport présenté à la Société elle-même par sa commission des soies, sur les travaux auxquels cette dernière s'est livrée en 1849.

» La soie dite de Tussah, provenant du Bengale et du cocon volumineux d'une grosse chenille qui vit encore à l'état sauvage, possède pour caractère spécial un fil épais et tenace d'une couleur grisâtre et ressemblant en somme au fil de lin, sauf le vernis dur et brillant qui l'enveloppe, et contre lequel les procédés ordinaires de décreusage s'étaient montrés jusqu'ici impuissants.

» M. Guinon, teinturier et membre de la Société d'Agriculture de Lyon, pense avoir trouvé le moyen de ramener cette matière à la couleur blanche, en la traitant par la soude caustique, inapplicable à toute

autre espèce de soie. Plongée pendant un quart d'heure dans un bain de cette substance, élevé à la température de 100 degrés, la soie de Tussah y abandonne 12 p. % de son poids, devient souple et fine au toucher et se dépouille de son vernis et d'une grande partie de son principe colorant. Lavée ensuite à l'eau de savon et passée à la vapeur de l'acide sulfureux, elle arrive successivement au degré de blancheur qu'on tient à lui donner, et reçoit toutes les teintures, excepté cependant les nuances très-claires. M. Guinon ne doute pas que cette matière, jusqu'à ce jour d'un usage fort limité, ne soit désormais recherchée comme soie à coudre, pour les étoffes damassées et autres tissus.

» Le rapport détaillé, présenté au nom de sa commission permanente des soies à la Société d'Agriculture de Lyon, serait lu certainement avec un grand intérêt par notre Midi sericicole tout entier; car il témoigne des généreux efforts de ceux qui, par leur haute position scientifique ou industrielle, sont appelés à soutenir cette belle fabrique lyonnaise, autant en la dotant de la matière première, qu'il s'agit de faire créer chaque jour plus abondante et plus irréprochable par l'industrie nationale elle-même, qu'en lui aidant à perfectionner de plus en plus les procédés mécaniques de la mise en œuvre.

» Ces sacrifices de temps et de soins d'une part, et d'argent de l'autre, ont été faits de concert par la Société d'Agriculture et la Chambre de Commerce de Lyon, pour élever et entretenir, au sein même de la métropole des soies, une magnanerie et une filature modèles, destinées à encourager et en même temps améliorer, autour de Lyon et dans le cercle le plus étendu possible, l'éducation des vers et les différentes ouvraisons de la soie.

» Après avoir été d'abord établie en dehors de la ville, la magnanerie a été transportée dans l'enceinte de ses murs pour y être placée au centre des regards.

C'est l'Orangerie du Jardin des Plantes qui a été mise à la disposition de la Société d'Agriculture ; et un appareil complet de chauffage et de ventilation d'après le système Darcet y eût été construit dès cette année, sans les projets de prolongement des rues voisines qui viendront emporter une portion de l'édifice.

» Pour opérer avec promptitude et facilité l'enlèvement des litières, l'embruyérage ou encabanage où s'attachent les cocons, en un mot, pour obtenir le matériel d'éducation le plus convenable, la Société est en voie d'expérimentations ingénieuses, et à la veille d'arriver à des résultats excellents, bien précieux pour tous ; car tous en profiteront sans avoir couru les chances de perte inséparables des premiers essais.

» Les cent onces d'œufs distribués par la Société aux éducateurs de la localité ont été attentivement suivies par elle dans leurs développements successifs ; et elle a eu la satisfaction de constater leur supériorité sur les œufs de toute autre provenance.

» Passant à l'école de filature, le rapporteur estime que celle-ci surtout a une grande tâche à remplir, pour réformer tous les mauvais plis de la routine et y substituer les méthodes récemment reconnues pour les plus avantageuses, but que la Société d'Agriculture et la Chambre de Commerce ont simultanément poursuivi avec un redoublement d'activité. Quatre bassines ont pu fonctionner en 1849 et se mettre au service des nouveaux éducateurs du département ; car les 41 kilogrammes de cocons de la magnanerie modèle n'avaient pas même suffi à la ponte des œufs, qu'on tient à répandre dans les plus larges proportions.

» En somme, après avoir formé six fileuses dans les deux dernières années, la filature a soldé ses comptes de 1849 par un bénéfice net de 335 fr. sur 600 kilogrammes de cocons achetés à 4 fr. le kil.

» Elle a eu l'occasion de reconnaître les résultats fort peu avantageux des secondes éducations de vers-

à-soie, ou éducations automnales, qui, au lieu de 7 0/0, n'ont donné que 4 0/0 d'une soie *casseuse*, c'est-à-dire de mauvaise qualité; et elle a enfin expérimenté diverses modifications qui lui ont paru heureuses dans le mécanisme des tours à filer.

» Tout ami du pays ne peut que faire des vœux bien sincères pour la prospérité durable et progressive de pareilles institutions; car elles ont pour résultat direct et immédiat l'amélioration du sort de la classe ouvrière, en lui donnant les moyens de mettre une plus grande perfection et, par conséquent, une plus haute valeur à sa main-d'œuvre.

» Je termine ici cette rapide esquisse des travaux de la Société d'Agriculture de Lyon, durant l'année 1849. Il me semblait qu'en restant aussi incomplet que je me suis condamné à l'être, je parviendrais du moins à être court. Je vous demande pardon, Messieurs, d'y avoir si mal réussi. »

M. le capitaine Colson lit un essai sur l'inscription celtique trouvée à la Fontaine de Nimes et sur une inscription latine du Musée de cette ville :

« Messieurs,

» J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'inscription celtique trouvée, en 1742, dans les travaux de la Fontaine, et qui, depuis cette époque, est conservée dans l'édifice antique improprement appelé *Temple-de-Diane*.

» Cette inscription, gravée sur la face principale du

tailloir rectangulaire d'une espèce de chapiteau conique écrasé, n'a pas encore été lue (1).

» Elle se compose de deux lignes de caractères grecs dont la forme est un peu altérée (2). Séguier, qui l'a parfaitement transcrite dans ses notes (3), n'en donne aucune explication; Ménard ne la rapporte point, et tous les auteurs qui se sont occupés des inscriptions de Nimes depuis Ménard, l'ont passée sous silence, en sorte qu'elle est restée jusqu'à ce jour non-seulement inédite, mais indéchiffrée.

» M. Germer-Durand y trouve huit mots qu'il regarde comme les noms celtiques d'autant de localités des Volces Arécomiques. Voici la lecture qu'il propose :

I ΑΡΤΑ — I...ΛΛΑΝΟ — ΙΓΑΚΟ — ΣΔΕΔΕΜΑ
ΤΡΕΒΟ — ΝΑΜΑΥΣ — ΙΚΑΒΟ — ΒΡΑΤΟΥΔΕ

(1) *Dimensions du chapiteau :*

Tailloir rectangulaire,	longueur...	0 m.	87
	largeur	0	55
	largeu. des faces..	0	075
Hauteur totale du chapiteau.....		0	15
Hauteur des lettres de l'inscription.....		0	05

(2) Voici les particularités les plus remarquables que présentent ces lettres :

A — La traverse est brisée, le sommet élargi triangulairement.

B — La boucle supérieure est très-petite (1/3 de la hauteur); la boucle inférieure, fermée par une base droite qui se recourbe brusquement.

Δ — La base est très-large (4 centimètres), les trois extrémités sont épatées triangulairement comme le sommet de l'A et les extrémités de tous les jambages droits.

E — Les traverses sont triangulaires, la supérieure et l'inferieure e s'embranchent pas aux extremités de la base, mais un peu au-dessous et au-dessus de ces extrémités.

O — Exactement rond; sa hauteur est moindre que celle des autres lettres.

P — La boucle est très-petite.

Σ — Ressemble a un M couché qui serait plus haut d'un tiers que le module ordinaire; ce qui le ferait paraître étroit et resserré.

(3) Biblioth. de Nimes, mss. fonds Séguier, num. 13,802.— Les cassures existaient déjà du temps de Séguier.

» Convaincu de la vérité de cette lecture, j'ai fortement engagé M. Germer-Durand a rédiger un mémoire sur cette inscription du plus haut intérêt pour l'épigraphie, la linguistique et la géographie ancienne du pays; mais il a résisté à mes instances, alléguant que, les devoirs de sa position ne lui laissant pas un moment de loisir, il ne pourrait de longtemps entreprendre les recherches que nécessite un travail de ce genre. Il m'a prié de le suppléer, et j'ai d'abord refusé, parce que j'espérais le décider à s'en occuper lui-même; puis forcé, à mon grand regret, de renoncer à cet espoir, j'ai cru devoir céder à son désir. Mon faible essai fera vivement regretter le mémoire dont il tient lieu provisoirement; mais, si médiocre qu'il soit, il aura du moins pour résultat de fixer l'attention des amis de la science sur la lecture de l'inscription du Temple-de-Diane, et remplira par conséquent le but que je me suis proposé.

» Cette lecture bien arrêtée dans l'esprit de M. Germer-Durand, ainsi que la croyance à la forme celtique des noms de huit localités des Volces Arécomiques, il était naturel de comparer ces noms avec ceux d'une inscription latine du même genre conservée au Musée de Nimes, et qui est ainsi conçue :

ANDVSIA
BRVGETIA
TEDVSIA
VATRVTE
·VGERNI
SENTANT
BRIGINN
STATVMAE
VIRINN
·VCETIAE
SEGVSION

» Il existe une si grande ressemblance entre plusieurs noms mentionnés dans ces deux inscriptions

que l'on peut regarder actuellement comme certaine la connaissance de leur forme celtique.

» Encouragé par ce premier succès, M. Germer-Durand a tenté l'explication complète des deux inscriptions. Les attributions qu'il propose sont basées sur l'analogie des différentes formes de ces noms de lieu aux époques celtique, gallo-grecque, gallo-romaine, du moyen-âge et moderne, sur les altérations qui se rencontrent fréquemment en passant d'une langue à l'autre, dans une foule de cas semblables; enfin sur la connaissance des localités.

» Quelques-unes de ces attributions me paraissent indubitables et irrévocablement fixées; d'autres, moins certaines, réunissent cependant en leur faveur une grande probabilité; d'autres, enfin, ne peuvent être acceptées que sous réserve entière; mais on est fort excusable de ne pas toujours rencontrer juste en de semblables recherches. M. Germer-Durand et moi faisons appel à toutes les personnes qui s'occupent d'archéologie dans le Gard, et nous espérons que, connaissant mieux que nous les antiquités locales, l'une d'elles parcourra bientôt avec un succès complet la route que je vais tracer.

» Cet essai sera divisé en deux parties : dans la première, consacrée à l'inscription celtique, je commencerai par discuter les six derniers noms : ΓΓΑΚΟ, ΣΔΕΔΕΜΑ, ΤΡΕΒΟ, ΝΑΜΑΥΣ, ΙΚΑΒΟ, ΒΡΑΤΟΥΔΕ, dont la lecture est certaine; je reviendrai ensuite aux deux premiers : Ι ΑΡΤΑ et Ι...ΛΛΑΝΟ, que je chercherai à compléter; puis je ferai quelques remarques sur ces noms de lieu et sur les altérations qu'ils ont subies pour arriver jusqu'à nous.

» La seconde partie sera consacrée à l'inscription latine du Musée de Nîmes.

I.

Inscription celtique.

» ITAKO. — M. Germer-Durand voit, dans ce mot, le nom celtique d'Uzès (1). Cette attribution me parait d'autant plus probable qu'au moyen-âge, l'une de ses formes latines, *Utica*, *Uticensis* (adj.), s'en éloigne peu. Quant au nom latin de l'époque gallo-romaine, *Ucetia*, connu depuis longtemps, il a évidemment donné naissance à l'appellation actuelle.

» Le radical AK, eau, convient parfaitement à la situation d'Uzès, près de la célèbre fontaine d'Eure. Il entre dans la composition d'une foule de mots des langues anciennes ou modernes, sans perdre sa signification (2).

(1) Cette étymologie est certainement plus admissible que celle de Bullet, qui, ne connaissant pas d'appellation antérieure à l'époque gallo-romaine, dit : *Ucetia*, d'*Uchedd*, sommet; Y, source. *Ucheddy*, *Uchetty*, *Ucety*, source au sommet de la colline. *Ucetia* me paraît directement venir d'ITAKO, par transposition des deux consonnes T et C, d'*Utica*, *Uteca*, *Utecia*.

(2) AC, basque, — eau.
ACH, breton, — eau.
ACH, ancien teuton, — eau.
ACH, persan, — eau.
ACHU, hébreu, — lieu aquatique.
HAAKI, arabe, — fleuve.
OKI, syriaque, — l'Océan.
AG, suedois, islandais, — eau,
AG, chez les anciens Grecs, signifiant eau, puisque Ἄγω veut dire *bibo*, je bois. On retrouve aussi ce nom dans les termes grecs Αἴγειρος, peuplier, arbre qui croît dans les lieux aquatiques. — Πέλαγος, mer, formé de Πελ, longue, vaste, αγ, eau; d'où vient *Pelagus* en latin.
AIG, hebreu, — fontaine.
AGVDA, hebreu, —
AGOM, syriaque, — } lac, étang, marais.
ALAMH, arabe, —
Du mot AG, AK, eau, sont venus *Aqua*, latin, Ἀκτή, grec, etc.
(Bullet, *Dict celtique*, tome II.)

» ΣΔΕΔΕΜΑ (1). — Ce mot ressemble tellement au STATVMAE de l'inscription latine gravée sur le petit piédestal du Musée de Nimes, qu'il doit en être la forme celtique.

» Ménard (tome VII, p. 228) propose de placer STATVMAE au village de Scate, *Scata* (2). Suivant M. Walckenaer, le nom et la position de cet ancien lieu paraissent se retrouver dans Sumène moderne. — Je préfère l'attribution de M. Germer-Durand, qui voit dans ΣΔΕΔΕΜΑ le nom celtique du lieu de Seynes, dont, au moyen-âge, la forme latine *Sedenæ* (3) offre une plus grande analogie avec STATVMAE.

» On a trouvé, à Seynes, des antiquités gallo-

(1) STAD, islandais, — séjour, halte, repos, poste où l'on demeure.

STAD, STADS, STATHS, gothique, —
STED, ancien saxon, —
STAT, teuton et allemand, —
STEAD, anglais, —
STAD, irlandais, —
STEEDE, flamand, — } lieu, demeure.

STA, ancien suédois, — village.

STATHA, ancien saxon, —
STADUR, islandais, —
STADT, STATT, suédois, allemand, flamand. — } ville.

STADA, gothique et islandais, — hôtellerie.
ΣΤΑΘΜΟΣ, grec, — logis.

(Bullet, *Dict. celt.*, tome II.)

(2) Le nom d'*Escattes* est commun au ruisseau qui passe à Calvisson, à un hameau de la vallée qu'il arrose et au village de Saint-Etienne-d'Escattes. — Ces appellations identiques sembleraient indiquer un nom plus ancien; mais j'ignore si l'on a découvert des antiquités sur le territoire du hameau ou de la commune d'Escattes.

(3) Je n'ai pas encore trouvé, dans les actes, la forme *Sedenæ*; mais elle a dû exister et peut se conclure de la comparaison de plusieurs noms modernes analogues à celui de Seynes, avec leurs formes latines au moyen-âge. Ainsi, Veynes (Hautes-Alpes) est appelé *Vedenæ* dans les actes de cette époque; Meynes (Gard) est appelé *Medenæ* en 1384, dans le dénombrement des feux de la sénéchaussee de Beaucaire et de Nimes. (Ménard, *Hist. de Nimes*, tome III, p. 80 et suiv.) — Enfin, dans le *Novum lexicon geographicum* de Mich.-Ant. Baudrant (1677, tome II, p. 177), je trouve *Sedena*, pour le nom latin de *Seyne* (Hautes-Alpes); celui de *Seynes* (Gard) était donc *Sedenæ*.

romaines; entre autres des inscriptions funéraires. Le nom du ruisseau qui arrose la vallée (la *Seyne*) est le même que celui du village, et cette conformité d'appellation vient à l'appui de notre opinion sur l'ancienneté de l'origine de Seynes.

» TPEBO (1). — M. Germer-Durand pense que ce mot, dont la forme gallo-romaine a pu être *Trevum*, est le nom celtique de Trèves (Gard). Nous n'avons trouvé jusqu'à présent aucune forme latine de ce nom de lieu au moyen-âge; mais le nom actuel du ruisseau (le *Trevezel*) qui arrose la petite vallée de Trèves est une probabilité de plus en faveur de cette attribution.

» Des pierres antiques recueillies dans l'église semblent attester l'ancienne origine de ce village » (2), dont le nom languedocien est *Trêbë* ou *Trêvë*.

» NAMAΥΣ, de NAMA, fontaine (3). — C'est incontestablement le nom celtique de Nimes; la forme

(1) TREB, gallois, — ville.
TREF, gallois, — ville, habitation, maison.
TREF, breton, — } métairie, maison
TREF, dialecte de Cornouailles. — } de campagne.
TREB, TREF, TREFF, TREO, TREW, hameau, amas de maisons; pluriel, TREVIOU, TREVOU.
TREF-FRAINT, gallois, — ville libre.
TREFAD, gallois, — demeurer, séjourner, domicile.
TREFAN, gallois, — petite ville.
TREFF, irlandais, — famille, lignée.
(Bullet, *Dict. celt.*, tome III.)

(2) H. Rivoire, *Statist. du Gard*, t. II, Dict. hist. des communes.

(3) Je préfère cette étymologie à celle de NEMET ou NAMOΣ (lieu consacré par la religion), que proposent Bullet (*Dict. celtique*, tome I, p. 91) et Ménard (*Hist. de Nimes*, tome I, note III, p. 7). — Je lis dans le *Thesaurus poeticus linguæ latinæ* de M. L. Quicherat: « Nemausum, *n.*, *et* Nemausus, I. *m. ou f.* (Νέμαυσος). *Nimes*, » *ville de la Narbonnaise.* || *m. Le Gard, rivière qui coule auprès.* » Non Aponus potu, vitrea non luce Nemausus Purior. *Aus.* (*Cl. Urb.* » 14, 33.) » — Je ne connais pas la forme neutre *Nemausum*. Par une confusion singulière, M. Quicherat identifie le Gard avec la Fontaine de Nimes. C'est évidemment celle-ci qu'Ausone a celébrée dans ses vers.

grecque de l'adjectif Ναμαυστάτης (1), Ναμασάτης (2), le prouve évidemment. Dans la forme gallo-romaine, l'A de la première syllabe est remplacé par un E, *Nemausus*. Cet E, conservé dans l'appellation du moyen-âge, *Nemze*, s'est changé en I en passant à la forme moderne, *Nimes*.

» NAMAYΣ a été le point de départ de la lecture de M. Germer-Durand, qui a reconnu ensuite l'analogie du mot celtique BPATOYΔE avec le nom latin VATRVTE, celle de ΣΔΕΔΕΜΑ avec STATVMAE, et qui est enfin parvenu à déchiffrer les huit noms dont se compose notre inscription.

» IKABO. — M. Germer-Durand fixe la situation de ce nom de lieu, dont la forme gallo-romaine a dû être *Ucavum*, au village d'Uchau, près de Nimes. Les appellations latines de cette localité au moyen-âge, *Uchavum*, *Hochavum* (3), ont effectivement une grande analogie avec l'IKABO de notre inscription. A l'appui de cette attribution, je ferai observer que les altérations de ce nom de lieu sont semblables à celles que j'ai signalées pour ITAKO :

ITAKO — *Utica*, *Uticensis* (adj.), *Ucetia*, Uzès.
IKABO — *Ucavum*, *Uchavum*, Uchau.

» Je lis dans Ménard (*Hist. de Nimes*, tome VII, p. 626) :

(1) Cet adjectif, écrit NAMAYCATIC, se retrouve dans une inscription grecque de Vaison, conservée au Musée d'Avignon, qui jusqu'à présent n'avait pas encore été entièrement expliquée. —Suivant M. Germer-Durand, elle est relative à un sanctuaire élevé à la déesse Bela par trois Nimois. Dans une prochaine séance, j'aurai l'honneur de communiquer une note à l'Académie sur cette inscription remarquable.

(2) Les monnaies gallo-grecques de *Nemausus* présentent cette seconde forme. On y lit NAMAΣAT mis pour NAMAΣATΩN, *des Nimois* (sous entendu Νόμισμα, monnaie) ; légende entièrement conforme à celles de toutes les monnaies grecques autonomes.

(3) *Ch* au moyen-âge, a toujours la valeur de K; ainsi on prononçait *Ukavum*, *Hokavum*, Ukau.

« Le nom latin que porte ce lieu nous démontre » l'ancienneté de son origine.

» Il est appelé *Hochavum* du mot *hoch*, qui est » dérivé et corrompu du latin *octo*, parce que les Ro- » mains comptaient huit milles depuis Nimes jusque-là, » *ad octavum lapidem.* »

» En présence de l'IKABO de notre inscription, cette étymologie douteuse me parait inadmissible. Qu il y ait huit milles romains de *Nemausus* à *Ucavum*, j'y consens; mais je n'en vois pas moins dans IKABO la véritable origine du nom d'Uchau (Gard) (1). IKABO doit avoir pour radical le mot KAB, CAB, habitation, que l'on retrouve avec cette même signification dans presque toutes les langues anciennes et modernes (2).

(1) Il semble vraiment, à en juger d'après certains auteurs, que la domination romaine a fait complètement disparaître les langues nationales; car ils ne proposent guère que des étymologies latines. Bien que leurs explications soient généralement admises, je les crois erronées pour la plupart, surtout en ce qui concerne les noms de localités et les noms d'hommes.

Je suis persuadé que les langues parlées dans les Gaules avant la conquête romaine ont laissé, surtout dans les appellations des localités, plus de traces qu'on ne le croit généralement aujourd'hui.

J'ajouterai, quant aux noms d'origine évidemment latine, que certaines étymologies depuis longtemps acceptées me paraissent forcées et par conséquent très-contestables. Telle est, pour n'en citer qu'un seul exemple, celle de la terminaison *argues* d'une foule de noms de lieu des départements du Gard et de l'Hérault. On croit encore aujourd'hui, sur la foi de Guiran, Ménard et autres auteurs, que cette terminaison vient du latin *ager*. La forme latine de ces noms au moyen-âge m'a convaincu de la fausesté de cette origine prétendue.

(2) CABAN, gallois, — chaumière, maisonnette, hutte.
CABAN, irlandais, — habitation, maison, chaumière.
CABAN, basque, — cabane.
CABIA, basque, — caverne, logement, cage.
CAPANA, latin, — cabane.
CABANE, CABINET, CABARET, français.
CABBIN, anglais, — cabinet.
KAB, hébreu, — tente, chambre.
KABAN, hebreu, — tente.
KABAH, persan, — petite habitation.
Καβάνη, grec, — étable.
GABANAN, gothique, — construire une maison, l'habiter.

» BPATOYΔE (1). — On retrouve la forme latine de ce nom de lieu sur le piédestal conservé au Musée de Nimes. En effet, BPATOYΔE de notre inscription celtique ne diffère essentiellement de VATRVTE que par la transposition de la consonne P de la première à la seconde syllabe. Or, dans toutes les langues, cette transposition se rencontre très-fréquemment (2). Quant

CABANA, CAVANA, espagnol, —
CAPANNA, italien, — } cabane.
CAUPONA, latin, — cabaret.
CABONE, patois auvergnat, — cabane.
CABOULOT, patois franc-comtois, — petit logement.
CABUTE, patois normand, maisonnette.
CABAN a été originairement un diminutif et a signifié une petite habitation, puisqu'en gallois et en breton il signifie chaumière, cabane, maisonnette, de même qu'en français, en espagnol, en italien; ainsi CAB a dû signifier habitation, logement.
COPHEB, hébreu, — village.
CAPHAR, arabe, — village.
Κύπη, grec, — chaumière.
KOEBILE, turc, — chaumière.
(Bullet, *Dict. celt.*, tome II.)

De *Kabyle* ou *Kœbyle*, chaumière, est venu peut-être le nom de *Kabylie* donné à cette contrée montagneuse de l'Algérie dont les habitants (les Kabyles) ne vivent point sous la tente comme les Arabes de la plaine, mais bâtissent des maisons et des villages comme les Européens.

(1) BRAID, écossais, — très-haut.
BRAIDD, gallois, — le plus haut, le très-haut, souverain.
BRAD, ancien saxon, —
BRAID, gothique, —
BREIT, teuton, —
BREED, suédois, flamand, — } large, spacieux.
BROAD, anglais, —
BREIDUR, islandais, —
BREITTUR, islandais, — élevé.
BREET, flamand, — } grand, large.
BREIT, allemand, —
BRAD, BRAID, BRAIDD, BRAS, BRAT sont un seul et même mot.
(Bullet, *Dict. celt*, tome II.)

(2) Je n'en citerai que deux ou trois exemples :

Paupertas a donné d'abord	*poverté*,	puis	*pauvreté*
Spiritus, —	*espir* (XIIe siècle),	»	*esprit*.
Formix, —	*fremi*,	»	*fourmi*.

à la substitution de l'V simple à l'OY celtique, elle était naturelle, puisque les Romains prononçaient *ou* la voyelle v.

» Ménard propose pour VATRVTE le village de *Cruviès*. Je crois cette attribution très-contestable, comme plusieurs de celles que donne cet auteur, dans sa dissertation sur le petit monument du Musée de Nimes.

» M. Walckenaer est disposé à l'attribuer à Valleraugue (*Vallis-Araugia*) ; mais il ne fait qu'énoncer cette opinion sans rien ajouter pour la fortifier, et j'avoue que je ne retrouve point les motifs qui l'ont conduit à proposer cette attribution.

» M. Germer-Durand y voit un nom, aujourd'hui perdu, qui se serait en partie conservé dans celui du village de *Brethmas*. Ce village est indiqué, dans les actes du XIIIe siècle, sous le nom de *Sanctus-Ylarius-de-Breto-Manso ;* cela tendrait à faire penser que, deux ou trois siècles auparavant, il était appelé *Bretote*, *Mansus-de-Bretote*. Une ville ruinée, située sur un large plateau, est indiquée près de Brethmas, dans la belle carte géologique de M. Emilien Dumas, sous le nom de *Vié-Cioutat*. On pourrait y voir le BPATOYΔE de notre inscription celtique, dont le nom altéré aurait été transmis, incomplet et tronqué, au *Mansus-de-Bretote* des temps carlovingiens.

De *vervex* est venu *brebis*.
De *temperare* — *tremper*.
De *verum* — *vrai*.
De *forma*, *formage*, *formagium*, est venu *fromage*.

Il en est de même de certains mots de l'ancien français comparés aux expressions actuelles ; par exemple :

Porcession,	*procession*.
Pernez,	*prenez*.
Border,	*broder*.
Eprevier,	*épervier*.
Pourmener,	*promener*.
Berlan,	*brelan*.
Porfil,	*profil*.
Orsignot,	*rossignol*.
Font-Evrault,	*Frontevault*.
Etc.,	etc.

» Je viens maintenant à la lecture des deux premiers noms :

» I APTA. — Les quatre dernières lettres sont certaines ; en conséquence, le doute porte seulement sur la première. Or, malgré la cassure qui l'a enlevée presque totalement, on reconnait que cette lettre était formée d'un jambage droit qui pourrait être un I ou faire partie d'un P, d'un K, d'un N, d'un T ou d'un Γ.

» La position du jambage droit est suffisamment indiquée, puisque la partie inférieure existe encore. Son écartement de la lettre A, qui suit immédiatement, ne permet pas de le prendre pour un simple I, ni même pour un P, dont la boucle est fort petite dans les autres P de notre inscription. La cassure très-peu profonde qui a emporté cette lettre empêche d'ailleurs d'y voir un K, dont les branches, creusées profondément dans les autres K, auraient certainement laissé des traces sur la pierre. La même raison empêche d'y voir un N. Enfin, la cassure, ne s'étendant point à gauche du jambage, laisserait voir une partie de la traverse du T, si cette lettre y avait été gravée. Reste le Γ, qui me paraît la seule lettre admissible ; en conséquence je lis ΓΑΡΤΑ.

»Le radical de ce mot me paraît être GART, GARTH (1), qui signifie en diverses langues promontoire, mont, colline, lieu élevé, lieu inégal, raboteux, de difficile accès, couvert de broussailles, d'où est venu probablement le mot GARDIA, *Garde*, *la Garde*, lieu fortifié,

(1) GARTH, gallois, — mont, colline, lieu élevé, inégal, de difficile accès, couvert de buissons, de ronces, etc.
GARTH, dialecte de Cornouailles, — rempart.
GART, gallois, — roc.
GARAD OU GARD, arabe, — colline, *Gargara*, en Phrygie, le sommet du mont Ida.
GUARDIA, GARDIA (venu de GARD) — garde, lieu fortifié.

auquel plusieurs auteurs ont voulu donner une étymologie exclusivement latine (1).

» M. Germer-Durand voit, dans ce mot, l'appellation celtique du lieu indiqué dans le moyen-âge sous le nom de *Sanctus-Nazarius-de-Gardiis* , actuellement Saint-Nazaire-des-Gardies. Il pense que la forme gallo-romaine devait être *Gartæ*, pluriel féminin, et il se fonde sur ce que ΣΔΕΔΕΜΑ de notre inscription celtique est devenu STATVMAE à l'époque gallo-romaine. (*Voir* l'inscription latine du Musée de Nimes.)

» Quoi qu'il en soit, je pense que les dénominations actuelles, *Gard* , *Gardon* , *Gardies* , *Gardonnette* , *Gardonnenque* , ont une origine commune remontant au ΓΑΡΤΑ de l'époque celtique (2).

» On pourrait prendre aussi pour ΓΑΡΤΑ la *Gardie*, qui a donné son nom à la vallée de la Garje (prononcez *Gardje*), appelée depuis par corruption *Galge* et

(1) Toutes les fois qu'une expression latine, commune à un ou plusieurs dialectes du celtique, se retrouve avec la même signification dans une ou plusieurs langues anciennes, telles que l'hébreu, l'arabe, l'arménien, etc., il me semble que le radical de cette expression ne doit pas être cherché dans le latin.

(2) Le nom de *Gard*, *Gardon*, me paraît avoir été jadis commun aux torrents qui descendent du versant méridional des Cevennes, comme celui de *Gave* l'est à ceux qui descendent du versant occidental des Pyrénées. De nos jours encore, trois Gardons se réunissent pour former le Gard.

Les Gardons réunis ou Le Gard.	Gardon d'Anduze.	Gardon de St-André-de-Valborgne ou de St-Jean. Gardon de Mialet.
	Gardon d'Alais.	

Les noms de deux ruisseaux du département, la *Gardonnette* et la *Garonne*, rentrent aussi dans cette origine commune. Enfin, je serais presque tenté de voir, dans ceux de plusieurs autres appelés :

Arre,
Arrias,
Arriasse (l'),
Arrière (la Font de l'),
Arrière (Milhau),
Arrière (Nages),
Arrigas,
Artigues,

une altération plus profonde du même radical celtique GART.

Galgue (*Val-Galgue*). Le mot *Gard* entre encore de nos jours dans la composition de tant de noms de lieu du département (1), qu'il est impossible d'avoir une opinion arrêtée sur la situation du ΓΑΡΤΑ de notre inscription, sans une connaissance approfondie des antiquités locales.

» Ι...ΛΛΑΝΟ. — Les cinq dernières lettres sont hors de doute, mais une cassure a emporté les premières, que M. Germer-Durand avait d'abord suppléées par ΚΑΔΕ; ce qui donnait pour le nom entier ΚΑΔΕΛΛΑΝΟ. Mais, en examinant attentivement la cassure et surtout ses bords, j'ai pu reconnaître :

» 1° Qu'elle ne couvre que trois lettres au lieu de quatre; ce que prouvent d'ailleurs les mesures comparatives ;

» 2° Que la première lettre n'est point un K, puisque l'on voit parfaitement sur la pierre une branche horizontale au bas du jambage, et de plus l'indice d'une boucle au sommet ; ce qui me fait croire que la première lettre est un B, semblable de forme et de dimension aux autres B de l'inscription ;

» 3° Que la deuxième lettre est un Δ dont la

(1) *Vallées.*

La Gardonnenque.
La Garje (depuis Galgue, — Valgalgue).

Communes.

St-Jean-de-Gardonnenque.
St-Nazaire-des-Gardies.
La Gardèle.
La Garde.
St-Martin-de-Valgalgue.
St-Julien-de-Valgalgue.
Garrigues
Arrigas.

Hameaux.

La Gardette, commune de Colognac.
La Gardie, — Rousson.
Gardies, — Revens.
Les Gardies, — Vezenobre.
Gardossels, — Saint-André-de-Valborgne.

base, fort étendue, comme on le remarque sur les autres Δ, a laissé, malgré la cassure qui a emporté la lettre entière, des traces non équivoques de la longueur et de la direction de cette base.

» 4° Que la troisième lettre est un E. On voit encore sur la pierre la partie inférieure du jambage vertical, et l'on y peut suivre la direction de la traverse qui, dans tous les E de cette inscription, s'embranche au-dessus de cette base (1).

» Le nom entier est donc ΒΔΕΛΛΑΝΟ (2).

» M. Germer-Durand pense que ce nom celtique est celui du lieu, aujourd'hui détruit, connu dans le moyen-âge sous le nom vulgaire de *Vedelenc* (3), et dont la forme latine, *Vedillanum*, rappelle parfaitement le ΒΔΕΛΛΑΝΟ de notre inscription.

» Le tableau suivant offre le résumé de la lecture de l'inscription et des attributions proposées par M. Germer-Durand pour ces noms de lieu. Il présente leurs formes connues ou probables à différentes époques. Celles du moyen-âge sont tirées des *Preuves de l'Histoire générale du Languedoc* et de l'*Histoire de Nîmes*; la date mise entre parenthèses est la date de l'acte rapporté par Ménard ou les Bénédictins.

(1) La cassure a eu lieu sur la base du B, le long de celle du Δ et de la branche de l'E.

(2) Racine BED?, ruisseau.

(3) Ménard (*Hist. de Nîmes*, tome VII, p. 632). — Védelenc était, au moyen-âge, un chef-lieu de justice. J'ignore si l'on y a découvert des antiquités.

FORME celtique DE L'INSCRIPTION.	FORME GRECQUE.	FORME GALLO-ROMAINE.	FORME AU MOYEN AGE — LATINE.	FORME AU MOYEN AGE — VULGAIRE ET FRANÇAISE.	FORME MODERNE
ΓΑΡΤΑ.	»	(Gartæ.)	S. Nazarius de Gardiis, 1384.	S. Nazaire des Gardes, 1435.	S. Nazaire-des Gardies.
ΒΔΕΛΛΑΝΟ.	»	(Vedellanum.)	Vedillanum.	Vedelene.	»
ΙΤΑΚΟ.	»	VCETIA.	Utica, Eutica, 1099. Uticensis (adj.), 1216. Ucetia, 1384.	Uzès, 1460. Uzez. Usez Usès.	Uzes
ΣΔΕΔΕΜΑ.	»	STATVMAE.	Sedenæ Seyna, 1384.	Seynes. Seyne, 1435.	Seynes.
ΤΡΕΒΟ.	»	(Trevum.)	?	Trèbe, 1452 Trèves, 1435. Le Trevezel, ruisseau.	Treves.
ΝΑΜΑΥΣ.	Ναμαυσάτης. Ναμασάτης.	NEMAVSVS.	Nemausus.	Nemze, 1428. Nemse, 1428 Nymes, 1411. Nysmes, 1426. Nismes, 1428.	Nimes.
ΙΚΑΒΟ.	»	(Veavum.)	Uchavum. 1380, 1386. Hochavum, 1384.	Uchau, 1428, 1472, 1474. Huchaut, 1435.	Uchaud
ΒΡΑΤΟΥΔΕ.	»	VATRVTE.	Bretote ? Mansus de Bretote ? S. Ylarius de Breto manso, 1384.	Vié Cioutat, près St-Hilaire de Brethmas.	Vié-Cioutat, près Brethmas.

» 1° De ces huit noms celtiques, quatre sont terminés en O, deux en A, un en E.

» La terminaison O est la plus commune dans les noms celtiques ; celle en A paraît être un pluriel féminin ; car ΣΔΕΔΕΜΑ est certainement le STATVMAE de l'époque gallo-romaine.

» 2° Le B celtique est transformé en V à l'époque gallo-romaine :

ΒΔΕΛΛΑΝΟ	Vedillanum.
ΙΚΑΒΟ	Ucavum.
ΒΡΑΤΟΥΔΕ	VATRVTE.
ΤΡΕΒΟ	Trevum.

» La même substitution existe dans presque toutes les langues (1).

(1) Voici quelques exemples tirés des Itinéraires romains de la Gaule :

Bromagus. — Bromago, *Itin. Ant.* — Vromago, *Id. Var.* — Viromagus, *Tab. Theod.* — *Promasens* Canton de Vaud.

Batiana. — Vacianis, *It. Burd.* — Batiana, *Tab. Theod.* — *Baix*, Ardèche.

Bingium. — Vingio, *Itin. Ant.* — Bingio, *Id. Var.* — Bingium, *Tab. Theod.* — *Tacit.* — *Amm. Marcel.* — *Bingen*, Hesse-Darmstadt.

Brigantio. — Brigantione, *Itin. Ant.* — Byrigantum, *Itin. Burd.* — Virgantia castellum, *Amm. Marcel.* — *Briançon*, Hautes-Alpes.

Cabellio. — Cabellione, *Itin. Ant.* — Cavellione, *Id.* — *Cavaillon*, Vaucluse.

Cabillonum. — Cavilluno, *Itin. Ant.* — Cabillione, *Tab. Theod.* — Cabillonum, *Cæs. de Bell. Gall.* — Cabillo, *Amm. Marcel.* — Castrum Cabilonense, *Not. Prov. Gall.* — Caballodunum, *Not. Imp.* — *Châlon-sur-Saône.*

Vienna. — Vienna, *Itin. Ant.* — Vigenna, *Tab. Theod.* — Vienna, *Cæs.* — *Tacit. etc.* — Οὐίεννα, *Strab.*, — *Ptol.* — Βίεννα, *Steph. Byz.* — Βίεννος, *Euseb.* — *Vienne*, Isère.

En voici d'autres, pris dans les dialectes celtiques :

Abon, *Avon*, Gallois, Breton, Irlandais, rivière.
Bely, *Vely*, Gallois, Breton, autorité, pouvoir.
Ber, *Ver*, Id., Id., grand.
Bat, *Vat*, Basque, un.

Dans le midi de la France principalement, le B et le V s'em-

» 3° Le Δ est changé en T.

ΣΔΕΔΕΜΑ STATVMAE.
ΒΡΑΤΟΥΔΕ VATRVTE.

» On en trouve des exemples dans toutes les langues (1).

» 4° L'I initial des noms ITAKO et IKABO est changé en U dans la forme gallo-romaine et ce changement persiste dans les formes postérieures :

ITAKO devient *Utica*, VCETIA, Uzès.
IKABO devient *Ucavum*, *Uchavum*, Uchau.

» L'emploi réciproque de ces deux voyelles l'une pour l'autre est usité dans le basque, le latin, le français, l'espagnol, l'italien, etc.

» 5° L'OY celtique est traduit par un simple V; ce qui s'explique par la prononciation latine de cette voyelle.

ΒΡΑΤΟΥΔΕ VATRVTE.

» La règle inverse se présente dans la curieuse inscription de Vaison dont j'ai parlé ci-dessus : on y voit deux noms gallo-romains, VILLONICS et TOVTIUS, écrits avec l'orthographe gréco-celtique ΟΥΙΛΛΟΝΕΟΣ, ΤΟΟΥΤΙΟΥΣ.

» La forme latine au moyen-âge parait quelquefois se rapprocher plus du celtique que celle de l'époque gallo-romaine. Ainsi *Utica*, *Uticensis* (adj.) est plus près d'ITAKO qu'VCETIA; *Bretote*, plus près de ΒΡΑΤΟΥΔΕ que VATRVTE. Cela tient, je crois, à la persistance des noms celtiques dans la langue du peuple, persis-

ploient encore fréquemment l'un pour l'autre : *Bascones*, *Vascones*, Basques, Gascons.

O felix natio, dit un ancien, *ubi Vivere est Bibere*.

(1) Je n'en citerai que trois, tirés des Itinéraires Romains de la Gaule.

Baudobriga. — Baudobriga, *Itin. Ant.* — Bontobrice, *Tabl. Theod.*

Ernodurum. — Ernodorum, *Itin. Ant.* — Ernotorum, au moyen-âge.

Epamanduodurum.—Epamanduoduro, *Itin. Ant.* — Epamantaduro, *Id. Var.*. — Epomanduo, *Tab. Theod.* — *Mandeure*, Doubs.

tance qui a eu pour résultat un retour fréquent à ces antiques appellations, lors de la formation des langues modernes, sorties des langues rustiques.

» Je crois, en outre, que les noms vulgaires des localités continuèrent à être en usage parmi le peuple, pendant que leurs synonymes savants, c'est-à-dire purement latins, étaient seuls ou plus fréquemment employés dans les actes officiels, tels que les inscriptions, les actes des notaires, etc. Bientôt les officiers publics employèrent ces noms vulgaires en leur donnant une terminaison latine; et de là viennent probablement ces anomalies que l'on rencontre si fréquemment, au moyen-âge, dans les appellations de lieu.

» En résumé, je pense :

» 1° Que l'inscription celtique trouvée à la fontaine de Nimes a été bien lue par M. Germer-Durand, qu'elle contient huit noms de lieux des Volces Arécomiques, et que, par conséquent, elle est du plus haut intérêt sous le triple rapport de l'épigraphie, de la linguistique et de la géographie ancienne du pays.

» 2° Que trois de ces noms sont mentionnés, sous leur forme gallo-romaine, dans l'inscription du Musée de Nimes, savoir : ITAKO, ΣΔΕΔΕΜΑ, ΒΡΑΤΟΥΔΕ, qui répondent à VCETIA, STATVMAE et VATRVTE.

» 3° Que si les attributions proposées par M. Germer-Durand ne sont pas toutes certaines, elles sont du moins probables comme applications raisonnées des altérations que les noms de lieu ont généralement éprouvées pour venir jusqu'à nous. Une connaissance parfaite des antiquités locales permettra sans doute de rectifier un jour les attributions douteuses.»

A la séance subséquente, M. Colson continue la lecture de son mémoire sur l'inscription du Musée de Nimes : ANDVSIA, BRVGETIA, TEDVSIA, VATRVTE, etc.

Inscription du Musée de Nimes.

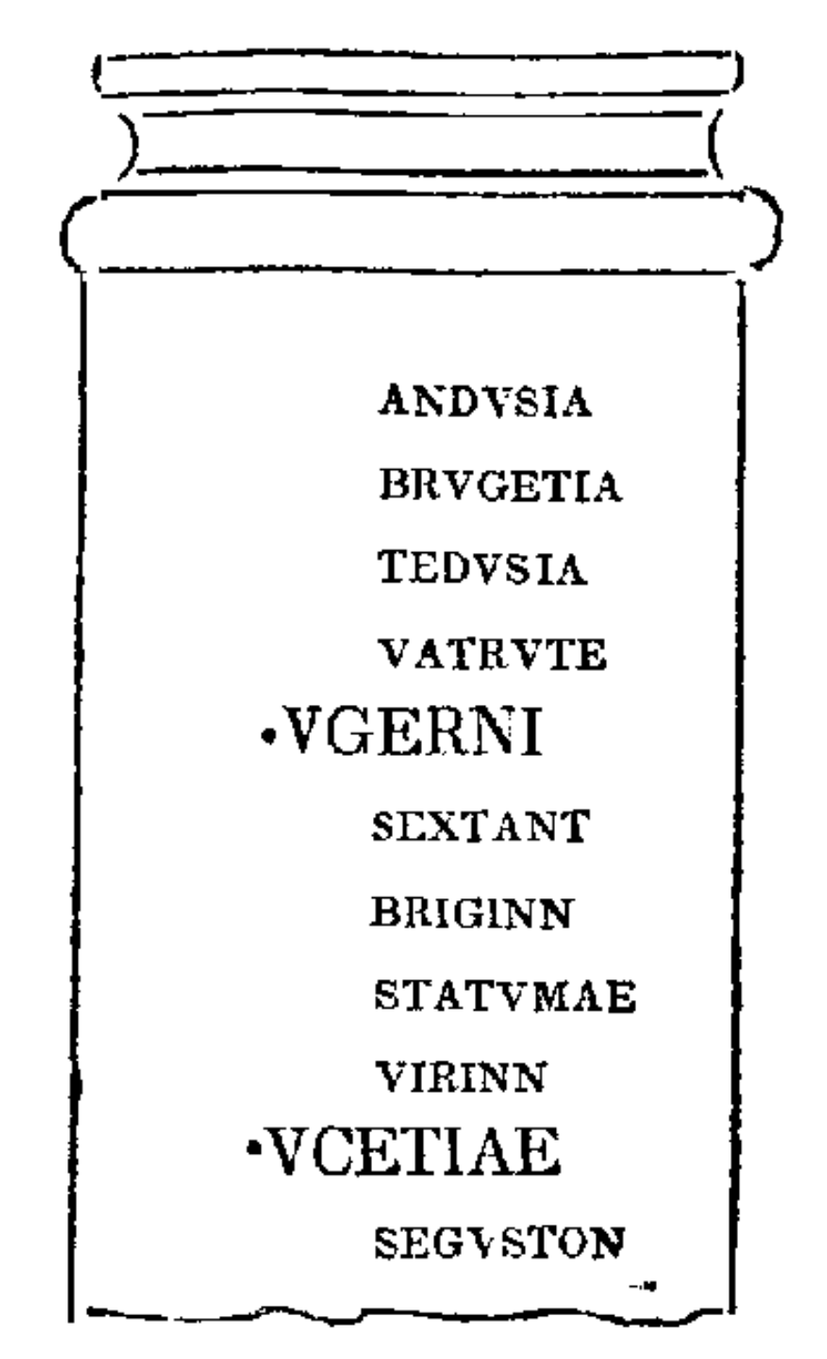

Ménard, Histoire de Nimes, 1758, in-4°. — Tome I, note 7 · page 22 et suivantes. — Tome VII, page 226 et suiv.
D'Anville. — Notice de l'ancienne Gaule, in-4°, 1760 (1).
Walckenaer. — Géographie ancienne historique et comparative des Gaules Cisalp. et Transalp., in-8°, 1839. — Tome II, page 183.
Catalogue du Musée de Nimes, in-8°, 3e édition, 1848, page 37 et suivantes, n° 26 (2).
Léon Renier. — Itinéraires romains de la Gaule, dans l'Annuaire de la Société des Antiquaires de France pour 1850, in-18°, page 241 et suivantes (3).

(1) D'Anville n'a fait usage de cette curieuse inscription que pour quatre noms, seulement, *Andusia*, *Ugernum*, *Sextantio* et *Ucetia*. Il a passé les sept autres sous silence, peut-être parce que les attributions de Ménard ne lui paraissaient pas assez probables.

(2) Le Catalogue du Musée donne SEGVSTVM ; c'est une erreur ; la pierre porte SEGVSTON comme l'indique Ménard

(3) M. Léon Renier reproduit l'erreur du Catalogue, SEGVSTVM au lieu de SEGVSTON.

« Cette inscription, dit-il, est gravée en beaux caractères sur la face antérieure d'un prisme carré droit, de marbre gris ou blanc veiné, que couronne une base circulaire évidemment destinée à supporter un objet fixé sur elle au moyen du trou qui en occupe le centre. C'était probablement la statuette, en or ou en argent, de quelque divinité. La partie inférieure de ce piédestal manque (1); le fragment conservé au Musée a 24 centimètres de hauteur sur 12 de largeur et autant d'épaisseur.

» Ce curieux monument, dont la partie inférieure » est malheureusement perdue, a été trouvé, vers l'an » 1747, en creusant pour les fondations d'une maison, » dans un champ situé sur le chemin de Sauve, » près de la fontaine de Nimes (2). » Il fut acheté, lors de la découverte, par M. Esprit Fléchier de St-Julien, neveu de l'illustre évêque de Nimes. Il est actuellement conservé au Musée.

» Les noms de lieu sont rangés par groupes de cinq; les quatre premiers de chaque groupe, exactement alignés l'un sous l'autre, sont au *nominatif*; le cinquième, précédé d'un gros point creux, déboite et forme saillie à gauche; il est gravé en caractères plus grands

(1) Le Catalogue du Musée de Nimes désigne ce petit monument sous le nom d'*autel votif*. Rien dans sa forme n'autorise cette qualification. Ménard l'appelle avec raison *piédestal*. Il est vrai que plus bas il cite : « la forme du marbre taillé en manière d'autel »; mais ce doit être un *lapsus calami*. Les moulures circulaires qui couronnent ce petit piédestal n'ont eu d'autre but, à mon avis, que de donner à la figurine, qui sans doute y était fixée, une base élégante. D'ailleurs cette base est la reproduction fidèle de celle que l'on remarque sur le piédestal antique, conservé au Musée de Metz et figuré dans la grande histoire de cette ville par les Bénédictins, tome I, pl. IV, n° 1 et 2.

M. Walckenaer voit, dans l'inscription, « une sorte d'Itinéraire » gravé sur une borne milliaire ». Il ajoute en note : « Cette con- » jecture devient bien vraisemblable depuis la découverte de la » pierre de Tongres, en 1817, qui contient un pareil itinéraire. » Il est évident qu'en écrivant ces lignes M. Walckenaer n'avait pas sous les yeux la dissertation de Ménard.

(2) Ménard, *Hist. de Nimes*, tome VII, p. 226.

et mis au *génitif*. Ménard explique cette dernière particularité en supposant que le graveur a sous-entendu le mot *Castrum*; je ne partage point cette opinion. Je suis persuadé que les différences caractéristiques que je viens de signaler indiquent une importance plus grande, une supériorité relative, un commandement. Pour mieux rendre ma pensée, je copie notre inscription sous forme de liste comparative empruntée à nos habitudes modernes.

» Voici ce qu'elle devient :

VGERNI	ANDVSIA BRVGETIA TEDVSIA VATRVTE
VCETIAE	SEXTANT BRIGINN STATVMAE VIRINN
?	SEGVSTON ? ? ?

»On a dit (1) que le fragment conservé à la Maison-Carrée ne comprenait pas la moitié de l'inscription totale, qui mentionnait peut-être les vingt-quatre bourgs placés, suivant Strabon et Pline (2), dans la dépen-

(1) Catalogue du Musée de Nimes, 4e édition, 1848, p. 38. — Léon Renier, *Itin. Romains de la Gaule* dans l'*Annuaire de la Société des Antiq. de France pour* 1850, p. 241.

(2) *Strabon*, IV, 1. — *Pline, Hist. Nat.*, III, 5, 4. Les passages de Strabon et de Pline doivent se rapporter aux vingt-quatre centres de population les plus considérables à cette époque chez les Volces Arécomiques et non aux vingt-quatre bourgades les plus rapprochées de *Nemausus*, comme le veulent quelques auteurs. La comparaison que Pline en fait avec les dix-neuf *oppida* des *Vocontii* rend certaine, à mon avis, cette interprétation. Il est évident que ce n'étaient pas les seuls lieux habités au temps de Pline et qu'il en existait alors beau-

dance de *Nemausus*. On a dit, que les autres noms de lieu devant être groupés de la même manière, cette inscription présentait sans doute la division administrative du territoire des Volces Arécomiques.

» Il me semble difficile d'admettre comme probable l'une ou l'autre de ces deux opinions et voici pourquoi :

» 1° Les vingt-cinq noms, rangés comme les deux groupes entiers du fragment conservé au Musée, donneraient à l'inscription une hauteur de 44 centimètres. En ajoutant 10 centimètres pour la base du piédestal et pour la base circulaire qui le surmonte, la hauteur totale aurait été de 54 centimètres; ce qui serait anormal, vu le peu de largeur des faces.

» 2° Les deux groupes qui subsistent ne me paraissent point indiquer une division administrative ou civile parce que, comme le fait judicieusement observer M. Léon Renier, « la situation de celles de ces loca- » lités dont les noms modernes sont connus ne se » prête point à cette conclusion ». Comment croire, en effet, que, dans ce petit pays des Volces Arécomi-

coup d'autres moins importants que ces vingt quatre *oppida ignobilia*.

Cette remarque suffit pour nous mettre en garde contre l'opinion de certains auteurs qui veulent voir un des vingt-quatre *oppida* de Pline dans chaque lieu dont l'occupation remonte à l'époque gallo-romaine. Si l'on formait une liste exacte de tous les points du territoire des Volces Arécomiques où l'on a découvert des indices certains de l'emplacement, non d'une simple *villa*, mais d'un centre de population assez considérable, on obtiendrait un chiffre bien supérieur à vingt-quatre. J'ai dressé, pour le département du Gard seulement, un tableau de ce genre, avec indication sommaire, pour chaque localité, des antiquités exhumées du sol, ce tableau, certainement incomplet, comprend déjà plus de trente articles. On ne connaîtra probablement jamais les anciens noms de tous ces lieux; mais des monuments nouveaux, une heureuse interprétation de quelques-uns de ceux connus depuis longtemps, l'étude des formes latines et vulgaires des noms de lieu au moyen-âge avec comparés les noms analogues que donnent les inscriptions et les auteurs anciens; enfin une connaissance approfondie des antiquités locales peuvent mettre sur la voie et faciliter des recherches semblables à celles qui font l'objet de cet essai.

ques (1), partagé, suivant cette hypothèse, en cinq arrondissements, *Ugernum* était le chef-lieu de celui qui comprenait Anduze? Comment croire que *Sextantio*, situé près de la ville moderne de Montpellier, faisait partie de l'arrondissement d'Uzès?

» Je serais disposé à penser que cette inscription ne comportait pas plus de trois groupes et que le dernier avait pour chef-lieu *Nemausus*, capitale des Volces Arécomiques. Dans ce cas, l'inscription aurait 25 centimètres de hauteur; en y ajoutant 5 centimètres pour la base carrée et autant pour les moulures qui le surmontent, le piédestal n'aurait pas excédé 35 centimètres; ce qui me paraît plus probable.

» Je crois avec Ménard, que ce petit monument, élevé sans doute à frais communs par les habitants des lieux mentionnés dans l'inscription, devait être surmonté de la figurine de quelque divinité, de celle du dieu Nemausus peut-être. « Tous les différents lieux, » désignés par notre inscription se trouvaient renfer- » més dans le territoire des Volces Arécomiques et » étaient sous la principale dépendance de Nîmes. Ce » qui me fait conjecturer que la dédicace du monument » se rapportait au Dieu Nemausus, fondateur de cette » ville, leur métropole (2) ».

» Ne pourrait-on pas voir dans chaque groupe un commandement militaire? J'examinerai cette opinion après avoir discuté les attributions diverses proposées par les auteurs.

« Je pense, comme Ménard, que les noms SEXTANT, BRIGINN, VIRINN et SEGVSTON, que présente l'inscription antique, ne sont pas écrits en toutes lettres et qu'il faut suppléer ce qui manque; mais, en admettant que tous ces noms soient, comme les précédents, au no-

(1) A une certaine époque, le territoire des Volces Arécomiques occupait les deux rives du Rhône et s'étendait sur la rive droite jusqu'à Narbone; mais sous Auguste déjà, il était limité à l'est par le fleuve, et le district de Narbone en avait été séparé.

(2) Ménard, *Hist. de Nîmes*, tome VII, p. 229.

minatif singulier, aux terminaisons qu'il propose, savoir :

Pour SEXTANT, SEXTANT*ion*,
Pour BRIGINN, BRIGINN*us*,
Pour VIRINN, VIRINN*us*,
Pour SEGVSTON, SEGVSTON*um*,

il me semble qu'il faudrait substituer SEXTANT*io*, BRIGINNO ou BRIGINN*um*, VIRINNO ou VIRINN*um*, terminaisons plus conformes aux règles habituelles.

» M. Germer-Durand pense que le second groupe contient quatre noms au nominatif pluriel, dont trois sont des noms de peuple. Il se fonde sur ce que le premier du troisième groupe est écrit SEGVSTON au lieu de SEGVSTO ; conséquemment il lit :

SEXTANT*iones*
BRIGINN*ones*
STATVMAE
VIRINN*ones*
·VCETIAE
SEGVSTON*es*

» Si l'on voulait que SEXTANT, BRIGINN et VIRINN fussent, comme les autres, au nominatif singulier, pour *Sextantio*, *Briginno* ou *Briginnum*, *Virinno* ou *Virinnum*, on n'en devrait pas moins lire *Segustones* ; car *Segusto* étant l'appellation du lieu au nominatif singulier, SEGVSTON de l'inscription doit être l'indication de la réunion de ses habitants, *Segustones*.

» M. Germer-Durand, cherchant la situation de ces noms de lieu, a pris pour guide l'analogie. « Ces » noms, dit M. Léon Renier, n'étant accompagnés » d'aucune indication de distance, on ne peut essayer » d'en retrouver la synonymie moderne qu'au moyen » des règles de cette partie de la diplomatique qui » traite des altérations qu'ont subies les noms de lieu » au moyen-âge. »

» La probabilité des attributions devient plus grande encore lorsque les noms modernes correspondants à

ceux de l'inscription appartiennent à des localités riches en antiquités gallo-romaines.

» Je passe à la discussion des attributions proposées pour les noms de lieu de cette curieuse inscription.

» ANDVSIA.—L'attribution d'*Andusia* à la situation de la ville d'Anduze (Gard) est certaine. On a trouvé, au sommet de la montagne dite de St-Julien, sur le versant et au pied de laquelle est bâtie la ville actuelle, des vestiges de bâtiments, des médailles et d'autres antiquités qui prouvent l'occupation de ce point à l'époque gallo-romaine.

» *Andos* (1) est, je pense, la forme celtique d'*Andusia*. Deux autels votifs du Musée de Toulouse viennent à l'appui de ce sentiment. On lit sur le premier HERCVLI TOLIANDOSSO, et sur le second HERCVLI ILVNNO ANDOSE (2). *Toliandosso*, *Ilunno*, *Andose* sont évidemment des surnoms topiques d'Hercule.

(1) L'étymologie de Bullet : « *aon*, *an*, rivière ; *du*, deux ; *uch*, » *us*, élévation, colline, » me semble trop compliquée pour être vraie. Je préfère le mot AND, élevé, haut, analogue à *andi*, *anti*, qui se retrouve avec cette signification dans beaucoup de langues anciennes et modernes.

Les deux montagnes d'Anduze, entre lesquelles coule le Gardon, autoriseraient peut-être cette préférence.

(2)

HERCVLI	CN. POMPEIVS
TOLIANDOSSO	CN. L HYLAS
INVICTO	HERCVLI
PRIMIGENIVS	ILVNNO ANDOSE
SEMBI FIL	V. S. L. M.
V. S. L. M.	
Petit autel votif en marbre des Pyrénées, trouvé à S. Elix.	Autel en pierre, trouvé à Narbone.

Je copie dans Gruter, tome II, p. 764, une autre inscription remarquable par les noms gaulois qu'elle mentionne : ANDOS s'y trouve deux fois à la dernière ligne :

BORSO
ADEITVI F. SILEX
EPAIMAIGI VXOR HERES
EX TESTAMENTO
⊖ ODOXO F. LOHITTON F.
ANDOSTEMVI F. ANDOSSO F.

Cette inscription, gravée sur pierre, était autrefois encastrée dans un mur du cloître de St-Bertrand-de-Comminges.

» Un cippe funéraire du même Musée rappelle aussi ce nom, mais sous la forme latine ANDVS (1).

» BRVGETIA. — Ménard place cet ancien lieu à *La Bruguière* (canton de Lussan, arrondissement d'Uzès), appelé *Brugeria* dans le dénombrement fait en 1384 des feux de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nimes (2).

» M. J. Teissier préfère *la Bruyère* près Anduze, où il a trouvé quantité de débris antiques attestant l'occupation de ce point pendant la période gallo-romaine. Cette attribution pourrait sembler d'autant plus probable que BRVGETIA suit immédiatement ANDVSIA sur l'inscription du Musée de Nimes.

» M. Germer-Durand voyait d'abord *Brugetia* dans *Vieux-Bruget*, hameau de la commune de Cornillon (3); mais il préfère l'attribution de M. Léon Renier qui propose *Bruyès*, de la commune d'Aigaliers. La raison de cette préférence est que cette dernière forme provient d'une modification analogue à celle qu'a subie l'appellation VCETIA, devenue *Uzès* :

BRVGETIA, d'abord *Brugès*, puis *Bruyès* et *Brueys*.

» M. Emilien Dumas m'assure que l'on trouve à Bruyès de nombreux fragments de briques et de tuiles

(1)

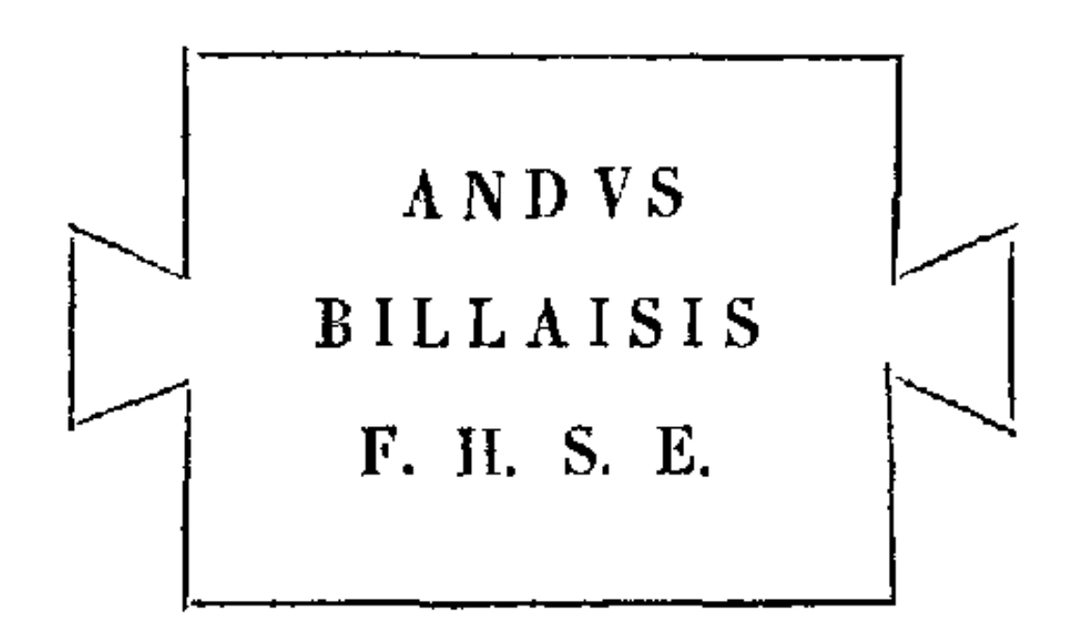

Andus, Billaisis Filius, hic situs est.

(2) Ménard, *Hist. de Nimes*, tome III, Preuves, charte XVII, p. 82, col. 2.

(3) Carte des diocèses du Haut et Bas-Languedoc, exécutée par les ordres des Etats de la Province

romaines. On y a découvert, il y a quelques années, une grande quantité de monnaies carlovingiennes.

» La forme celtique de *Brugetia* était probablement *Bruget* ou *Brugeto*, analogue à l'ITAKO de *Ucetia*. Les noms de *Brugetum*, *Brugetia*, *Brugeria* et autres peu différents, dont la racine est la même (*Brug*, bruyère), devenus de nos jours *Bruyères*, *Bruget*, *Bruguières*, *Bruyès*, etc. (1), ont dû être donnés, dans l'origine, à beaucoup de lieux. Cette communauté d'appellation rendra probablement toujours impossible la détermination de l'attribution certaine du BRVGETIA de notre inscription, à moins que des monuments nouveaux ne nous éclairent sur la position respective des lieux qui y sont mentionnés et sur la distance qui les séparait.

» TEDVSIA.—Ménard propose, pour ce nom de lieu,

(1) Voici la liste des communes et hameaux du Gard qui rappellent cette origine :

1° *Communes.*

Brouzet.—Canton de Vézénobre.
Brouzet. — Canton de Quissac.
La Bruguière.—Canton de Lussan

2° *Hameaux.*

Le Bro,	commune de	Lanuéjols.
Broussan,	—	Bellegarde.
Brouzel,	—	Aujac.
Brouzel,	—	Aujac.
Brueis,	—	Aigaliers.
Bruel,	—	St-André-de-Valborgne.
Bruel,	—	Bréau.
Brugèdes,	—	Sénechas.
Bruèje,	—	St-Privat-des-Vieux
Bruget (Vieux),	—	Cornillon.
Brugueirolles,	—	Mialet.
Bruguier,	—	Monoblet.
Id.	—	Mejannes-les-Alais.
Le Bruguier,	—	St-Romans-de-Codieres.
La Bruguière,	—	Arrigas.
La Bruguière,	—	Générargues.
La Bruguière,	—	Mandagout.
La Bruguerette,	—	Aigaliers.

le village de Théziers (canton d'Aramon, arrondissement de Nimes), situé près du Gardon. Il se fonde sur ce qu'il est appelé *Theseriæ* dans le dénombrement que je viens de citer (1).

» M. Walckenaer dit : « Le nom de *Tedusia* se re-
» trouve dans celui de la Tède ou la Taida, près St-
» Jean-de-Gardonnenque, où l'on a découvert des an-
» tiquités. »

» Si les lois de formation des mots ne comportaient aucune exception, je referais le nom moderne que je cherche en appliquant à *Tedusia* la modification légère qu'*Andusia* a subie, et je dirais :

» *Andusia*-Anduse, *Tedusia*-Téduse.

» Mais les deux syllabes *te*, *du*, ayant la même consonne, l'une des deux a pu disparaître. *Tedusia* peut être devenu *Tède*, *Tude*, *Tèze*, *Duse*, *Tuse* (2) ou quelque chose de semblable.

» M. Walckenaer adopte la première forme. Je ne connais pas la *Tède* dont il parle, mais bien une longue montagne appelée la *Tude*, située au sud-ouest de la vallée du Vigan, et qui a donné son nom à la famille de l'infortuné La Tude, célèbre par son long emprisonnement.

» La troisième forme, *Tèze*, le rapproche beaucoup de Théziers, village auquel Ménard accorde la préférence.

» M. Léon Renier, probablement guidé par un raisonnement analogue, dit dans son excellent travail

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tome III, Preuves, p. 80.

(2) Les cinq formes sont en réalité le même nom ; car le Z et le D sont très souvent mis l'un pour l'autre.
Aiguedo, Aiguèze.
Blandiacum, Blauzac.
Sado, Saze.
S. Benedictus, St-Bénézet.
S. Desiderius, St-Dizier.
S. Baudilius, St-Bauzile.
S. Fredaldus, St-Frézal (Lozère).
Gredona, Grèze (Id.)
Baladunum, Balazuc (Ardèche).

sur les Itinéraires de la Gaule : « TEDVSIA, *peut-être Dieusses près Sénéchas* (1). »

» M. Germer-Durand était arrivé au même résultat, avant d'avoir consulté l'ouvrage de M. Renier ; mais il a renoncé depuis à cette attribution. *Thésiers*, que, dans le pays, on prononce encore de nos jours *Thésiès*, comme on y prononce *Ribiers*, *Ribiès*, lui parait plus probable en raison : 1° de la similitude d'altération que *Tedusia* aurait subie avec celle d'*Ucetia* et de *Brugetia* devenus *Uzès* et *Bruyès* ; 2° des nombreuses antiquités découvertes sur le territoire de cette commune. L'emplacement de la ville gallo-romaine est au lieu dit *lou Castellas* ; son enceinte antique est encore parfaitement visible.

» Par analogie avec *Andusia*, je pense que la forme celtique de *Tedusia* devait être *Tedos*, dont le radical TED parait avoir signifié maison (2).

» VATRVTE. — Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit, dans la première partie de cet essai, sur l'attribution proposée par M. Germer-Durand pour le BPATOYΔE de l'inscription celtique, qui est sans aucun doute le VATRVTE du petit monument du Musée de Nimes.

» VGERNI. — *Ugernum* est mentionné dans la table Théodosienne, l'Anonyme de Ravenne et la Géographie de Strabon. Les mesures des itinéraires et les données de l'histoire prouvent sa position à Beaucaire.

» La forme celtique d'*Ugernum* était probablement

(1) *Dieusses*, hameau de la commune de Chambon, canton de Génolhac, arrondissement d'Alais, est aussi le nom de la montagne sur laquelle est situé ce hameau. Non loin de là, dans la partie montagneuse du territoire d'Aujac, on a découvert une voie romaine. Au moyen-âge, *Dieusses* est appelé, dans les actes, *Deucia*, *Deuciæ*, et cette forme pourrait très-bien avoir pour origine le *Tedusia* de l'époque gallo-romaine.

(2) TED, Irlandais — maison.
TETH, Gallois — sommet, faite, cime.

VVERN ou GVERN, qui signifie, en gallois et en bas-breton : Aune, aunaie, lieu planté de ces arbres aquatiques. On retrouve ce mot presque intact dans divers patois de la France (1).

» La forme grecque, probablement Οὔγερνον, est écrite Γέρνον dans Strabon. Casaubon dit, à ce sujet, dans une note : « *Ugernum, ut paullò antè habebant* » *libri veteres.* »

» Au moyen-âge, le nom gallo-romain *Ugernum* cesse d'être employé. Il est remplacé, dans les actes en latin, par *Belcayra*, *Bellicadrum*, et par *Belcayre* dans ceux en langue vulgaire (2).

» *Ugernum* était sans doute l'une des 24 bourgades qui, au rapport de Strabon et de Pline, dépendaient de *Nemausus*. Cependant Grégoire de Tours l'appelle *Castrum Arelatense*; ce qui tendrait à prouver que, dans un démembrement ou remaniement postérieur, *Ugernum* aurait été annexé à la *Civitas Arelatensis* (3).

(1) *Vergné*, en vieux français ;
Verne, dans la Bresse ;
Bern, *Vern*, en Languedocien et en Gascon ;
Vergne en Limousin ;
Vergne, *Berne*, en Auvergnat.

Dans plusieurs de ces patois, *Vernois* signifie aunaie. Au moyen-âge, *Vernagium*, *Vernacia*, *Vernedum*, *Vernetum*, *Vernotum*, sont employés dans les actes pour indiquer un lieu planté d'aunes.

(2) Ménard voit l'étymologie du nom de *Beaucaire* dans la belle situation de cette ville au bord d'un grand fleuve, et dans une plaine carrée, *Belli-cadrum*. Bullet la cherche dans le celtique BEL, roc, CADR, fort, fortifié.

(3) Je trouve dans *l'Hist. gén. de Lang.* la date précise de ce fait :

A la mort de Caribert, décédé sans enfants mâles, ses trois frères se partagèrent son royaume. « La Provence, qui en avait fait » partie, fut divisée entre Sigebert, roi d'Austrasie, et Gontran, » roi de Bourgogne. Le sort donna Marseille au premier et » Arles au second. Ces deux villes devinrent alors capitales des » Etats de ces deux princes dans cette province. Les diocèses » d'Uzès et de Lodève, qui appartenaient à Sigebert, furent com- » pris dans le gouvernement de Marseille, et le château d'*Ugernum*, » situé en-deçà du Rhône et au voisinage d'Arles, dont Gontran » était le maître, dépendit du gouvernement de cette dernière ville »
(*Histoire generale de Languedoc*, tom. 1, p. 277).

Effectivement, jusqu'à la révolution, Beaucaire et sa viguerie ont fait partie du diocèse d'Arles. L'anonyme de Ravenne l'appelle : « *Ugernon, quæ confinatur cum* » *Arelaton.* »

» La position d'*Ugernum* sur le bord du Rhône est attestée par Jean, abbé de Biclare, historien du VIe siècle, qui, parlant de cette place, prise et saccagée en 586 par Reccarède, fils de Léovigilde, roi des Visigoths, s'exprime ainsi : « *Castrum Odjerno, tutissi-* » *mum valdè, in ripâ Rhodani fluminis positum.* » *Odjerno* est évidemment une corruption d'*Ugernum.*

» Dans un acte d'hommage rendu, vers l'an 1020, à Bérenger, vicomte de Narbone, il est encore question du *Castrum de Ugerno* (1).

» Ménard (2) prétend qu'il a existé, dans la plaine de St-Roman, une ville d'*Ugernum*, différente du *Castrum Ugerni* dont il vient d'être question. Il se fonde sur ce qu'on y a trouvé beaucoup d'antiquités gallo-romaines. D'Anville (3) combat avec raison cette opinion qui n'a pas été adoptée. Le nom d'*Ugernum* paraît s'être conservé dans une ancienne île du Rhône désignée sous le nom de *Gernica*, *Ugernica* dans les actes du XIIe et du XIIIe siècle et située *inter Belcaire et Tarasconem*, comme l'indique un titre de 1125 cité par Hadrien de Valois. Elle avait évidemment pris son nom du voisinage d'*Ugernum*. Cette île subsistait encore en 1298, ainsi que le prouvent des lettres-patentes de Charles II, comte de Provence. Astruc (4) démontre que, depuis cette époque, elle s'est réunie par attérissement à la rive gauche du Rhône, à Tarascon même, dont la partie basse porte encore le nom de *Jarnègue* ou *Gernègue*. En 1125, cette île rappelait donc le

(1) *Histoire générale de Languedoc*, tom. 2, notes, p. 618.

(2) *Histoire de Nimes*, tom. 1, note 8, p. 25 et tom. 7, p. 634.

(3) *Notice de l'ancienne Gaule*, in-4°, 1760, p. 697, article VGERNVM.

(4) Astruc, *Mém. pour l'histoire natur. de Languedoc*, p. 117.

nom antique d'*Ugernum*, tandis que le château situé sur la rive droite avait perdu ce nom et pris celui de *Bellum quadrum*, *Bellicadrum*, *Belcayra* (1).

» SEXTANT.—*Sextantio* est mentionné dans la Table Théodosienne, l'Itinéraire d'Antonin, l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem et l'Anonyme de Ravenne, avec des variantes qui proviennent sans doute des copistes (2). Sa position, parfaitement déterminée, se rapporte au lieu de Substantion, près Montpellier, entièrement ruiné depuis plusieurs siècles. *Sextantio* était situé sur une roche escarpée, sur la route de Nimes à Narbone, entre *Ambrussum* et *Forum Domitii* (3).

» SEXTANT est lu *Sextantion* par Ménard et *Sextantiones* par M. Germer-Durand.

» BRIGINN (4). — La situation de ce nom de lieu,

(1) Le plus ancien titre où figure le nom de Beaucaire est l'acte de partage entre Raymond et Bernard, tous deux fils de Bérenger, vicomte de Narbone, décédé vers la fin de l'an 1067. Beaucaire et Argence y sont indiqués parmi les possessions qui dépendaient du domaine de leur père; et, comme le *Castrum de Ugerno*, dont le vicomte Bérenger avait reçu l'hommage en 1020, n'est point mentionné dans cet acte, les historiens du Languedoc pensent avec raison que ce *castrum* et le *Belli-cadrum*, qui apparaît ici pour la première fois, sont un seul et même lieu.

V. *Histoire générale de Languedoc*, tom. II, p. 618; — Ménard, tom. VII, p. 635.

(2) SEXTANTIONE, *Itiner. provinc. Anton. Aug.*, différ. mss.
SEXTANCIONE, *id.*, diff. mss.
SEXTATIONE, *id.* id.
SOSTANTIONE, *Itiner. à Burdigala Hierusalem usque.*
SEXTACIONE, *Tab. Theod.* — Mannert lit *Sertatione* ou *Serratione.*
Sostancio, *Sustancion*, *Soustancion*, *Substantion*, au moyen-âge.

(3) Voici l'étymologie de Bullet · *Sych*, *sech*, enceinte; *Ten*, *Tan*, rudes, *Ton*, montagne. Elle me semble trop compliquée et par conséquent peu vraisemblable. L'accumulation de trois radicaux pour un mot de trois syllabes est contraire aux lois étymologiques.

(4) BRIGYN (*gallois*), extrémité, bout, sommet, cime, faîte; ou peut-être BREG (*gallois*), rupture.

que Ménard lit BRIGINNUS, est fixée par cet auteur à Brignon (Gard). Cette opinion, que je crois très-fondée, n'a point eu de contradicteurs. Elle satisfait aux exigences de la diplomatique et de l'archéologie. On conçoit très-bien, en effet, que *Briginno*, appelé dans le moyen-âge *Brinno* (1273), *Brinnonum* (1207), *Brinhonum* (1381, 1384) soit devenu Brignon (1); et d'un autre côté, les nombreuses antiquités romaines exhumées de son territoire, sont des preuves irrécusables de l'ancienneté de son origine.

» L'extrémité de la colline, en forme d'éperon, que le Gardon contourne et sur laquelle est assis le village actuel de Brignon, est appelé *Serre de Brienne*. Ce point a fourni toutes les antiquités exhumées du territoire de Brignon : c'est l'emplacement de l'ancien *Briginno*.

» Plusieurs ruisseaux des environs portent le nom

(1) Quantité de noms de lieu écrits sans *g*, au moyen-âge, comme *Brinno*, *Brinnonum*, *Brinhonum*, ont pris cette lettre dans la forme moderne.

Albinhacium, Aubignas.
Avinhio, Avignon.
Balneolæ, Bagnols.
Blavinhacum, Blavignac.
Campanhæ, Campagnes.
Campanhacum, Campagnac.
Cassanhacum, Cassagnas.
Cassanholæ, Cassagnoles.
Castanholum, Castagnols.
Codonhanum, *Codonianum*, } Codognan,
Galsinhano (*S. Cesarius de*), Gauzignan (S.-Césaire de)
Launhacum, Laugnac.
Lezinhanum, Lezignan.
Martinhanicæ, Martignargues.
Montinhanicæ, Montignargues.
Parinhanicæ, Parignargues.
Planiolum, Plagnol.
Senhanum, Signan (Gard).
Sernhaqueti (*Capella*), Sergnaquet (la Capelle de).
Serinhanicæ, Serignac.
Vanhacium, Vagnas.

Cette forme constante prouve qu'au moyen-âge on prononçait déjà *Albignacium*, *Campagnæ*, *Castagnolum*, *Lezignanum*, *Martignanicæ*, *Parignanicæ*, *Vagnacium*, etc.

de *Braune* ; celui qui passe à Nozières et se jette dans le Gardon, en face de Brignon, est ainsi appelé par les habitants, bien que la *Statistique du Gard* le désigne sous un nom différent. Je vois, dans ce mot, une autre altération du *Briginn* de notre inscription.

» STATVMAE. — Voir l'article consacré au ΣΔΕΔΕΜΑ de l'inscription celtique.

» VIRINN (1). — Ménard lit ce mot VIRINN*us* et croit le reconnaître dans le nom latin de Vézenobre, au moyen-âge (*Vicenobrium*). Cette attribution ne me semble pas admissible.

» M. Walckenaer cherche à retrouver le nom de VIRINN dans la petite rivière de Virinque (2), qui sépare, dans une partie de son cours, les départements du Gard et de l'Hérault. Il propose, en conséquence, de fixer la position de l'ancien VIRINN à Luc ou à Vissec, situés sur cette rivière.

» M. Germer-Durand, toujours guidé par l'analogie, a cherché un nom qui, formé de VIRINN, lui ressemblât autant que Brignon ressemble à BRIGINN.

» Brignon n'est pas le seul nom de lieu du département du Gard formé de cette manière. Une inscription antique, trouvée à Lédenon, nous apprend que les anciens habitants de ce village étaient appelés *Letinnones* et par conséquent le lieu même *Letinno*.

» Or, si *Briginno*, *onis*, *Briginnones*, est devenu Brignon ; si *Letinno*, *onis*, *Letinnones*, est devenu Ledenon ; *Virinno*, *onis*, *Virinnones* doit être devenu Virnon ou Vernon.

(1) BRIN, BREN, gallois, — colline, hauteur, montagne ; BER, BIR, BAR, BERG, BERN, BIRN, même signification en diverses langues.

(2) La Virinque (*Virinca*) est appelée *fluvius Virs* (génitif *Viris*) dans un acte du XIIIe siècle publié par Ménard. Cette appellation me semble commune à plusieurs cours d'eau du département Je trouve en effet la Vis (*Vis*), le Vistre (*Vister*, *Visre*), le Vidourle (*Viturlus*, *vis-dour*), la Virinque (*Virinca*), dont les noms doivent avoir la même origine.

» Il n'existe point de Vernon dans le département du Gard; mais cette petite difficulté n'a point arrêté M. Germer-Durand. Il voit dans Vernon de l'Ardèche le VIRINN de notre inscription. L'ancien territoire des Volces Arécomiques, représenté, au IVe siècle, par le diocèse de Nimes dont furent démembrés successivement ceux d'Uzès, de Maguelone et de Lodève (1), s'étendait, au nord comme à l'ouest, au-delà du département du Gard. Vernon, le VIRINN de l'inscription, est situé sur la limite de l'ancien diocèse d'Uzès; il se pourrait donc qu'il eût fait partie du territoire des Volces Arécomiques, même après son amoindrissement. L'attribution de VIRINN à Vernon (Ardèche) me parait avoir une grande probabilité; et, dans le cas où les noms de localités que mentionne notre inscription appartiendraient à des postes militaires, elle n'en serait que plus naturelle.

» Vernon est appelé dans les actes du moyen-âge, *Vernonum i* (1323), et *Verno, onis* (1384). Cette double terminaison, commune à beaucoup de localités au moyen-âge, comme on peut le voir par le tableau suivant, doit tenir aux raisons que j'ai énoncées, en terminant la première partie de cet essai.

(1) Les villes d'Uzès, de Maguelone et de Lodève, comprises dans le territoire des Volces Arécomiques, durent être comprises aussi dans les limites de l'Eglise de Nimes, lors de l'organisation des diocèses. On ignore la date précise du démembrement d'Uzès et de Lodève; mais on le rapporte généralement au commencement du VE siècle. Quant à celui de Maguelone, il est plus récent d'environ un siècle.

NOMS DES HABITANTS selon toute probabilité	NOMS DES LIEUX.		
	FORMES LATINES AU MOYEN AGE.		FORME MODERNE.
Vir-innones.	Verno, onis.	Vernonum, i	Vernon (Ardeche).
Brig-innones.	Brinno, onis.	Brinnonum, i Brinhonum, i	Brignon (Gard).
Let-innones.	Ledeno, onis.	Ledenonum, i	Ledenon (Gard).
Av-innones.	Avinio, onis.	Avinionum, i	Avignon (Vaucluse).
Cur-innones.	Corno, onis.	Cornonum, i.	Cournon (Herault).
Samp ustones	Sampso, onis	Sampsonum, i	Sampzon (Ardèche).
Al-ustones.	Also, onis.	Alsonum, i.	Alzon et Auzon (Gard).
Seg-ustones	Segusso, onis. Susso, onis.	Segustonum, i. «	Séguisson (Gard). Suzon (Gard).
Calv-istones.	Calvicio, onis	Calvitionum, i.	Calvisson (Gard).
Gre-dones.	Gredo, onis.	Grezum, i.	Greze (Lozère).
Sa-dones.	Sado, onis.	Sazum, i,	Saze (Gard).
Corin ellones.	Cornillio, onis	Cornilionum, i	Cornillon (Gard)
Cass-ellones.	Castillio, onis	Castilionum, i	Castillon (Gard).
Mag-ellones.	Malo, onis	Malonum, i.	Malons (Gard).
Biv-iones.	Bio, onis	Bionum, i	Bion (Gard).
Div iones	Dio, onis.	Dionum, i	Dions (Gard).
Rusc-iones.	Rosso, onis.	Rossonum, i.	Rousson (Gard).
Ba-tu-rones.	Barro, onis.	Barronum, i.	Barron ou Baron (Gard)
Ga-tu-rones.	Garro, onis.	Garronum, i.	Garons (Gard).
Buxe-rones.	Buxedo, onis.	Buxedonum, i	Boisseron (Gard).

» VCETIA. — L'attribution d'*Ucetia* à la position d'Uzès est certaine. Les anciens géographes et les itinéraires n'en font point mention ; mais les monuments romains qu'on y a trouvés et les traditions historiques suffisent pour attester l'antiquité de l'origine de la ville d'Uzès, mentionnée dans la notice des provinces de la Gaule sous le nom de *Castrum ucetiense*.

» Son nom celtique doit être ITAKO (Voir ce mot dans la première partie de cet Essai), qui sera probablement devenu *Utica*, *Utecia*, d'où *Ucetia*, par transposition des deux consonnes *t* et *c*. La première forme se retrouve dans deux actes de 1086 et de 1210, où l'on voit employé le mot *Uticensis*, adjectif d'*Utica*, qui rappelle l'*Itako* de l'inscription celtique. Elle existe d'une manière plus évidente encore dans une lettre de Pascal II à Bertrand, archevêque de Narbone, en date de 1099 :

« *Statuimus enim eidem ecclesiæ tuæque fraterni-*
» *tati has civitates, Tolosam videlicet, Carcassonam,*
» *Elnum, Biterrim, Agatham, Magalonam, Nemau-*
» *sum*, EUTICAM, *Lugdouvem, debitam semper exhi-*
» *bere obedientiam* (1).

» M. Walckenaer, qui rapporte ce passage (2), ajoute :

« Le savant éditeur de ces lettres, dom Brial, ne
» sachant que dire sur *Eutica*, l'a omis dans son *Index*
» *geographicus*; et on ne trouve point ce lieu dans
» Hadrien de Valois. Cependant, il est évident, d'après
» la lettre de Pascal, qu'*Eutica* doit être le chef-lieu
» d'un diocèse, de même que *Lugdouvem* (*Lodève*),
» *Nemausum*, etc. En jetant les yeux sur la France ec-
» clésiastique, on aperçoit, malgré le peu de ressem-
» blance des noms, qu'*Euticam* n'est autre chose
» qu'*Ucetia*, Uzès ou *Castrum Ucetiense*. »

» La lecture de l'inscription celtique du Temple-de-Diane confirme l'opinion de M. Walckenaer sur l'identité d'*Eutica*, qui est bien notre ITAKO, avec *Ucetia*; et d'un autre côté, la lettre du pape Pascal II devient une preuve irrécusable et convaincante de la vérité de lecture et d'attribution de M. Germer-Durand.

» Quant à l'opinion de M. Walckenaer : que la leçon

(1) *Recueil des Historiens de France*, tom. XV, p. 17.

(2) Walckenaer, *Géog. Anc. histor et compar. des Gaules*, tom. II, par 339.

Eutica, dans la lettre de Pascal II, provient de l'ancien nom du canton nommé *Ucetica*, je la crois erronée (1); l'ITAKO de l'inscription celtique la rend inadmissible, à mon avis; mais M. Walckenaer, qui ne connaissait point la forme celtique du nom d'Uzès,

(1) Je copie ce passage.

« L'article d'*Ucetia* dans le *Gallia christiana* (tom. VI) ne présente » pas ce nom sous la forme que lui donne Pascal II (*Eutica*); cependant on y voit que, dans le moyen-âge, *Ucetia* se nommait aussi » *Ucetica*.

» M. de Mandajors, dans un savant Mémoire sur les limites de la » France et de la Gothie (*Mém. de l'Académie des Inscr. et Belles-Lettres*, tom VIII, p. 450), prouve que le canton nommé » *Ucetica* comprenait les diocèses d'Uzès et d'Alais ou d'*Aresetum*; » que ce dernier n'est qu'un démembrement du diocèse d'Uzès; et » dans l'intérieur de ce canton d'*Ucetica*, se trouve un lieu nommé » Euzet-Ste-Croix, un peu au nord de Maurice-de-Cazevieille, » dans le département du Gard : on trouve aussi dans le même » département, et dans le canton même d'Uzès, Saint-Michel-» d'Euzet. Ceci me fait croire que la leçon *Eutica* dans les lettres de » Pascal est exacte, et que cette forme provient de l'ancien nom » du canton nommé *Ucetica*. Pour distinguer les lieux situés dans ce » diocèse ou canton, des autres qui portaient les mêmes noms de » saints, on a ajouté le nom du canton et on a dit Saint-Michel-» Eusétique ou l'Usetique, Sainte-Croix dans l'Eusétique ou l'Usétique. Ceci démontre qu'on a écrit autrefois *Eutica* au lieu d'*Use-» tica*. D'*Eusetica*, par contraction, est dérivé *Eutica* : ainsi l'on » voit qu'*Ucetia* et *Eutica*, qui paraissent présenter une assez grande » différence, sont cependant les mêmes noms. »

Walckenaer, *Geogr. Anc. hist. et compar. des Gaules*, tom. II, p. 540.

Les appellations *Euzet* (canton de Vézenobre, arrondissement d'Alais) et *St-Michel-d'Euzet* (canton de Bagnols, arrondissement d'Uzès) n'ont point pour origine *Usetica*, adjectif d'*Ucetia*, comme le croit M. Walckenaer. *Euzet* est la forme languedocienne ou vulgaire du latin *Ilicetum*, lieu couvert de chênes verts. Il existe encore, dans le territoire de ces localités, beaucoup de bois dont l'essence est l'yeuse. *De ilice* a donné *Elze*, nom d'un hameau de la commune de Malons, arrondissement d'Alais, et *l'Elze*, hameau de la commune de Robiac, arrondissement d'Alais.

Ilicetum a donné *Euzet*, canton de Vézenobre, arrondissement d'Alais; — *St-Michel-d'Euzet*, canton de Bagnols, arrondissement d'Uzès; — *Euzière*, hameau de Soudorgues, arrondissement du Vigan, — *l'Elzière*, hameau de Mars, arrondissement du Vigan; — *l'Elzière*, hameau de Peyremale, arrondissement d'Alais.

L'expression latine *Euzetum*, *Heuzetum*, que l'on rencontre dans

n'en a pas moins parfaitement constaté l'identité des appellations *Ucetia* et *Eutica*.

» J'ai dit (Voir ci-dessus, première partie) que l'emploi de la forme *Utica*, *Eutica* au moyen-âge était probablement dû à la persistance des appellations anciennes dans la langue du peuple.

» Les actes publiés par les Bénédictins et Ménard, dans leurs Preuves, donnent :

Ucetia (1380),
Ucecia (1384),
Ucesia (1384),
Ucessia (1372, 1451),
Uzecium (1160),
Uzeticum (1160),
Uzetica (1380).

» On trouve quelquefois *Ureticum*, *Ureticensis* (879, 1107, 1121) ; mais ce doit être une erreur du copiste qui aura écrit *r* au lieu de *z*, ces deux lettres ayant, dans l'écriture gothique, une forme presque identique.

» On voit, dans un acte de 1160, l'appellation romane *Uzès*, orthographiée comme de nos jours ; plus tard, on écrit *Uzez*, *Usez* et *Usès*.

» SEGUSTON. — Ménard propose pour cet ancien lieu, la situation du village actuel de Soustelle, que les actes du moyen-âge désignent sous le nom de *Sostella* ; mais je ne vois aucune analogie entre ces deux noms. Il croit étayer cette mauvaise attribution en disant que Soustelle se trouve dans le voisinage d'autres lieux que l'on sait positivement avoir été habités à l'époque gallo-romaine.

les chartes du moyen âge, doit provenir de la forme vulgaire *Euzet*.

1384 — *De Heuseto, ubi* II *foci* (*Vicaria Ucecie*).

Id. — *De S. Michaele de Heuseto, ubi* VIII *foci* (*Vicaria Balneolarum*).

(Dénombrement des feux de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes)

» M. Walckenaer avoue ne trouver aucun emplacement pour *Seguston*. « Peut-être, ajoute-t-il, ce lieu » est-il Sagriers, au midi d'Uzès. »

» M. Germer-Durand le voit dans le village ou hameau de *Suzon*. J'ai dit que la présence de la lettre N justifie suffisamment l'idée de M. Germer-Durand sur l'appellation au pluriel *Segustones*. L'attribution qu'il propose me parait, en outre, fort admissible.

» En effet, plusieurs noms anciens bien connus ont éprouvé, pour arriver jusqu'à nous, des modifications semblables à celles qui de *Segusto*, *onis*, *Segustones*, ont fait Suzon. Par exemple, il est certain que *Secusio*, *onis*, *Secusiones* est devenu Suze, et *Segustero*, *onis*, *Segusterones*, Sisteron. Dans ces deux cas, de la syllabe *seg*, *sec*, il n'est resté que la première lettre. Pourquoi la même suppression ne se serait-elle pas produite dans le mot *Segustones*, qui serait devenu *Suston*, *Susson*, *Suzon* ?

» L'observation suivante rendra cette probabilité plus grande encore.

» Le village s'appelle *Suzon*, le ruisseau *Seguisson*. Or, ce dernier nom est presque identique au SEGUSTON de notre inscription, qui aura sans doute reçu deux altérations, l'une sans contraction, *Segusso*, Ségusson, l'autre *Segusso*, *Susso*, Suzon, avec la contraction que j'ai signalée (1). En général, toutes les fois que, dans une vallée, le cours d'eau porte un nom reproduit avec différentes modifications dans les appellations des localités, on peut croire à une dénomination plus ancienne, commune à tout le canton (2).

(1) Un autre lieu, *Segoussas*, est indiqué, non loin de là, dans la belle carte géologique de M. Emilien Dumas.

(2) M. de Blegier m'a fait remarquer qu'à Vaison, chez les *Vocontii*,

Le cours d'eau s'appelle Οὐάσος (?), *Ovesia*, l'Ouvèze;
La ville — Οὐασίων, *Vasio*, *onis*, Vaison;
Le peuple — Οὐασιονες, *Vasienses*, les habitants de Vaison

» Le val Suzon (Côte-d'Or), le ruisseau qui l'arrose (le Suzon) et les habitants de la contrée doivent avoir eu, dans l'antiquité, des noms analogues à notre *Seguston*.

» SEGUSTON me parait être entièrement celtique. La

Il en est de même à Brignon, chez les Volces Arécomiques :
La ville s'appelle *Briginno, onis*, Brignon ;
Le peuple — *Briginnones*,
Le cours d'eau » Braune ou Brahune.

L'examen de la carte de Cassini et de la carte géologique de M. Emilien Dumas, fournit de nouvelles preuves à l'appui de cette assertion.

Ainsi le nom de *Trèves*, probablement le TPEBO de l'inscription celtique, se retrouve dans celui du ruisseau le *Trevezel*,

Celui de Seynes, *Sedenæ* au moyen-âge, STATUMAE à l'époque gallo-romaine, ΣΔΕΔΕΜΑ à l'époque celtique, se retrouve également dans le nom de la rivière, la *Seyne*.

Dans la vallee dite la *Salendrenque*, un petit cours d'eau arrose les territoires voisins de plusieurs hameaux ou villages appelés *Grevoul*, *Grevoulet*, *Grevouillère*, *Grefouille*. Ces noms semblables indiquent une origine commune, un nom plus ancien qui, à l'époque gallo-romaine, a pu être *Crevum* ou *Crevo*. Pres de là, coule un ruisseau nommé *Crieulon*, qui a donné son nom à St-Jean-de-Crieulon et semble rappeler un petit peuple du nom de *Crevolones*.

Le nom des divinités locales celtiques, devenu parfois, après la conquête, simple surnom des divinités analogues de l'Olympe Gréco-romain, se retrouve fréquemment dans l'appellation actuelle des contrées, villes, villages, hameaux et tènements ; il est souvent identique à celui du cours d'eau. Par exemple :

Nemausus.
- NAMA (fontaine), *Nemausus*, fontaine de Nimes.
- NAMAΥΣ (dieu topique), *Nemausus*, le dieu Nemausus.
- NAMAΥΣ, *Nemausus*, la ville de Nimes.
- NAMAΥΣΑΤΕΙΣ, *Nemausenses*, les Nimois.

Solimara.
- SOLIMARA, déesse topique des Leuci.
- SOLIMARIACA, ville des Leuci, plus tard *Solicia*, aujourd'hui Soulosse.
- SOLIMARIACENSIS (*pagus*). Ancienne division territoriale, dont le chef-lieu était *Solimariaca*.
- SOLIMARIACENSES, les habitants de Solimariaca.

Solecensis pagus, le Soulossois, venu de *Solimariaca*, par *Solicia*.

Une déesse topique des anciens Eduens (*dea Bibracte*) porte également le même nom que leur capitale, *Bibracte*, depuis *Augustodunum*, *Autun*.

syllabe *seg* ou *sec* entre dans la composition de plusieurs noms de peuples ou de villes. Tels sont :

PEUPLES.	VILLES.	COURS D'EAU.
Segalauni.	Segessera.	Sequana.
Segni.	Segesta.	Sicoris.
Segobrigi.	Segobodium.	
Segontiaci.	Segobrigia.	
Segovii.	Segodunum.	
Segusiavi.	Segora.	
Segoregii.	Segosa.	
Segusini.	Segovia.	
Sequani.	Segovina.	
Sigambri ou	Segusio.	
Sicambri.	Segustero.	
	Segunciacum.	

Le nom de *Baigorrix*, dieu topique des Pyrénées, se retrouve dans :

Begerri ou *Bigerrones*, peuple,
Le Bigorre, contrée ;
Baigorry, vallée ;
Bagnères de Bigorre, ville;

Celui d'un autre dieu des mêmes contrées, *Ilixo*, se retrouve dans l'appellation actuelle *Luchon*, *Bagnères-de-Luchon*.

Voici le résumé des attributions diverses proposées jusqu'à ce jour :

INSCRIPTION DU MUSÉE.	ATTTRIBUTIONS PROPOSÉES PAR			
	MENARD (1748).	M. WALCKENAER (1839).	M. L. RENIER (1849).	M. GERMER-DURAND (1851).
ANDVSIA	Anduse, Gard.	Anduze.	Anduze	Anduze.
BRVGETIA.	La Bruguière, Gard.	La Bruguière.	Bruyès, Gard.	Bruyès, Gard.
TEDVSIA.	Thésiers, Gard,	La Tède, Gard.	Dieusses près Sénéchas, Gard.	Thésiers, Gard
VATRVTE.	Cruviers, Gard.	Valleraugue, Gard.	?	Vie-Cioutat près Brethmas, Gard
VGERNI.	Beaucaire, Gard.	Beaucaire.	Beaucaire.	Substantion, Hérault
SEXTANT.	Substantion, Hérault.	Substantion.	Subs'aution	Beaucaire, Gard.
BRIGINN.	Brignon, Gard.	Brignon, Gard.	Brignon.	Brignon, Gard.
STATVMAE,	Scate, Gard	Sumène, Gard.	?	Seynes, Gard.
VIRINN.	Vézenobre, Gard.	Vissec sur la Virinque, Gard.	?	Vernon, Ardeche.
VCETIA	Uzès, Gard.	Uzès, Gard.	Uzès, Gard.	Uzès, Gard,
SEGVSTON.	Soustelle près Alais, Gard.	Sagriers, Gard.	?	Suzon, Gard.

» Le tableau suivant indique les différentes formes des noms de lieu auxquels M. Germer-Durand rap-

INSCRIPTION du MUSEE DE NIMES.	FORME DE CES	
	CELTIQUE.	GALLO-GRECQUE ET GALLO-ROMAINE.
ANDVSIA.	Andos.	Andusia.
BRVGETIA.	Brugeto	Brugetia
TEDVSIA.	Tedos.	Tedusia.
VATRVTE.	ΒΡΑΤΟΥΔΕ.	Vatrute.
VGERNI.	VVERN, GVERN.	Ugernum, Sidon. Apoll. Ugerno, Tabl. Theod. Οὔγερνον, Forme grecque. Γέρνον, Strabon. Ugernum, Anon. Raven.
SEXTANT	Segstant.	Sextantione, Itin. Ant. Sextancione, Id. Sextatione. Id. Sostatione, Itin. Burd. Sextacione, Tab Theod.
BRIGINN.	Briginno.	Briginn[ones].
STATVMAE.	ΣΔΕΔΕΜΑ.	Statumae.
VIRINN.	Birinno.	Virinn[ones].
VCETIAE.	ITAKO,	Ucetia. Castrum Ucetiense, Not. Prov. Gall.
SEGVSTON.	Segsto.	Segust[ones].

(1) Les variantes du moyen-âge sont tirées en grande partie de l'*Histoire générale de Languedoc* et des *Preuves de l'Histoire de*

porte la situation de ceux mentionnés dans l'inscription du Musée.

NOMS DE LIEU, A L'ÉPOQUE DU MOYEN AGE (1), LATINE.	VULGAIRE.	MODERNE.
Castrum Andusianense, 840, 898, 1020. Andusia, 944, 1121, 1384.	Anduza, 1015. Andusa, Roman, 1057, 1428. Anduse.	Anduze.
Brugesia, 1488.	Bruyes, 1489. Brueys. 1535	Brueys.
Teseriae, 1384. Tiserae, 1380.	Tésiès.	Thésiers.
Bretote. Mansus de Bretote. S. Ylarius de Breto-manso, 1384.	S. Ylaire de Brethmas, 1435.	Vié-Cioutat, près Brethmas.
Castrum Odjerno, VIe Siècle. Castrum Arelatense, Greg. Turon. Castrum de Ugerno, 1020. Castrum Belaurum, 1070. Bellicadrum, 1160, 1178, 1209. Belliquadrum, 1226. Belcayra, 1121.	Belcaire, 1125. Belcayre, 1435.	Beaucaire,
Sextantio, Théodulfe, IXe Siècle. Sustatio, Anne Rulmann. Pagus Substantionensis, dipl. de Ch.-le-chauve, 848. Castrum Sustancionense, 982. Castrum. Substantionense, 985, 1042. Sustantio, 960, 1085, 1129. Substantio, 1120.	Soustancion. Sustantion. Substantion, XVIe Siecle	Les ruines de Substantion, près Castelnau.
Brinnonum, 1207. Brinno, 1273. Brinhonum, 1381, 1384.	Brinhon, 1435.	Brignon
Sedenae ? Seyna, 1384, 1488	Seyne, 1535. Seynes.	Seynes.
Vernonum, 1323. Verno, onis, 1384.	Vernon, XIIIe Siècle.	Vernon.
Utica. Eutica, 1099. Uticensis (Civitas), 1086, 1210 Ucetia, 878, 896, 1156, 1380. Ucecia, 823, 1384. Ucesia, 1384. Ucessia, 1372, 1451. Uzecium, 1160. Uzeticum, 823, 945, 1160. Uzetica, 1380. Uzeticensis, 879, 1107, 1121.	Uzès, 1160. Usez. Usès. Uzez.	Uzès.
Segussonum, i. Segusso, onis. Susso, onis.		Séguisson. Ségoussas. Suzon.

Nimes ; le chiffre entre parenthèses indique la date de l'acte rapporté par Ménard.

» En résumé, M. Germer-Durand admet les attributions de Ménard pour *Andusia*, *Tedusia*, *Ugerni*, *Sextant*, *Briginn* et *Ucetiae*, et celle de M. Renier pour *Brugetia*. Il repousse celles que l'historien de Nimes et M. Walckenaer ont proposées pour *Vatrute*, *Statumæ*, *Virinn* et *Seguston*. La situation de ces lieux antiques lui semble répondre à quatre lieux modernes dont les noms, au moyen-âge et même de nos jours, ont effectivement une grande analogie avec ceux de l'inscription.

» J'ai calqué sur une carte géographique l'emplacement de toutes les attributions proposées, dans l'espoir que la situation respective des lieux modernes, comparée avec la disposition des noms antiques sur notre piédestal, pourrait jeter quelque lumière sur ce petit monument. Voici les idées que cette comparaison m'a suggérées.

» Plusieurs des attributions de Ménard, celles de M. Walckenaer surtout, ne se prêtent point à deux conditions que je regarde comme principales, puisqu'elles sont formellement indiquées sur le monument lui-même, savoir la division des noms de lieu par groupes de cinq et la supériorité ou le commandement du dernier de chaque groupe sur les quatre précédents. En effet, si, dans l'ordre même de l'inscription antique, on cherche sur une carte les lieux modernes à la situation desquels Ménard et M. Walckenaer attribuent les noms gravés sur notre piédestal, on est frappé du défaut d'arrangement que présentent ces attributions. Les chevauchements que l'on rencontre dans chaque groupe sont tels qu'ils suffiraient, sans autre preuve, pour inspirer des doutes sérieux sur la vérité de la plupart de ces attributions. Dans celles de M. Germer-Durand, au contraire, on trouve une si heureuse concordance entre la situation des lieux modernes et les deux conditions essentielles ci-dessus rappelées, que ce fait seul préviendrait en leur faveur.

» Ainsi, le second groupe, que j'examinerai d'abord

parce que l'attribution des deux premiers noms qui le composent satisfait à toutes les exigences de la diplomatique et de l'archéologie, et que par conséquent on peut la regarder comme irrévocablement fixée, ce second groupe,

SEXTANT
BRIGINN -
STATUMAE
VIRINN
·VCETIAE

forme, dans l'hypothèse de M. Germer-Durand, une ligne dirigée du sud au nord, partant de *Substantion* (Hérault) et aboutissant à *Vernon* (Ardèche), en passant par *Brignon* (Gard) et *Seynes* (Gard). *Uzès* qui, d'après la disposition de l'inscription devait commander au groupe entier, se trouve en arrière et à hauteur du centre. Voilà certes une coïncidence remarquable avec le monument lui-même. Je ferai observer, en outre, que tous ces lieux antiques occupaient des points élevés, des positions militaires (1); et si, d'ailleurs, on se rappelle que la situation de ceux des lieux modernes correspondants qui sont parfaitement connus, ne permet point d'admettre que chaque groupe représente une division administrative ou civile, on sera naturellement disposé à y voir des postes et un commandement militaires.

» Le premier groupe :

ANDVSIA
BRVGETIA
TEDVSIA
VATRVTE
·VGERNI

forme, d'après les attributions de M. Germer-Durand, une autre ligne dirigée de l'Ouest au Sud-

(1) On sait que presque toutes les villes antiques étaient situées sur des hauteurs.

Est, partant d'Anduze et allant, par *Vié-Cioutat* et *Bruyès*, aboutir à *Thésiers*. D'après le monument antique, ce groupe était sous la dépendance d'*Ugernum* (Beaucaire), qui devait avoir effectivement une grande importance, en raison de sa position sur le bord du Rhône, défendant le passage du *Pons Aerarius* et la grande voie militaire d'Italie en Espagne.

» Comme je cherche la vérité de bonne foi, je ne me dissimule point que les attributions de ce groupe ne satisfont pas aussi exactement que celles du précédent aux exigences de l'inscription antique. *Vié-Cioutat* près Brethmas, qui correspond à VATRVTE, est situé sur la carte entre Anduze et Bruyès, au lieu d'être au-delà de Thésiers, le TEDVSIA de l'inscription. Mais il existe une si grande analogie entre BPATOΥΔE de l'inscription celtique, VATRVTE du petit monument du Musée et les appellations du moyen-âge *Bretote*, *Mansus de Bretote*, *St.-Hilarius de Breto-Manso*, St-Hilaire de Brethmas, qu'il est rationnel de regarder *Vié-Cioutat* comme répondant à la situation de l'ancien VATRVTE.

» Le troisième groupe devait être également composé de quatre noms de lieu suivis d'un cinquième mis au génitif, (peut-être *Nemausus*, chef-lieu de tout le pays). Je ne chercherai pas à retrouver les localités qui faisaient partie de ce groupe. Plusieurs autres lignes militaires, analogues à celles qui correspondent aux deux groupes entiers, pourraient être indiquées chez les Volces Arécomiques, entre autres, l'une du nord-ouest au sud-est, passant par *Avicantus* (le Vigan), *Aganticum* (Ganges), *Medrium* (Ville-Vieille près Sommières) ; mais il serait inutile d'insister sur ces lieux antiques, puisqu'ils sont étrangers à notre inscription.

» De tout ce qui précède, on peut conclure :

» 1° Que le petit monument du Musée de Nimes est un piédestal destiné à servir de base à une statuette, en or ou en argent, de l'empereur ou de quelque divinité ;

» 2° Qu'il avait été élevé, à frais communs (*ex ære collato*), par les villes et bourgs mentionnés dans l'inscription ;

» 3° Que cette inscription est divisée en groupes comprenant chacun cinq noms de lieu, et que la forme et l'arrangement de chaque groupe indique une infériorité relative, une subordination, une dépendance des quatre premiers envers le cinquième ;

» 4° Que ces groupes ne peuvent point convenir à une division administrative ou civile ;

» Je pense d'ailleurs :

» 1° Qu'ils indiquent un commandement militaire ;

» 2° Que les attributions proposées par M. Germer-Durand pour VATRVTE, STATVMAE, VIRINN et SEGVSTON, sont beaucoup plus probables que celles de Ménard et de M. Walckenaer.

» Je termine cet essai par la copie annotée de deux passages relatifs à l'inscription du Musée de Nimes, extraits de la *Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules*, par M. Walckenaer, et des *Itinéraires romains de la Gaule*, par M. L. Renier. Ces ouvrages jouissent, à juste titre, d'une si grande réputation, que je regarde comme un devoir de relever les petites erreurs qui s'y sont glissées.

WALCKENAER.

Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules Cisalpine et Transalpine.

Tom. 2, p. 183. — In-8°, 1839.

» Une autre inscription romaine, trouvée à Anduze (1), qui paraît avoir été une sorte d'itinéraire gravé sur une borne milliaire (2), non-seulement nous

(1) Ménard. — *Hist. de Nimes*, tome 1er, Notes, p. 22. — (A).

(2) Cette conjecture devient bien vraisemblable depuis la découverte de la pierre de Tongres, en 1817, qui contient un pareil itinéraire. — (B).

indique, dans cet endroit même, un lieu connu nommé *Andusia*, mais nous révèle encore les noms de neuf autres lieux (C), qui étaient dans la dépendance des *Arecomici*. Il est encore question d'*Andusia* dans une charte du IXe siècle (1). Dans cette inscription, figurent, en plus gros caractères et au génitif, *Ugerni* et *Ucetiae*. Les mesures des itinéraires, aussi bien que l'histoire, démontrent la position d'*Ugernum* à Beaucaire, et d'*Ucetia* à Uzès (2); cette dernière ville se trouve aussi mentionnée dans la Notice de la Gaule; quoiqu'elle ne soit qualifiée que de *Castrum*, elle est cependant devenue le siége d'un évêché. La position de *Sextantio* aux ruines romaines près de Castelnau, non loin de Montpellier, et nommées *Sostentio*, se trouve fixée par les monuments de l'histoire et par les itinéraires. Ce lieu est aussi mentionné dans cette inscription (3). *Brugetia*, qu'on y trouve aussi, me parait devoir être placé à Bruguière, dans le diocèse d'Uzès, nommé *Brugeria*, dans les titres du XIVe siècle (4). Le nom de *Tedusia*, qui suit immédiatement celui de *Brugetia*, se retrouve dans celui de la Tède ou la Taida, près St-Jean-de-Gardonnenque, où l'on a découvert des antiquités. *Vatrute* est peut-être Valleraugue (5), à l'ouest d'Anduze. *Briginn* est fixé par Ménard à Brignon, sur le Gardon, à quatre petites lieues à l'occident d'Uzès (6). Ce lieu est nommé Brienne ou *Brin-*

(1) Astruc. — *Histoire naturelle du Languedoc*, tome 1er, p. 35. — On a, dit-on, découvert, près de Narbonne et d'Auch, des inscriptions qui sont des ex-voto à Hercule, avec le surnom d'*Andosso* et d'*Andose*. Voyez les Mémoires de la Soc. archéolog. du midi de la France, 1834, in-4o, p. 286.

(2) Voyez l'*Analyse des Itinéraires*, tom. III de cet ouvrage.—(D).

(1) Voyez l'*Analyse des Itinéraires*, tome III de cet ouvrage. — Ménard, *Histoire de Nimes*, tome 1, p. 4 et 8 et p. 22 des notes.

(3) Ménard, *Histoire de Nimes*, tome VII, p 227 et tome III, Preuv. p. 82, col. 1.

(5) Ménard, *Histoire de Nimes*, tome I, p. 24 et tome VII, p. 228.

(6) Tout près de Boucoiran.

nonus (E), dans les titres du XIVe siècle. On y a trouvé d'ailleurs des médailles, des statues et des inscriptions romaines (1). Le nom et la position de *Statumae* me paraissent se retrouver dans Sumène moderne, au midi de Valleraugue et un peu au nord de Ganges. Le nom de *Virinn* se reproduit pareillement avec peu d'altération dans la petite rivière de Virinque ou Virenque, qui forme la limite moderne du district du Vigan (département du Gard) et de celui de Lodève (département de l'Hérault). L'ancien *Virinn* doit avoir été Luc ou Vissec, situés sur cette rivière. Je ne puis retrouver *Seguston*, qui se trouve à la suite d'*Ucetiae*; mais je crois que ce lieu, renfermé comme les autres dans le territoire de Nimes, n'a point de rapport avec *Segusterone* ou Sisteron, qui est beaucoup trop éloigné; peut-être ce lieu est-il Sagriers, au midi d'Uzès (2).

LÉON RÉNIER.

Itinéraires romains de la Gaule (dans l'Annuaire de la Société des Antiquaires de France, pour 1850. — In-18°, p. 241.)

Inscription du Musée de Nimes.

» Cette inscription n'est point un itinéraire, mais c'est un monument d'une certaine importance pour la géographie de la Gaule, et cela suffit pour nous autoriser à lui donner place dans ce recueil. Le marbre sur lequel elle est gravée en très-beaux caractères,

(1) Ménard, tome III, Preuves, p. 82.

(2) D'Anville n'a fait emploi, ni dans sa Notice, ni dans sa Carte, d'aucun des lieux mentionnés dans cette curieuse inscription, si ce n'est d'*Andusia* (F). Voici comment les noms se suivent dans l'inscription :

ANDVSIA
BRVGETIA, etc.

— Ménard rapporte *Seguston* à Soustelle près d'Alais, *Vatrute* a Cruviers, *Virinn* à Vézenobres, *Brugetia* à Bruguière (lisez la Bruguière), *Tedusia* à Thésiers et cela sur les seuls rapports des noms (G), il n'y a que les deux derniers où ces rapports existent. Voyez Ménard, *Histoire de Nimes*, tome VII, p. 667.

n'a que 26 centimètres de haut sur 15 centimètres de large ; il a été découvert en 1748 près de la Fontaine de Nimes. Au-dessus, on remarque un trou qui paraît avoir servi à fixer une statue.

» Ménard, qui a publié ce monument, tom. VII, page 202 de son *Histoire de Nimes*, pense qu'il ne forme que la moitié (H) du piédestal d'une statue, élevée, à frais communs, par les habitants d'un certain nombre de localités, peut-être des vingt-quatre bourgs qui, suivant Strabon et Pline, étaient placés dans la dépendance de *Nemausus*. Nous aurions donc les noms de onze de ces bourgs, et le caractère plus grand des mots VGERNI et VCETIAE semblant indiquer des chefs-lieux de district, nous serions autorisés à en conclure que le territoire des *Volces Arécomiques* était divisé en cinq arrondissements, dont l'un avait pour chef-lieu la capitale même de la confédération, *Nemausus*. J'avoue pourtant que la situation de celles de ces localités dont les noms modernes sont connus se prête peu à cette conclusion.

ANDVSIA
BRVGETIA
TEDVSIA
VATRVTE
·VGERNI
SEXTANT
BRIGINN
STATVMAE
VIRINN
·VCETIAE
SEGVSTVM (I)

» Ces noms n'étant accompagnés d'aucune indication de distance, on ne peut essayer d'en retrouver la synonymie moderne qu'au moyen des règles de cette partie de la diplomatique, qui traite des altérations qu'ont subies les noms de lieu au moyen-âge. Je n'ai

pas besoin d'ajouter que cette observation ne s'applique ni à *Ugernum* ni à *Sextantio* ni à *Ucetia*, qui sont mentionnés sur d'autres monuments. »

(A) Cette inscription a été trouvée à Nimes, près de la Fontaine; Ménard le dit formellement dans le tome 1er de son Histoire et répète cette indication dans le tome VII. M. Walckenaer aura sans doute pris le chemin de Sauve pour un chemin près d'Anduze.

(B) Je crois inutile d'insister sur cette erreur, que la vue du monument figuré dans l' *Histoire de Nimes* (tome VII, p 203, n° 7), ou la lecture de la dissertation de Ménard aurait dû prévenir.

(C) L'inscription du Musée de Nimes comprend *onze* noms de lieu.

(D) Les Itinéraires anciens ne font point mention d'*Ucetia* ; du moins, je n'y ai rien trouvé qui pût justifier l'assertion de M. Walckenaer.

(E) Brignon est appelé, dans ces actes, *Brinhonum*, *i*, *Brinno*, *onis*, et non *Brinnonus*.

(F) D'Anville a fait usage de quatre des noms de lieu de cette inscription, savoir, *Andusia*, *Ugernum*, *Sextantio* et *Ucetia*.

(G) Les attributions de Ménard ne sont pas fondées, comme le croit M. Walckenaer, sur les seuls rapports des noms, mais principalement sur les nombreuses antiquités exhumées du sol en divers points de l'ancien territoire des Volces Arécomiques. Ménard a pu se tromper, et s'est effectivement trompé plusieurs fois, sur l'analogie des noms modernes qu'il identifie aux noms anciens mentionnés dans l'inscription du Musée de Nimes ; mais, à l'exception de deux seulement, sur lesquelles je n'ai pas encore de renseignements précis (*Soustelle* et *Scate*), toutes les localités dont il parle étaient réellement habitées à l'époque Gallo-Romaine. Ce sont précisément ces vestiges certains d'origine antique qui ont séduit Ménard et lui ont fait abandonner la réserve qu'il s'était d'abord imposée. Trop désireux de trouver une attribution pour chaque nom de lieu gravé sur notre petit monument, il a été plus tard moins sévère sur l'analogie des appellations.

Les citations suivantes prouveront la vérité de cette assertion.

Dans le tome 1er, après avoir parlé d'*Andusia*, d'*Ucetia*, d'*Ugerni*, de *Sextant* et de *Brignn*, dont il voit avec raison la situation dans celle d'Anduze, d'Uzès, de Beaucaire, de Substantion et de Brignon, il ajoute :

« La position des autres lieux Arécomiques mentionnés dans la dé-
» dicace dont j'ai parlé, qui sont, suivant l'ordre du monument
» même, *Brugetia*, *Tedusia*, *Vatrute*, *Statumae*, *Virinn* et *Seguston*,

» nous est entièrement inconnue et je n'entreprendrai pas de la fixer.
» Ces lieux peuvent avoir été placés en divers endroits du Bas-
» Languedoc où l'on trouve quelquefois des vestiges d'antiquités ro-
» maines ; mais il est impossible d'en rien dire de certain, soit
» parce que les noms modernes de la plupart des villages et autres
» lieux, qui sont auprès de ces villages, n'ont aucune sorte d'analo-
» gie avec ceux des lieux de ce monument, soit parce que ces an-
» ciens lieux ont été réellement ruinés de fond en comble, qu'il ne
» nous en reste plus rien qui puisse nous servir à éclaircir ces points
» obscurs, moins encore nous fournir les moyens de faire des appli-
» cations heureuses et solides.

» Je me contente d'indiquer ici les endroits où sont ces vestiges.
» Comme ces endroits se trouvent renfermés dans les limites du pays
» Arécomique, on pourrait conjecturer qu'ils étaient du nombre
» particulier des six lieux compris dans l'inscription du petit piédes-
» tal de marbre. Il est du moins certain qu'ils faisaient partie des
» anciens lieux de la dépendance de ces peuples.

» .... On conserve au village de *Cruviers*, situé à quatre petites
» lieues à l'occident d'Uzès, plusieurs inscriptions sépulcrales des Ro-
» mains qui ont été trouvées en cet endroit et qui en caractérisent
» l'antiquité.

» On voit aussi à Vézenobre, village situé sur le Gardon, à six
» lieues à l'occident d'Uzès, plusieurs inscriptions sépulcrales ro-
» maines qu'on y a trouvées en divers temps. De plus on y conserve,
» dans le château de M. le marquis de Calvière, un monument des
» plus curieux et parfaitement romain, etc., etc. Outre cela, on voit
» à Vézenobre quelques vestiges de fondations d'anciens édifices
» qui ne permettent pas de douter qu'il n'y ait eu, en cet endroit,
» quelque lieu arécomique, etc., etc. »

Dans le tome VII, Ménard revient sur l'interprétation de notre petit monument.

« Je l'ai déjà rapporté et expliqué ailleurs, dit-il ; mais le nouvel
» examen que j'en ai fait m'a fourni des idées et des conjectures qui
» m'obligent à le discuter ici avec plus d'étendue. »

Il reprend alors chacun des noms de lieu mentionnés dans l'inscription, confirme ses attributions antérieures, Anduze, Beaucaire, Substantion, Brignon et Uzès pour ANDVSIA, VGERNI, SEXTANT, BRIGINN, VCETIAE, en établit deux autres fort probables : la Bruguière et Thésiers pour BRVGETIA et TEDVSIA ; mais, séduit par la connaissance des antiquités Gallo-Romaines découvertes à Cruviers, à Vézenobre et aux environs de Soustelle, il oublie sa réserve primitive, s'écarte des règles ordinaires observées dans les altérations que les noms de lieu ont subies au moyen-âge, identifie

à VATRVTE — Cruviers,
à STATVMAE — Scate,
à VIRINN — Vézenobre,
à SEGVSTON — Soustelle,

et complète ainsi, par des rapprochements forcés et conséquemment peu probables, l'explication de ce curieux monument.

(II) M. Léon Renier fait erreur ; Ménard ne dit pas un mot de

cette hypothèse. Voici ses propres termes : « Ces lieux sont rangés » de quatre en quatre, excepté le dernier; mais celui-ci devait être » suivi de trois autres rappelés sans doute sur quelque autre partie » du monument qui nous manque ».

(1) L'inscription porte SEGVSTON. M. Léon Renier a sans doute été induit en erreur par le *Catalogue du Musée de Nîmes*.

Immédiatement après la lecture du rapport de M. le capitaine Colson, M. Nicot obtient à son tour la parole et dit :

« Messieurs ,

» Un mot de notre savant confrère, qui a si heureusement rétabli et expliqué, avec M. Germer-Durand, l'inscription trouvée à la Fontaine, m'a ramené un instant vers la langue Celtique qui ne m'a jamais occupé que d'une manière accessoire et tout-à-fait passagère.

» Mais comme je suis persuadé que les recherches étymologiques intéressent toujours les hommes voués à l'étude des antiquités ; comme des noms imposés à certains lieux d'habitation, à telles ou telles montagnes, villes, bourgs ou telle ou telle action, ou objets mobiliers, sont des faits instructifs et peuvent être quelquefois d'un grand secours pour éclaircir des points obscurs de l'histoire, je vais rapidement énumérer quelques dénominations qui, dans le Gard et quelques lieux voisins, me paraissent avoir l'empreinte Celtique.

» J'ai besoin de dire d'abord que je n'ai pas négligé de consulter la nomenclature insérée par Astruc dans ses *Mémoires d'Histoire naturelle*, ni les documents recueillis par M. Rivoire, dans sa précieuse *Statistique du Gard*.

»Cela posé, je dis que je trouve dans notre département et aux alentours :

» 1° Des appellations intégralement Celtiques ;

» 2° Des appellations mixtes, c'est-à-dire, tenant à deux langues, et composées, les unes d'une racine

Celtique avec désinence latine, les autres, plus rares, d'une racine latine et d'une désinence Celtique, laquelle a été ensuite modifiée.

» Remarquons d'abord que, bien que les Celtes aient été les premiers possesseurs de nos contrées, et bien qu'ils aient dû y laisser des vestiges de leur idiome, les Romains les ont si puissamment occupées pendant 541 ans, que l'on ne trouve pas beaucoup de noms purement Celtiques. Tout vainqueur, tout conquérant, quelque respect qu'il professe en apparence pour les vaincus, tend toujours à exclure leur idiome des actes publics, des inscriptions d'abord, puis des communs usages.

» Les mots proprement Celtiques conservés jusqu'à nos jours et les plus frappants, sont :

Bedel. — Nombril, boyau. — *Bedil.*
Boulega. — Remuer. — *Boulghein.*
Bourrillo, bourro. — Flocon de laine, de fleur d'olivier. — *Bourril.*
Bren. — Son. — *Bren.*
Bugado. — Lessive. — *Bugat.*
Cadé. — Genévrier. — *Cadé.*
Souco. — Souche. — *Socco.*
Combe. — Dépression, vallon. — *Cwm.* — (Combas, village dominé par les montagnes d'Esline.)
Débana. — Dévider. — *Débana.*
Dourguo. — Cruche. — *Dour.*
Le Lot (par métathèse). — Ancien, le vieux. — *Olt.*
Liouc. — Eau, fontaine. — *Li.*
Esgrafigna. — Egratigner. — *Escrafina.*
Galet. — Caillou. — *Galet.*
Garrigues. — Landes incultes. — *Guarric.*
Leco. — Trébuchet. — *Leco.*
Peïroou. — Chaudron. — *Païrol.*
Puech, puech d'utel, le puy, le puy Ste-Réparade. — Elévation. — *Po, Pey, Pué.*
Prin. — Mince. — *Prin.*
Darno. — Tranche d'orange en fuseau. — *Darno.*

Reschïa. — Glisser. — *Reskilla.*
Rusco. — Ecorce. — *Ruschen.*
Escupi. — Cracher. — *Escopein.*
Farandolle. — *Far*, flambeau ; *and* , marcheur ; *eoll* , soleil. (Flambeau qu'on porte autour du soleil.)
Gerbier de joncs. — Gerbier de zon. — La montagne qui domine la rivière. (*Zon*, rivière).
Nant. — Ruisseau. — La ville du ruisseau.
Concoule. — *Can* , coude , ruisseau tortueux qui se jette dans la Cèze.
Tacho. — Clou. — *Tacho.*
Poutou. — Lèvre. — *Pot.*
Tréva. — Habiter. — *Tréva.*

» Enfin, Esclo, arno, bélugo, blesi, entaména, déglezi, gourret, gaouto , maca, rapugo , raco , embriga ou abriga. Quant à ce dernier mot que je rattache à *breg* rupture , je dirai qu'il ne faut pas s'étonner de l'addition ou prothèse *em* ou *a*. Les grecs disaient σμικρος pour μικρος, εην pour ην ; les latins *tango*, *tetigi*, c'est le redoublement des grecs, et nous Nimois ne disons-nous pas un *débas* et un *dégou* pour un bas, une goutte.

» Passons maintenant à la 2e classe, c'est-à-dire, aux mots composés d'une racine celtique avec terminaison latine , aux mots romanisés. C'est là on le devine sans peine une famille de mots bien nombreuse, mais souvent ces mots se sont gravement altérés par la suppression des voyelles, l'addition des gutturales et surtout par la modification des désinences , et il est bien difficile de les reconnaître même parmi les habitants des montagnes où se réfugient et se continuent plus longtemps les traditions, les usages, les monuments et les langues des anciens.

» Pour juger des altérations que subissent les mots en passant d'une bouche à l'autre, d'un peuple à l'autre, je citerai trois faits :

» Les missionnaires qui font prononcer aux Chinois convertis le nom de Jésus-Christ n'en obtiennent que ces trois syllabes, Cuculli.

» Autre exemple de profond changement. Un habitant d'Otahiti fut amené en France par Bougainville ; on lui apprit à prononcer le nom de son bienfaiteur ; mais il n'articula jamais au lieu de ce mot que celui de Potavéri. Delille a consigné dans son poème des Jardins (chant second), le trait touchant de cet insulaire qui se précipita vers l'arbre à pain croyant retrouver sa patrie.

» Enfin, la grande voie romaine qui allait de Nimes en Espagne, *Via Domitia*, en passant par Ambrussium, cette *Via munita* est devenue dans le moyen-âge *Caminus de Moneta* et aujourd'hui *lou cami de la Mounédo*. Mais je me hâte de revenir à ma nomenclature.

» Al, en Celtique et gal veut dire oiseau, le mot romanisé a donné *Alauda*, notre alaouso. On se souvient de la fameuse légion Alauda formée de Gaulois.

Brag. — Haut de chausse. — *Bracca*, d'où *Gallia braccata*.

Cers.. — Pluie et froid. — *Cercius*, notre mistral N.-O

Leu. — Mesure itinéraire. — *Leuca*, lieue, légo.

Rhedeg. — Courir rapidement, *Rhedenus*, *Rhodanus*, Rhône, lou Rosé.

Gar, *Garah.* — Rapide, *Garouna.*

Ceus, *ros* ; — *ceus*, creux ; *ros*, campagne, *Cessero*, St-Thibéri.

Amad, *bro*, *amabro*, *ambro.* — Terre à blé fertile. — *Ambrossus.* — Ambrossium, pont sur le Vidourle.

An, *Annus*, *annulus.* — *An*, radical destiné à exprimer toute idée de cercle et même de révolution périodique.

Ar, *cum*, *ar* sur *cum*, (nous l'avons vu) un lieu bas-arécomique, volces arécomiques, volces des lieux bas.

Kében. — (Crète froide). — Cévennes.

Ur, feu. — *Urere.*

Syt. — Elevé. — *Settius mons*, *Sete*, Cette.

Pujaut, *pudioalto.* — Montagne élevée.

Dol et *tol*, plaine près l'eau d'où *Tolosa.*

Guern, *aulne*, Aunaie. — *Ugernum*, lieu des aunes, Beaucaire.

Finn mag ou *Finnomag*. — La ville de la Fontaine, Sauve ou le Vigan. —Vindomagus.

Bol. — Remuant. — Volces, les Volces.

» *Nemet*, *Mag*, la ville du Temple, Nimes. Ce qui me fait croire avec M. Mary Lafon, que Nimes est la ville du temple et non la ville de la Fontaine, c'est que la métropole des Arvernes (Clermont), s'appelait aussi *Nemet Mag*, *Nemossus* suivant Strabon. Or, Clermont était remarquable, non pas par une fontaine, mais par le fameux temple Augusto nemetum ; eau peut se dire *naum*, mais fontaine, assurément se disait *Finn*.

» Venons enfin aux mots formés d'un élément romain et d'un élément celtique.

» Lug, dun, lug, dunum, lucii dunum; *dun* signifie colline en celtique. Issoudun, segodunum, eburodunum, etc. Cœsaromagus, Angers, rothomagus, Rouen.

» Tous ces *magus* viennent de *mag*, habitation. Ce *mag* dans la filiation des langues est la reproduction de la finale phénicienne, Mahio. De Mag et par apocope ou retranchement *ac* sont venus tous les *ac*, Bordezac, Issirac, fondé quand le culte d'Isis se répandit en Gaule, dernière moitié du 1er siècle.

» Sernhac.
» Clarensac.
» Conqueirac.
» Caveirac.
» Quissac.
» Robiac.
» Fressac.
» Aujac.

» Quelques linguistes ont cru que nos *ac* viennent de *aqua*, eau, mais que de lieux comme Blauzac, sur la hauteur; Tornac, la ville de la tour, Barjac, ville sans eau, n'ont ni ruisseau, ni fontaine, et ont cependant cette terminaison ! Peut-être même il ne faut voir ici

qu'une simple désinence particulière des peuples du Midi comme les *ay* sont fréquents dans le Nord.

» Les désinences en *ieres* sont fréquentes dans le Gard. Un antiquaire, occupé de recherches onomatiques, M. Sauzet de Loudes, pense que, comme dans les idiomes gaulois primitifs *ieres* signifie demeure, tous les *ieres* sont de forme et d'origine celtiques.

» Potelières,

» Sommières,

» Jonquières,

» Molières,

» Pousquières,

» Bosquières.

» Vaquières, demeure des vaches, bord du Gardon;

» Volpelières, maison du renard.

» Nous avouons que nous voyons dans tous ces noms en *ieres* la forme francisée de la terminaison romaine *crius*, *crium* et non un élément celtique.

» Suivant d'autres étymologistes et notamment suivant Astruc, la désinence *enquo* serait une forme allongée de Nant, ruisseau. Ainsi la *gardonnenquo* viendrait de Gardon et de Nant. La conjecture me semble erronée. Si Nant signifie ruisseau, il aurait fallu combiner Gardon, non pas avec Nant ruisseau, le Gardon ruisseau ou le ruisseau Gardon n'est pas un assemblage raisonnable, mais combiner Nant avec un nom commun et dire par exemple :

» *Gondat nan* (*condat*, confluent), le confluent des ruisseaux en considérant la jonction de Ners ou d'Anduze, ou *rosnant*, la plaine du Ruisseau ou *Gardolle*, les prairies traversées ou arrosées par le Gard. La terminaison en *enquo* est une paragoge fort usitée comme signe du féminin ; elle subsiste partout : *Toulonnen*, *Toulonnenquo*; *Ceyresten*, *Ceyrestenquo*; *Arleten*, *Arletenquo* ; *Cioutaden*, *Cioutadenquo*.

» Je laisse les mots peu nombreux formés de *ric*, chef, *borderic*, *bourderic*, *nanteric*, le ruisseau du Chef; nos *lentheric*, nos *alric*, *oltric*, le vieux Chef.

» Je laisse surtout les terminaisons *ergue* et *argue* que nous croyions jusqu'ici avec Ménard, Astruc et tant d'autres, la reproduction de *ager*.

» Je m'empresse de reconnaitre que cette opinion doit être abandonnée, ne fût ce qu'en considérant et Parignargues et Aimargues. Il n'y a pas de *Parinius* ni *Æmilius* dans ces mots ; mais l'un est l'ancien mot *Parinhanica*, l'autre, *al marga*, la ville près du terroir fertile (marca, bonne terre; *al* ou *ar* près, sur), du reste vous entendrez bientôt là dessus le travail que vous prépare M. le capitaine Colson. Je lui laisse donc bien volontiers le soin et l'honneur de la rectification.

» Je me borne à ce peu de mots. Je sais bien que quand il s'agit d'un peuple aussi ancien que le peuple celtique où la législation et les usages ne favorisaient pas comme chez les Romains les monuments écrits ou gravés, il serait curieux de rechercher les traditions primitives dans la succession de noms d'hommes ou de lieux, dans la conservation de certains noms topographiques souvent communs et identiques, avec les noms de race, ce travail aurait un côté vraiment intéressant. Je l'indique ; de plus doctes pourront l'entreprendre et le terminer. »

M. Jules Salles fait ensuite un rapport verbal sur un ouvrage qui a été offert à l'Académie par M. Auguste Galimard, et qui se compose de divers feuilletons écrits sur le salon de 1849.

Cette suite d'appréciations déjà connues, que la circonstance a vu naitre et mourir, ne donnerait lieu aujourd'hui à aucun examen sans une préface qui contient des considérations générales sur l'art, sur son importance morale, sa destinée, etc., etc. M. Salles soumet seulement à la discussion deux opinions qu'il extrait de l'ensemble des vues théoriques de l'auteur.

Quelle est la cause de la supériorité de l'art antique sur l'art moderne ?

Pourquoi les productions de celui-ci ne sont plus

en général empreintes de cette imposante simplicité, de cette grandeur calme et sereine, ou de cette grâce naïve répandue avec tant de profusion sur les œuvres des artistes grecs ?

Sur cette question qui appellerait, pour être complètement traitée, tant de temps et de lumières, quelques membres prennent tour à tour la parole.

L'un voit dans l'art une manifestation de la pensée humaine qui est soumise partout à des métamorphoses incessantes comme les lois et les mœurs. Par conséquent, dit-il, les variations ne peuvent pas être considérées comme des altérations, mais comme des modifications amenées par le temps, des résultats obligés des choses.

Un autre membre, sans nier une marche constante dans toutes les parties de la connaissance humaine qui ne permet à rien d'être stationnaire, croit que la constante perfection de l'art grec peut être considérée comme l'effet direct des mœurs, des lois de ce peuple, et d'une religion qui jetait un voile brillant sur toute la nature et en poétisait tous les phénomènes. A cette cause il faudrait ajouter l'influence incontestable du climat et cet heureux privilége de la race hellénique d'être particulièrement douée de facultés innées qui lui faisaient saisir nettement le beau et le reproduire sans effort.

« Enfin, dit-il, ne faut-il pas pour expliquer, il ne dira point une décadence, mais un changement souvent peu favorable, admettre avec une femme célèbre (Mme de Staël), que les arts sont comme la poésie, qui semble s'affranchir de la loi générale d'amélioration progressive ; elle atteint ordinairement du premier jet à des beautés qui ne seront point surpassées, parce que la puissance de l'imagination est d'autant plus grande que l'exercice en est plus nouveau.»

A cette observation qui paraît d'une incontestable justesse, un membre ajoute que si l'on considère les beaux arts dans les temps les plus reculés, on recon-

naîtra que leur puissance devait être bien grande; non-seulement parce que leurs produits revêtaient un caractère sacré par excellence, mais parce que l'homme des premiers âges était plus ouvert aux arts d'imagination, parce qu'il accueillait avec plus d'enthousiasme les représentations de la nature physique et morale, et d'une nature choisie.

Un membre se demande à son tour s'il ne conviendrait pas d'admettre que, sous l'empire d'une civilisation avancée, les esprits sont jetés en quelque sorte dans un moule commun qui efface la forte empreinte individuelle et qu'il n'est plus alors possible d'assigner à l'art moderne un caractère distinctif.

La seconde opinion de M. Galimard, *les arts s'en vont !* fournit à M. Salles de nouvelles observations.

S'il est vrai, dit-il, que les arts en passant des régions chaudes de l'idéal aux régions tempérées de la pensée moderne, aient perdu quelque chose de leur force, peut-on méconnaître, par exemple, dans le domaine de la peinture, que l'art n'ait acquis dans bien des genres une plus grande valeur, et surtout plus de goût; que le dessin ne se soit régularisé; que le contour n'ait été rendu plus pur et qu'une certaine harmonie de couleur se fasse aujourd'hui mieux sentir sur la toile?

» Quoique les arts aient trop souvent abandonné le grand idéal religieux et héroïque, ne pourront-ils pas en se vouant à l'imitation des mœurs, avoir encore la grâce et le charme de la vérité? Tant que l'homme aura devant lui le spectacle de la nature, tant qu'il aura celui de l'homme, il s'élancera par la pensée, par l'art qui la traduit et l'embellit, au-delà des bornes du réel. Toujours l'artiste s'élèvera avec le poète dans les régions pures de l'intelligence; toujours il sera tenté de voir une secrète correspondance entre tous les objets qui frappent ses yeux au milieu de ce monde visible et cet autre monde visible seulement à la pensée, aussi vrai cependant et plus auguste que le premier; toujours il sera épris de toutes les manifestations de la

vie intellectuelle et des beaux arts qui sont comme la grande voix de la conscience humaine avec ses accents les plus mélodieux. »

L'Académie, après avoir accordé son approbation à l'exposition de ces idées et avoir accueilli toutes ces espérances qu'elle partage, entend la lecture d'une épître spirituelle de M. Charles Rey.

Séance du 5 Juillet.

M. le secrétaire dépose les recueils de l'Académie de Caen, de celle de Nantes, et trois volumes adressés par la société de sciences, lettres et agriculture de l'Aveyron.

M. Reboul rend compte verbalement d'un poème sur l'inauguration de la statue du Poussin, par M. Edouard Crémieu. Il a trouvé cet ouvrage remarquable par une sage ordonnance, une expression vive et colorée, et par des connaissances réelles dans les arts, lesquelles s'y traduisent en vers très-souvent bien frappés.

Le même rapporteur apprécie en quelques mots le dernier recueil des Jeux Floraux et recommande particulièrement à ses confrères la lecture d'une élégie de M. Lafont, de Paris, et surtout des odes et un hymne d'un jeune poète de Marseille, M. Paul Renier, qui lui a paru unir à un haut degré l'expression harmonieuse et juste, l'élévation et l'originalité de la pensée et la vérité du sentiment.

M. Nicot lit le rapport suivant :

« Messieurs,

» M. de Coëtlosquet, ancien sous-préfet, aujourd'hui représentant de la Moselle, et un de vos lauréats dans le concours relatif à l'introduction des circons-

tances atténuantes, M. de Coëtlosquet vous a adressé un nouvel hommage : un écrit sur le duel.

» L'auteur, toujours occupé d'intérêts moraux et de vues utiles, cherche les moyens de détruire ou du moins d'affaiblir en France le préjugé absurde du duel qui fait tous les jours plus de victimes parmi les hommes d'*honneur*.

» Il n'a pas entrepris de formuler des mesures législatives, parce qu'il se confie à la sagesse du pouvoir dont la sollicitude est suffisamment éveillée, mais il voudrait amener le redressement de cette erreur sociale en agissant sur l'opinion, et comme l'opinion se réforme beaucoup mieux *à coups d'écrits qu'à coups d'édits* (1) il présente successivement trois moyens :

» Le premier, nous venons de le dire, les écrits ;

» Le second, les paroles ;

» Le troisième, les actions.

1° *Ecrits.*

» Il ne s'agit point ici, vous le comprenez sans peine, de formuler, je le repète, un ouvrage sur le duel; mais d'examiner l'esprit qui doit présider à une composition de ce genre.

» Deux écueils opposés sont à éviter :

» Le premier c'est de faire trop de concessions au préjugé du point d'honneur et comme Rousseau, tout en se livrant à de beaux mouvements d'éloquence, de conseiller en définitive le meurtre (2).

» Ne serait-il pas temps, dit M. de Coetlosquet, que notre point de départ fût en tout celui-ci : il n'est jamais permis d'agir contre le devoir, une femme célèbre l'a dit : *si deux et deux ne font pas quatre, les plus profonds calculs des mathématiques sont absurdes ; de même s'il existe un cas, un seul cas où l'homme doive*

(1) Laquale co'libri si espugna, non con gli editti. (Maffei, della scienza chiamata cavalleresca).

(2) Voir au 4e livre de l'*Emile* la note commençant par ces mots : mais si on lui cherche querelle, etc.

manquer à son devoir, toutes les lois de la morale sont bouleversées, et ce qui en reste n'est que de la prudence et de l'hypocrisie (1).

» Si nous reconnaissons une bonne fois que l'estime des hommes, toute précieuse qu'elle est en elle-même ne doit pas être le dernier terme de nos efforts; qu'il est permis, qu'il est même bon de la désirer, mais qu'il faut savoir s'en passer au besoin; si, au-dessus du tribunal redoutable de l'opinion publique, nous plaçons un autre tribunal supérieur, souverain, celui de la conscience, qui juge en dernier ressort et les actions des hommes et leurs jugements eux-mêmes; de ce moment l'horizon s'agrandit, tout embarras, toute hésitation cesse; la question du duel est aussi tôt résolue que posée.

» Le second écueil que signale l'auteur consiste à affecter pour le point d'honneur un dédain superbe que notre nature ne supporte pas et d'être sans indulgence pour ces êtres généreux, mais faibles, qui cèdent en frémissant à l'ascendant d'un préjugé qu'ils détestent.

» Après avoir traité en bons termes, mais d'une manière un peu vague, on l'a sans doute déjà reconnu, ces deux points de vue, l'auteur vient à son second moyen d'action.

Les Paroles.

» Il n'appartient qu'à un petit nombre d'hommes, dit-il, d'éclairer leurs semblables à l'aide de leurs écrits; mais tout le monde peut parler, et, sous ce rapport du moins, l'arme de la parole a sur celle de la plume un avantage incontestable.

» Un illustre orateur a exprimé très-heureusement de quelle manière se forme habituellement l'opinion : *chacun de nous est étourdi du bruit que nous faisons tous ensemble* (2). Et de là la puissance magique de la parole, soit pour le bien, soit pour le mal.

(1) Mme de Stael, de l'Allemagne.
(2) Bossuet.

» Il faut donc s'attacher quand l'occasion se présentera, à signaler tout ce qu'il y a d'*absurde*, d'*odieux* dans le préjugé du point d'honneur et combien il suppose d'*inconséquence*.

» Il est *absurde* de mettre toutes les vertus à la pointe d'une épée ou à l'orifice du canon d'un pistolet; il est *odieux*, pour qui sait bien se battre, de croire qu'il pourra être impunément calomniateur, parjure, infidèle à l'amitié, tout cela à une condition : celle d'être prêt à rendre compte de sa conduite les armes à la main.

» Il est *odieux* surtout d'attaquer, dans leur essence même, les droits les plus chers à l'homme — l'égalité, la liberté.

» L'égalité. — Que deux hommes des classes ouvrières viennent à se battre à coups de poing ou de bâton, si l'un deux succombe, ce sera un meurtre et la peine de la réclusion sera appliquée. Maintenant à ces hommes du peuple, substituez deux hommes *comme il faut*, armez-les d'un fer droit ou recourbé, ce n'est plus un crime, c'est une affaire d'honneur. Qu'importe le sang versé ? tout s'est passé selon les règles.

» La liberté. — Un homme honnête, vertueux peut, par un enchaînement de circonstances impérieuses, se trouver placé dans cette désespérante alternative, ou subir l'humiliante condition d'un paria ou souiller sa conscience d'une action qu'il regarde comme un crime.

» En outre, l'*inconséquence* des apologistes du duel saute aux yeux. Ils se figurent qu'ils peuvent concilier les préceptes de la religion avec les lois du faux honneur, et placer à côté et parallèlement la loi du monde et la loi de Dieu.

» Quelque grand que soit l'ascendant de la parole, il en est un plus puissant encore : celui de l'action.

» Il ne suffirait pas d'un dévoûment individuel, une force plus grande, une force immense réside dans l'action collective : celle qui s'exerce au moyen de

l'association. L'idée d'une association contre le duel n'est pas nouvelle : en 1651, l'oncle de l'illustre archevêque de Cambrai, le marquis de Fenélon, en fonda une à Paris. De nos jours, un magistrat français, M. Dutrone, conseiller à la cour d'appel d'Amiens, a conçu un projet analogue.

» En 1844, les étudiants de l'université d'Heidelberg convinrent de soumettre tous leurs différents à un jury d'honneur, composé de dix de leurs pairs, élus à nombre égal par les deux adversaires. Quelques mois s'étaient à peine écoulés et les étudiants de trois autres universités allemandes, Kœnisberg, Leipsick et Iéna, suivaient ce généreux exemple.

» Enfin en 1842, en Angleterre, 580 notables et officiers des armées de terre et de mer ont signé, à Londres, l'engagement de se conformer dans toute affaire d'honneur à la décision d'un certain nombre de juges arbitres, nommés annuellement par la société, lesquels dictent, s'il y a lieu, les termes de la satisfaction à donner. M. de Coetlosquet conseille d'imiter cette sainte ligue, en attendant que nous ayons une législation du duel sagement combinée; il conseille surtout de repandre cette idée qui résume son écrit : que l'injure porte avec elle le déshonneur, non pas à celui qui l'a reçue, mais bien à celui qui l'a faite.

» Telles sont les vues et les propositions de M. de Coëtlosquet. Sans doute l'application ne produirait pas un effet prompt et décisif, parce qu'il est difficile et long de modifier les mœurs d'une nation; mais il n'en faut pas moins savoir gré à cet écrivain moraliste de s'efforcer d'effacer parmi nous un reste de barbarie. S'il était permis, en si grave matière, à un rapporteur, peu familier avec les questions sociales, d'émettre aussi ses idées, il vous dirait que les maîtres de la jeunesse peuvent être appelés à inspirer l'horreur du meurtre et ce mutuel échange de procédés, d'égards, de prévenances, cette affection réciproque, sympathique, dont tous les hommes trouvent les éléments dans leur

cœur. Il désirerait aussi voir bannir de nos écoles cet exercice dangereux par lequel on enseigne à s'entretuer selon les règles de l'art, contrairement aux lois de la raison, de la religion et de la justice.

» Il voudrait aussi que le théâtre servit à la réforme. C'est là que l'on combat les vices avec tant de succès par l'arme du ridicule ; c'est là que l'on flétrit les préjugés, la passion du jeu, l'hypocrisie, l'avarice. Eh bien ! que le théâtre continue l'œuvre de l'éducation nationale et reproduise les funestes effets du préjugé qu'attaque M. de Coëtlosquet et que l'on sent peser bien lourdement depuis quelque temps surtout sur la conscience publique. On trouvera des situations capables d'exciter le plus vif intérêt et des dénoûments, qui pourront révéler les fatales conséquences du préjugé ; on trouvera aussi des situations comiques, car rien n'est plus risible que la forfanterie des spadassins qui mettent leur lâcheté à l'abri de leur adresse.

» Si ces moyens sont inefficaces, que nos législateurs cherchent enfin des peines applicables, que les tribunaux cessent de poursuivre comme meurtre ordinaire ce qui est un crime à part, *sui generis*, et non prévu par la loi, un crime qui n'est plus puni par le jury qui refuse osbtinément d'adopter la doctrine du plus éminent de nos légistes (M. Dupin aîné) ; parce que ce jury n'admet pas, avec juste raison, une assimilation entre l'assassin que la vengeance et la cupidité poussent au crime et celui que l'entraînement d'une querelle ou d'un sentiment honorable, peut-être cruellement froissé, a pu porter à demander une satisfaction dans laquelle il a livré lui-même loyalement sa poitrine aux coups de son adversaire (1).

» Que ces législateurs fassent des efforts pour trouver des moyens de punition proportionnés à la gravité des cas et accommodés à nos mœurs ; que les duel-

(1) Rapport de M. Davy, à l'Assemblée constituante, 28 février 1849.

listes soient, par exemple, privés l'un et l'autre pendant un temps déterminé de l'exercice des droits de cité et des droits civils.

» Qu'il y ait (qu'on permette de mentionner cette idée de l'empereur Joseph II), qu'il y ait pour l'insulte corporelle talion infligé et cela, comme le veut le fameux J. Bentham, tome 2, page 352, par un délégué subalterne de la justice.

» Si les combattants sont militaires, qu'ils soient dégradés et déclarés indignes de servir désormais. Nous ne nous dissimulons pas les résistances que rencontreraient de telles vues, nous savons que rien n'est difficile comme le passage de l'erreur à la vérité et l'anéantissement des préjugés invétérés ; mais, quand de toutes parts on entend louer et louer avec raison les progrès que nous avons faits dans la carrière des sciences, ne doit-on pas désirer de voir s'accomplir des progrès égaux dans la morale? Quoi! l'homme du dix-neuvième siècle aura asservi les éléments, modifié la matière, nous admirerons tous les jours les créations de l'industrie, l'avancement des arts, qui se recommandent aujourd'hui non-seulement par la fidélité des formes imitées, mais par la perfection même des formes idéales, et dans le domaine moral nous serons ramenés à des doctrines bonnes tout au plus dans des époques de ténèbres et de barbarie! nous nous laisserons aller à une vaine réminiscence des combats judiciaires ou des guerres privées du moyen âge!

» Non, il n'en saurait être ainsi; nous espérons mieux des efforts des publicistes et de ceux des législateurs. Ceux-ci remédieront un jour à la lacune du Code et ceux-là modifieront peu à peu nos idées. Les mœurs, nous le savons, sont l'ouvrage du temps. Il a adouci les nôtres, il lui reste à les mettre tout-à-fait en harmonie avec l'humanité et la religion.»

La discussion s'engage sur ce rapport; un membre,

tout en approuvant les idées émises par M. de Coëtlosquet, pense qu'il y a de grandes difficultés d'application, et qu'il faut, en effet, plutôt demander avec lui aux mœurs qu'aux lois l'amélioration désirée ; mais il applaudirait sans réserve à l'emploi des moyens indiqués par le rapporteur.

Un autre membre souhaiterait, à propos de l'idée du jury d'honneur destiné à régler ou prévenir les combats singuliers, qu'il y eût aussi une grande assemblée souveraine pour prononcer sur les différends entre les nations, et pour bannir ainsi des sociétés humaines la guerre, qui n'est qu'une sanglante désobéissance à la loi chrétienne, à ses belles doctrines de mansuétude et d'amour.

Cette opinion et quelques autres sur les réformes à introduire dans nos mœurs sont successivement exposées et discutées. Comme la plupart de ces opinions doivent rester à l'état de simples vœux, l'Académie continue son ordre du jour.

M. Ignon rend ensuite compte verbalement du dernier numéro des *Annales de la Société archéologique de Montpellier*. Il contient une dissertation sur un psautier du xve siècle, à l'usage de Maguelonne, et une comparaison aussi savante qu'ingénieuse de ce précieux manuscrit avec un missel qui est le seul reste de cette même église de Maguelonne. M. Eugène Thomas ne s'est pas borné à décrire, à juger et à rapprocher ces deux monuments qui rappellent les anciens souvenirs du pays; il a su en tirer des réflexions pleines d'intérêt, et même des vues élevées et nouvelles sur le degré d'indépendance des églises, sur une sorte de liberté tacite qui permettait alors aux évêques, en restant dans la liturgie ancienne de Rome, de varier, modifier et d'ordonner à leur manière les prières, les chants et les cérémonies, mais sans rompre jamais l'unité même disciplinaire ; ils avaient surtout assez souvent un sanctoral particulier et des

chants et des hymnes que l'antiquaire et le chrétien retrouvent avec satisfaction, soit, comme le dit M. Thomas, en vertu d'une respectable vétusté, soit en vertu de la liberté dont on jouissait sur ce point, liberté qui n'a jamais été contestée.

Le second mémoire inséré, dans le recueil dont M. Ignon offre l'analyse, appartient à M. Germain, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier, et autrefois chargé du cours d'histoire au Lycée de Nimes.

M. Germain a détaché de l'*Histoire de la commune de Montpellier*, qu'il va publier, un chapitre important, où il traite de l'organisation administrative de Montpellier au moyen-âge.

Et d'abord, M. Ignon fait connaître les grandes divisions :

1° Les anciennes juridictions de Montpellier, où prédomine le consulat à peu près omnipotent;

2° La commune en action, — le tableau général et le jeu ordinaire de ses institutions ; — la démocratie montpelliéraine.

Le rapporteur expose avec détail les deux juridictions qui s'exerçaient alors simultanément à Montpellier, l'une représentée par le bayle, l'autre par le consulat. Il montre comment ces deux juridictions furent subordonnées à celles des rois d'Aragon, qui, héritiers de tous les avantages féodaux des Guilhems, absorbèrent peu à peu toute seigneurie et conservèrent pourtant le tribunal du bayle, mais en limitant ses pouvoirs.

A côté de l'autorité seigneuriale et royale se développe l'autorité communale ; elle devient bientôt dominatrice, et les consuls finissent non seulement par faire acte de législateurs, mais vont jusqu'à amener le lieutenant du roi d'Aragon et les autres officiers dépositaires des droits seigneuriaux à prêter un serment entre les mains des consuls en entrant en fonctions. Ce serment était un véritable code des devoirs.

Si les consuls agissent en maîtres, ils ne refusent pourtant pas aux rois-seigneurs quelques marques de déférence dues à leur haute position hiérarchique, mais elles sont rares et accordées de mauvaise grâce; car, comme M. Ignon le fait remarquer après M. Germain, *le grand fait de cette époque, c'est la suprématie de la commune se développant librement partout, jusque dans les retranchements les mieux défendus de la seigneurie.*

M. Ignon fait aussi connaître avec la même exactitude et la même lucidité le tableau de l'organisation intérieure à partir du XIIIe siècle.

L'Académie se montre satisfaite de l'œuvre du correspondant qui met au service de la nouvelle cité où il réside, un savoir qui avait été apprécié à Nimes pendant le cours d'un long professorat, ainsi que dans l'*Histoire de l'Eglise de Nimes*, à laquelle l'Institut décerna une mention des plus honorables.

Séance du 19 Juillet.

M. d'Hombres fils communique quelques notes sur l'éducation de quatre variétés de vers-à-soie.

« Messieurs, dit-il, le dix-huit avril dernier, je reçus de M. le président de la Chambre de Commerce de Nimes une petite quantité d'œufs de vers-à-soie apportés de la Chine, dont il m'engageait à m'occuper avec un soin tout particulier.

» La température d'avril a été, comme tout le monde sait, plus basse qu'elle ne l'est ordinairement; la végétation s'en ressentit, et les bourgeons des mûriers, qui avaient commencé à grossir sous l'influence de la température de mars, ne se développaient que très-lentement. A peine si dans les endroits abrités ils étaient entr'ouverts à la fin du mois. L'éducation

des vers-à-soie fut également retardée. Je plaçai donc la graine qui m'avait été confiée, avec celle que je réservais pour mes éducations de Saint-Hippolyte, dans une pièce voûtée, à l'exposition du Nord et à l'abri de l'humidité.

» Depuis quelques années, les éducateurs de cette localité emploient différentes variétés de graines. Les uns donnent la préférence à celle de Milan, d'autres à celle d'Aiguesvives ; d'autres, enfin, et c'est le plus grand nombre, à celle de nos Cevennes. J'avais depuis longtemps le projet d'essayer moi-même, dans une éducation comparative, ces diverses variétés de graines, plus généralement employées ici, afin de m'assurer des avantages ou des inconvénients de chacune d'elles. On comprend que, pour opérer sûrement, il faudrait que les œufs eussent été également soignés ; car la réussite d'une éducation provient le plus souvent du choix des cocons, des soins que l'on apporte à la fécondation, à la ponte des femelles, et peut-être aussi de la manière d'*hiverner* les graines ; il faudrait donc, comme on le dit vulgairement, la faire soi-même. Je me suis procuré celles qui devaient servir à mon expérience chez des personnes qui la préparent avec un soin minutieux ; j'y ai joint les œufs que j'avais reçus de M. le président de la Chambre de Commerce de Nimes, et, sans vouloir rien préjuger ni conclure de mes résultats, je vais avoir l'honneur de vous en rendre compte.

» De telles expériences, faites sous des influences de saison et de température diverses, ont besoin d'être essayées plusieurs fois et dans différents ateliers, avant qu'elles puissent donner une entière certitude. Il serait donc à désirer que des éducateurs consciencieux voulussent s'occuper du même travail, afin de s'assurer, autant que possible, quelle est la variété de vers-à-soie qui résiste le mieux, qui donne la plus belle soie et qui, par conséquent, présente plus d'avantages aux éducateurs.

» Les graines furent sorties, détachées des lambeaux d'étoffe ou des feuilles de noyer sur lesquels elles avaient été pendues et mises à l'étuve le huit mai. Je ne remarquai rien de particulier sur celles que je m'étais procurées; mais celles qui provenaient de la Chine étaient en grande partie blanchies, décolorées, comme si déjà les vers étaient éclos. En écrasant ces œufs, on n'éprouvait aucune résistance, on n'apercevait aucun suintement; et cependant le linge qui les enveloppait ne présentait rien qui pût faire présumer une éclosion spontanée. Je dois ajouter qu'il me fut impossible de détacher ces œufs du carton auquel ils étaient adhérents; je les plaçai donc à l'étuve sans les enlever.

» Les quatre espèces dont j'ai parlé, et que je désignerai comme suit : n° 1, graines des Cevennes ; n° 2, graines d'Aiguesvives ; n° 3, graines de Milan ; n° 4, graines de Chine ; furent graduellement exposées à une température de 15° à 22° Réaumur. Je préposai à mon éducation une personne active, intelligente, qui devait la soigner exclusivement, mais ne rien faire que sous ma direction et ma surveillance. Sans m'astreindre entièrement aux méthodes perfectionnées, je ne voulais point suivre la routine ordinaire ; je comptais m'aider des ouvrages des savants qui, dans ces derniers temps, se sont occupés de l'éducation des vers-à-soie, et prendre dans leurs procédés ceux dont l'expérience a constaté les avantages.

» Dès le second jour de l'incubation, le n° 4 me donna quelques vers (le thermomètre marquait 16° 5), les autres numéros n'avaient pas changé. Le quatrième jour, la moitié à peu près des œufs chinois étaient éclos (le thermomètre était à 18°); l'autre moitié, dont j'avais constaté le changement de couleur, fut inutilement laissée à l'étuve après l'éclosion des autres variétés. Je les surveillai pendant quelques jours encore, j'élevai graduellement la température jusqu'à

25°, et je ne les abandonnai que lorsqu'ils furent entièrement flétris.

» Cette graine avait-elle souffert en route, n'avait-elle pas été fécondée? Voici l'ordre dans lequel l'éclosion a eu lieu :

Nos.	Eclosion commencée	Thermomètre	Eclosion terminée.	Thermomètre.
1	Le huitième jour.	20	Le onzième jour.	22
2	Le septième jour.	20	Le onzième jour.	22
3	Le cinquième jo r	19°	Le neuvieme jour.	21,50
4	Le deuxième jour.	16°, 50	Le quatrieme jour.	18

» Mes vers furent disposés sur des étages séparées et dans le même local. C'était une chambre du château de Saint-Hippolyte que j'avais transformée en *magnagnière*. Les tables ou clayons étaient placées autour de la chambre, de manière à laisser un passage entre eux et le mur. La température de l'appartement fut maintenue à 19 ou 20° centigrades, au moyen d'un poêle placé au milieu de la pièce. L'air était journellement renouvelé, en établissant des courants par l'ouverture des fenêtres et de la porte.

» Dans les deux premiers âges, les vers furent nourris avec les jeunes bourgeons de mûriers non greffés. La feuille a été coupée depuis l'éclosion jusqu'à la troisième mue, et l'on servait six repas dans les vingt-quatre heures.

» Au sortir de la deuxième mue, les vers étaient assez égaux ; mais ceux du n° 4, sensiblement plus petits que les autres, paraissaient moins vigoureux, mangeaient moins et semblaient même s'écarter de la feuille qu'on leur jetait. Pour les vers de Chine, l'intervalle entre chaque mue a été de six à sept jours ; il a été de huit jours pour le n° 3, de sept à huit pour le n° 2 ; enfin, également de huit jours pour le n° 1.

» Si dans le premier âge il est difficile de s'apercevoir des pertes qu'on éprouve, dans le troisième,

dans le quatrième surtout, alors qu'on peut compter pour ainsi dire chaque ver, elles deviennent plus apparentes. Aussi, à dater de la troisième mue, j'ai pu constater presque journellement de nouvelles pertes dans toute mon éducation, mais surtout dans les numéros 2 et 4. Beaucoup de ces vers restaient petits, semblaient se flétrir, si je puis m'exprimer ainsi; ils diminuaient de grosseur au lieu de prendre de l'accroissement; enfin, ils devenaient ce que les magnagniers appellent des *passis*.

» A partir de ce moment (3e mue), les vers n'eurent que quatre repas par jour : le manque de bras oblige les éducateurs à se borner à ce nombre, dans les chambrées tant soit peu considérables, et je voulais que les miens fussent traités de la même manière. A la quatrième mue, je perdis encore beaucoup de vers; ceux de la Chine furent les plus maltraités, ayant beaucoup souffert dans les deux premières mues, ils ont été encore décimés à la quatrième : tout ce qui n'était pas sain a péri; le nombre en fut grand. La grasserie, la jaunisse, ont envahi mon petit atelier. Toute mon éducation s'en est ressentie : les milanais (n° 3), qui jusque-là avaient été plus vigoureux, ont été peut-être les plus éprouvés. La variété d'Aiguesvives a le mieux résisté à l'épidémie.

» Sur la bruyère, les vers ont travaillé rapidement. Je n'en ai pas perdu un seul du n° 4. Ceux qui étaient restés après la quatrième mue ont parfaitement réussi; ils ont tous filé de beaux cocons d'un blanc mat, légèrement azuré, offrant dans leur plus grand diamètre une longueur de 0,026 mètres et 0,015 mètres dans leur diamètre transversal; déprimés au milieu (cordonnés), et assez semblables pour la forme aux cocons provenant des œufs de Milan.

» Dans mon n° 1, quelques vers n'ont pu monter sur la bruyère; ils ont jeté abondamment de la bave

et sont morts sans se métamorphoser. Dans le n° 2, j'ai remarqué un grand nombre de vers que nos magnagniers désignent sous le nom de *Arrédus*, qui ne montent qu'avec peine et ne filent que de mauvais cocons appelés *Peaux*. Enfin, les milanais (n° 3) comme les chinois, n'ont point éprouvé de pertes après la quatrième mue.

» La quantité d'œufs qui servait à mon expérience était bien minime; j'avais voulu, autant que possible, opérer sur des quantités semblables cependant mes trois premières étaient bien supérieures à la quatrième. J'avais fait éclore cinq grammes de chacune des trois espèces d'œufs de vers-à-soie élevés dans ce pays. Je n'ai point pesé la graine que j'ai reçue de M. le président de la chambre de commerce de Nimes; ainsi que je l'ai dit, je n'ai pu la détacher du carton sur lequel elle avait été pondue. Je dus donc l'évaluer approximativement, et, en lui supposant un poids de trois grammes, je crois être encore au-dessus du vrai. Une moitié, à peu près, n'a point éclos; j'ai perdu dans les différentes mues la moitié du restant et j'ai eu 105 cocons, dont le poids égale cinq onces anciennes, 153 grammes. D'apres cette base, il faudrait 343 de ces mêmes cocons pour faire 500 grammes.

Nos.	Quantité de cocons obtenus.	Nombre de cocons pour 500 grammes	Poids d'une chrysalide.	Matière soyeuse d'un cocon
	Kilog.			Grammes.
1	7,892	254	0,90	1,06
2	7,799	249	0,93	1,07
3	7,468	265	0,89	0,99
4	0,	343	0,85	0,60

» La quantité de matières soyeuses rendue par les cocons de la Chine est bien minime comparativement à celle des autres variétés, et, d'après mon tableau, la

préférence devrait être accordée aux cocons des deux premiers numéros ; mais il faut dire que la soie de ceux d'Aiguesvives a été de qualité inférieure, les cocons sont difficiles à filer, et les marchands ne les achètent qu'avec peine.

» On voit encore par le même tableau que le poids des cocons obtenus est un peu inférieur à celui que j'aurais dû avoir, surtout en opérant sur une si petite quantité; mais, cette année, beaucoup d'éducateurs s'estimeraient heureux s'ils avaient aussi bien réussi.

» La récolte des vers-à-soie est maintenant terminée dans le Gard ; il est, dès aujourd'hui, permis de lui assigner la place qu'elle doit occuper et d'évaluer ses produits. En général, ils sont au-dessous de la moyenne, et pour la quantité et pour le poids des cocons.

» Retardées par la température foide du printemps, les éducations se sont faites sans pluie, sans orages, sans touffes, effets inévitables de ces derniers ; on a été constamment obligé d'entretenir les feux dans les ateliers, ce qui est un avantage, parce qu'on en peut mieux régler la température, et cependant la récolte a été médiocre. La cause doit être générale, et c'est ailleurs que dans la constitution atmosphérique du printemps qu'il faut la chercher, en faisant toutefois la part de cette dernière.

» On peut presque affirmer que la mauvaise qualité des graines, leur hivernage ou pour mieux dire leur sortie prématurée des lieux où elles étaient conservées, sont les premières causes du mal.

» Le mois de mars fut assez chaud. Dans certaines localités, dès la fin de ce mois, les bourgeons des mûriers s'entr'ouvraient et la feuille commençait à paraître. Dès-lors, on s'occupa de la vente des graines et l'on pouvait s'en procurer dans nos marchés.

» Cette chaleur naissante s'arrêta bientôt ; les 1, 2, 3 avril, nous eumes des gelées blanches qui brouirent la feuille dans les bas-fonds. Le milieu du jour,

il est vrai, était assez chaud, mais les soirées, les nuits, les matinées étaient froides. Cet état de la température suspendit la végétation ; la graine ne souffrit pas de ces variations, car elles n'étaient pas sensibles dans l'intérieur des maisons.

» Les mûriers repoussèrent lentement, et ce ne fut que dans la dernière quinzaine d'avril que l'on commença les éducations ; mais la graine, qui depuis près d'un mois était sortie des caves, était nécessairement en mouvement. De là ces éclosions rapides, spontanées, qui expliquent jusqu'à un certain point la grasserie et la jaunisse qui ont compromis tant d'éducations. La sècheresse prolongée d'un côté, le défaut de chaleur de l'autre, s'opposaient au développement de la feuille; elle ne grandissait pas, restait jaune, peu consistante ; on en consommait beaucoup et ce n'était encore qu'une mauvaise nourriture pour les vers.

» Sans les pertes énormes éprouvées par un grand nombre d'éducateurs, la feuille aurait manqué, mais le plus souvent, le malheur des uns profite aux autres : beaucoup de chambrées furent jetées en tout ou en partie ; dans celles-ci un quart, une moitié des vers périrent, partout il y eut des pertes et l'on n'eut pas à craindre la disette.

» La feuille, qui s'était d'abord vendue au prix de 5 et 6 francs les 50 kilogrammes, arriva bientôt à 8 et même à 12 fr. Tous ceux qui en manquaient s'empressèrent de s'en procurer, craignant de ne pas en trouver plus tard. Quelques personnes, voyant le prix élevé qu'on en trouvait, sacrifièrent leurs vers, espérant tirer un plus grand avantage en la vendant; mais, les éducations continuant à aller mal, de nouvelles quantités de feuilles étaient journellement portées au marché. Le prix baissa bientôt et ceux qui, malheureux sans doute, spéculaient sur le malheur des autres, furent obligés de donner leur feuille à 5 francs et même à 4 francs les 50 kilogrammes.

» Le prix de la feuille a indemnisé quelques proprié-

taires ; mais en général, comme elle n'a pas pesé, il en est bien peu qui aient fait de bonnes affaires.

» Ainsi, pour nous résumer, moyenne année pour la feuille, moyenne année pour les cocons, et il est à craindre que nous ne disions aussi : moyenne année pour les blés ! »

M. Brun offre à l'Académie un nouvel essai littéraire : *Racine attaqué depuis son siècle jusqu'à nos jours.*

L'auteur aborde ainsi son sujet :

« J'ai souvent réfléchi sur la destinée des hommes de génie. Si, d'un côté, elle est heureuse et brillante, entourée d'hommages et d'honneurs, et d'une auréole de gloire et de lumière dont l'éclat se projette au loin; de l'autre, elle est décolorée et sombre, en butte aux attaques de l'ignorance contemporaine et de cette multitude d'esprits médiocres et envieux qu'offense et qu'irrite naturellement toute supériorité. Cet état de choses se conçoit et est évidemment facile à expliquer. Lorsqu'un homme de génie se produit au milieu d'un peuple, quel est le premier effet cette apparition ? On est d'abord ébloui, émerveillé, saisi d'enthousiasme pour cette intelligence élevée, pour ce mortel éminent qui vient ouvrir de nouvelles perspectives dans les arts, agrandir le domaine de la pensée et doubler nos jouissances intellectuelles par la beauté suprême de son langage et la hauteur sublime de ses conceptions. Oui, ce premier rayonnement d'un esprit supérieur tient l'âme humaine dans une espèce d'enchantement. Mais plus tard, les hommes d'esprit, les écrivains de quelque talent qui tenaient auparavant le sceptre littéraire, commencent à s'alarmer, à s'effrayer de cette gloire nouvelle dont la splendeur fâcheuse vient éclairer leur faiblesse et mettre au néant leur renommée. Ils s'insurgent sourdement et dans l'ombre contre le puissant génie, censurent et méconnaissent perfidement les beautés de

toute sorte qui étincellent dans ses œuvres, en y relevant avec une aigreur irritante ces taches légères, insignifiantes, que la médiocrité ne commet pas. Autour de ceux-ci et à leur exemple, se réunissent et s'ameutent contre le colosse d'autres écrivains sortis des plus bas-fonds de la littérature, semblables à une multitude de faibles animaux que l'on verrait s'élancer en hurlant contre le superbe roi des déserts. Ajoutez à ces attaques malveillantes cette jalousie naturelle au cœur de l'homme qui ne nous permet pas de supporter d'un œil tranquille tout succès éclatant, toute suprématie dont la manifestation afflige notre amour-propre et humilie notre vanité. Les hommes sont souvent comme ce paysan d'Athènes qui, lassé d'entendre le nom de juste donné à Aristide, condamnait à l'exil ce vertueux citoyen. Les caractères d'élite, les esprits consciencieux et connaisseurs rendent justice, je le sais, au grand homme trop souvent poursuivi et insulté par de misérables passions. Je sais que le suffrage de ces juges éclairés pèse beaucoup dans les appréciations contemporaines et dans la balance de la postérité; mais il est certain toujours que l'existence des écrivains supérieurs est empoisonnée et abreuvée de dégoûts, qu'à côté d'Aristarque, qui l'étudie et l'analyse en critique juste et compétent, Homère voit se dresser contre lui Zoïle qui verse sur ses œuvres et sur son nom l'envie et le venin dont il est lui-même dévoré; que si Virgile entend la voix caressante et amie de Varius, d'Horace et de Pollion, il entend aussi les cris frénétiques que pousse contre lui la rage des Bavius et des Mœvius. Le grand Corneille n'a-t-il pas eu à supporter les ineptes critiques d'un Scudéry et les mesquines persécutions du cardinal de Richelieu, sottement jaloux de sa gloire littéraire? Et dans le XVIIe siècle, dans l'âge suivant et jusque de nos jours, les ennemis acharnés ont-ils manqué à Racine? Il est vrai que son génie a toujours dominé ces vaines rumeurs; et que même aujourd'hui, où l'on croit l'avoir

surpassé, notre siècle ne saurait nous offrir, en fait d'œuvres dramatiques, rien à beaucoup près d'aussi beau et d'aussi achevé qu'*Andromaque*, *Phèdre*, *Iphigénie*, *Britannicus* et *Athalie*. »

Après cette exposition générale de ses vues, M. Brun retrace l'entrée si modeste, si difficile de Racine dans le monde littéraire; il le suit dans ses premiers essais et arrive enfin au vrai point de départ : à *Andromaque*, la première et si éclatante manifestation de ce talent magnifique. Dès lors, l'envie commence à s'agiter : pour nuire à Racine, on le compare à Corneille. Les admirateurs exclusifs du vieux poète prétendaient que rien ne pouvait être mis en parallèle avec les productions du fondateur de la tragédie qui seul avait montré la route; qu'on ne pouvait ni le surpasser ni même l'atteindre, etc., et tous ces petits esprits intronisés et contenus sans peine dans l'hôtel Rambouillet, allaient redisant que Bajazet était glacé (Bajazet glacé!!! Acomat glacé!!!). St-Evremont, Subligny voulaient réchauffer aussi les pièces de Racine à l'aide de la Champmélé, et Mme de Sévigné elle-même accordait que Racine *pouvait produire des choses agréables*.

Toutes ces haines et ces colères s'émurent surtout à la représentation de Phèdre. On suscita le ridicule Pradon et son *inqualifiable sottise* eut seize représentations, tandis que l'œuvre du maître était méconnue, graces à des cabales acharnées.

Laissons ici parler M. Brun :

« Une femme d'esprit, connue par des productions agréables, Mme Deshoulières, n'hésita pas à se ranger parmi les ennemis de Racine. Elle lança contre lui au sujet de *Phèdre*, et sous le voile de l'anonyme, un mauvais sonnet où la méchanceté du cœur le dispute à la fausseté de la pensée et à la grossièreté de l'expression (1).

(1) Voici seulement les deux premiers vers de ce sonnet ; car la ideur m'empêche de le citer en entier :

» Sans doute le mérite de la nouvelle tragédie fut enfin reconnu et apprécié. Toutefois, le but que s'était proposé la coterie envieuse fut atteint. Le coup avait porté cruellement. Accablé de dégoûts, fatigué de tant d'ignobles persécutions, Racine avait définitivement renoncé à écrire pour le théâtre. Il y a douze années d'intervalle depuis les représentations de *Phèdre* jusqu'à celles d'*Esther* et d'*Athalie* qui, comme on sait, ne furent jamais, dans la pensée de l'auteur, destinées à paraître sur la scène. Douze années de silence et de repos dans la vie littéraire de Racine, c'est la perte de six chefs-d'œuvre tragiques; car, écrivain consciencieux, il employait à peu près deux années à l'achèvement complet de chacune de ses pièces. Remarquons en passant que trois mois avaient suffi à Pradon pour tracer le plan et composer les vers de sa *Phèdre*.

» Ma réflexion s'est souvent portée sur ce long espace de temps où resta inactive la muse de Racine, et, pendant lequel ne voulant plus s'occuper de tragédies, il aurait pu donner à la France la grande œuvre qu'elle envie à d'autres nations, je veux dire une épopée. A l'*Iliade*, à l'*Enéide*, au *Paradis perdu*, à la *Jérusalem délivrée*, nous n'avons, nous Français, à opposer que la *Henriade* de Voltaire, poème assurément rempli de beaux vers, mais œuvre maigre et décharnée où manquent la variété, le naturel des détails, la majesté de l'ensemble et ce grand souffle poétique qui anime d'un bout à l'autre les productions immortelles d'Homère, de Virgile, du Tasse et de Milton. Je ne parle pas des nombreuses et prétendues épopées où s'aventurèrent quelques froids rimeurs du XVIIe siècle; ces essais ri-

Dans un fauteuil doré Phèdre, tremblante et blême,
Dit des vers où d'abord personne n'entend rien.

Voyez maintenant ce que c'est que l'aveuglement de l'envie et de la haine dans une femme bel-esprit. Mme Deshoulières critique précisément dans le personnage de Phèdre ce qui fait l'éternelle beauté de ce rôle, c'est-à-dire, le délire et l'égarement de la passion.

dicules ou informes sont complètement oubliés (1). Notre siècle n'a guère mieux réussi à cet égard, avouons-le. Malgré de fréquentes tentatives, il n'a pas, en ce genre, élevé la France au niveau de la Grèce, de l'Angleterre et de l'Italie ancienne et moderne (2). Racine seul, peut-être, pouvait nous faire conquérir la splendeur et le rang qui nous sont naturellement dus dans cette partie de la gloire littéraire. Il savait dessiner et soutenir les caractères puissants et forts, témoins Agrippine et Néron que Tacite n'a pas peints de couleurs plus vraies et plus énergiques, témoins l'Agamemnon et l'Achille d'*Iphigénie* qui sont à la hauteur de ceux d'Homère. Il possédait ce coup-d'œil juste, ce jugement délicat, qui édifient avec un art accompli toutes les parties d'une machine poétique ; il avait enfin, et par dessus tout, ce style enchanteur, tour-à-tour pompeux, simple, brillant, souple, majestueux, vrai, relevant toute chose par l'élégance, la correction et la couleur. Oui, je le répète : ce grand homme évidemment aurait pu nous donner une épopée digne de la France, ou tout au moins de nouveaux chefs-d'œuvre tragiques ; mais, blessé dans ses susceptibilités les plus vives par la tourbe méchante des beaux esprits, il se retira, désenchanté et triste, de la vie littéraire et même du monde. Il renonça, pour ainsi dire, à la

(1) Voici les noms de quelques-uns de ces poèmes : *Saint-Louis, Alaric, Moïse sauvé, Charlemagne, Childébrand, etc.....*

(2) Le XIXe siècle a été plus fécond encore en œuvres épiques. Dans le grand nombre choisissons quelques noms et quelques titres : Népomucène Lemercier seul a fait quatre épopées : *Moïse*, *Homère*, *Alexandre*, *l'Atlantiade*. Puis voici *Palmyre conquise*, par Dorion; *Charlemagne*, par Lucien Bonaparte ; la *Caroléide*, par d'Arlincourt; la *Philippide*, par Viennet ; la *Calédonie*, par Auguste Fabre, etc... je pourrais ajouter encore beaucoup d'autres noms à cette liste ; mais à quoi bon, puisque tout cela est à peu près oublié? Je ferai toutefois une mention speciale du *Napoléon en Egypte*, de MM. Barthélemy et Méry, œuvre étincelante de poésie ; mais ce n'est, pour ainsi dire, qu'un épisode ou manquent le merveilleux et les larges proportions de l'épopée. Ce qui ne lui manque pas, ce sont de magnifiques descriptions et un puissant caractère de nationalité.

poésie, s'occupant seulement de temps à autre à traduire dans son éloquent et pur langage quelques lambeaux des chants prophétiques ou quelques versets des épîtres de Saint Paul (1). Il vécut surtout dans l'intérieur de sa famille, y pratiquant avec joie ces vertus domestiques qui s'harmonisaient si bien avec sa nature aimante et expansive. Il cultiva plus particulièrement que jamais l'affection de Despréaux, cet intime confident de ses pensées, cet ami de cœur de toute sa vie. Ce qu'il fit de mieux encore, ce fut d'élever son âme vers Dieu, et de chercher dans la religion ces consolations précieuses que le monde ne donne point. Celui qui avait ému toute la France au charme de sa divine poésie, devint le plus sincère et le plus humble des chrétiens. Il ne voulait plus entendre parler de ses tragédies. Livré tout entier à l'étude et à l'amour des choses saintes, il ne songeait plus qu'à s'amasser des trésors dans le ciel, « où, comme dit un » évangéliste, ni les vers ni la rouille ne consument » rien, et où les larrons ne percent ni ne dérobent (2). »

» Mais peu importait que Racine eût abandonné le théâtre, et, par une retraite prématurée, eût laissé le champ libre à ses envieux ; la médiocrité haineuse n'était pas encore désarmée, et lorsque parurent *Esther* et *Athalie*, elle avait déjà préparé tous ses moyens d'attaque et de cabale contre celui que l'on était décidé de poursuivre jusqu'à la tombe. *Esther* fut vivement critiquée. Quelques-uns pourtant la préférèrent à *Athalie*, tant il est vrai que fort souvent le génie n'est pas compris de son siècle, et dépasse, dans son essor, le faible jugement des contemporains. C'est contre cette dernière pièce, le chef-d'œuvre de la scène, que se déchaînèrent surtout les animosités et les colères.

(1) Voyez surtout quatre morceaux capitaux, rendus dans le style le plus suave : ce sont deux paraphrases de deux chapitres de Saint Paul, une autre tirée du livre de la Sagesse, une autre enfin puisée dans divers endroits d'Isaïe et de Jérémie.

(2) Evangile selon St Mathieu, chap. VI, verset 20.

On calomnia l'auteur : l'ouvrage fut trouvé absurde et ennuyeux, au point que, si les récits du temps sont véridiques, la lecture des vers d'*Athalie* était imposée comme pénitence dans les jeux de société. C'est le dernier degré de la sottise et de l'aveuglement. Malgré les cris de sa conscience révoltée, le grand homme crut s'être trompé, et il mourut, pensant avoir produit une œuvre indigne de lui. Despréaux, en cette circonstance, représentant la postérité, avait seul soutenu le courage défaillant de son ami, en s'efforçant de lui prouver qu'*Athalie était son plus bel ouvrage et que le public y reviendrait.*

» Il y revint, en effet, mais lorsque le poète n'était depuis longtemps qu'une insensible poussière, et que son âme immortelle avait quitté ce corps périssable pour aller jouir, dans un monde meilleur, du prix de ses chrétiennes vertus. »

Voici comment M. Brun résume son essai :

« Dans son temps, comme au dix-huitième siècle, comme à notre époque, Racine a eu ses ennemis, envieux de sa supériorité et de sa gloire. Le plus grand nombre s'est composé de cette tourbe d'esprits médiocres, forcément jaloux de toute renommée dont la splendeur les efface, dont la puissance les refoule et les écrase. Quelques-uns l'ont attaqué par rivalité, par haine de ses croyances religieuses, ou par aberration d'intelligence et l'entraînement d'un goût faux et dépravé. D'autres se sont déclarés contre lui parce qu'ils ont cru la forme de sa tragédie vieillie et usée, son style privé de sévérité et d'éclat, et très-peu digne d'être mis en parallèle avec le style des compositions dramatiques contemporaines.

» Le faible de ces diverses attaques est démontré par les faits suivants : La réputation poétique de Racine s'est toujours soutenue ; il n'a pas cessé d'être lu avec charme par tous les hommes de goût. Toutes ses

œuvres tragiques sont restées au répertoire du théâtre français (1).

» Maintenant dans ma prédilection pour cet éminent génie, voudrais-je prétendre qu'il est sans défaut ? Non certainement. Le plus grand des poètes, Homère, dort quelquefois, à ce que nous dit Horace. Virgile a des taches et des inégalités. Racine a donc aussi ses faiblesses. On désirerait parfois chez lui plus de vivacité dans le dialogue ; dans les plans secondaires de ses tragédies certains caractères plus fortement dessinés, parfois une expression plus familière, le jet plus vigoureux, les mots plus hardis ; en quelques occasions, un asservissement moins complet aux exigences de son siècle et à certaines règles qui enchaînent trop le poète dans la libre et généreuse expansion de ses moyens. On voudrait aussi qu'il eût osé plus souvent mettre en action le dénoûment de ses pièces (2). Le récit a affaibli ce que l'action eût rendu vigoureux et saisissant.

» Mais ces concessions une fois faites, ces taches une fois reconnues, qu'il nous soit permis d'admirer pleinement et dans tout le calme de notre conscience littéraire cet homme étonnant qui, marchant de progrès en progrès dans sa carrière poétique, la couronna noblement par le plus magnifique des chefs-d'œuvre. Toutefois, malgré mon admiration pour lui, je ne suis pas son prôneur exagéré, son enthousiaste exclusif. Tout comme un autre, je sais comprendre et apprécier les beautés supérieures de Shakespeare, de Goethe, de Byron, de Victor Hugo. Mais lorsque par une lecture prolongée, je tombe, pour ainsi dire, comme accablé sous la sonore phraséologie du romantisme, je me sens alors pressé d'aller rafraîchir mon âme aux flots de cette poésie racinienne où rien n'est forcé, où tout est à sa place, où jamais l'afféterie ne se mêle à l'élégance

(1) A l'exception d'*Alexandre* et de la *Thébaïde*, ses deux débuts, et *Esther* qui n'était aucunement destinée à la scène.

(2) Comme il l'a fait pour *Athalie*, comme il aurait pu, je pense, le faire pour *Britannicus* et peut-être aussi pour *Iphigénie*.

et la dureté à la vigueur. J'admire alors, je bénis, pour ainsi dire, le talent suprême qui m'associe à d'aussi pures jouissances, qui me procure des plaisirs intellectuels si délicats. Dans ce moment, je l'avoue, il est pour moi le premier de tous ceux qui, parmi les hommes, ont manié une plume ou une lyre.

» On disait un jour à Voltaire : faites-nous un commentaire sur les œuvres de Racine, comme vous en avez fait un pour Corneille, il répondit : Il est tout fait ; il n'y a qu'à mettre au bas de chaque page : « beau, pathétique, harmonieux, admirable. »

» C'est ainsi que Voltaire, lorsqu'il n'était pas gouverné par ses passions et ses colères, jugeait et appréciait Racine.

» Nous le jugerons de même, si nous voulons être sincères et de bonne foi, et nous dépouiller de l'esprit de système et de coterie. »

Séances des 2 et 16 août.

M. le Secrétaire dépose les recueils des académies de Nantes, Caen, Cambrai, Moulins, et trois volumes de la Société des sciences, lettres et agriculture de l'Aveyron.

M. d'Hombres-Firmas fait le rapport qui suit :

« Messieurs,

» Vous m'avez chargé déjà plusieurs fois de vous rendre compte des *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne ;* je vous ai toujours témoigné tout l'intérêt que j'avais trouvé dans ce recueil et j'ai tâché de vous le faire partager.

» Les quatre premières pages du numéro qui m'a été confié sont la fin de l'acte de donation de la reine Marguerite de Valois à Mgr le Dauphin fils de

Henri IV, extrait d'un manuscrit de la bibliothèque royale sous la date du 10 mars 1606.

» Le restant du cahier est la continuation du journal météorologique de M. Le Coq. Plus de cent pages sont consacrées aux mois de mars, avril et mai, et je vois dans la table que les mois de janvier et mars se trouvent aux pages 295 et 309 de ce volume XXIII. La suite paraîtra vraisemblablement dans le tome XXIV.

» On a reproché aux tableaux météorologiques d'être trop abstraits. Si leurs auteurs ont publié préalablement comment ils les ont calculés, s'ils ont fait connaître leurs instruments, leur position, les heures auxquelles ils les observent, le mode employé pour leur récapitulation, chacun pourra comparer les tableaux de plusieurs années et ceux qui ont été dressés dans des pays divers; chacun pourra en déduire la hauteur absolue des lieux où les observations ont été faites, leur différente climature, c'est-à-dire la chaleur, l'humidité habituelle, la fréquence des pluies, les vents dominants, et en tirer quelques inductions sur la salubrité et les produits agricoles de ces contrées.

» Nous devons convenir que les observations sur l'état du ciel sont souvent très-imparfaites dans nos tableaux. Des colonnes indiquent s'il est beau, nuageux ou couvert, ce n'est rien moins que constant. Le ciel peut être pur au zénith, nuageux d'un côté ou d'un autre, une heure après les nuages ont fait des progrès, sont en barres si un courant les entraîne en *cumulus*, en *stratus* et de couleurs plus ou moins foncées, le ciel s'éclaircit, se couvre. Il faut nécessairement que le météorologiste étudie toutes ces modifications et leurs causes; des vents supérieurs, que nous ne pouvons pas juger si le ciel est très-pur où s'il est couvert, peuvent être appréciés par la marche du baromètre; mais, je le repète, on ne peut point les indiquer dans les tableaux météorologiques. J'avais dans les miens une large colonne dite des *observations*

particulières dans laquelle j'annotais tout ce qui me paraissait intéressant et ne pouvait se placer dans les nombreuses colonnes de mes observations journalières.

» Je ne dois pas Messieurs, vous entretenir de mes tableaux, mais de ceux de M. Le Coq. Ce savant présente pour chaque jour, depuis le lever du soleil jusqu'à la nuit, et particulièrement pour 9 heures, midi et 3 heures, une foule de détails sur tout ce qui se passe dans l'atmosphère. Je copie ici les notes d'un jour pris au hasard, pour vous faire connaître le plan de son journal :

1er *avril* 1850.

» *Lever du soleil*, ciel chargé de stratus volumineux dont les uns légers se colorent en pourpre, en rose et en aurore, tandis que d'autres plus épais conservent une teinte bleu-indigo. Les interstices prennent aussi une belle coloration. Le soleil se montre quelques instants pour se cacher et reparaître encore. La Limagne est un peu nébuleuse.

» *Etat du ciel*, 9 h. m. — N. Cumulus gris-blanc. — O. Stratus gris-blanc. — S. Cumulus gris-blanc. — E. Stratus gris-blanc. — Z. Cumulus gris-blanc.

» — *Midi*. — N. et O. Stratus gris-blanc. — S. Cumulus gris-blanc. — E. Stratus gris-blanc. — Z. Cumulus gris-blanc.

» — *A* 3 *heures*. — N. Stratus gris. — O. gris nuageux. — S. Stratus gris. — E. et Z. gris nuageux.

» — *A* 9 *h. s.* — Couvert partout. Tempête.

» *Coucher du soleil*. — Ciel couvert, vent violent, pas de coloration.

» *Scintillation*. — Pas d'étoiles. Tempête.

» *Revue de la journée*. — Le ciel reste clair une bonne partie de la matinée, mais il s'y forme vers huit heures des stratus très-légers qui s'accroissent partout et produisent des strato-cumulus très-étendus dans toutes les directions. Un petit nuage fauve reste au-

dessus du Puy-de-Dôme jusqu'à midi touchant presque l'humidité et évidemment retenu par l'attraction de la montagne. L'air devient d'une très-grande pureté. Dès 10 h. du matin le vent S. E. s'élève. De beaux stratus divergents se montrent à l'O. et au zenith. Le vent souffle avec violence à partir de 4 h. et il se change en une véritable tempête qui soulève des tourbillons de poussière et persiste toute la nuit sans la moindre interruption. — Journée très-désagréable à cause du vent, froide par la même cause, bien que le thermomètre se tienne assez élevé.

» Maintenant, Messieurs, tout en applaudissant au journal de M. Le Coq, je dois faire remarquer surtout avec ceux qui ne sont pas météorologistes, que des observations analogues insérées dans toutes les publications des sociétés savantes, les combleraient, ou les rendraient beaucoup plus volumineuses et plus chères. »

M. le Secrétaire dit quelques mots sur une découverte de haut intérêt qui vient d'être faite à Serkom, village de l'Attique, situé à 30 kilom. d'Athènes dans les champs de Marathon.

En creusant un canal d'irrigation, on a trouvé plusieurs pierres tumulaires recouvertes d'inscriptions assez bien conservées, qui, soumises à l'appréciation des savants, font présumer que les tombes avaient été érigées en l'honneur des guerriers de Miltiade, morts dans la célèbre bataille que le général athénien livra à l'armée des Perses, commandée par Darius, l'an 490 avant Jésus-Christ.

Cette découverte va acquérir une plus grande importance par suite de nouvelles fouilles que vient de faire pratiquer en cet endroit M. Dupeyron, déjà connu par plusieurs publications archéologiques.

On sait que Miltiade, après sa victoire, campa sur le champ-de-bataille pour rendre les derniers devoirs à ses morts. En même temps il envoya à Athènes les

noms des guerriers qui avaient succombé, et ils furent inscrits sur des tables de marbre. La plaine de Marathon est occupée en partie par des marais qui ont été desséchés et défrichés. C'est en terminant les travaux nécessaires pour arriver à ce dernier résultat que la découverte a eu lieu.

Puisse-t-elle faire ajouter une page de plus au beau passé historique de l'Hellénie! Nous serions tous heureux de retrouver, après plus de 23 siècles, des noms et des restes glorieux qui rappellent les plus beaux souvenirs de dévoûment patriotique et de nationalité.

M. Rivoire lit le rapport suivant :

« Messieurs, dit-il, la statistique a porté ses investigations sur toutes les branches des connaissances humaines; ses recherches actives et constantes ont pénétré dans toutes les contrées de l'univers, et il n'est pas une localité, si minime qu'elle puisse être, qui ait été oubliée par les hommes dévoués au culte de cette science.

» On ne peut nier aujourd'hui que la statistique doit servir de commentaire et de preuve à l'histoire, et quelle est, en outre, la meilleure base sûr laquelle on puisse établir des calculs touchant les destinées futures de l'Etat. Son utilité ressort d'une manière plus sensible encore dans les Assemblées nationales, dans les chambres représentatives, dans les réunions solennelles où nous voyons discuter et voter les lois qui nous régissent, où il s'agit d'examiner et de peser tant d'opinions diverses sur la même matière, d'attaquer les uns, de défendre les autres, de tout ramener à sa véritable cause, de signaler les vices de l'économie sociale et d'y porter remède; où s'agitent enfin toutes les questions si nombreuses et si variées qui sollicitent journellement notre attention. — Les conseils qui s'y donneront, les plans qu'on y proposera, procureront-ils à l'Etat, il est premis de le demander, les avantages qu'on s'en promet, si le gouvernement n'a pas une connaissance exacte et complète de lui-même

et du peuple, et si les mandataires de la nation, de leur côté, ignorent quels sont les droits et les devoirs du gouvernement, et ne sont pas à même de discerner ce qui est véritablement avantageux ou nuisible à ceux dont ils doivent défendre les intérêts? En supprimant la statistique, on se priverait des lumières d'une des sciences les plus nécessaires. Sans elle, en effet, les discussions parlementaires dégénèreraient en vaines disputes. — Ne m'accusez pas, Messieurs, d'exagérer à plaisir et de recourir à des artifices oratoires, pour donner une importance factice à la science statistique. Ne suffit-il pas, dira-t-on, que les assemblées, les défenseurs du gouvernement aussi bien que les représentants du peuple, conservent toujours le sentiment et l'amour du bien, et veuillent constamment ce qui est juste et ce qui est honnête? Les hommes de bonne foi avoueront toujours qu'ils placeront ce sentiment du juste et cette bonne foi politique parmi les biens les plus inestimables, et comme la base la plus solide du salut public. Mais quand il s'agit de délibérer et d'agir, il faut plus que cette bonne foi et ce sentiment du juste; il faut du discernement, de l'expérience et des connaissances positives, sur une multitude d'objets divers, vérité si universellement reconnue, qu'il est superflu d'y insister davantage.

» L'utilité de la statistique paraît donc suffisamment démontrée, et s'il est du devoir du citoyen, de connaître les ressources, les institutions et l'organisation de l'Etat au milieu duquel il passe son existence, où il pourvoit à ses besoins et à ceux de sa famille, combien ce devoir n'est-il pas plus grand pour l'homme public, chargé dans une sphère plus ou moins étendue, d'en administrer les intérêts?

» Toutes ces vérités ont été parfaitement senties par M. Hallez-d'Arros, secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne. Il a conçu sous le titre d'*Annales communales*, le plan d'une statistique permanente qui embrasserait la totalité du pays, et qui donnerait aux

travaux des économistes une direction et une sûreté de déductions toutes nouvelles. Son principal mode d'exécution serait tout simplement un tableau statistique, sur lequel se trouverait défini, en quelques mots ou en quelques chiffres, le mouvement de l'activité nationale, au point de vue de l'industrie, de l'agriculture, du commerce, de l'économie politique, sous toutes les formes enfin où elle se manifeste. Il s'applique à prouver que, parallèlement au caractère de généralité qui est indispensable à ce vaste système d'investigations pratiques, il est essentiel de lui donner un caractère d'esprit de suite, sans lequel la statistique ne saurait offrir que des enseignements stériles.

» Voici comment M. Hallez-d'Arros expose le but et les avantages de son projet :

» 1° Fournir au gouvernement des moyens d'investigations prompts et faciles pour s'assurer, à toute époque, de la situation de la France sous le rapport des denrées alimentaires ;

» 2° Faire connaître, de la manière la moins incertaine, aux conseils-généraux des départements, les besoins et les progrès de l'agriculture dans chaque commune ;

» 3° Conduire à un tableau de comparaison, où les communes d'un même département, rapprochées les unes des autres, sous les différents points de vue que peut présenter la combinaison des divers éléments de leur richesse sociale, pourraient puiser de précieux enseignements ;

» 4° Apporter aux arts, aux sciences, au commerce et à l'industrie, des documents utiles à leur développement ;

» 5° Aider à l'histoire du pays ;

» 6° Favoriser toutes les spéculations utiles ;

» 7° Présenter, pour ainsi dire, comme autant de pages du dictionnaire général de la France ; former tous les éléments d'un indicateur universel toujours nouveau ;

»8° Enfin, réaliser tous ces importants résultats, par le moyen le plus praticable, sans complication et presque sans frais.

» Le moyen d'organisation consiste à adresser séparément à chaque commune un registre uniforme pour toutes. Chaque année, les documents ainsi obtenus seraient colligés : 1° au chef lieu de canton pour les communes ; 2° au chef-lieu de chaque arrondissement pour les cantons ; 3° au chef-lieu du département pour les arrondissements. Ils seraient soumis au conseil-général et transmis au gouvernement. A chaque période décennale, ils seraient colligés de nouveau pour tout le département, et au ministère pour toute la France. La tenue du registre serait confiée : 1° dans chaque ville, à une commission de statistique formée par le maire, et qui élirait son secrétaire ; 2° dans chaque commune rurale, la commission de statistique serait composée des membres du comité de surveillance de l'instruction primaire, auxquels on adjoindrait un certain nombre d'industriels et d'agriculteurs, avec l'instituteur pour secrétaire. Cette commission serait permanente.

» Ce registre consiste en une série de tableaux, divisés en douze chapitres ; chaque question est précisée de telle sorte, qu'il ne reste qu'à poser en regard le chiffre qui en forme la réponse. Il est disposé pour une période de dix années, et ne contient que 25 pages. Le chiffre obtenu pour toute la France est placé, comme terme de comparaison, en face des chiffres obtenus pour le département et pour la commune.

» Dans ce registre, uniforme pour toute la France, seraient consignés, tous les ans, sous une forme synoptique, tous les faits communaux qui, à un titre quelconque, rentrent soit dans le domaine de la statistique, soit dans celui de l'histoire. La plus large part y a été réservée aux documents concernant la partie agricole et le service des subsistances ; mais rien n'empêche d'élargir les cadres, et de porter les recherches

sur toutes les branches de l'économie politique, et sur tous les faits qui se rattachent à toutes les autres séries d'intérêts.

» En définitive, Messieurs, le projet de M. Hallez-d'Arros d'organiser une statistique générale permanente en France, mérite sous tous les rapports l'attention et les encouragements des sociétés savantes et de l'administration. Je suis heureux de pouvoir appeler sur cette entreprise l'intérêt de l'Académie, et de trouver l'occasion d'exprimer à l'un de nos plus habiles statisticiens toute l'admiration que m'inspire son talent et toute la confiance que j'ai dans la clarté et dans la simplicité de sa méthode. »

M. le capitaine Colson communique à l'Académie ses *Recherches sur l'étymologie des noms de lieu terminés en* ARGUES, *appartenant aux départements du Gard et de l'Hérault.*

« Messieurs,

» Contrairement à l'opinion généralement admise, j'ai avancé que la terminaison *argues*, assez fréquente dans les appellations locales du Gard et de l'Hérault, n'avait point pour origine le mot latin *ager* (champ). A la suite de la discussion soulevée par cette assertion, je me suis engagé à réunir, dans une note détaillée, les preuves sur lesquelles ma conviction est fondée. Je viens aujourd'hui les soumettre à votre jugement.

» Voici la division que j'ai adoptée :

» 1° *Historique;*

» 2° *Recherches sur la terminaison.*

» I.— HISTORIQUE. —Deyron (1) est, à ma connais-

(1) Deyron, *Des antiquités de la ville de Nismes*, 1633, in-4., p. 71 et 72.

sance, le plus ancien auteur qui donne de cette terminaison l'étymologie que je conteste. Guiran émet une opinion semblable à celle de Deyron (1), et Fléchier la reproduit encore (2); mais cette étymologie paraît un peu forcée aux auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* (3). Ils pensent que la terminaison latine de ces noms de lieu au moyen-âge (*anicæ*, *onicæ*) a plus de rapports avec le mot latin *aquæ*. Ce serait, dans cette hypothèse, un indice de l'abondance des eaux.

» Ménard combat victorieusement l'interprétation des savants Bénédictins (4). Il fait voir que le mot *aquæ* ne saurait entrer comme élément dans l'appellation de localités situées sur des hauteurs et presque entièrement privées d'eau. *Argues* ne vient dont point du mot latin *aquæ*.

» M. de Mandajors croit (5) :

» 1° Que ces noms sont, ou masculins au singulier (*Licinianus*, Lésignan, *Pompinianus*, Pompignan, etc.), ou féminins au pluriel (*Valerianicæ*, Valérargues ; *Domitianicæ*, Domessargues, etc.) ;

» 2° Qu'ils étaient originairement masculins au sin
» gulier, et qu'on avait d'abord dit *Valerianus*, *Do-*
» *mitianus* en sous-entendant *ager* ou *fundus;* mais
» que, le propriétaire de ces fonds en ayant inféodé
» des portions et chaque emphytéote y ayant bâti une
» métairie (*villa*), le peuple convertit insensiblement
» le nom singulier en pluriel, et appela ces diffé-
» rentes métairies *Valerianicæ*, *Domitianicæ*, en sous-
» entendant *Villæ*. »

» L'historien de Nîmes critique cette opinion, qu'il trouve peu probable. Il ajoute que le changement du

(1) Guiran, *Explicatio duor. vetust. numism. Nemaus.*, 1655, in-4, p. 33.

(2) E. Fléchier, *Œuvres complètes*, Nismes, 1782, 10 vol. in-8.

(3) *Hist. gén. de Languedoc*, tom. 1er, p. 99

(4) Ménard, *Hist. de Nismes*, in-4., tom. 1er, notes, p. 60.

(1) De Mandajors, *Hist. critiq. de la Gaule narbonaise*, p. 425.

singulier en pluriel n'est point venu par suite de cette aliénation du territoire, mais tout simplement par suite des changements et des altérations qui s'opèrent dans les langues vivantes.

» L'antériorité du singulier est prouvée d'une manière irrécusable par les chartes publiées dans les *Preuves de l'Histoire générale de Languedoc* et de l'*Histoire de Nimes*. Exemples :

» On voit le nom d'Aimargues écrit au singulier féminin, *Armasanica in littoraria*, dans une donation faite, en 813, à l'abbaye d'Aniane par un seigneur du diocèse de Nimes.

» Goudargues est cité au singulier masculin dans une charte de Louis-le-Débonnaire, de l'an 837, par laquelle il donne à la même abbaye : *cellulam proprietatis nostræ quæ sita est juxta locum qui vocatur Gordanicus.*

» En 927, dans un plaid sur le renouvellement demandé par Ugbert, évêque de Nimes, d'une charte perdue, Valérargues est appelé *Valerianicus.*

» En 985, dans une donation de Bernard II, comte de Substantion ou de Melgueil, à Guillaume Ier, seigneur de Montpellier, on lit : *Aliquid de alodem nostrum proprium qui est in territorio civitatis Magalonensis, in suburbio castri Substantionensis, in terminio de villa Candianicus, donamus tibi mansam unam.* La *villa Candianicus* est évidemment Candillargues.

» En 945, dans la charte de la fondation du prieuré de St-Saturnin-du-Port (aujourd'hui Pont-St-Esprit), un lieu, dont je ne connais pas le nom moderne, est appelé : *villa Genescanicus.*

» Dans celle de la fondation du monastère de Galargues (1027), Galargues est désigné sous l'appellation : *villa Galazanicus.*

» Enfin, dans une donation faite, en 1066, à la cathé-

drale de Nimes, un *Poncius de Marsanicus* et sa femme *Elisbe* donnent à Ste-Marie de Nimes : « *in* » *comitatu Nemausensi*, *in ipsa villa* MARSANICUS » (Massargues), *mansum unum ad alodem.* »

» Ménard réfute encore Deyron (1) qui, après avoir adopté, pour la plupart de ces noms, l'étymologie *ager*, propose une exception pour Galargues et Saturargues, dont il fait venir la terminaison d'*agger*, prétendant que ce mot avait la signification de forteresse dans la langue *des Goths et des Sarrasins*, qui auraient, suivant lui, construit un fort en ces deux points (2).

» Voici en quels termes l'historien de Nimes exprime son opinion sur l'origine des noms de lieu terminés en *argues* (3).

« Il ne parait pas qu'on puisse donner d'autre » étymologie au mot *argues*, qui entre dans la termi- » naison des noms de divers lieux des environs de » Nismes, que celle qui le fait dériver du mot latin » *ager*, *un champ*. Elle se rapporte très-bien aux no- » tions qui nous restent des temps primitifs de la co- » lonie.

» Les Romains s'étant établis dans le pays après la » soumission volontaire des habitants de Nismes, ceux- » ci, qui se firent dès-lors une gloire particulière de » porter le nom des familles les plus distinguées de » Rome, et qui le firent par les différentes voyes que » l'usage avait établies chez ces anciens peuples, » dont je vais faire la discussion dans la note suivante, » donnèrent le nom qu'ils avaient pris des citoyens » romains aux maisons de campagne qu'ils bâtirent » aux environs de Nismes et dans toute l'étendue du » territoire des Volces Arécomiques. Dans la suite des

(1) Deyron, *Des antiquités de Nismes*, 1633, in-4., pag. 126.

(2) Le consciencieux et grave historien de Nimes fait à ce sujet de judicieuses remarques, mais sa critique est d'un style fort peu académique : « Quelle ignorance, dit-il, de la vraie latinité ! Le mot » *agger* y a-t-il jamais signifie une forteresse ? etc. »

(3) Ménard, *Hist. de Nismes*, tom. 1er, notes, p. 59.

» temps, ces endroits devinrent des villages ou des » bourgades, et le nom des premiers maîtres leur » demeura. De là sont venus les noms d'Aimargues, » de Caissargues et de plusieurs autres; c'est-à-dire » *Æmilii*, *Cassii ager*, le champ d'*Æmilius*, de » *Cassius*, qui sont les mêmes noms que ceux des » premières familles romaines. »

» Dans la note suivante (*Hist. de Nismes*, tom. 1, not. xv, p. 61 et suiv.), Ménard rejette l'opinion de Guiran et de Fléchier, tendant à faire admettre que les lieux dont les noms se terminent en *argues*, ont, originairement, appartenu à des patriciens issus de familles romaines; il pense qu'ils appartenaient seulement à des clients ou à des affranchis de quelque Romain de distinction; puis, après avoir rappelé que les noms de lieu en *argues* sont situés dans les quatre diocèses de Nimes, Uzès, Alais et Montpellier, lesquels forment à peu près l'étendue de l'ancien pays des Volces Arécomiques, il cherche le rapport de tous ces noms avec ceux des familles romaines et appuie chacune de ses interprétations de la citation des noms romains analogues connus par les auteurs anciens ou les inscriptions

» Enfin, dans les Additions qui terminent le 7e volume de son *Histoire de Nismes*, Ménard donne l'explication des quelques autres noms semblables, oubliés dans la note xv de son 1er volume.

» L'opinion de Deyron et de Guiran, fortifiée par l'autorité de Fléchier, Ménard et autres auteurs, a été jusqu'à présent adoptée sans contestation : elle est reproduite dans tous les ouvrages modernes. L'attaquer est peut-être de ma part une témérité; mais, convaincu comme je le suis de son peu de fondement, je n'ai point hésité à la déclarer improbable et inadmissible. Les raisons que je vais vous exposer, messieurs, vous feront, je l'espère, partager ma conviction.

» II. — Recherches sur la terminaison. — Il était important de connaître les formes latines et vulgaires de ces noms de lieu au moyen-âge, et de noter toutes les différences qu'elles présentent dans les actes authentiques. En conséquence, j'ai fait un dépouillement minutieux des chartes publiées dans les *Preuves de l'Histoire générale de Languedoc* et dans celles de l'*Histoire de Nismes*. J'ai transcrit séparément, pour chaque nom, toutes les mentions que j'ai rencontrées, avec l'indication sommaire de la nature de l'acte et de sa date. Ces recherches m'ont permis de former ensuite, pour la plupart des lieux dont le nom est aujourd'hui terminé en *argues*, une liste présentant les variations successives que ces noms ont subies depuis le VIIIe siècle jusqu'à nos jours.

» Il résulte de ce dépouillement :

» 1° Que les plus anciens actes les mentionnent au singulier masculin ou féminin ; ainsi :

» Deux localités du diocèse de Narbone sont appelées, en 782 : *Trapalianicus et Christinianicus ;*

» Aimargues, en 813 : *Armasanica, in littoraria ;*

» Goudargues, en 837 : *Locus qui vocatur Gordanicus ;*

» Valérargues, en 927 : *Valerianicus ;*

» Un lieu inconnu du comté d'Uzès, viguerie de Caisson, en 945 : *villa Genescanicus ;*

» Candillargues, en 985 : *villa Candianicus ;*

» Galargues, en 1027 : *villa Galazanicus ;*

» Massargues, en 1066 : *villa Marsanicus ;*

» 2° Qu'au Xe siècle, la forme plurielle féminine est déjà en usage :

» Un lieu du territoire de Béziers est appelé, en 842 : *villa Barcianicas ;*

» Aimargues, en 961 : *Armacianicæ ;*

» Le prieuré de Goudargues, en 945 : *Sancta Maria ad Gordinicas ;*

» Candillargues, en 960 : *Candianicæ ;*

» Agusargues, en 922 : *villa de Agusanicis.*

» Toutefois, quelques-uns de ces noms semblent être employés au pluriel masculin. Par exemple, dans une charte de l'an 961, on voit

» Mairargues, ainsi désigné : *villa quæ vocatur Mairanichos ;*

» Vendargues : *alia villa quæ vocatur Venranichos ;*

» Alairargues : *alia villa quæ vocant Alairanichos.*

» Mais l'*o* et l'*u* étant la même lettre dans le latin populaire, je vois, dans ces expressions, des nominatifs singuliers pour *Mairanichus*, *Venranichus*, *Alairanichus*, analogues à ceux que j'ai cités dans le paragraphe 1er.

» 3° Qu'à partir du XIIe siècle, la terminaison féminine plurielle, *anicæ*, devient générale et constante pour la forme latine de ces noms de lieu (1).

(1) Je n'ai rencontré qu'une seule exception à cette règle générale; elle concerne *Olargues*, dont la forme latine au moyen-age n'est point *Olanicæ*, mais *Olargium* au singulier, *Olargia* au pluriel ; ce qui me fait penser que cette appellation locale n'appartient pas à la nombreuse famille de celles dont la forme vulgaire est actuellemen terminée en *argues*.

Castellum de Olarge, 1126 ; — *Pontius de Olargue*, 1156, 1157, etc. ; — *Pontius de Olargio*, 1185 ; — *Pontius d'Olargues*, 1188 ; — *Pontius d'Olargio*, 1210 ; — *Pontius de Olargio*, 1221 à 1246 ; — *Froland d'Olargio*, 1227 ; — *G. de Andusa, domino d'Olargii*, 1275 ; — *Sicardus de Olargis*, 1236 ; — *Poncius de Olla-larga*, 1215.

Cette dernière forme ne serait-elle pas une erreur de copiste ou mieux une fantaisie d'érudit du XIIIe siècle, qui se serait plu à insérer dans un acte authentique une de ces étymologies erronées, dont on rencontre tant d'exemples dans les anciens auteurs. Quant à la transcription *d'Olargues, d'Olargio, d'Olargii*, on pourrait penser qu'elle est le résultat de la lecture inexacte d'une abréviation usitée dans les chartes pour le mot *de*. On lirait par conséquent *de Olargio, de Olargues*, puisque les actes sont en latin. Dans cette hypothèse, l'expression *domino d'Olargii* serait une mauvaise lecture que l'on corrigerait ainsi : *domino de Olargio* ou *de Olargue*. Mais l'étude de plusieurs actes originaux de la même époque, conservés aux Archives de la préfecture du Gard, me fait préférer un autre sentiment. On voit, par exemple, sur celui dont il sera question plus bas, *dessinano, daurella*, écrits en un seul mot pour *de Sinano*, de Signan, *de Aurella*, d'Aurelle. Il est très-probable que, dans les actes publiés par les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*, *d'Olargues, d'Olargii*, *d'Olargio*, étaient écrits *Dolargues*, *Dolargii*,

» 4° Que plusieurs ont une terminaison latine, *onicæ*, qui correspond à la terminaison actuelle *orgues*.

» 5° Que la forme languedocienne ou vulgaire (1) fut d'abord *aniches*, *anigues*, *anègues* (2). Par exemple : en 1119, la bulle du pape Calixte II en faveur de l'abbaye de St-Gilles mentionne ainsi les abbayes d'Aujargues, de Saturargues et de Caissargues :

» *Abbatie S. Martini de Orianiches*, *S. Marie de Saturaniques*, *S. Salvatoris de Caisaniques*.

» Mairargues est appelé, en 1037 : *Mairanègues* ;

» Centrairargues, en 1119, *Centrairanègues* ;

» Savignargues, en 1138, *Salvananègues* ;

» Vendargues, en 1125, *Venranègues* ;

» Domessargues, en 1235, *Domensanègues* ;

» Mauressargues, en 1215, *Maurussanègues* ;

» Estézargues, en 1237, *Strairanègues*.

» 6° Que cette terminaison *anègues*, généralement employée au XIIe siècle, commence à être remplacée, au XIIIe, par la terminaison *argues*, seule en usage, depuis le XIVe, dans les appellations languedociennes ou vulgaires. — 1226. — *Castrum de Galargues*.

» Par conséquent, la terminaison *argues* est la moins ancienne ; Ménard reconnait lui-même cette vérité.

» Le nom de tous ces lieux, dit-il, (tome 1er, notes, » p. 61), se termina d'abord en *ègues*, comme en font » foi les monuments du XIIe et du XIIIe siècles, qui » appellent Bouillargues *Bouillanègues*, Caissargues

Dolargio, c'est-à-dire, l'article et le nom propre confondus dans un seul mot, comme *Dessinano* et *Daurella* dans l'acte des Archives du Gard.

(1) La forme vulgaire se rencontre rarement dans les actes, parce qu'ils sont écrits en latin. J'ai remarqué toutefois qu'elle est employée de préférence dans les chatres qui émanent des rois de France, des papes et autres grands seigneurs étrangers au pays. Les notaires, au contraire, se servent presque toujours de la forme latine.

(2) Cette terminaison, quelquefois écrite sans *u*, *aniges*, *aneges*, était certainement prononcée *yues*, conformément à la prononciation languedocienne du *g* devant l'*e*.

» *Caissanègues*, Vendargues *Venranègues*; et ainsi » des autres lieux terminés aujourd'hui en *argues*. Le » mot *ègues* dérivait de celui d'*ager*. Les actes postérieurs y joignirent une terminaison beaucoup plus » latine, et dirent *villa de Bollanicis*, *villa de Caissa-* » *nicis*, *villa de Venranicis*. C'est ici qu'on entrevoit » le premier usage du pluriel employé dans ces sortes » de noms, usage auquel on a, dans la suite et dans les » derniers temps, substitué celui du mot *argues*, qui » a enfin prévalu. »

» Il suffit de jeter un coup-d'œil sur les listes que j'ai dressées pour reconnaître les inexactitudes que renferme ce passage. Ainsi, la terminaison latine au féminin pluriel, *anicæ*, remonte jusqu'au IXe siècle; elle a été précédée, du moins pour quelques unes de ces appellations locales (1), par le singulier masculin ou féminin, *anicus*, *anica*. La terminaison vulgaire n'est pas *ègues*, mais *aniches*, *anigues*, *anègues*, traduction de la terminaison latine *anicae*, ou peut-être (et je le crois) plus ancienne que celle-ci. Quant à l'étymologie que Ménard donne de cette terminaison *aniches*, *anigues*, *anègues*, en latin *anicæ*, *onicæ*, devenue plus tard *argues*, *orgues*, elle me semble inadmissible, et voici pourquoi :

» 1° Le testament de Garsinde, comtesse de Toulouse, rédigé vers l'an 974, donne à l'évêque Frotaire un aleu appelé *Travanzanicæ* :

» Et alodem quæ vocant *Travanzanicas*, cum ipsa » ecclesia, teneat Froterius episcopus, dum vivit; post » mortem ejus, remaneat Domino Deo et sancto Bene- » dicto et sancto Vincentio Castrensi. »

(1) Les actes du IXe et du Xe siècles étant fort rares, je n'ai pu retrouver la forme latine au singulier que pour un petit nombre de ces noms aujourd'hui terminés en *argues*; mais j'ai réuni plus de deux cents exemples de l'antériorité du singulier, masculin ou féminin, quant à ceux de l'ancienne province du Languedoc actuellement terminés en *an*, *on*, *ac*, *a*, *as*, *at*, *il*, *ières*, *ols*, *oux*, etc., etc. en latin, *anus*, *acus*, *atus*, *ilius*, *iera*, *osus*, etc., et plus tard, *anum*, *acum*, *atum*, *assium*, *acium*, *anum*, *ieræ*, *anæ*, etc., etc.

» Ce lieu est aujourd'hui *Tressan* ;

» 2° M. Germer-Durand, qui a bien voulu m'éclairer de ses conseils, m'a indiqué un changement tout-à-fait semblable. En 1384, dans le dénombrement des feux de la sénéchaussée de Nimes et de Beaucaire, Domessargues est ainsi mentionné : *de Domessanicis, ubi* III *foci*. Plusieurs chartes du XIIIe siècle, conservées aux Archives de la préfecture du Gard, donnent les formes vulgaires *Domensanègues* (1235), *Domensanengues*. L'une d'elles porte au verso deux indications sommaires, en écriture du moyen-âge ; la plus ancienne, en latin :

» *Sanctus Stephanus de Domensanicis* (1245) ;

» La plus récente, en français :

» *S. Etiene de Domenssan.*

» Domensanègues (1235), Domenssanengues, *Domenssanicæ* (1247), *Domessanicæ* (1293-1384), *Domessargues* et *Domenssan*, indiquent donc un seul et même lieu. — Le village actuel de *Domazan* doit avoir la même origine.

»3° Il est probable que Tressan et Domessargues ne sont pas les seuls exemples d'un changement de ce genre et que des recherches ultérieures en feraient connaître d'autres. D'ailleurs, dans toute la France, le même radical se retrouve, dans les appellations locales, avec des terminaisons différentes suivant les pays. Les plus fréquentes dans le Midi sont :

« *Anum*, qui a donné *an*, *on*.

» *Acum*, qui a donné *ac*, *a*, *as*, *at*.

» *Anæ*, qui a donné *anes*.

» *Anicæ*, *onicæ*, *inicæ*, qui a donné *argues*, *orgues*, *ergues*, (autrefois *anigues*, *anègues*).

» Exemples :

AG-US et par apocope GUS	»	Aigues, (vives, mortes) ; Aigueze, Aigouze, Gard ; Gouze, Basses-Pyrénées.
	acum	— Aguessac, Aveyron ;
	anum	— Agusan, Gard ; Gujan, Gironde.
	anicæ	— Agusargues, Gard ; — Gusargues, Hérault.

ALAIR et par apocope LAIR	*acum*	Alairac, Aude ; Aleyrac, Drôme, Hérault, Haute-Loire ; Alleyrac, Gard ; Alleyras, Haute-Loire. — Layrac, Haute-Gar., Lot-et-Gar. ; Leyrat, Creuse; — Lirac, Gard.
	anum	Allerand, Marne. — Leran, Ariège ;
	—	Leren, Basses-Pyrénées.
	æ	Allaires, Morbihan. —Laires, P.-de-C.
	anicæ	Alairargues, Hérault. — Lairargues,
	—	Hérault.
ALB ou ALP	»	*Alpiæ* ou *Albiæ*.—Les Alpes (1).
	AN *acum*	Albignac, Corrèze; Albinhac, Aveyron ; Aubignas, Ardèche ; Aubenas, Ardèche.
	AN *anum*	Aubignon, Vaucluse ; Aubagnon, Landes ; Aubagne, B.-du-Rhône, Hérault, Vaucluse.
	AN *anicæ*	Aubignargues, Gard.
	USS »	Aups, Hautes-Alpes, Var.
	USS *acum*	Albussac, Creuse.
	USS *anum*	Albussan, Creuse ; Aubusson,
	USS »	Creuse, Puy-de-Dôme.
	USS *anicæ*	Aubussargues, Gard.
ANT-IN	»	Antin, H.-Pyr.; Antis, B.-Pyr.
	acum	Antignac, Hérault, Cantal, Ch.-Infér., Haute-Garonne ; Antignac, Hérault.
	anicæ	Antignargues, Gard.
1 ARMAS ou 2 ERM	»	1. Armous, Gers ; Armens, Gironde ; Armau, Basses-Pyrénées ; Les Aimes, Isère. - 2 - Lerm, Gironde ; Herm, Landes, Basses-Pyrénées ; l'Herm, Ariège, Haute-Garonne, Lot ; Hermaux, Lozère.
	acum	Armillac.
	anum	Armissan, Aude; Armellan.
	anicæ	Aimargues, Gard.
BARS	»	Bars, Aveyron, Dordogne, Gers ; — Vars, Hautes-Alpes, Corrèze, Charente.
	acum	Barsac, Drôme, Gironde; Barsa, Aude. — Bassac, Charente, Dordogne.

(1) Strabon remarque que l'on appelait indifféremment les Alpes *Albinæ* ou *Alpinæ*.

BARS	*anum*	— Barsan, Aude. — Bassan, Hérault.
	anœ	— Bassanes, Gironde.
	anicœ	— Bassargues, Gard.
BOV-IL	*acum*	— Bouillac, Aveyron, Dordogne, Gironde, Tarn-et-Garonne; Bouillas, Lot-et-Garonne, Gers.
	anicœ	— Bouillargues, Gard.
BUS	»	— Bus, Eure, Pas-de-Calais, Somme; Bos, Dordogne; le Bosc, Aveyron, Hérault, etc.
	acum	— Bussac, Aveyron, Charente-Inférieure, Dordogne.
	anum	— Buzan, Ariège; Buzon, Hautes-Pyrénées; Buissand, Hautes-Alpes.
	anicœ	— Buzargues, Bouzargues.
BROSS	*acum*	— Brossac, Charente. — Boussac, Aveyron, Creuse, Lot, Pyrénées-Orientales, Tarn-et-Garonne; Boussas, Gers; Boussès, Lot-et-Garonne.
	anum	— Broussan, Gard. — Boussan, Ariège, Haute-Garonne.
	œ	— Brousses, Aude, Haute-Vienne; Bousses, Loiret.
	anicœ	— Boussargues, Gard.
1 COND 2 CAND	» *acum*	— 1 Condac, Vienne, Charente; Condat, Cantal, Corrèze, Dordogne, Lot, etc. — 2 Candas, Aveyron.
	» *œ*	— 1 Condes, Tarn; Condes-aygues, Lot-et-Garonne. — 2 Candes, Indre-et-Loire, Tarn-et-Garonne.
	ILL *acum*	— 1 Candiac, Gard; — 2. Condillac, Drôme.
	ILL *anicœ*	— Candillargues, Hérault.
	ANS *anicœ*	— Condansargues.
	US *onicœ*	— Candusorgues.
CASS	*acum*	— Caissac, Aveyron, Lot-et-Garonne; Cassac, Aveyron; Caixas, Pyrénées-Orientales.
	anum	— Cassan, Hérault, Lot-et-Garonne; Caisson, Gard; Casson, Loire-Inférieure.
	anœ	— Cassanes, Aveyron; Cassagues, Aveyron, Lot; Cassanges.
	anicœ	— Caissargues, Gard.
	onicœ	— Caissergues, Gard.

CASTAN
- » — Castan, Aveyron; Casta, Corse; Castans, Aude.
- *acum* — Castagnac, Haute-Garonne; Castailhac, Aveyron; Casteillac, Aveyron; Castagnas, Lot-et-Garonne; Castagnos, Landes.
- *etum* — Castanet, Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Tarn, Tarn-et-Garonne; Castanède, Tarn-et-Garonne; Castanière, Aveyron.
- *anicœ* — Castignargues, Gard.

CAV ou CAB
- » — » — Cau, Gers; les Caves, beaucoup de départements.
- » — *acum* — Cabus, Gers.
  - *anum* — Cavan, Côtes-du-Nord.
  - *anæ* — Cabanes, Aude, Aveyron, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn; Cabanès, Aveyron; Cabannes, Tarn, Ariège, Haute-Garonne.
- AN — *acum* — Cavanac, Aude; Cavaniac, Lot; Cavagnac, Lot; Cavaignac, Aveyron, Lot; Cavenac, Lot-et-Garonne. — Cabanac, Haute-Garonne, Gironde, Lot, Hautes-Pyrénées; La Cabanasse, Pyrénées-Orientales.
  - *anum* — Cavagnan, Lot-et-Garonne.
- IN — *acum* — Cavignac, Gironde; Calvignac, Lot, Lot-et-Garonne. — Cauvignac, Gironde.
  - *anum* — Cauvignan, Lot.
- ILL — *acum* — Cavaillac, Gard; Cavirac, Aude; Caveirac, Gard; Cabiac, Gard. — Calviac, Gard, Lot, Lot-et-Garonne, Dordogne.
  - *anum* — Cavillan, Oise, Somme.
  - *anicœ* — Cavillargues, Gard.

COLL
- *acum* — Collas, ; Colias, Gard; Collat, Haute-Loire; Collet, Loire, Lozère, Hautes-Alpes, Var.
- *anum* — Collan, Yonne.
- *anæ* — Coulaines, Sarthe.
- *onicœ* — Collorgues, Gard; Colunzes, Gard.

DOM	»	»	— Domme, Dordogne ; Dom, Aveyron.
		»	— Daumaize, Puy-de-Dôme.
	ES	*acum*	— Domezac, Charente ; Domayrac, Lot-et-Garonne ; Domerat, Allier ; Domerot, Creuse ; Domeyrat, Haute-Loire.
		anum	— Daumazan, Ariège ; Domessan, Gard ; Domazan, Gard ; Daumezain, Basses-Pyrénées ; Domene, Isère.
		anicœ	— Domessargues, Gard.
	IN	*acum*	— Domenac, Lot ; Domilhac, Lot-et-Garonne.
		anum	— Dominon, Nièvre.
		anicœ	— Dominargues, Gard,
GAL	»	»	— St-Gal, Cantal, Lozère, Puy-de-Dôme ; La Galle, Vaucluse ; Galles, Puy-de-Dôme.
	»	*acum*	— Gaillac, Aveyron, Haute-Garonne, Lot, Tarn, Tarn-et-Garonne ; Galas, Vaucluse ; Galez, Hautes-Pyrénées ; Galey, Ariège.
		anum	— Gailhan, Gaillan ou Galhan, Gard ; Gaillon, Gironde ; Galan, Hautes-Pyrénées.
		anœ	— Gelanne, Aube.
	IN	*acum*	— Galinac, Dordogne ; Galinagues, Aude.
		ieræ	— Galinières, Bouches-du-Rhône.
	AS	»	— Gelos, Basses-Pyrénées ; Geloux, Landes.
		acum	— Galeissac, Lot-et-Garonne ; Galezas, Ardèche.
		anum	— Galezan, Lot-et-Garonne.
		anicœ	— Galargues, Gard, Hérault.
GAU	J DI	*acum*	— Gaujac, Aveyron, Gard, Gers, Lot-et-Garonne ; Gaujacq, Landes.
		anum	— Gaujan, Gers.
		anicœ	— Gaujargues.
GORD ou GORS		*acum*	— Gorsac, Gironde.
		anum	— Gourdan, Basses-Alpes, Ardèche, Haute-Garonne ; Gourdon, Gard, Lot, Var.

GORD ou GORS	*æ*	— Gordes, Vaucluse; Gorses, Lot.
	anicæ	— Goudargues, Gard; Goussargues, Gard.
LANT-iss ou LANT	»	— Lande, Gironde; La Lande, Aude, Charente, Dordogne, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Haute-Vienne, Yonne; Lans, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Isère. — Lantis, Charente, Lot.
	acum	— Lantissac, Aveyron; Lentillac, Lot; Lentilly, Rhône; — Lansac, Bouches-du-Rhône, Gironde, Lot, Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales; Lanta, Haute-Garonne.
	anum	— Lantan, Cher; Lanton, Gironde.
	anicæ	— Lantissargues, Gard; Lansargues Hérault.
MARTIN	*acum*	— Martignac, Ariège, Lot; Martignas, Gironde; Martillac, Gironde.
	anum	— Martignan, Haute-Garonne; Martissan, Tarn-et-Garonne; Martissens, Gers.
	anicæ	— Martignargues, Gard.
MARCELL	*acum*	— Marcilhac, Lot; Marcillac, Aveyron, Corrèze, Dordogne, Gironde, Lot; Marseillac, Haute-Garonne; Massillac, ; Marcillat, Creuse, Puy-de-Dôme; Marsillat, Creuse.
	anum	— Marsellan, Gers; Marseillan, Gers, Hérault, Hautes-Pyrénées; Marsillan, Gard.
	anicæ	— Marsillargues, Hérault; Massillargues, Gard.
MILL	*acum*	— Millac, Aveyron, Dordogne, Lot, Lot-et-Garonne, Vienne; Millas, Pyrénées-Orientales; Milhas, Aude, Aveyron, Haute-Garonne; Milhans, Tarn; Milles, Bouches-du-Rhône.
	anum	— Millon, Haute-Garonne; Millau, Aveyron; Milhaud, Gard.
	anicæ	— Millargues.

MARS
- *acum* — Marsac, Charente, Creuse, Dordogne, Lot, Lot-et-Garonne, Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne.— Marsas, Gironde, Hautes-Pyrénées.— Massac, Aude, Charente-Inférieure, Tarn.
- *anum* — Marsan, Gers. — Massan, Aude.
- *anæ* — Massanes, Gard.
- *anicæ* — Massargues, Gard.

MAYR
- »
  - *acum* — Meyrac, Lot, Basses-Pyrénées.— Mairac, Aude.
  - *anum* — Mayran, Aveyron, Gironde.
  - *æ* — Maires, Ardèche, Aveyron, Puy-de-Dôme.
  - *anæ* — Meyrannes, Gard. — Meyronnes, Aude.
  - *anicæ* — Meyrargues, Gard, Bouches-du-Rhône.
- IN
  - *acum* — Mérignac, Charente, Charente-Inférieure, Gironde.— Mérignas, Gironde. — Merignat, Creuse.—Meyrignac, Corrèze, Aveyron. — Meyrinhac, Lot. — Mayrinhac, Aveyron, Lot.
  - *anum* — Mérignan.
  - *anicæ* — Mérignargues, Gard.

MONT
- IN
  - *acum* — Montignac, Aveyron, Charente, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Lozère. — Montagnac, Hérault.
  - *anum* — Montignon, Nièvre.— Montillon, Haute-Vienne.
  - *anicæ* — Montignargues, Gard.
- US
  - *acum* — Montussac, . — Montulac, Haute-Vienne.
  - *anum* — Montussan, Gironde.
  - *onicæ* — Montusorgues.

NOSS
- *acum* — Naussac, Aveyron, Lozère.
- *anæ* — Naussanes, Dordogne.
- *anicæ* — Naussargues.

ORJ
- *acum* — Aujac, Gard, Charente-Inférieure.
- *anum* — Aujan, Gers.
- *anicæ* — Aujargues, Gard, autrefois Orjargues.

OSILL
- *acum* — Ozillac, Charente-Inférieure. — Auzillac, Haute-Vienne.
- *anum* — Ozillan, Gard. — Auzillan.
- *anicæ* — Auzillargues, Gard.

QUINT-ILL
- *acum* — Quintillac, Aude. — Quintigny, Jura.
- *anum* — Quintillan, Aude.
- *anicæ* — Quintillargues, Hérault.

RUSS
- *acum* — Russac, Lot.
- *anum* — Russan, Gard.
- *anicæ* — Russargues, Gard.

SEYR ou
- *acum* — Sairac, Haute-Garonne. — Seyrac ou Ceyrac, Gard. — Ceyras, Hérault. — Sirac, Gers. — Sirach, Pyrénées-Orientales.
- *anum* — Serrant, Maine-et-Loire. — Siran, Cantal, Hérault.
- *æ* — Saires, Vienne. — Serres, Hautes-Alpes, Ardèche, Ariège, etc.
- *anæ* — Seyrannes, Hérault.
- *anicæ* — Seyrargues on Ceirargues, Gard.
- *onicæ* — Seyrorgues, Gard, aujourd'hui Solorgues.

SER-IN
- *acum* — Sérignac, Gard, Charente, Lot, Lot-et-Garonne. — Sérillac, Corrèze.
- *anum* — Sérignan, Gard, Hérault, Vaucluse.
- *anicæ* — Sérignargues, Gard.

SUSS
- *acum* — Sussac, Haute-Vienne. — Sussat, Allier.
- *anum* — Suzan, Ariége, Landes.
- *anicæ* — Sussargues, Hérault.

SALV
- » *anum* — Salvan, Sauvan.
- AN *acum* — Salvagnac, Aveyron, Hérault, Tarn. — Savignac, Ariége, Aveyron, Dordogne. — Savinhac, Gers, Gironde, Hérault. — Savigna, Tarn. — Sauvignac, Charente. — Sauviac, Gers, Gironde.
- *anum* — Sauvian, Hérault.
- *anicæ* — Salvanhargues, Gard, depuis Sauvignargues ou Souvignargues; Savignargues, Gard.

SORD	*acum*	— Soudat, Dordogne.
	anum	— Soudan, Loire-Infér., Deux-Sèvres. — Soudaine, Corrèze.
	æ	— Sordes, Landes.
	onicæ	— Soudorgues, Gard.
SYN	*acum*	— Signac, Haute-Garonne.
	anum	— Signan, Gard.
	æ	— Signes, Var.
	anicæ	— Signargues, Gard.
TEYR	*anum*	— Teyran, Hérault. — Théron, Aveyron. — Le Teron, Lot.
	anicæ	— Teyrargues, Gard.
TEISS	»	— Theys, Isère. — Thèze, Basses-Alpes, Basses-Pyrénées. — Theus, Hautes-Alpes. — Theux, Gers.
	acum	— Thézac, Charente-Inférieure, Lot-et-Garonne. — Théza, Pyrénées-Orientales.
	anum	— Thezan, Aude, Hérault.
	eriæ	— Theziers, Gard.
	anicæ	— Teissargues ou Theissargues, Gard.

» 4° Les terminaisons *ac* (1), *an*, sont parfois employées l'une pour l'autre. Ainsi, le même personnage est appelé dans divers actes :

Raymundus de Comminiaco (1243),
Raymundus de Cominhaco (1244),
Raymundus de Comminiano (1247),
Raymundus de Cominhano (1249).

»On écrivait donc indifféremment de Comignac, de Comminiac, de Comminian, de Commignan, de Cominhan, nom de famille qui avait sans doute pour origine celui du lieu de Cumignan (*villa de Cuminiano*, 889), diocèse de Béziers (Hérault).

(1) La terminaison *ac* est fort commune dans tout le midi de la France ; elle est remplacée, dans le centre et le nord, par la terminaison *y*, de telle sorte que le même nom latin de lieu terminé en *acum* donne presque constamment une forme française en *ac* dans le Midi, en *y* dans le Nord. Je pourrais en citer de très-nombreux exemples et en former des listes de plusieurs pages ; je me bornerai à en choisir quelques-uns, que je rapprocherai des terminaisons *an* (*anum*) et *argues* (*anicæ*), avec lesquelles la désinence *ac* a les plus grands rapports. — Voir le tableau ci contre.

NOMS DE LIEU.			NOMS ANALOGUES. TERMINAISON	
Forme latine au moyen-âge.	FORME ACTUELLE		argues (*anicæ*). orgues (*onicæ*).	an (*anum*). as, at (*acum*, etc)
	DANS LE MIDI.	DANS LE NORD.		
Albanacum.	Albanhac. Albignac.	Albigny. Aubigny.	Aubignargues.	Aubignan. Aubenas.
Aujacum.	Aujac.	Augy.	Aujargues.	Aujan
Antiniacum.	Antignac.	Antigny.	Antignargues.	»
Barsacum.	Barsac. Bassac.	Barcy.	Bassargues.	Barsa. Bassan.
Bovliacum.	Bouillac.	Bouilly.	Bouillargues.	Bouillan. Bouillas.
Bussacum.	Bussac.	Bussy.	Bossargues. Bouzargues. Busargues.	Bussan.
Businiacum.	Busignac.	Busigny.	Busignargues.	»
Candiacum.	Candiac. Candillac.	Candilly.	Candillargues.	Candillan.
Caviniacum ou *Cavanacum.*	Cavignac. Cauvignac. Cavaniac. Cavagnac.	Cavigny. Cauvigny.	Cavillargues.	Cavagnan. Cavillon.
Leracum.	Lerac.	Lery.	Leirargues.	Léran.
Lantissacum.	Lentissac. Lentillac.	Lantilly.	Lantissargues.	»
Martinacum.	Martignac.	Martigny.	Martignargues.	Martignan. Martignas. Martignat.
Marcellacum.	Marcillac. Marseillac. Marcilhac.	Marcilly. Marsilly. Marcigny.	Marcillargues. Massillargues.	Marcilhan. Marseilhan.
Massacum.	Massac.	Massay.	Massargues.	Massan. Massanes.
Mayracum.	Mayrac.	Mairy.	Mairargues.	Meyran. Meyras. Meyrat.
Merinhacum.	Mérignac.	Merigny.	Mérignargues.	Merignas. Merignat.
Montanacum.	Montagnac. Montignac.	Montagny. Montigny.	Montignargues.	Montignon.
Oriniacum.	Orignac. Orgnac.	Origny. Origni.	Orjargues. (*Oriamicæ*).	Origna.
Ozilhacum.	Ozillac. Auzillac.	Ouzilly.	Auzillargues.	Ozillan. Asilhan.
Quintilhacum.	Quintillac.	Quintilly.	Quintillargues	Quintillan.
Salv { *anacum.*	Salvagnac. Sauvignac.	Salvagny. Sauvigny.	Souvignargues	Sauvian
Salv { *inacum.*	Savignac. Savinhac.	Savigny.	Savignargues.	»
Senhacum.	Signac.	Signy.	Signargues.	Signan.
Thezacum.	Thezac.	Thezy-Thezey.	Theissargues.	Thezan.
Veracum.	Verac. Vairac.	Véry.	Vérargues.	Veran. Veras.

»Dans les lettres patentes de Louis XIII, données le 27 novembre 1610, pour confirmer dans leurs emplois les officiers du parlement de Toulouse, figure, comme Receveur et Payeur des gages de la cour, *Maître Mathieu de Comminyhan*, qui était probablement de la même famille.

» Avinzan (Hérault) porte indifféremment, dans les actes du moyen-âge, les désinences *ac* et *an*.

»En 817,— *in terminis de villare Aviciaco* (échange entre l'évêque Fructuarius et Rainard, vicomte de Béziers).

» En 1131, dans le jugement rendu par Alfonse, comte de Toulouse, au sujet du différend survenu entre l'évêque et le vicomte de Béziers, figure un *Bernardus de Auviciano*.

» L'année suivante, dans l'accord entre Roger, vicomte de Carcassone, et son frère Raimond Trencavel, vicomte de Béziers, ce Bernard est appelé : *Bernardus de Aviciano*.

» 5° La forme latine au singulier neutre, *acum*, *assium*, *anum*, *atum*, des noms de lieu terminés, de nos jours, en *ac*, *a*, *as*, *at*, *an*, *on*, a succédé à une plus ancienne au singulier masculin *acus*, *anus*, *atus*, ou féminin *ana*, *aca*, *ena*, analogue à la forme primitive *anicus*, *onicus*, *anica*, des noms en *argues*; exemples :

» Albignan, diocèse de Béziers (Hérault). — *Albinianus*, 844 ; *Albinianum villa*, 881 ; *Albinianum villare*, 897; *Albinianum*, 1227.

»Asillan, château au diocèse de Narbone (Aude).— *Attilianus*, 902 ; *Gaucelinus de Aziliano*, 1096 ; *Castrum de Azillano*, 1126; *Gaucelinus de Azilano*, 1163 ; *Homines de Aziliano*, 1222 ; *Asilianum*, 1234.

» Aspiran, diocèse de Béziers (Hérault).—*Aspirianus*, 844 ; *Aspiranum villa*, 881, 897 ; *Villa Aspirano*, 1053 ; *Villa de Aspirano*, 1131 ; *Aspiranum*, 1253.

»Cornillan, dans le Rasez.—*Cornicianus*, 881, 889 ;

Corneliana, 982; *Cornilianum*, 984; *Cornelianum*, 1119.

» Corneillan, diocèse de Carcassone.— *Corneliana*, 870; *de Corneliano*, 949.

» Cruas, abbaye dans le Vivarais (Ardèche).— *Crudatus*, 817, 855, 880; *Crudacium*, 1384.

»Homejan ou Méjan, diocèse de Béziers (Hérault).— *Fiscum qui vocatur Homegianus*, 867.

»Magnianac, diocèse de Toulouse (Haute-Garonne). —*Magnianacus*, 835.

»Moissac, abbaye située sur les frontières du Quercy et du Toulousain.—*Moyssacus*, 845; *Mussiacus*, 961; *Moyssiacus*, 1030; *in monasterio Moisiaco... in loco Moysiaco*, 1060; *monasteriis Cluniaco et Moissiaco*, 1061; *Sancto Petro de Moisiago... ad abbate de Moisiaco... Facta hæc sunt Moisiaco*, 1080, etc.

» Tornac, prieuré dépendant de l'église de Nimes (Gard).—*Tornagus*, 814; *Tornacus*, 922; *Tornacum*, 1281; *Tornac*, 1435. —Etc., etc.

(*Hist. gén. de Languedoc*, Preuves.)

» Dans les actes les plus anciens, il existe de nombreux exemples de la forme au singulier masculin appliquée à des localités dont je ne connais pas le nom moderne.

»767.—Monasterium sancti Petri apostoli, quod dicitur *Mormacus*.

» 782.—Hæc sunt nomina de ipsas villas : *Quincianus* et *Mujanus*.... et *Buxanus* et *Malianus* villas... *Trapalianicus*... *Centopinus*... *Christinianicus*... *Prexanus*... *Nivianus*... *Casolus*.

» 807. — Fiscum quondam nostrum in pago Biterrensi, qui dicitur *Miliacus*.

» 813. — Locus *Marionallus*, quod est in valle Gardionengua.

» 825. — .... et in villis que vocantur *Gangiacus*, *Euricus* et *Ouisianus*.

» 838.—cum cellula sibi cohærenti quæ dicitur *Vinosolus* et alteram quæ vocatur *Flexus*.

» 845. — Ecclesias locorum de *Arennus*....

» 865.—Et in *Betianus* quantum visi sumus habere.

» 876. — In villa quæ vocatur *Orbaciacus*.

» 876.— Ut omnes ville, id est *Buxiniacus* et *Palairacus*, *Cavicianus* et mansiones et villares.

» 881.— Donamus etiam fiscos juxta *Bassianum* villam, qui vocantur *Cæsaranus* et villa Argesii, etc.

(*Hist. gén. de Languedoc*. Preuves.)

» 6° Je vois, dans le Dictionnaire languedocien de l'abbé de Sauvages (nouv. édit. 1820), que la terminaison *argues* est quelquefois écrite et prononcée tout simplement *a*. Par exemple *Souvignargues*, en languedocien *Sâouvëgnarghë* (1), est aussi appelé *Sâouvëgna* (2).

» Cette dernière terminaison est entièrement semblable à celle de la plupart des noms en *ac*, que l'on prononce et que l'on écrit très-souvent dans le pays par un simple *a*. Ainsi *Tornac*, *Corconac*, *Quezac*, *Lansac*, etc, s'écrivent et se prononcent, dans certaines parties de l'ancienne province de Languedoc, *Torna*, *Corcona*, *Queza*, *Lansa*, *etc*. (3).

» 7° De nos jours, un hameau de la commune d'Aujac (canton de Genolhac, arondissement d'Alais) est indifféremment désigné sous l'appellation diminutive *Aujaguet* ou *Aujarguet* (petit Aujac). L'introduction de la consonne *r* de notre terminaison *argues* est ici parfaitement saisissable. Aujarguet (hameau de la commune d'Aujac), appellation analogue à Aujargues (canton de Sommières), est le même lieu qu'Aujaguet, analogue à Aujac. Ces quatre formes sont par conséquent des modifications légères d'un seul et même

(1) Le *gh* languedocien de l'abbé de Sauvages se prononce toujours *gue*.

(2) *Dict. lang.* t. II, p. 264. L'auteur dit, par erreur, que la forme latine de ce nom de lieu est *Salviniacum* (*salutis locus*, lieu de salut). Les actes du moyen âge donnent constamment la forme *Salvanhanicæ*, *Salvannanicæ*, *Salvananeges*, *Salvanhargues*, *Sauvignargues*.

(3) *Dict. lang.*, tome I, préliminaire, p. xxij.

nom, et les terminaisons *ac*, *aguet*, *arguet*, *argues*, de simples désinences, probablement (1).

« 8° La consonne *r*, introduite dans Aujaguet, diminutif d'Aujac, me paraît une articulation propre au pays, ou, pour faire une application plus exacte et plus juste d'une locution de Guiran, un *celtisme local*. Je la retrouve dans beaucoup de mots languedociens.

»*Aumôrno*, aumône;—*banastos*, *banastros*, paniers de bât; — *bouras*, *bouiro*, boue, dépôt, lie; — *chamignêiro*, cheminée; — *cereiredo*, cerisaie, champ planté de cerisiers; *ëmbërena*, *ënvërina*, envenimé;— *espadroun*, espadon; — *espadran*, longue épée (de *spada*); — *flavar*, jaune (de *flavus*); — *garles*, chant d'une poule qui veut imiter celui du coq, de *gal*, coq; — *messorga*, vieille locut., *messôrgue*, mensonge; — *messorgher*, menteur; — *mourgo*, religieuse vêtue de noir, de *mourghe*, moine noir, venu de *monachus*;— *mourgheto*, petite religieuse vêtue de noir; — *ourdrë*, ondain, espace que parcourt en fauchant la largeur de la faux; — *saou*, sel; *saouret*, maquereau salé; — *teriragno*, araignée; — *tourdre*, petite grive, de *turdus*; — *tourtourieiro*, câble qu'on bande au moyen d'un moulinet pour assujettir et garrotter des ballots sur une charrette; — *veri*, venin, etc.

»La consonne *r* existe surtout dans les augmentatifs languedociens, reconnaissables à leur terminaison *as*. Elle y est placée entre la désinence et le mot, toutes les fois que la dernière lettre de celui-ci est une voyelle. Exemples :

» *Bou*, *boou*, bœuf; — *bou-r-as*, un bœuf gras.

» *Oumë*, orme;— *oume-r-as*, *olme-r-as*, grand orme.

» *Palié*, paille; — *paliei-r-as*, grand tas ou gerbier de paille.

»Enfin, depuis le XIVe siècle, les notaires ont quel-

(1) Le radical des appellations *Aujac*, *Aujan*, *Aujargues* est probablement *aurum*, or; on est en droit de le conjecturer, quand on s'est assuré qu'elles appartiennent à des localités arrosées par des ruisseaux aurifères.

quefois fait entrer cette consonne dans la forme latine des noms en *argues*. Ainsi Massillargues (*Marcelhanicæ*), et Cavillargues (*Cavilhanicæ*) sont mentionnés sous la forme *de Masilhargis*, *de Cavilharnicis*, le premier, dans un registre du xve siècle, des Archives de l'Hôtel-de-Ville ; le second, dans un acte du xvie, conservé aux Archives de la Préfecture.

» 9° Les terminaisons *argues*, *orgues*, *ergues*, *enc*, *enque*, etc., entrent, *comme simples désinences* ou comme *désinences adjectives*, dans la composition de beaucoup de noms communs. Exemples :

» *Busarc*, buse ; — *ensarios* ou *ensargos*, paniers de jonc accouplés ; — *fantiliarga*, enfance, venu d'*infantia* ; — *passega*, *passegra*, pêche, de *persica* ; — *rouzen*, rouge ; — *rouzerghe*, patience (*Rumex patientia*) ; — *saouret*, maquereau salé (*saur* ou *sauret* en vieux français) ; *saourenga*, saler un maquereau ; *saourengado de cougourlos*, potage de courges au sel et à l'huile ; — *soulenco*, nom de la fête qui a lieu après la moisson ; — *verienc*, de verre ; — *peirounen*, *peirouncncho*, pierreux, pierreuse.

» La désinence *ez*, *uez*, est la plus fréquente dans les noms des contrées de l'ancien Languedoc : *Agadez*, *Agarnaguez*, *Bederrez*, *Carcassez*, *Lauraguez*, *Nemosez* ou *Nemausez*, *Termenez*, *Razez*, etc. Dans la partie de la sénéchaussée de Nimes et de Beaucaire qui a depuis formé le département du Gard, elle est souvent remplacée par *enc*, *enque*.

» *Andusenc*, pays d'Anduze ; *Sabranenque*, villages de la seigneurie de Sabran ; *Gardonnenque*, vallée du Gardon ; *Vistrenque*, vallée du Vistre ; *Salendrenque*, vallée de la Salindre.

» 10° M. Germer-Durand m'a indiqué, aux Archives de la Préfecture, un acte du cartulaire du Chapitre de Nimes, qui va devenir la preuve la plus irrécusable de l'usage fréquent de ces terminaisons au moyen-âge, non-seulement dans les appellations de localité, mais encore dans les noms de famille. Il y est question des

terres qu'un certain Guillaume Aymeric tenait en fief de Guillaume de la Roque. Voici comment elles sont désignées :

» *Alia (terra) in monte Auriol, quæ confrontat undique terræ* DELS EBRARDENCS.

» *Alia ad Novellas, quæ confrontat undique cum terra* DELS FELICIANS (1).

» *Alia in campo daurella (de Aurella), quæ confrontat in campo* DELS MARTESENCS (2).

» Alia inter duas vias, quæ tenent a Caissanicis ad Venranicas.

» Alia quæ est juxta viam *del Portal de Venranegues.*

» *Alia in monte Auriol, quæ confrontat ab occidente cum terra* DELS AMAROANS.

» *Alia ad Novellas , quæ confrontat cum terra* DELS FELICIANS.

» *Alia terra, est quæ confrontat ab oriente et ab occidente cum terris* DELS BREMONENCS.

» *Dels Ebrardencs* est évidemment mis pour *des Ebrard.*

» *Dels Felicians*, pour *des Felices* (1).

» *Dels Martesencs*, pour *des Martes* (2).

» *Dels Amaroans* , pour *des Aymar* , *Amar* ou *Aymeri.*

» *Dels Bremonencs*, pour *des Bremon.*

»Au lieu de dire la terre des Ebrard, des Felices, des Martes, des Aimar , des Bremon , ou de la famille *Ebrard*, *Felice*, *Martes*, *Aimar*, *Bremon*, on disait donc en languedocien: *dels Ebrandencs*, *dels Felicians*, *dels Martesencs*, *dels Amaroans* , *dels Bremonencs.* Ces deux terminaisons *an*, *enc*, identiques à celles que j'ai signalées tout-à-l'heure pour les noms de lieu, sont certainement ici de simples désinences ad-

(1) Cette forme languedocienne a sans doute pour origine *Felicius*, que l'on rencontre comme nom de famille dans plusieurs actes des mêmes archives.

(2) Un *Bernardus Martes* est mentionné dans un acte de 1247. Deux autres membres de cette famille (dominus Bernardus *Marthesii* dominus Stephanus *Marthesii*) sont cités dans un acte de 1402.

jectives et présentent une manière de s'exprimer particulière au pays.

»La charte qui me fournit ces citations contient encore d'autres mots languedociens, dont quelques-uns sont latinisés. Elle est tellement curieuse à cet égard, elle apporte d'ailleurs en faveur des idées que j'ai l'honneur de vous soumettre une preuve si convaincante, que je ne puis résister au désir de la transcrire en entier (1).

» Une charte du XIIIe siècle, également conservée aux

(1) » Hæc est carta *del feu* quod tenet Gillermus Aimericus | a Gillermo de la Roca. Pro quo feuo facit ei albergum III mi | litibus et nuntio. Hoc feuum est quidam massus apud Caissa | nicas et sunt ibi iste terre. In valle dessinano (A) est una | terra quæ confrontat a circio in terra Petri Nidie. Alia est in Mon | te-Auriol quæ confrontat undique cum terra Gillermi Auterii. Alia | in Monte-Auriol quæ confrontat undique terræ *dels Ebrardencs*. Alia | ad Novellas quæ confrontat undique cum terra *dels Felicians*. Alia | ad Novellas quæ confrontat ab occidente cum terra de Seguin de C | alcadis. Alia in campo daurella (B) quæ confrontat in campo *des Marte* | *sencs* a circio, ab oriente cum terra Petri Amies. Alia in riperia | quæ confrontat cum terra Raimondi Petri. Alia inter duas vias quæ tenent | a Caissanicis ad Venranicas. Alia inter duas vias, quæ confrontat | ab occidente cum terra de Capes (C). Alia quæ est juxta viam *del Por* | *tal de Venranegues*, quæ confrontat ab occidente cum terra domini Bre | mundi. Alia terra est *al mas*, quæ confrontat ab occidente cum via sancte | Marie. Alia est in Monte-Auriol, quæ confrontat ab occidente cum | terra *dels Amaroans* Alia ad Novellas quæ confrontat cum terra *dels Felicians*. Alia ad Novellas, quæ confrontat a circio cum terra | Sancte Marie. Alia, quæ confrontat ab occidente cum terra Raimondi | *de Anglas*. Alia, quæ confrontat ab oriente cum terra de Licanac (D). | Alia sub antica via, quæ confrontat ab occidente cum terrâ Raimondi | Petri. Alia *a las Casas*, quæ confrontat ab oriente et a meridie | cum terris Gillermi de Caissanicis. Alia terra est, quæ confrontat ab | oriente et ab occidente cum terris *dels Bremonencs*, a circio | cum terra Bernardi Stephani. » (Archives de la Préfecture du Gard, Cartulaire du Chapitre de Nimes.)

(A) *De Sinhano*, de Signan. — (B) *De Aurella*, d'Aureille. — (C) *De Campes?* — (D) *De li Canac?*

Cette petite charte sur parchemin est sans date; mais elle doit appartenir au commencement du XIIe siècle; car la forme des caractères offre la plus grande ressemblance avec un acte de 1114, qui est le plus ancien du Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Sauveur de la Fontaine.

Archives de la Préfecture, indique un *mansus odonencus*, dans l'appellation duquel on retrouve un nom d'homme, Odon (Eudes), suivi de la désinence languedocienne *enc* latinisée. Son appellation vulgaire devait être *mansus dels Odonencs*, analogue à celles que je viens de citer (terra *dels Ebrandencs*, *dels Martescnes*, *dels Bremonencs*).

»Un acte de 1356 (Archives de l'Hôtel-de-Ville) mentionne un tènement des garrigues de Nimes sous le nom de *Vallis Raffalenga*. On voit, dans cette appellation, le nom de Raphaël (en languedocien *Raffel*) suivi de la désinence *enga*, féminin de *enc*.

»Voici deux autres exemples :

»*Et cum juridictione mansi et territorii de Cogasaco et de Calmis et de* GRABIAGUENCA *et de Solerio* (charte de Philippe-le-Bel, 1294). — Ménard, *Histoire de Nismes*, t. I. Preuves, p. 132, col. 1.

» *Scilicet in domo vocata* RICHARENCHAS. (Interrogatoire des Templiers (1310)—Ménard, t. I. (Preuves, p. 173, col. 1.)

» *Grabiaguenca*, la famille *Grabiac*, métathèse pour *Gabriac*.

»Domus vocata *Richarenchas*, la maison des Richiers.

»Enfin, M. de Blégier m'apprend que cette désinence adjective est encore actuellement en usage dans le Gard et les Bouches-du-Rhône pour indiquer l'ensemble des habitants d'une ville ou d'un village. Ainsi les habitants de Tarascon, de Graveson et de Maillane sont appelés par leurs voisins *les Tarascounencs*, *les Gravesounencs*, *les Maillanencs*.

»11° J'ai cité deux exceptions à la règle générale qui a donné la terminaison actuelle *argues* aux noms de lieu dont, au moyen-âge, la forme vulgaire était d'abord terminée par *anigues*, *aniches*, *anègues*, et dont la forme latine était *anicæ*. J'ai fait voir que Tressan était appelé, en 974, *Travanzanicæ*; que Domessargues (*Domessanicæ*, *Domenssanicæ*) Domenssanègues, Domenssanengues, était également connu

sous le nom de Domenssan. Mes recherches m'ont fourni une troisième exception non moins remarquable.

» Des membres de la famille de *Caldurenque* sont mentionnés comme témoins dans plusieurs actes publiés par les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*. Le plus ancien présente ce nom sous la forme *Calduranicæ :*

Bertrandus de Calduranicis (1190) ;

» Le plus récent sous la forme *Caldairenum :*

D. Gaufridus de Caldaireno (1269).

»12° Dans le département du Gard, le nom de *Martignargues* est identique à celui d'un hameau de la commune de Sénéchas, *Martinenches* (2), qui semble avoir conservé la plus ancienne terminaison vulgaire de l'appellation au féminin pluriel formée de *Martinus*.

»Dans le département de l'Hérault, *Marsillargues* a pour formes latines : en 1155, *Marcellanigæ ;* en 1226, *Marcellencæ* (3) ; dans les actes postérieurs, *Marcellanicæ*.

»Voilà deux nouveaux exemples de la similitude des désinences *enches*, *enques*, *anègues*, *argues*, en latin *encæ*, *anigæ*, *anicæ*. Il est par conséquent démontré qu'indépendamment des terminaisons *aniches*, *anigues*, *anègues*, devenues *argues*, deux autres terminaisons *an*, *enc*, *anenque*, ont eu parfois, au moyen-âge, une même expression latine, *anicæ*.

(2) *Martinench*, *Martinenque*, noms de famille assez communs dans les départements du Gard et de l'Hérault.

(3) Cette forme curieuse se trouve dans l'acte de soumission ou d'hommage que plusieurs seigneurs de Languedoc firent, en 1226, au roi Louis VIII :

« Ego Raymundus Gaucelini, dominus Lunelli, notum facio universis, quod teneo de carissimo domino meo Ludovico, rege Franciæ illustri, in domanio, *Marcellencas*, *Obions*, *Decengues*, *sanctum Dionisium*, *Molinas*, *Sanctum Bricium*, *Warenicas*, *Sanctum Nazarium*, *Laucergas*, *medietatem castri de Galargues*, *Collontegac* et *Severac*, quando eum obtinuero adversus eum qui super hæc mecum contendit. »

(*Hist. gén. de Languedoc*, tome III. Preuves, p. 317.)

»13° Le testament de Rostaing de Sauve (1202), conservé aux Archives de la Préfecture, va nous fournir l'indice d'une autre analogie dont je dois la connaissance à M. Germer-Durand.

» On y voit que :

« *Petrus Guilelmus de Villata de Calvenzanegues* » *donat* III *eminas ei et capones*, *etc.* »

» *Calvenzanegues* est probablement *Calvisson*, le nom d'aucun autre lieu voisin de Sauve ne lui ressemble autant. Calvisson était peut-être, au XIIIe siècle, appelé *Calvensan*, forme semblable à *Domenssan*, venu de *Domenssanègues*.

» Dans ce cas particulier, la terminaison *anègues* des XIIe et XIIIe siècles, généralement changée en *argues* au siècle suivant, serait devenue *on*. *Calvenzanègues*, *Calvenssan*, *Cauvisson* ou *Calvisson*.

» Une famille de Caveirac, appelée *Bonassan* dans un acte de 1247, est connue de nos jours sous le nom de *Bonasson*. C'est une preuve de l'identité des désinences *an* et *on*, qui toutes deux ont pour origine la désinence latine *anum*.

» 14° Une petite vallée des garrigues de Nîmes est mentionnée plusieurs fois dans l'*Inventaire du Chartrier des Consuls* de cette ville (Archives de la Mairie, acte de la fin du XVe siècle), sous les appellations de :

Vallis acquilenca, *Vallis aquileria*, *Vallis aquilena*.

» Divers actes, publiés dans les Preuves de Ménard (tome Ier), la mentionnent également :

Vallis acquilina (1144),
Vallis acquilena (1157, 1185, 1195).

» Les désinences adjectives *ena*, *ina*, *eria*, *enca*, employées l'une pour l'autre, étaient par conséquent identiques. La dernière donne la forme latine du féminin de la désinence languedocienne *enc*.

»15° Enfin, le changement de la terminaison *anicus*, *onicus*, *enicus*, *inicus*, en *argue*, *orgue*, *ergue*, se

rencontre non-seulement dans les noms propres, mais aussi dans les noms communs ; ainsi :

» De *monacus*, moine, sont dérivés :

Monge (provençal), nom commun devenu nom propre; —*Mourgue* (languedocien), religieuse vêtue de noir; nom commun devenu nom propre — (*Les Mourgues*, hameau de l'Hérault).

» De *canonicus*, chanoine :

» *Canonge* (provençal), nom commun devenu nom propre ;

» *Canourgue* (languedocien), nom commun devenu nom propre ; — église de chanoines ou toute autre construction faite par eux (1) ; — *La Canourgue*, petite ville du département de la Lozère ; — La place de la *Canourgue*, à Montpellier.

» De *dominica dies*, dimanche, en languedocien *dimenghe* (*dimergus*), sont dérivés :

» *Endimergha* ou *endimenga*, endimanché ;

» *Dominicus*, Dominique, en languedocien *Doumerghe* ;

» *Domingo* (espagnol), *Doumenjhé* (languedocien), *Domingue* (français); nom propre.

» Les exemples que je viens de citer, Messieurs, suffisent, je crois, pour établir :

» 1° Que les terminaisons languedociennes *ega*, *egra*, *arga*, *arghe*, *erghe*, *enc*, *encho*, *ourgue*, représentées en français par *egue*, *ègue*, *argue*, *orgue*, *engue*, sont de *simples désinences* analogues à *ac*, *as*, *an*, *on*, *y*, *ières*, etc. ;

» 2° Qu'elles sont parfois employées indifféremment l'une pour l'autre, et par conséquent identiques ;

» 3° Qu'elles n'ont rien de commun avec le mot latin *ager* (champ).»

M. d'Hombres communique à l'Académie la préface qu'il se propose de mettre en tête des quarante-

(3) *Dict. langued.*, tome Ier, art. *Canourgue*.

trois autographes de Linnée qu'il publiera prochainement. Elle contient de nombreux détails sur la vie et les ouvrages de l'illustre botaniste, des récits et des jugements de lui, relatifs à Boerhave et à d'autres savants de l'époque. Cette correspondance, qui commence en juin 1735 et finit en 1764, présente malheureusement quelques lacunes; mais elle offre encore bien de l'intérêt et sera accueillie et lue avec reconnaissance par tous les amis des sciences médicales ou naturelles.

L'Académie clot sa séance et ses travaux de l'année par une délibération qui a pour objet les dispositions à prendre pour la réunion annuelle qui doit avoir lieu devant Messieurs les membres du Conseil général du département.

Nimes. — Typ. Ballivet et Fabre, rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

Résultats des Observations Météorologiques faites à St-Hippolyte-de-Caton (Gard), en 1850.

MOIS.	BAROMÈTRE A ZÉRO. Maxima.	Minima.	Medium du MOIS.	Medium de MIDI.	THERMOMÈTRE. Maxima.	Minima.	Media.	UDOMÈTRE. Pluie tombée le JOUR.	la NUIT.	le MOIS.	VENT DOMINANT.	ANÉMOMÈTRE. N.	N-E.	E.	S-E.	S.	S-O.	O.	N-O.	NOMBRE DE JOURS Beaux.	Nuageux.	Couverts.	Pluie.	Vent.	Brouillard.	Gelée blanche.	Glace.	Vaporeux.	Neige.
	mill.	mill.	mill.	mill.																									
Janvier .	751 97	726 16	745 01	745 10	13° 50	—4° 00	5° 93	16 00	»	16 00	N.	17	6	»	»	4	»	»	7	18	11	2	1	6	»	9	16	5	»
Février .	758 85	744 29	752 20	752 20	18 50	+4 00	11 16	»	»	»	N.	11	5	»	»	8	»	»	4	20	6	2	»	9	1	3	1	3	»
Mars . . .	760 40	740 65	749 71	749 72	21 10	2 00	10 70	26 15	6 00	32 15	N.	13	11	»	1	6	»	»	»	19	6	6	4	14	1	4	6	3	»
Avril . . .	750 65	738 35	744 84	744 81	20 50	8 50	14 94	49 55	51 50	101 05	N-E.	8	10	»	1	9	»	»	2	10	10	10	11	5	»	»	»	3	»
Mai.	752 01	740 »	745 18	745 14	26 50	5 00	16 71	68 50	70 40	138 90	N.	15	5	»	1	9	»	»	1	14	9	8	8	10	»	4	1	2	»
Juin	752 60	744 49	748 37	748 27	35 50	16 00	26 00	36 00	30 50	66 50	N.	12	6	»	1	11	»	»	»	15	8	7	9	9	1	»	»	2	»
Juillet . .	752 83	746 13	749 84	749 84	32 50	19 50	26 29	4 50	7 25	11 75	N.	19	9	»	»	3	»	»	»	19	7	5	3	7	»	»	»	5	»
Aout	756 19	743 42	749 28	749 31	32 00	16 00	24 53	0 50	15 55	16 05	N.	15	9	»	2	5	»	»	»	15	12	4	3	11	1	»	»	4	»
Septemb .	757 62	742 »	749 84	749 71	26 50	14 00	20 65	85 50	113 00	198 50	N-E.	9	11	»	»	10	»	»	»	10	12	8	7	8	2	»	»	5	»
Octobre .	753 15	730 32	749 28	749 28	22 50	4 50	20 32	8 00	»	8 00	N.	15	11	»	1	3	»	»	1	17	11	3	3	11	1	»	»	3	»
Novemb .	754 56	739 55	749 06	749 01	16 80	4 00	10 68	27 30	40 50	67 80	N-E.	10	12	»	»	6	»	»	2	16	9	5	5	4	3	6	2	7	»
Décemb . .	757 68	738 72	751 99	751 95	12 00	—0 50	7 09	5 00	9 00	14 00	N.	19	10	»	»	1	»	»	1	19	6	6	4	8	1	16	15	6	»
Année.	Le 6 mars 9 h. mat 760 40	14 Juill. 3 h. 1/2 s 726 16	748 74	748 69	25 juin, 2 h. 35 50	4 janvier 6 h. mat —4 00	16 25	327 00	343 70	670 70	N.	165	105	»	7	72	»	»	18	192	107	66	58	102	11	42	41	48	»

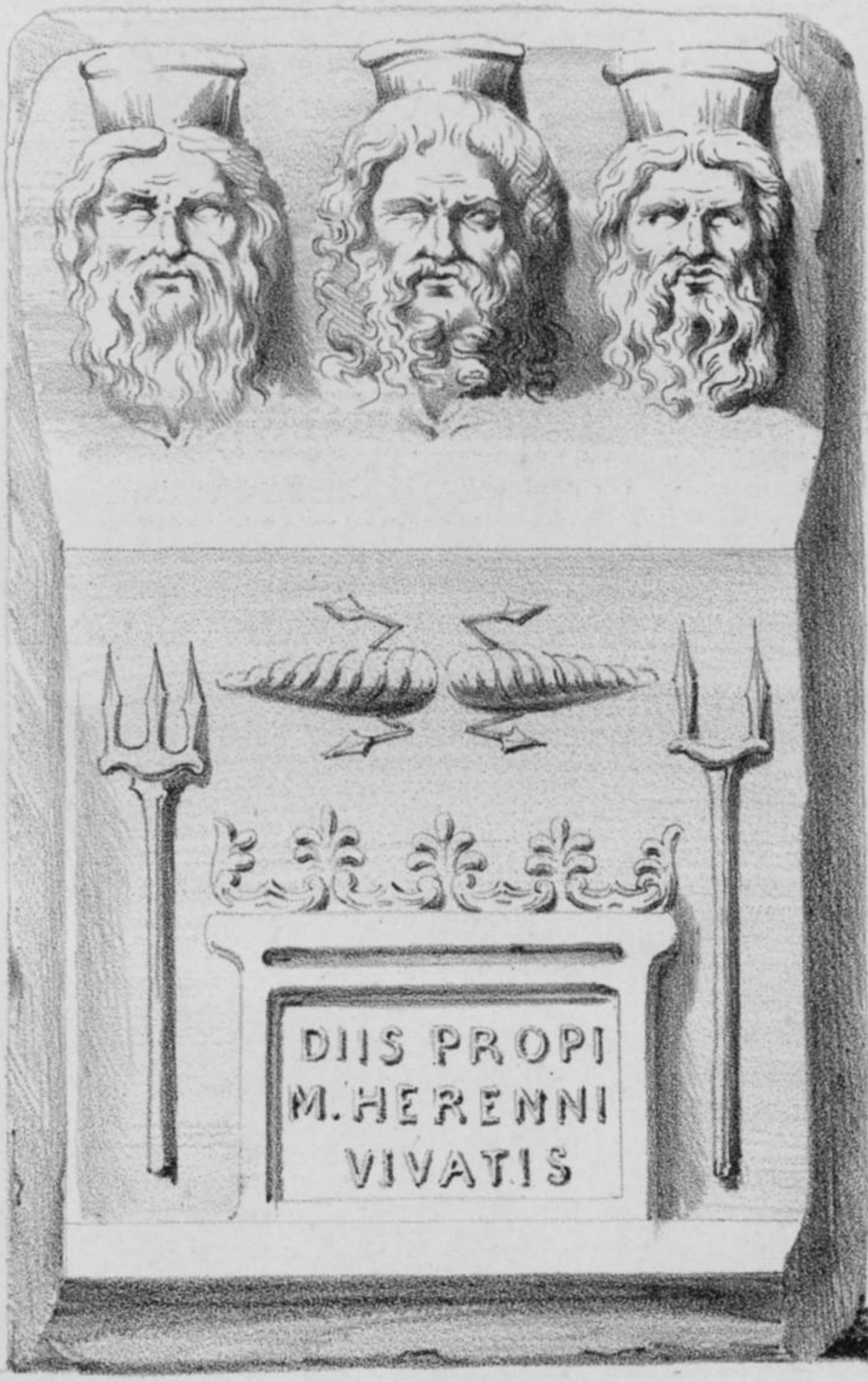
DIIS PROPI
M. HERENNI
VIVATIS